GRA
AU NO

1970-2000

ISBN 1-55236-613-8

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick est un organisme d'étude et de consultation créé par législation dans le but de conseiller le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les questions relatives à la condition de la femme et de les porter à l'attention du public. Le CCCFNB se rapporte directement à la Ministre responsable de la condition féminine.

Gestion du projet : *Lucille Riedle*

Direction de la recherche : *Noëlla Richard*

Recherche : *Sue Calhoun,*
Calhoun Recherche et Développement
Wendy Johnston, Ph.D., Experte-conseil en recherche

Révision : *Bryan Baker, Georgette Ferlatte*

Traduction : *Bureau de traduction, ministère d'Approvisionnement et Services du Nouveau-Brunswick*

Correction d'épreuves : *Huguette Hébert*

Design : *Branch Graphic Design*

Service technique : *Marie-Josée Poirier LeBlanc*

Conseil consultatif sur la condition
de la femme du Nouveau-Brunswick
770, rue Main, 8e étage
Moncton, NB E1C 1E7

Numéro de téléphone : (506) 856-3252 ou 1-800-332-3087
Numéro de télécopieur : (506) 856-3258
Adresse courriel : acswcccf@gnb.ca
Site Web : www.nbstatufem.nb.ca

Cet ouvrage est dédié
à toutes les femmes du Nouveau-Brunswick

.....celles qui nous ont précédées
.....celles qui nous côtoyent
.....celles qui nous succéderont

Avril 2001

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Chapitre 1
Petite enfance et enfance (0 à 5 ans) 5

Chapitre 2
Enfance (6 à 12 ans) 31

Chapitre 3
Adolescence (13 à 18 ans) 61

Chapitre 4
Vie adulte (19 à 64 ans)
Éducation, emploi et politique 95

Chapitre 5
Vie adulte (19 à 64 ans)
Vie familiale, travail non rémunéré et santé 143

Chapitre 6
Troisième âge (65 ans et plus) 175

Conclusion 205

Bibliographie 209

INTRODUCTION

Il y a trente ans, le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada lançait un concept innovateur en suggérant la nomination de conseils consultatifs sur la situation des femmes à l'échelle fédérale et provinciale. Il semble tout à fait pertinent que le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick marque aujourd'hui l'arrivée d'un nouveau millénaire en faisant le bilan du progrès réalisé par les femmes du Nouveau-Brunswick depuis 1970.

L'expérience de grandir au féminin au Nouveau-Brunswick a changé de façon spectaculaire à bien des égards au cours de trois dernières décennies. Un nombre croissant de recherches ont exploré les préoccupations des femmes, alors que l'opinion publique et des initiatives de politique générale ont été davantage sensibilisées à l'importance de la situation des femmes d'ici et de partout dans le monde. De plus, des individus et des groupes de femmes ont joué un rôle actif important dans cette évolution. Sur bien des plans, les femmes ont fait des progrès mais la lutte pour une pleine participation au sein de la société se poursuit. Ce rapport est offert en hommage à toutes les femmes qui font partie de l'histoire de grandir au féminin au Nouveau-Brunswick. L'information qui s'y trouve se fonde sur des études récentes et sur les statistiques disponibles.

L'étude examine les questions importantes de la vie des filles et des femmes du Nouveau-Brunswick depuis 1970. Elle s'appuie sur l'approche des cycles de la vie et reconnaît l'évolution naturelle constante des besoins et aspirations au fur et à mesure que l'on traverse les diverses étapes de la vie. La situation des femmes, et ce, de l'enfance jusqu'à l'âge d'or, est évaluée, avec un accent sur les domaines principaux de la santé, de l'éducation et de l'autonomie financière. On accorde une attention particulière à l'analyse de certaines particularités telles les similarités et les différences vécues par les femmes anglophones, francophones, et autochtones des communautés urbaines et rurales. L'ouvrage présente une série de tableaux statistiques de la situation de la femme, un inventaire des préoccupations et des possibilités ainsi qu'un aperçu des

politiques et programmes conçu pour répondre aux besoins des jeunes filles et des femmes. De plus, il jette un regard sur le parcours des trente dernières années et accentue le progrès réalisé au cours de cette période. Il est à souhaiter que cette étude suscitera chez ses lecteurs une fierté des accomplissements et un message d'espoir pour l'avenir.

Alors que le rapport examine comment la vie a changé au cours des trois dernières décennies, il démarre en jetant un coup d'oeil sur les enfants d'âge préscolaire et note que ce qui a eu le plus d'impact sur eux a été l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. En 1999, les deux tiers des femmes avec des enfants de moins de 16 ans travaillaient à l'extérieur du foyer. Nonobstant les efforts envers l'établissement d'un programme de garderie, la recherche révèle que les garderies accessibles et à prix abordable ne sont pas encore disponibles au Nouveau-Brunswick.

Les enfants de six à douze ans ont moins retenu l'attention des chercheurs et des décisionnaires que les enfants de moins de six ans et les adolescents. Pourtant, c'est à ce stade important que la jeune fille abandonne le refuge de la famille et du foyer pour entreprendre l'exploration du monde de l'école, des amis et des activités parascolaires et qu'elle entame son entrée officielle dans le vrai monde. Quoique les filles sont très douées à l'école, elles doivent encore faire face au sexisme dans la société et restent vulnérables à l'abus physique et sexuel.

L'adolescence est une période qui peut être difficile même dans les circonstances les plus favorables mais elle est devenue encore plus difficile avec l'arrivée de la technologie sophistiquée des communications dans les foyers qui a exposé les jeunes à toute une gamme de possibilités inconnues en 1970. Les adolescentes, en particulier, sont davantage exposées à des comportements dangereux, tels les régimes alimentaires malsains, la cigarette, la boisson, les drogues et les rapports sexuels non protégés. D'autre part, les adolescentes et leurs familles s'attendent qu'elles auront des carrières intéressantes qui leur accorderont l'indépendance économique.

Les jeunes femmes d'aujourd'hui laissent plus que jamais leur empreinte sur les campus universitaires, constituent une partie

visible de la main-d'oeuvre, et sont actives dans les affaires et dans les professions. En l'an 2000, une femme peut être élue, activiste sociale, et une voix importante au sein des groupes de femmes exerçant des pressions pour des changements. Tout le monde sait que les femmes luttent encore pour l'accès égal aux emplois non traditionnels, qu'elles luttent pour l'équité salariale, qu'elles font face au harcèlement sexuel dans leur milieu de travail et qu'elles vivent avec les répercussions d'une sous-représentation au sein des gouvernements. Le défi critique auquel font face les jeunes femmes et la société en général est d'identifier des moyens d'assurer que les femmes atteignent l'indépendance économique afin d'éviter de vivre dans la pauvreté à la retraite.

Un coup d'oeil sur la vie des femmes qui approchent l'âge de la retraite révèle des questions touchant la vie familiale, le travail non rémunéré et les préoccupations relatives au mieux-être. Il souligne une plus grande liberté de choix dont jouissent les femmes dans leurs relations personnelles et leurs conditions de vie, comparativement à trente ans précédentes. Les femmes se marient plus tard, vivent avec leur conjoint de fait masculin ou féminin ou vivent seules, ont moins d'enfants et les ont plus tard dans leur vie que par les décennies passées. Moins de femmes aujourd'hui se décrivent comme des épouses et des mères. Cependant, aujourd'hui encore, la plupart des femmes atteignent ce stade de leur vie en ayant porté le double poids du travail rémunéré et des travaux domestiques non rémunérés. C'est à ce stade de la vie que les femmes ont traditionnellement jeté les fondations de leur indépendance financière en préparation à l'âge d'or.

Il y a eu une révolution mineure dans la manière dont les gens vieillissent au Canada, et dont les gens perçoivent les personnes âgées. Avec la montée du « pouvoir gris » dans les années 1980, les personnes âgées ont redéfini ce que vieillir voulait dire. Les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène, toutefois, et il existe de grandes divergences selon le sexe et la situation de famille. Dans l'ensemble, 20 pour cent des femmes du Nouveau-Brunswick âgées de 65 ans et plus vivent dans la pauvreté, comparativement à 8 pour cent pour les hommes. Cependant, de toutes les femmes qui vivent seules, 45 pour cent vivent dans la pauvreté absolue. Les statistiques

démontrent que les femmes âgées comportent le groupe de la population qui connaît le plus de croissance au Canada et il existe un besoin croissant pour un système de soins à domicile qui fournira un soutien social et médical aux personnes âgées.

Le nouveau millénaire amène avec lui une nouvelle génération de filles, d'adolescentes, et de jeunes femmes qui continueront d'ajouter des chapitres à ce livre et à l'histoire de Grandir au féminin au Nouveau-Brunswick. Il est à souhaiter que ces premiers chapitres les aideront à comprendre et à refléter sur les progrès qu'ont accompli les femmes au cours des trente dernières années.

102-01242/

CHAPITRE 1

PETITE ENFANCE ET ENFANCE (0 À 5 ANS)

INTRODUCTION

Une fille née au Nouveau-Brunswick en 2000 entre dans un monde très différent de celui d'une fille née en 1970. Elle aura de meilleures chances de survivre à la petite enfance et à l'enfance et de terminer des études secondaires. Elle aura plus de possibilités de poursuivre études postsecondaires et de réaliser ses rêves. Peu de gens aujourd'hui lui diront, du moins directement, que le seul but d'une fille dans la vie est de s'occuper des autres.

Comparativement à sa sœur née en 1970, sa famille sera plus petite. Elle possédera plus de biens matériels et rivalisera avec moins de sœurs et de frères pour obtenir l'attention de ses parents. Ces derniers auront plus d'instruction, par conséquent, seront plus susceptibles de travailler hors du foyer. La majorité des filles du Nouveau-Brunswick nées en 2000 seront en santé et vivront dans une société qui continue de valoriser la famille.

Les enfants seront considérés comme un bien précieux à qui l'on tentera d'offrir ce qu'il y a de meilleur.

Mais la société au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs dans le monde, change rapidement. Les années 1990 ont été marquées par les restrictions et les compressions du gouvernement. Elles ont vu une hausse radicale du nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant dans la pauvreté et un agrandissement de l'écart entre les riches et les pauvres. Si les deux parents de la petite fille née en 2000 ont la chance d'avoir un emploi, ils travaillent probablement un plus grand nombre d'heures que pendant les années 1980 pour relativement moins d'argent. Sa mère, surtout, a le stress de faire l'équilibre entre sa vie professionnelle et familiale car elle continue d'assumer la plupart des responsabilités associées au ménage et au soin des enfants, même si elle occupe aussi un emploi rémunéré.

Aujourd'hui, comparativement à trente ans passés, il y a plus de chances que les parents biologiques de la petite fille se séparent à un point dans sa vie. Sa « famille » peut comprendre un beau-père ou une belle-mère, des demi-frères ou des demi-sœurs ou un partenaire de même sexe. Les relations sociales pour un enfant de 2000 sont beaucoup plus complexes qu'elles

ne l'étaient en 1970. Il y a de bonnes chances qu'elle vive dans une famille monoparentale, habituellement avec sa mère. Dans ce cas, il se peut que la fille née en 2000 vive dans la pauvreté avec tous les désavantages que cela entraîne.

Quels progrès avons-nous réalisés au Nouveau-Brunswick depuis les trente dernières années en ce qui concerne les enfants? Le nouveau millénaire présente des défis et des possibilités jamais vus auparavant. Nos enfants sont-ils prêts à affronter ces défis?

La famille et la société sont-elles prêtes à les aider à relever ces défis? Nos filles, en particulier, commenceront-elles le nouveau millénaire avec assurance, conscientes de leur mérite et avec confiance en leurs aptitudes? Est-ce qu'elles seront valorisées en grandissant par les gens qui les entourent parce qu'elles sont ce qu'elles sont — des filles fortes et capables, et non des versions inférieures de leurs frères ou de leurs cousins?

Lorsque la petite fille se regardera dans le miroir pour la première fois pendant les premières années de sa vie qui vont de la naissance à l'âge de cinq ans, y verra-t-elle une personne capable de donner toute sa mesure — et de s'épanouir — en toute sécurité dans un Nouveau-Brunswick qui considère les filles et les garçons comme des égaux qui ont une valeur égale et qui méritent des chances égales?

LES PREMIÈRES ANNÉES : LES BESOINS DES ENFANTS À PARTIR DE LA CONCEPTION ET APRÈS

En fait, l'enfant choyé a un cerveau dont l'aspect physique diffère de celui de l'enfant qui a connu des conditions moins favorables durant sa petite enfance.

– Conseil fédéral-provincial-territorial sur la refonte des politiques sociales, mai 1999, *Plan d'action national pour les enfants : élaboration d'une vision commune.*

Au cours des trente dernières années, il y a eu une explosion de la recherche scientifique sur l'importance des premières années de la vie. Comparativement à trente ans passés, il existe des preuves considérables selon lesquelles les expériences d'un enfant de la conception à l'âge de cinq ans jetteront les bases de son succès scolaire, professionnel et personnel. Nous savons, par exemple, que dès la conception, le fœtus doit recevoir les éléments nutritifs essentiels du placenta de sa mère. Nous savons que la croissance du fœtus peut être perturbée si la mère consomme de l'alcool, des drogues ou du tabac pendant la grossesse ou si elle est excessivement stressée. Nous savons aussi que n'importe lequel de ces facteurs peut causer une insuffisance de poids à la naissance (moins de cinq livres et demi), un sujet de grande inquiétude pour la profession médicale à l'heure actuelle. Il existe de plus en plus de preuves que les nourrissons qui présentent une insuffisance de poids à la naissance risquent davantage d'avoir des problèmes émotionnels, sociaux et de santé pendant toute leur vie.

Présumant qu'elle a un poids normal et n'a pas de handicap sérieux, les besoins les plus pressants de la nouveau-née à partir de sa naissance sont physiques et émotionnels. Le mieux-être physique de l'enfant sera assuré et son développement moteur sera normal à condition qu'elle bénéficie d'une alimentation adéquate, qu'elle soit protégée contre les accidents, les maladies évitables, la négligence, les mauvais traitements et la violence et qu'elle ait amplement de possibilités d'exercer ses petits et ses gros muscles.

La santé émotionnelle d'une nouveau-née dépendra de ses premières expériences avec ses principaux fournisseurs de soins. Si la personne qui lui fournit des soins répond constamment, rapidement, affectueusement et adéquatement à ses besoins (lorsqu'elle pleure par exemple), elle formera avec cette personne ce que les spécialistes appellent des « liens affectifs ». La recherche a démontré que les enfants de cinq ans qui ont formé des liens affectifs avec leurs principaux fournisseurs de soins sont plus optimistes, ont une meilleure estime de soi et sont plus indépendants. Pendant des décennies, les scientifiques pensaient que l'enfant ne pouvait avoir qu'un seul fournisseur de soins principal (habituellement la mère), mais la recherche démontre aujourd'hui qu'un nourrisson est

capable de former et formera des liens affectifs avec son père et avec d'autres fournisseurs de soins, à condition qu'ils lui fournissent des soins de façon constante et régulière. Les enfants qui ont formé des liens affectifs se considèrent comme étant dignes d'amour. Ils approcheront les autres, y compris leurs camarades, avec des attentes positives. Leur approche suscitera des réactions positives chez les autres, ce qui établira les bases d'une bonne estime de soi et d'une perspective optimiste de la vie. L'enfant qui apprend à douter de la disponibilité et de la prévisibilité d'un fournisseur de soins, qui est ignoré et qui reçoit des soins inconstants ou des mauvais traitements aura de la méfiance à l'égard des autres et se sentira dévalorisé. Un tel enfant apprend à s'attendre au rejet et se comportera de manière à susciter ce rejet pendant toute sa vie.

Des liens affectifs solides, combinés au mieux-être physique aideront la nouveau-née à devenir une enfant d'âge préscolaire dotée de plus en plus d'aptitudes sociales et linguistiques qui lui permettront d'affronter facilement le monde qui l'entoure. Dans un monde idéal, tous les enfants seraient nés dans un milieu sûr et sans danger et auraient des fournisseurs de soins qui réagissent rapidement, constamment et affectueusement à leurs besoins. Malheureusement, au Nouveau-Brunswick, comme au Canada en général, nous ne vivons pas dans un monde idéal. Le Nouveau-Brunswick, comme le reste du pays a fait de grands progrès dans les trente dernières années pour réduire le taux de mortalité infantile et éliminer les maladies infantiles communes. Rien n'a été fait cependant pour alléger la pauvreté. Une accumulation grandissante de preuves suggère que la pauvreté détermine de plus en plus la façon dont la nouveau-née de 2000 se débrouillera dans la vie.

En 1989, le Parlement canadien avait promis à l'unanimité d'éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000. Depuis, le nombre d'enfants pauvres au pays a augmenté de 50 p. 100. À l'heure actuelle, au Nouveau-Brunswick, un enfant de moins de 18 ans sur cinq — et un enfant de moins de six ans sur quatre — vit dans la pauvreté.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK DANS LES ANNÉES 1970 ET 1980 : LA CROISSANCE DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Bien sûr, les gens au Nouveau-Brunswick connaissent bien la pauvreté. La pauvreté — et l'inégalité des chances — étaient les éléments visés par le programme Chances égales pour tous lancé par le gouvernement libéral de Louis Robichaud dans les années 1960. Jusque-là, les gens au Nouveau-Brunswick avaient vécu sous un régime archaïque de conseils de comté où les coûts de services comme les soins de santé et l'éducation étaient assumés par les municipalités. Les écoles des régions rurales et largement francophones de la province étaient souvent ouvertes pendant une partie de l'année seulement, car elles n'avaient pas les fonds nécessaires pour payer les enseignants et les enseignantes. En 1970, après une décennie de chambardement et de réorganisation structurale, tous les services essentiels étaient financés par le gouvernement provincial à Fredericton. Le bien-être de chaque enfant ne dépendait plus de la situation financière de sa municipalité.

L'année 1970 a été une année historique à plusieurs points de vue pour les femmes du Nouveau-Brunswick. À l'échelle fédérale, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada venait tout juste de publier son rapport clé, la première analyse majeure du rôle des femmes canadiennes dans une société qui, même à cette époque, évoluait rapidement. La participation accrue des femmes au marché du travail est peut-être le changement qui a eu le plus de répercussions sur les cinq premières années de la vie des enfants. À cette époque, au Nouveau-Brunswick, plus de 30 p. 100 de mères avec de jeunes enfants travaillaient en dehors du foyer. Toutefois, beaucoup de gens continuaient à s'accrocher à l'idée générale que la famille est composée d'un père qui travaille et d'une mère qui reste à la maison avec les enfants. La situation financière des gens en 1970 au Nouveau-Brunswick dictait une toute autre réalité. Certaines familles avaient déjà besoin de deux salaires pour survivre.

Le problème, bien sûr, était la garde des enfants. La plupart des femmes comptaient sur l'appui de la famille élargie, sur la voisine d'à côté ou sur un enfant plus vieux pour s'occuper des petits. Il y avait peu de garderies au Nouveau-Brunswick à

l'époque. Celles qui existaient étaient organisées par le secteur privé, souvent avec l'aide de l'église, et elles n'étaient pas réglementées par le gouvernement.

Au niveau fédéral, la Commission royale d'enquête et d'autres groupes, tels l'Institut Vanier de la famille et le Congrès du Travail du Canada préconisaient en même temps deux concepts : que l'accès à des services de garderie est essentiel si les femmes se lancent sur le marché du travail et que les services de garderie peuvent contribuer de façon considérable au développement et à l'éducation des enfants. Le début des années 1970 a marqué le commencement d'une lutte pour des services de garderie accessibles à tous les enfants. En plus, l'on demandait que les garderies dispensent une formation préscolaire de qualité afin de préparer l'enfant à mieux s'intégrer au système scolaire. Au Nouveau-Brunswick, cette lutte est toujours existante puisque les objectifs fixés n'ont pas été atteints.

En 1970, lorsque le gouvernement du Nouveau-Brunswick a présenté son Livre blanc sur le développement social, la garde d'enfants figurait parmi les services proposés pour les années à venir, mais elle visait uniquement les familles dans le besoin. Le mandat provincial, qui était de s'occuper des enfants pauvres et orphelins, est un mandat qui date des lois sur les pauvres de la fin des années 1700. La garde d'enfants était considérée comme un service à utiliser en cas d'urgence pour empêcher la séparation des familles à faible revenu. On comprenait et on reconnaissait très peu, du moins à l'échelon du gouvernement, l'importance du rôle que les services de garderie pouvaient jouer dans le développement de tous les jeunes enfants, non seulement des enfants pauvres. Procurer des services d'appui aux mères actives n'était pas non plus une priorité à l'époque. Même si les femmes étaient embauchées en grands nombres, les attitudes sociales continuaient d'associer la mère active à la pauvreté, au veuvage ou à l'incapacité d'un père malade ou alcoolique. La femme qui sortait de son rôle de ménagère était souvent l'objet de mépris et de railleries.

Le rapport annuel du ministère des Services sociaux de 1971–1972 a été le premier document officiel au Nouveau-Brunswick à mentionner le mot garderie. Le concept de

l'éducation préscolaire commençait à être mieux connu, grâce à la création à Fredericton en 1972 de la Early Childhood Education Association et un an plus tard, de Garde de Jour NB Day Care, une association provinciale de travailleuses et de propriétaires de garderie. À l'automne de 1973, le Nouveau-Brunswick était la seule province canadienne à ne pas avoir de règlements sur les garderies. Le nombre de garderies privées continuait cependant d'augmenter face à la demande. On faisait de plus en plus pression sur le gouvernement pour qu'il prenne le contrôle du réseau grandissant de garderies non réglementées dans la province. En 1974, le ministère des Services sociaux a adopté la première loi sur les garderies, la *Loi sur les garderies d'enfants*. Cette loi établissait certains règlements relatifs à l'espace nécessaire par enfant, au nombre d'enfants par employée, aux conditions de santé et de sécurité, aux normes concernant l'ameublement et l'équipement et aux exigences administratives. La Loi était essentiellement un document sur la sécurité sociale qui mettait l'accent sur le mieux-être physique de l'enfant plutôt que sur ses besoins de développement en général. En vertu de cette loi, les familles à faible revenu étaient admissibles à des subventions financières. Pendant les années 1970, plusieurs études ont été commandées qui ont permis de faire évoluer le concept des garderies d'un service de bien-être à un service important pour le développement des jeunes enfants, du moins en principe. Un livre vert du gouvernement provincial publié en 1978 signalait, par exemple, que les garderies contribuaient à dépister et à prévenir le retard du développement chez tous les enfants.

Dès sa création en 1977, le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a été un partisan ferme et implacable des services de garderie accessibles et abordables. Une de ses premières initiatives a été de commander une étude d'une professeure de l'Université de Moncton qui a découvert que 44 p. 100 de toutes les femmes de plus de 15 ans occupaient un emploi, que 75 p. 100 de ces femmes étaient mariées ou chef d'un ménage et que la plupart des mères actives considéraient les garderies comme une solution de rechange attrayante par rapport aux gardiennes, aux membres de la famille ou aux garderies privées. À cette époque, il existait dans la province 45 garderies agréées offrant 2 970 places. Les places en garderie dans les régions rurales et dans les réserves

autochtones, de même que les places pour les bébés et les places pour les enfants dont la mère travaillait par postes (p. ex. dans une usine de transformation du poisson), étaient pratiquement inexistantes. Le rapport a conclu que le gouvernement devait s'intéresser davantage au dossier des garderies.

En 1980, alors que le nombre de garderies dans la province continuait d'augmenter, la *Loi sur les garderies d'enfants* a été intégrée dans la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille et sur les relations familiales* qui soulignait l'importance d'appuyer les familles et les relations familiales. Le 30 juin 1983, cette loi est devenue la *Loi sur les services à la famille.* Le règlement 83-85 de la *Loi, Règlement sur les services de garderie,* a élargi le processus formel d'approbation des garderies pour inclure les services de garde en milieu familial.

Les années 1980 semblaient prometteuses pour les défenseurs des services de garderie au Nouveau-Brunswick. En 1981–1982, les garderies ont bénéficié de subventions qui leur ont permis d'installer des systèmes d'alarme incendie et d'offrir des services aux bébés et aux enfants à besoins spéciaux. De plus, les collèges communautaires ont créé des programmes francophones et anglophones de certificat en techniques de garderie et des groupes comme Garde de Jour NB Day Care et le Conseil consultatif ont sensibilisé le grand public au rôle des services de garderie.

Les garderies n'étaient plus considérées comme un service de bien-être, mais bien comme un moyen utile pour les mères de faire garder leurs enfants pendant qu'elles travaillaient. On acceptait de plus en plus que les garderies puissent contribuer au sain développement des jeunes enfants et poser les bases de la préparation à l'école. Les garderies étaient aussi perçues comme un élément nécessaire au développement des enfants défavorisés afin de les préparer à une meilleure intégration à l'école.

En 1982, lorsque 18 personnes du Nouveau-Brunswick ont participé à la deuxième conférence nationale sur les garderies, à Winnipeg, elles ont découvert que notre législation provinciale se comparait favorablement à celle des autres provinces. La qualité de la législation rendait hommage au nombre grandissant d'organismes gouvernementaux et non

gouvernementaux de la province qui défendaient l'éducation préscolaire et qui étaient prêts à consacrer du temps et de l'énergie à la mise en place d'un service complet.

En 1985, le gouvernement provincial a établi une subvention à taux fixes pour les garderies qui s'élevait à 45 $ par an pour chaque place approuvée (ce montant a considérablement augmenté en 1990 avec l'introduction d'une nouvelle subvention d'exploitation). Il accordait également une subvention annuelle de 1 500 $ pour l'achat d'équipement et une subvention de perfectionnement professionnel de 75 $ par an pour chaque membre du personnel. Les familles à faible revenu continuaient de bénéficier de subventions. En octobre 1988, on comptait dans la province 143 garderies approuvées offrant un total de 5 200 places, dont 78 p. 100 dans les régions urbaines.

Pendant les années 1980, d'importants progrès ont été réalisés en matière de services de garderie au Nouveau-Brunswick. Le nombre de places a continué d'augmenter, et des mesures ont été prises pour assurer des services de qualité. En 1988, le gouvernement fédéral a fait l'annonce d'une stratégie nationale sur la garde d'enfants, mais le projet de loi qui l'aurait autorisé à établir un programme de partage des coûts avec les provinces est mort sur le feuilleton avec le déclenchement des élections. La même année, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé le Bureau des services à l'enfance, doté de son propre ministre d'État aux Services à l'enfance, dans le but de donner une nouvelle orientation et de faire une plus large place aux services destinés aux enfants en bas âge. Le Bureau était chargé de coordonner l'élaboration des politiques et la planification des programmes du gouvernement, de même que les programmes d'intervention précoce, de bon départ, de garde d'enfants et de soins de jour pour les enfants d'âge scolaire.

Vers la fin de la décennie, l'importance des services de garderie pour le développement des jeunes enfants semblaient être à l'ordre du jour de tout le monde. Le concept d'un service universel de garderies de qualité semblait gagner du terrain au Nouveau-Brunswick et ailleurs au Canada. À mesure que la fin de la décennie approchait, peu de gens se rendaient compte que le soi-disant « plan d'action pour les enfants » allait être mis en

veilleuse par suite d'une période de récession, de compressions budgétaires et de restrictions financières au pays.

L'IDENTITÉ SEXUELLE DE LA NAISSANCE À L'ÂGE DE CINQ ANS

Nous imposons même des stéréotypes aux enfants. Très peu de filles sont autorisées à jouer avec des camions et très peu de garçons, avec des poupées, peu importe le plaisir qu'ils prennent à le faire.

– Traduction d'un extrait de *Equality for Women: Understanding the United Nations Declaration on the Elimination of Discrimination Against Women, 1974.*

Au début des années 1970, le besoin de services de garderie était sans doute une importante préoccupation des femmes et des groupements féminins du Nouveau-Brunswick. Mais le rapport de la Commission royale d'enquête a aussi incité les femmes, les éducateurs et les spécialistes à examiner les traitements réservés aux filles et aux garçons et la façon dont ces traitements déterminaient l'avenir de chaque sexe.

Dès la confirmation de la grossesse pratiquement, les futurs parents commencent à fantasmer sur le bébé. Le père peut s'imaginer un fils avec lequel il pourra faire des activités, aller pêcher, faire des sports. La mère peut s'imaginer une fille qu'elle pourra habiller en fanfreluches roses, avec qui elle se sentira proche et qui sera sa confidente. Les attentes et les rêves des parents seront influencés par leur propre expérience, par la façon dont ils ont été élevés et par leur culture. Peu de parents au Nouveau-Brunswick s'attendront à ce que leur fille joue avec les Aigles Bleus de l'Université de Moncton et peu rêveront d'un fils qui sera récompensé pour son excellence en enseignement à la maternelle.

Minute! Ce scénario — paraphrasé de l'ouvrage de Sandra Susan Friedman sur les adolescentes — évoque-t-il une image des années 1970, des années 2000 ou d'une période entre les deux?

Comme l'indique la citation au début de la présente section, les enfants font sans doute l'objet de stéréotypes sexistes dès le moment de leur naissance. Selon les résultats de recherche, les parents voient déjà dans les pouponnières des hôpitaux des traits plus fins chez leur fille qui est plus petite et plus fragile que son fort et robuste frère. Une fois à la maison, beaucoup de mères ont tendance à toucher leur petit garçon plus souvent et à les stimuler activement, alors que les filles sont câlinées et apaisées.

À mesure que les bébés grandissent, les parents ont des attentes différentes à leur égard et leur procurent des situations d'apprentissage différentes pour leur enseigner le comportement approprié à leur sexe. Les parents s'attendent à ce que leurs fils accomplissent de plus grandes choses dans la vie et ils encouragent et récompensent leur indépendance, leur compétitivité et leur sens des responsabilités. Par ailleurs, les parents s'attendent à ce que leurs filles restent proches d'eux sur le plan physique et émotionnel et ils récompensent leur coopération, leur compréhension et surtout leur beauté. Les garçons reçoivent des camions comme jouets, encourageant ainsi l'esprit inventif, l'exploration et la manipulation, tandis que les filles reçoivent des poupées, ce qui les encourage dans leur rôle d'éducatrices et de donneuses de soins.

Une bonne partie de la recherche sur l'identité sexuelle date des années 1970. Qu'en est-il de la réalité en 2000? Il existe d'abondantes études scientifiques sur le développement des enfants de la naissance à l'âge de cinq ans, mais peu abordent les différences entre le développement de la fille et le développement du garçon (quoique de plus en plus, la recherche démontre que le cerveau de la fille et du garçon se développe différemment). Encore moins d'études cherchent à déterminer si les gens au Canada, en particulier au Nouveau-Brunswick, continuent d'imposer des stéréotypes sexistes à leurs enfants.

Comme les parents réagissent à leurs enfants d'après leurs propres expériences et leur propre éducation, il existe sans doute en 2000 au Nouveau-Brunswick des parents qui continuent d'avoir des attentes limitées en ce qui concerne leurs filles. Certains croient peut-être que son rôle le plus important sera de se marier et d'élever des enfants et que sa fonction primordiale sera de s'occuper des autres.

À partir de sa naissance jusqu'à l'âge de cinq ans, la petite fille fréquentant une garderie qui ne survit que grâce au travail mal rémunéré des femmes reçoit un piètre message sur la valeur des femmes et de leur travail. La jeune fille dont la mère est aux prises avec un emploi mal rémunéré et qui en plus accomplit la plupart des tâches ménagères et doit subir les agressions d'un conjoint violent reçoit un message très négatif sur la valeur de la femme en général.

Par ailleurs, au cours des trente dernières années les changements économiques et l'entrée des femmes sur le marché du travail ont radicalement transformé notre société et nos attitudes. Grâce à ces changements, les filles sont plus aptes à se trouver un emploi dans le domaine des sports, de la culture, des affaires ou des professions libérales. C'est maintenant un fait établi que les filles devront assurer leur subsistance à un moment donné. Il y a sûrement très peu de gens qui s'attendent à ce que l'avenir de la petite fille née en 2000 soit déterminé uniquement par son sexe. Une fille née en 1900, alors que l'espérance de vie était d'environ 40 ans, pouvait s'attendre à passer sa vie entière à élever sa famille. Une fille née en 2000 a une espérance de vie de plus de 80 ans et aura la moitié d'une vie pour poursuivre d'autres activités.

UN SURVOL DE LA SITUATION DES JEUNES ENFANTS AU NOUVEAU-BRUNSWICK EN 1990

L'une des premières initiatives du Bureau des services à l'enfance a été d'élaborer un cadre stratégique pour améliorer la qualité de la vie des enfants dans la province. *Jouons pour l'avenir,* publié en avril 1991, représentait un document d'une grande portée qui mettait en place une série de stratégies pour les années à venir. Le rapport présentait un survol de la situation des enfants au Nouveau-Brunswick et des changements survenus sur le plan de la famille au cours des vingt années précédentes. En 1990, il y avait environ 131 200 enfants de 0 à 12 ans dans la province, dont 63 800 filles (48,7 p. 100) et 67 300 garçons (51,3 p. 100). Les enfants de moins de 12 ans se faisaient moins nombreux. En 1971, ce groupe comptait pour 27,3 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick; en 1990, il représentait moins de 18 p. 100 de la population totale.

La composition du ménage ordinaire changeait également. Le divorce était à la hausse (quoique le taux était plus faible au Nouveau-Brunswick que dans l'ensemble du Canada), et les mères célibataires choisissaient de plus en plus de garder leurs enfants. Le pourcentage de familles à parent unique, qui s'élevait à 9 p. 100 en 1961, était passé à 13 p. 100 en 1986, quoique le nombre réel de familles à parent unique ait plus que doublé pendant cette période. Le pourcentage de familles à parent unique ayant un chef féminin, qui se chiffrait à 77 p. 100 en 1961, avait augmenté à 82,5 p. 100 en 1986. De plus en plus de gens au Nouveau-Brunswick optaient pour la cohabitation, mais en moins grands nombres que dans le reste du Canada.

Selon le rapport *Jouons pour l'avenir*, les mères en 1990 avaient de moins en moins l'option de rester à la maison pour élever leurs enfants. Le taux d'activité des femmes, qui était de 38 p. 100 en 1975 était passé à 50,3 p. 100 en 1988. Les mères d'enfants de moins de six ans surtout se lançaient sur le marché du travail et y restaient. En 1985, au Nouveau-Brunswick, 61,6 p. 100 des femmes qui vivaient dans une famille comprenant l'époux et l'épouse et des enfants d'âge préscolaire occupaient un emploi comparativement à 63,3 p. 100 des femmes sans enfant d'âge préscolaire qui vivaient dans une famille comprenant l'époux et l'épouse. En effet, les deux parents étaient souvent obligés de travailler pour rester au-dessus du seuil de la pauvreté. Le rapport réitérait toutefois que les services de garderie ne suivaient pas le rythme de l'évolution et ce point de vue était partagé par beaucoup.

D'après les tendances nationales observées en 1990, la pauvreté touchait moins les personnes âgées et davantage les jeunes familles avec des enfants. Elle était de plus en plus concentrée chez les familles à parent unique ayant un chef féminin. Un plus grand pourcentage de familles où les deux parents travaillaient s'appauvrissaient et le taux de pauvreté était à la hausse chez les enfants. La situation allait continuer à se détériorer au cours de la décennie suivante.

LES ANNÉES 1990 AU NOUVEAU-BRUNSWICK : UN PAS DE L'AVANT, DEUX PAS DE L'ARRIÈRE

Les années 1990 ont marqué le début d'une décennie difficile pour la population du Nouveau-Brunswick. En même temps que le gouvernement fédéral, le Parti libéral de M. McKenna se démenait pour contrôler le déficit et commencer à payer la dette. Le Canada entrait dans une période de récession. Après les élections provinciales de 1991, le Bureau des services à l'enfance perdait son ministre par suite de réductions budgétaires, et la responsabilité de ce service relevait désormais du ministère de la Santé et des Services communautaires.

Malgré tous les efforts déployés pendant les années 1980, les services de garderie au début des années 1990 étaient loin de répondre aux besoins des enfants et des parents du Nouveau-Brunswick. L'Étude nationale canadienne sur la garde des enfants publiée en 1992 signalait que moins de 5 p. 100 des enfants de moins de 12 ans au Nouveau-Brunswick fréquentaient une garderie agréée, comparativement à 10 p. 100 des enfants à l'échelle nationale.

En 1994, à l'occasion de l'Année internationale de la famille, le gouvernement provincial a annoncé un nouveau cadre de politique pour les services de garderie destiné à créer des garderies accessibles et de haute qualité. Selon les documents du gouvernement, cette démarche était nécessaire puisque les services en place ne correspondaient plus à la réalité dans la province. Le nombre d'enfants admissibles aux subventions de garderie diminuait, alors que les besoins, basés sur le pourcentage de mères intégrées à la population active, augmentaient. En 1993, 7 p. 100 seulement des enfants inscrits dans des garderies réglementées au Nouveau-Brunswick ont reçu une subvention entière ou partielle du ministère de l'Aide au revenu, alors que ce pourcentage s'approchait de 20 p. 100 pendant les années 1980.

Il existait des écarts considérables entre les régions rurales et urbaines. Environ 54 p. 100 des garderies réglementées de la province étaient situées à Fredericton, à Saint-Jean et à Moncton, quoique seulement le tiers des enfants de moins de 13 ans de la province vivaient dans des régions urbaines de

30 000 habitants ou plus. Les soins de garderie dans les régions rurales sont particulièrement importants car l'absence de supervision appropriée dans une ferme, par exemple, peut souvent être une question de vie ou de mort pour un jeune enfant. Il existait aussi des écarts considérables entre le Nord et le Sud. Un total de 25 p. 100 des garderies seulement étaient situées dans les régions surtout francophones du Nord. Il y avait 400 places dans la province pour les bébés et les tout-petits de 35 mois et moins, alors que la demande s'élevait à 14 300 places. Il était évident que les services en place ne répondaient pas aux besoins.

Dans une tentative de régulariser la situation, le gouvernement a haussé les subventions accordées aux familles à faible revenu, les rapprochant ainsi du montant réel demandé par les garderies. Le plafond d'admissibilité a aussi été augmenté, ce qui permettait aux familles de gagner plus d'argent et de rester admissibles aux subventions. Toutefois, ces fonds n'étaient pas nouveaux. Ils étaient puisés à même le budget des subventions d'exploitation. En vigueur depuis près de dix ans, les subventions d'exploitation versées aux garderies ont été éliminées. À partir de ce moment, l'aide financière accordée pour les services de garderie au Nouveau-Brunswick se limitait aux subventions que le gouvernement versait directement aux garderies au nom des familles à faible revenu. La disponibilité de ces subventions n'était pas largement publiée, et les gens, même s'ils occupaient un emploi, devaient se rendre au bureau du bien-être social pour présenter leur demande. Même si le gouvernement provincial admettait que la qualité des soins dans les garderies non réglementées était inconnue et probablement médiocre, il investissait en fait autant de fonds dans les garderies non réglementées que dans les garderies réglementées — étant donné l'argent versé aux clients du ministère de l'Aide au revenu pour la garde d'enfants. Malgré les preuves des deux décennies précédentes qui indiquaient que les garderies contribuent au développement de tous les enfants, l'aide du gouvernement provincial se limitait aux parents les plus nécessiteux. En effet, la nouvelle politique qui éliminait les subventions d'exploitation représentait un recul pour les services de garderie dans la province du Nouveau-Brunswick.

À partir du milieu des années 1990, le nombre de places dans les garderies au Nouveau-Brunswick a continué d'augmenter, même si la demande dépassait l'offre de beaucoup. Les exploitantes de garderie continuent de lutter pour survivre sans l'appui d'organismes défendant leurs intérêts. À la fin de la décennie, le dossier des services de garderie au Nouveau-Brunswick semblait être tombé dans l'oubli. Un important projet de recherche financé par Développement des ressources humaines Canada et publié à l'automne de 2000 a révélé que les services de garderie au Canada sont médiocres. Le Nouveau-Brunswick a le pire service de garderies car il n'offre aucune subvention d'exploitation aux garderies et n'a aucune exigence concernant la formation du personnel.

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS : LE DÉFI DU MILLÉNAIRE

Le Conseil national du bien-être social croit que le Canada peut modifier sa politique sociale de manière à éliminer la pauvreté infantile et à améliorer le sort de tous les enfants canadiens.

– Conseil national du bien-être social, 1999, *Les enfants du préscolaire : des promesses à tenir.*

Des services complets de garderie ne sont pas le seul programme qui puisse aider les enfants d'âge préscolaire et leur famille. D'autres initiatives ont été lancées au Nouveau-Brunswick pendant les années 1990. En 1991, après presque deux décennies de discussion et de promesses électorales intermittentes, le gouvernement provincial a mis en place un système de maternelles publiques qui pour la première fois fournissait un enseignement public aux enfants de cinq ans. En 1994, le gouvernement a créé les Initiatives pour la petite enfance, un programme à multiples facettes axé sur les familles « à risque » et leurs enfants d'âge préscolaire. Divers autres programmes d'intervention précoce ont été mis sur pied, tel Moncton Headstart Inc. Un groupe de travail sur l'éducation, établi en 1993, a soulevé, pour la première fois peut-être dans la province, le concept de la nécessité de préparer les enfants à l'école.

Les services de garderie ne sont pas les seuls à procurer un appui aux familles, mais pour beaucoup de familles il s'agit d'un programme essentiel. Les familles pauvres qui ont accès à des services de garderie sont beaucoup plus en mesure de trouver et de garder des emplois, en plus de permettre aux familles moins pauvres de rester sur le marché du travail. Des services complets de garderie ne constituent pas le remède universel à la pauvreté, mais de plus en plus de gens sont d'avis qu'il sera impossible d'éliminer la pauvreté sans ces services. Comme le dit le Conseil national du bien-être social, « un système de services de garde de bonne qualité est le point de départ logique du développement de la petite enfance et le pivot des autres aides à la famille ».

Lorsqu'on parle de pauvreté au Canada, on fait habituellement allusion au seuil de faible revenu (SFR) qui est calculé par Statistique Canada et qui mesure le pourcentage du revenu des familles qui est consacré à l'alimentation, au logement et à l'habillement (le SFR varie également en fonction des régions géographiques). Selon Statistique Canada, 34 000 enfants de moins de 18 ans étaient pauvres au Nouveau-Brunswick en 1997, une augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1989, l'année au cours de laquelle les hommes et femmes politiques du gouvernement fédéral avaient promis d'éliminer la pauvreté. En 1997, le taux de pauvreté s'élevait à 20 p. 100 chez les enfants de moins de 18 ans au Nouveau-Brunswick et à 25 p. 100 chez les enfants de moins de 6 ans. Autrement dit, un enfant de six ans ou moins sur quatre était pauvre au Nouveau-Brunswick en 1997. En plus d'augmenter, la pauvreté s'est aussi intensifiée. En 1989, un écart de 7 428 $ séparait la famille pauvre moyenne du SFR. En 1997, la même famille faisait face à un écart de 8 265 $.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres. Les parents sont pauvres surtout parce qu'ils n'arrivent pas à se trouver un emploi suffisamment rémunérateur. En 1997 selon Statistique Canada, le SFR au Nouveau-Brunswick pour un parent unique avec un enfant était de 18 664 $. Cependant, une personne qui travaille 35 heures par semaine au salaire minimum pendant 52 semaines gagne environ 54 p. 100 du montant nécessaire pour vivre au seuil de la pauvreté. Cela explique pourquoi il est plus avantageux pour les travailleurs à

faible revenu de bénéficier de l'aide sociale. Même si les taux d'aide sociale au Nouveau-Brunswick ont toujours été les plus faibles du Canada, le rapport *La santé des enfants au Canada*, publié en 2000, signalait que l'aide sociale accordée à un parent unique avec un enfant au Nouveau-Brunswick en 1998 comptait pour 61 p. 100 du SFR, c'est-à-dire que l'aide sociale fournissait à cette famille 61 p. 100 du montant nécessaire pour vivre au SFR. Au Canada en 1976, un parent avec un enfant devait travailler 41 heures au salaire minimum pour rester au-dessus du seuil de la pauvreté. En 1994, il aurait fallu que ce même parent travaille 73 heures par semaine pour atteindre les mêmes résultats.

Le fait de naître dans un milieu pauvre ne veut pas nécessairement dire que les enfants seront maltraités. Les parents d'enfants pauvres ne sont pas moins aimants, mais ils sont cependant plus à risque pour une grande variété de facteurs qui sont maintenant bien documentés. Selon un rapport sur la pauvreté au Canada atlantique, les enfants pauvres sont plus susceptibles de naître prématurément ou d'avoir un faible poids à la naissance. Ils sont aussi plus susceptibles d'être hyperactifs, de manifester des troubles émotionnels ou de comportement, d'abandonner leurs études et d'avoir des démêlés avec la justice. Les enfants pauvres courent plus de risques sur le plan de la santé et de la sécurité parce qu'ils sont mal nourris ou vivent dans des maisons qui nécessitent des réparations majeures ou qui n'ont pas les dispositifs de sécurité de base, comme des alarmes incendie.

Une famille qui vit dans la pauvreté mène une lutte constante pour remplir ses besoins de base en matière d'alimentation, de logement et d'habillement. Les soucis et le stress continuels associés à l'argent peuvent nuire à la capacité d'un parent de traiter avec ses enfants et peuvent susciter des sentiments de désespoir et de dépression qui, à leur tour, peuvent donner lieu à des stratégies parentales inefficaces ou à des mesures disciplinaires sévères et incohérentes. Ils peuvent aussi nuire à la qualité des liens formés entre l'enfant et le parent pendant les premières années.

Au Canada, les enfants les plus pauvres sont les autochtones. Le taux de pauvreté chez ces enfants se situait à 52 p. 100 en

1997, comparativement à 23 p. 100 chez les enfants non autochtones. Les taux de mortalité chez les enfants autochtones, peu importe la maladie, sont deux ou trois fois plus élevés que chez les enfants non autochtones. Les taux de mortalité infantile, périnatale et néonatale sont deux fois plus élevés, et les enfants sont quatre fois plus susceptibles de mourir d'accidents évitables.

Selon bon nombre de spécialistes, il existe certaines conjonctures favorables pendant les premières années de l'enfant où il est prêt, sur le plan biologique, à perfectionner certaines aptitudes ou habiletés. S'il n'acquiert pas ces aptitudes et habiletés pendant cette période cruciale, elles pourraient être à jamais perdues. C'est le cas, par exemple, de certains aspects de la vision lorsque les trajets neuronaux ou certaines aptitudes particulières non acquises pendant la première année de la vie peuvent avoir des effets irréversibles. Il est cependant possible pendant ces étapes cruciales de compenser les lacunes sur le plan des aptitudes sociales, linguistiques ou cognitives au moyen de programmes d'intervention tels des services de garderie de qualité.

Selon Gillian Doherty, qui a mené d'importantes recherches sur le développement de la petite enfance et la préparation à l'école, les études démontrent constamment l'utilité de services de garderie de qualité pour les enfants de familles pauvres. Des études ont révélé, par exemple, que les enfants qui avaient bénéficié de services de garde de qualité avant de commencer l'école avaient un meilleur vocabulaire, de meilleures aptitudes linguistiques et un meilleur fonctionnement cognitif et qu'ils s'entendaient mieux avec les autres enfants. Ces qualités étaient évidentes au moment où ils commençaient l'école et se maintenaient pendant les années scolaires suivantes.

Aujourd'hui, les services de garderie de qualité sont importants pour le développement des enfants. Vu les changements radicaux survenus dans la société au cours des quelques dernières décennies — augmentation du nombre de familles pauvres et de familles à parent unique, augmentation du nombre de familles où les deux parents travaillent, stress accru d'avoir à faire l'équilibre entre la vie professionnelle et

familiale — on ne peut plus s'attendre, selon Gillian Doherty, à ce que les parents s'occupent seuls de préparer les jeunes enfants à devenir des adultes responsables et productifs. Selon elle, cette tâche doit être un effort de collaboration de la famille, de la collectivité et de l'ensemble de la société. Des services de garderie abordables et réglementés sont peut-être la ressource la plus importante pour appuyer les parents dans leur rôle.

On entend souvent dire que le Nouveau-Brunswick, qui est l'une des provinces les plus pauvres du Canada, n'a pas les moyens de se payer des services de garde d'enfants de qualité. Mais la question à se poser en 2000 est plutôt de savoir si la province a les moyens de ne pas investir dans ces services. Un investissement dans les premières années de la vie sera sans doute remboursé plusieurs fois : la personne aura de meilleurs salaires pendant toute sa vie; les recettes fiscales du gouvernement augmenteront; le taux de criminalité diminuera; les membres de la société seront plus heureux et plus productifs.

En 2000, certaines provinces canadiennes ont déjà reconnu ce fait. Le Québec est un chef de file des services complets de garderie, ayant mis en œuvre en 1997 un système en vertu duquel les parents paient un maximum de 5 $ par jour. La Colombie-Britannique a aussi annoncé des plans visant des services complets de garderie à compter de janvier 2001. Les parents paieront un maximum de 7 $ par jour pour les soins de garde avant et après la classe.

La mise en place de garderies abordables, accessibles et de grande qualité au Nouveau-Brunswick est évidemment faisable, mais cela coûte cher. C'est un projet qui nécessite une volonté politique. Il est important que les dirigeants décident que les premières années de la vie des enfants sont importantes. Elles sont en fait cruciales. L'aide aux jeunes enfants et à leur famille doit être un objectif majeur de la politique gouvernementale en 2001.

Il existe plusieurs raisons d'être optimistes au début du nouveau millénaire. Le gouvernement fédéral a un surplus budgétaire qui pourrait atteindre 25 milliards de dollars d'ici 2005 selon certaines prévisions, ce qui veut dire qu'il y a des fonds pour les programmes sociaux. Le taux de chômage est à

la baisse et de nouveaux emplois sont créés. Le Plan d'action national pour les enfants, publié en 1999, a été accepté par le gouvernement fédéral, neuf gouvernements provinciaux et trois gouvernements territoriaux, et est un cadre stratégique qui pourrait servir à élaborer des politiques et des programmes créatifs pour les enfants. En 1999, le Discours du Trône du gouvernement fédéral proposait d'investir davantage dans la Prestation nationale pour enfants et d'étendre à un an la durée du congé parental prévu par le régime d'assurance-emploi. Comme l'a fait remarquer un auteur, à la fin de la décennie les enfants étaient devenus une « priorité » pour tous les gouvernements. Cependant, il reste à voir si ces gouvernements vont trouver des solutions et mettre en œuvre des politiques globales et des systèmes d'appui qui tiendront compte des besoins des familles.

UN AVERTISSEMENT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le décès de jeunes enfants au Nouveau-Brunswick, y compris de jeunes enfants pris en charge, a bouleversé le pays à plusieurs reprises à la fin des années 1990. Lorsque Jacqueline Brewer, âgée de deux ans, est morte seule et négligée dans son lit de bébé dans la demeure de sa famille, à Saint-Jean, le gouvernement provincial a établi un Comité d'examen des décès d'enfants, dont le rapport a donné lieu à un examen détaillé des services d'aide sociale à l'enfance dans la province, de même qu'à une proposition visant la restructuration de ces services.

Le rapport *Les enfants priment tout*, terminé en janvier 2000, mais publié six mois plus tard seulement, constituait un réquisitoire accablant contre l'attitude du gouvernement provincial à l'égard des enfants dans les années 1990. Le rapport signalait ce qui suit : « Depuis le début de la décennie, il y a eu peu de preuves pour corroborer la conviction que les questions de bien-être à l'enfance avaient de l'importance au ministère de la Santé et des Services communautaires. » À une époque axée sur la réduction du déficit, le Ministère a concentré ses efforts sur le système de soins de santé. Des services de soins de longue durée ont été mis en place pour les personnes âgées et les adultes handicapés. Il restait peu de ressources pour les enfants. En 1997–1998, 4 p. 100 du budget ministériel seulement a été consacré aux enfants.

Le rapport rappelle qu'il y a eu une période dans l'histoire du Nouveau-Brunswick, notamment pendant l'existence du Bureau des services à l'enfance au début des années 1990, où on élaborait des plans stratégiques et des initiatives à l'intention des enfants, y compris un plan pour améliorer la qualité de la vie des enfants de la province. Le cadre stratégique élaboré dans le rapport *Jouons pour l'avenir* en 1991 décrivait une vision, des valeurs et des croyances centrées sur le mieux-être et l'épanouissement de tous les enfants du Nouveau-Brunswick. En 2000 cependant, après une décennie de restrictions budgétaires et de contraintes financières, ce document était largement tombé dans l'oubli.

Aujourd'hui, comparativement à trente ans passés, des preuves accablantes démontrent que la vie d'une personne peut être façonnée par les premières années, c'est-à-dire de la conception à l'âge de cinq ans. Des données convaincantes existent sur les répercussions de la pauvreté et il va de soi qu'il faut intervenir auprès des enfants avant que les problèmes se présentent. L'investissement dans des programmes de prévention, l'appui des familles dans leur rôle parental et la création de milieux de travail et de capacités communautaires favorables aux enfants et à la famille sont des démarches utiles qui auront des avantages à long terme pour l'ensemble de la société.

Même le rapport *Les enfants priment tout* reconnaît que la santé et la productivité des adultes sont largement déterminées par la période prénatale et les trois premières années de la vie. Le rapport conclut que les régimes de services sociaux, en fait les gouvernements, sont maintenant bien placés pour exercer une influence positive sur la santé des prochaines générations de nos collectivités, de notre économie et de notre société en général.

À l'âge de cinq ans, notre petite fille imaginaire aura vécu ce que certains spécialistes considèrent comme le stade de développement le plus intense de sa vie. Nouveau-née sans défense et totalement dépendante de ses fournisseurs de soins, elle est devenue, avec un peu de chance, une petite fille de cinq ans aux yeux brillants, en santé et heureuse qui se joindra à ses camarades avec enthousiasme pour faire l'expérience du système d'enseignement public. Son année à la maternelle sera axée sur le jeu. Si elle a passé du temps dans une garderie, elle

saura que la maternelle en est un prolongement, mais elle sera bientôt prête à affronter les rigueurs de l'apprentissage structuré. Si ses premières expériences ont été positives, si ses besoins physiques ont été remplis et si elle a bénéficié de fournisseurs de soins aimants, elle sera prête à relever le défi. Au moment où elle commencera à se détacher de sa famille immédiate pour découvrir un monde plus grand, son estime de soi et sa confiance seront intactes et ses espoirs pour l'avenir seront illimités.

CHAPITRE 2

ENFANCE
(6 À 12 ANS)

INTRODUCTION

La période de 6 à 12 ans peut constituer une période de découverte très intéressante dans la vie d'une jeune fille. Intercalée entre les périodes de développement plus intenses de la petite enfance et de l'adolescence, cette étape du cycle de la vie est mal documentée et a été négligée par les décideurs. Il s'agit cependant d'une période importante pour la fille qui s'aventure au-delà du monde axé sur les fournisseurs de soins de sa petite enfance et de ses années préscolaires pour explorer un monde plus grand et plus complexe. Le milieu de vie demeure important pour la préadolescente, mais elle subit aussi de nouvelles influences extérieures à la famille. Son entrée à l'école élargit ses horizons pour inclure ses camarades de classe, les enseignants, les programmes d'études et toute une série d'activités parascolaires. Ces éléments jouent tous un rôle crucial dans la formation de son identité sexuelle. À cette étape de sa vie, la façon dont une fille se perçoit et sa compréhension du monde sont de plus en plus influencées par la culture populaire et les médias.

Comment la vie de la préadolescente du Nouveau-Brunswick en 2000 a-t-elle changé par rapport à celle d'une préadolescente d'il y a trente ans? Aujourd'hui, l'enfant de sexe féminin grandit dans une société qui est davantage consciente des partis pris contre l'autre sexe et qui prend des mesures pour combattre le sexisme. Elle peut donc avoir des rêves plus grands que ceux de sa mère et participer à une plus grande variété d'activités d'apprentissage et de loisir. Les jeunes filles du Nouveau-Brunswick font cependant face à des défis nouveaux ou accrus suscités par l'évolution socio-économique et familiale qui a pris place depuis les années 1970. Parmi les tendances troublantes, mentionnons l'écart grandissant entre les familles à l'aise et les familles à faible revenu. Les parents qui travaillent ont moins de temps à consacrer à leurs enfants, spécialement les mères. Les familles monoparentales et les familles reconstituées, qu'on retrouve en plus grand nombre, peuvent occasionner de grands défis à bon nombre de jeunes filles. De plus, des vestiges d'anciennes contraintes axées sur la disparité des sexes persistent même en 2000. Les filles continuent d'être exposées à des pressions subtiles et moins

subtiles qui les encouragent à être passives, à se conformer et à se valoriser en fonction de leur apparence physique.

Chez les filles, la principale difficulté associée à cette étape du cycle de la vie consiste à trouver un moyen de favoriser une image de soi positive. Cette attitude peut les aider à tenir le coup pendant la crise de l'adolescence et à se transformer en jeunes filles indépendantes et confiantes. Quelle a été l'expérience des filles depuis les trente dernières années? Quel est le rendement des filles à l'école par rapport à celui des garçons? Quels sont les points forts de ce qu'on pourrait appeler la « culture des filles »? Jusqu'à quel point avons-nous réussi à créer un environnement sain qui encourage la jeune fille à donner toute sa mesure à la maison, à l'école et dans la poursuite de ses passe-temps?

LES FAMILLES ET LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Comme pour le nourrisson et l'enfant d'âge préscolaire, le milieu de vie continue de déterminer les chances que les jeunes filles de 6 à 12 ans auront dans leur vie. Tout comme en 1970, la situation financière des parents influe fortement sur le mieux-être des jeunes filles en 2000. Au cours des trois dernières décennies, les familles du Nouveau-Brunswick ont été secouées par une série de cycles économiques. L'époque expansionniste des années 1970 a donné lieu, au début des années 1980, à une récession qui a été suivie d'un regain à la fin des années 1980. Les années 1990 ont été marquées par la compression des effectifs au sein du gouvernement et des entreprises, par la réduction des programmes sociaux et par la croissance des emplois non standards et du travail indépendant.

Les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas profité également des bénéfices de la croissance économique depuis 1970. La détérioration relative de la situation financière de nombreuses familles est l'une des tendances alarmantes des vingt dernières années. Les taux de pauvreté infantile demeurent encore aujourd'hui inacceptables face aux revenus croissants des familles qui se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle. Selon les calculs de Statistique Canada (à partir de données sur l'emplacement géographique et la proportion du revenu

familial dépensé pour la nourriture, le logement et l'habillement), le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de la pauvreté ou au seuil de faible revenu s'est rarement éloigné de 20 p. 100 au Nouveau-Brunswick et au Canada depuis les années 1980. Les derniers chiffres pour le Nouveau-Brunswick et le Canada reflètent une réalité alarmante : en 1997, un enfant sur cinq vivait dans la pauvreté. Au Nouveau-Brunswick, la pauvreté touche particulièrement les enfants de moins de 18 ans qui vivent dans des familles monoparentales ayant un chef féminin. En 1996, environ 66 p. 100 de cette population vivait dans des familles à faible revenu, alors que seulement 12 p. 100 des enfants vivaient dans des familles biparentales à faible revenu. Les enfants autochtones et les membres de minorités visibles sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que d'autres enfants canadiens. Les données du recensement de 1996 de Statistique Canada révèlent que 52 p. 100 des enfants autochtones et 43 p. 100 des enfants de minorités visibles de moins de 14 ans vivent dans la pauvreté, comparativement à 23 p. 100 des autres enfants canadiens du même groupe d'âge.

La pauvreté au Nouveau-Brunswick n'est pas seulement le sort des familles bénéficiaires d'aide sociale. Même les familles où les deux parents travaillent peuvent avoir du mal à répondre aux besoins fondamentaux de leurs enfants. Le phénomène des travailleurs à faible revenu est un problème grandissant au Nouveau-Brunswick et ailleurs au Canada. L'augmentation des emplois à temps partiel faiblement rémunérés et des emplois à salaire minimum a provoqué un écart de « rémunération » de plus en plus grand entre les salaires de nombreux travailleurs et le seuil de faible revenu. Les travailleurs occupant un emploi à longueur d'année sont de plus en plus confrontés à cette dure réalité.

De quelle manière la situation financière de la famille touche-t-elle les enfants à charge? Au niveau le plus élémentaire, les enfants qui vivent dans des familles à faible revenu sont très vulnérables car leurs parents n'ont pas toujours les moyens de leur fournir une alimentation, un habillement et un logement adéquats sur une base constante. Pour la fille ou le garçon qui fréquente l'école élémentaire, cela peut vouloir dire aller à l'école sans manger un bon déjeuner, sans sac à lunch ou sans argent pour la cafétéria. De plus, dans de nombreuses localités

du Nouveau-Brunswick, le manque de logements abordables force beaucoup de familles à vivre dans des taudis ou à sacrifier dans d'autres domaines, comme la nourriture ou les commodités. Une jeune fille qui grandit dans une famille à faible revenu peut être privée des vêtements nécessaires l'hiver ou souffrir de ne pas pouvoir s'habiller comme ses camarades de classe qui suivent la mode. Les enfants rapportent que la pauvreté signifie avoir peur de dire à sa mère qu'on a besoin de chaussures de gymnastique, craindre de se faire taquiner à cause de la façon qu'on est habillé, ne pas avoir d'argent pour la journée des hot-dogs à l'école, rêver de vivre dans une belle maison ou ne pas avoir les moyens de participer aux sorties scolaires.

D'après un nombre grandissant de recherches, la pauvreté familiale peut nuire à de nombreux aspects du développement de l'enfant. Selon une récente étude du Conseil canadien de développement social, les enfants canadiens vivant dans des familles biparentales à faible revenu font face à de sérieux désavantages qui se manifestent dans le comportement, l'apprentissage, l'état de santé et la participation aux activités culturelles, récréatives et sociales. Les conditions de vie au sein de la famille et de la collectivité s'en ressentent. Ces enfants semblent beaucoup plus susceptibles de vivre dans des familles dysfonctionnelles. Ils grandissent souvent dans des quartiers dangereux et malsains et ont tendance à changer d'école beaucoup plus souvent que les autres enfants. Les enfants qui vivent dans des familles pauvres expriment des degrés plus élevés d'agression indirecte et souffrent plus souvent de troubles de la vue, de l'audition, de la parole ou de troubles moteurs. Il y a de plus fortes chances qu'ils manifestent des retards sur le plan du vocabulaire et moins de chances qu'ils aient accès à un ordinateur à la maison ou qu'ils participent à des sports organisés. Selon les auteurs David P. Ross et Paul Roberts, les seuils actuels de pauvreté infantile ou de faible revenu devraient être augmentés pour tenir compte du niveau de revenu dont les familles ont besoin pour que leurs enfants aient toutes les chances de s'épanouir totalement. Ils maintiennent que si les efforts pour lutter contre la pauvreté au Canada avaient pour objectif de produire des enfants sains, il faudrait tenir compte de beaucoup plus que les simples « nécessités essentielles » de la vie, c'est-à-dire l'alimentation, l'habillement et le logement.

Comment nos gouvernements ont-ils réagi aux besoins financiers des familles qui ont des enfants? Les études comparatives de la politique familiale révèlent que le Canada a du retard sur la plupart des pays occidentaux dans les programmes d'aide au revenu et à la famille. C'est dans la première moitié du XX^{e} siècle que le gouvernement fédéral a reconnu pour la première fois les coûts occasionnés aux familles avec des enfants. Il a créé des déductions fiscales pour les enfants à charge (1919) et le programme universel d'allocations familiales, qui offrait des paiements mensuels modestes aux familles avec de jeunes enfants (1945). Depuis l'abolition de ces deux mesures au début des années 1990, les autorités fédérales et provinciales ont mis à l'essai diverses formes de crédit d'impôt pour enfants et de programmes de supplément de revenu pour les familles à revenu modeste. La reconnaissance de la crise de pauvreté chez les enfants a suscité l'initiative fédérale-provinciale de la Prestation nationale pour enfants, entrée en vigueur en juillet 1998. En vertu de cette initiative conjointe, le gouvernement fédéral verse la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément à la prestation nationale pour enfants aux familles à faible revenu. Les programmes provinciaux cherchent plus spécifiquement à encourager la participation des parents à faible revenu au marché du travail. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick offre des subventions de garde d'enfants aux familles de travailleurs à faible revenu, mais l'aide provinciale aux familles dans le besoin reste sérieusement limitée. Les taux de prestation d'aide sociale au Nouveau-Brunswick sont loin des seuils de faible revenu de Statistique Canada, même pour les familles avec des enfants. Les programmes publics ne sont pas très utiles pour les familles de travailleurs à faible revenu. Les coûts des services de garde après la classe et d'autres coûts liés à l'éducation des enfants représentent d'importantes ponctions dans le budget familial, surtout pour les parents qui occupent des emplois faiblement rémunérés ou qui font face à un chômage saisonnier.

Au cours des dernières années les restrictions apportées par les gouvernements fédéral et provincial à l'assurance-emploi et à d'autres programmes sociaux ont fait que les familles sont en butte à des revenus stagnants et à des coûts grandissants pour les produits et services pour enfants. La dépendance accrue par rapport aux services d'alimentation de secours est un signe des

temps. Depuis 1989, le nombre de Canadiens et de Canadiennes ayant recours aux banques d'alimentation a plus que doublé, tandis que le nombre de collectivités où l'on trouve des banques d'alimentation a plus que triplé au pays. Les banques d'alimentation au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada, font régulièrement appel à l'aide du grand public pour pouvoir faire face à la demande croissante. En 1999, afin de ravitailler les banques alimentaires, le gouvernement provincial a lancé un programme qui incite les gens à faire des dons en espèces aux caisses d'épicerie. Au cours des dernières années, certaines écoles élémentaires du Nouveau-Brunswick ont lancé des programmes de déjeuner gratuit pour s'assurer que les enfants sont bien nourris et prêts à apprendre. Ces initiatives peuvent alléger les symptômes les plus graves de la pauvreté, mais elles sont dégradantes et paralysantes pour les parents et les enfants et ne favorisent pas l'autosuffisance à long terme des familles. En tant que société notre défi consiste à élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté qui cibleront les causes sous-jacentes de l'inégalité financière et qui permettront aux familles de vivre dans un plus grand confort et avec plus de dignité.

LA QUALITÉ AFFECTIVE DE LA VIE FAMILIALE

La qualité affective de la vie familiale est au moins aussi importante que la capacité de procurer aux enfants une certaine sécurité financière. La recherche fait ressortir que le sain développement des enfants dépend largement de la formation précoce de liens affectifs solides avec des adultes qui leur fournissent invariablement un appui aimant et de l'affection pendant toutes les années de l'enfance. Une récente étude d'un professeur canadien de travail social, Ben Schlesinger, donne une vue d'ensemble de certaines caractéristiques des familles saines et stables. Dans les familles fonctionnelles, les gens se respectent et prennent soin les uns des autres. Ils partagent des moments de loisir et un sens de l'humour et du jeu. La communication est claire, abondante et directe. Les membres sont encouragés à exprimer leurs émotions et à découvrir leur propre identité. Ils apprennent aussi à faire la différence entre le bien et le mal et à valoriser le service à autrui.

Les défis de la vie quotidienne au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada, peuvent nuire, bien sûr, au fonctionnement idéal de la famille. La hausse des niveaux de scolarité et la diminution de la taille des familles depuis les trente dernières années permettent aux parents qui le désirent de consacrer plus d'attention à leurs enfants par une présence de qualité. Mais les stress et les tensions, souvent liés aux difficultés financières empêchent en fait de nombreux parents de procurer un milieu de vie stable à leurs enfants. Les exigences d'un marché du travail en constante évolution, le chômage élevé, le sous-emploi, la compression des effectifs au sein des entreprises et du gouvernement et des heures de travail excessives ou un travail par postes, font que le simple fait de gagner sa vie peut être une source importante de stress. Les familles et surtout les mères qui font un travail payé sont soumises à des contraintes de temps accrues. Depuis quelques années, les parents ont de plus en plus de difficulté à faire l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales. De plus, les taux croissants de divorce et de séparation des trente dernières années signifient que de plus en plus d'enfants vivent avec un seul parent (surtout la mère), en garde conjointe ou dans des familles reconstituées. Cette évolution des structures familiales peut nécessiter des adaptations difficiles. Pour toutes ces raisons, les aspects qualitatif et quantitatif de l'attention que les parents accordent aux enfants peuvent souffrir. Les parents sont aussi influencés par la manière dont ils ont été élevés. Certains n'ont peut-être pas les aptitudes nécessaires pour créer un milieu stable et aimant pour leurs enfants.

Dans certains cas, les problèmes des parents sont graves et donnent lieu au mauvais traitement des enfants. En effet, pour certains jeunes, la maison est nettement un endroit dangereux. Au lieu d'être un refuge où ils reçoivent de l'affection, des soins et de l'appui, la maison est un lieu de violence physique et sexuelle. Les filles ont toujours été particulièrement vulnérables à l'agression sexuelle dans la famille, souvent aux mains de leur père ou d'autres hommes de la famille élargie. Le silence et la honte ont longtemps jeté un voile sur le problème de la violence à l'endroit des femmes et des enfants. Le sujet était tellement tabou en 1970 qu'il n'a même pas été mentionné dans l'étude en profondeur de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. C'est depuis les vingt-

cinq dernières années seulement que le mouvement féministe a réussi à aborder publiquement le dossier de la violence physique et sexuelle.

Vu l'absence de séries statistiques remontant à trente ans passés et la sous-déclaration des cas de violence, il est très difficile de mesurer l'étendue du problème et surtout son évolution au cours des ans. La déclaration des cas de violence a augmenté de façon spectaculaire au cours des quinze dernières années, par suite de la sensibilisation accrue du public et de l'amélioration des services chargés de l'application de la loi. Selon un récent rapport sur la réforme des services d'aide sociale à l'enfance du Nouveau-Brunswick, le nombre de cas de violence sexuelle à l'endroit des enfants dans les familles signalés aux autorités provinciales a augmenté de plus de 133 p. 100 de 1985-1986 à 1995-1996. Les chiffres disponibles pour le Canada pour les années 1990 indiquent qu'un taux alarmant d'actes d'agression sont commis contre les jeunes filles (voir l'encadré ci-dessous).

Violence physique et sexuelle faite aux filles au Canada, années 1990

- Plus de la moitié (54 p. 100) des filles canadiennes de moins de 16 ans ont reçu une forme quelconque d'attention sexuelle non désirée.
- Une fille de moins de 16 ans sur quatre presque a été l'objet d'un viol ou d'actes sexuels coercitifs, alors que 17 p. 100 sont victimes d'inceste.
- Plus de la moitié (53 p. 100) des mauvais traitements physiques faits aux enfants canadiens par un membre de la famille en 1999 ont été infligés à des filles de moins de 18 ans.
- En 1999, au Canada, quatre victimes d'agression sexuelle commise dans la famille sur cinq (80 p. 100) étaient des filles de moins de 18 ans.
- Les filles autochtones font tout particulièrement l'objet d'actes de violence physique et sexuelle : 75 p. 100 des jeunes filles autochtones de moins de 18 ans ont été victimes d'agression sexuelle.
- Les filles atteintes d'invalidité font aussi face à des taux plus élevés d'agression sexuelle.

Sources : Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : Profil statistique, 2000*; Alliance des cinq centres de recherche sur la violence, *La prévention de la violence envers les filles : Rapport final* (décembre 1999).

cinq dernières années seulement que le mouvement féministe a réussi à aborder publiquement le dossier de la violence physique et sexuelle.

Vu l'absence de séries statistiques remontant à trente ans passés et la sous-déclaration des cas de violence, il est très difficile de mesurer l'étendue du problème et surtout son évolution au cours des ans. La déclaration des cas de violence a augmenté de façon spectaculaire au cours des quinze dernières années, par suite de la sensibilisation accrue du public et de l'amélioration des services chargés de l'application de la loi. Selon un récent rapport sur la réforme des services d'aide sociale à l'enfance du Nouveau-Brunswick, le nombre de cas de violence sexuelle à l'endroit des enfants dans les familles signalés aux autorités provinciales a augmenté de plus de 133 p. 100 de 1985-1986 à 1995-1996. Les chiffres disponibles pour le Canada pour les années 1990 indiquent qu'un taux alarmant d'actes d'agression sont commis contre les jeunes filles (voir l'encadré ci-dessous).

Violence physique et sexuelle faite aux filles au Canada, années 1990

- Plus de la moitié (54 p. 100) des filles canadiennes de moins de 16 ans ont reçu une forme quelconque d'attention sexuelle non désirée.
- Une fille de moins de 16 ans sur quatre presque a été l'objet d'un viol ou d'actes sexuels coercitifs, alors que 17 p. 100 sont victimes d'inceste.
- Plus de la moitié (53 p. 100) des mauvais traitements physiques faits aux enfants canadiens par un membre de la famille en 1999 ont été infligés à des filles de moins de 18 ans.
- En 1999, au Canada, quatre victimes d'agression sexuelle commise dans la famille sur cinq (80 p. 100) étaient des filles de moins de 18 ans.
- Les filles autochtones font tout particulièrement l'objet d'actes de violence physique et sexuelle : 75 p. 100 des jeunes filles autochtones de moins de 18 ans ont été victimes d'agression sexuelle.
- Les filles atteintes d'invalidité font aussi face à des taux plus élevés d'agression sexuelle.

Sources : Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : Profil statistique, 2000*; Alliance des cinq centres de recherche sur la violence, *La prévention de la violence envers les filles : Rapport final* (décembre 1999).

Selon la recherche, les filles ont tendance à intérioriser les effets de la violence, tandis que les garçons sont plus susceptibles de les extérioriser. Comme on peut s'y attendre, les filles victimes d'agression sexuelle ont une mauvaise opinion d'elles-mêmes, une image négative de leur corps et un faible rendement scolaire. Elles manifestent des taux plus élevés de dépression, de troubles de l'alimentation, d'automutilation et de tentatives de suicide que les garçons. Les enfants qui sont témoins de violence à la maison, même s'ils n'en font pas directement l'objet, subissent également des conséquences négatives à long terme. La recherche indique que ces enfants traumatisés sont considérablement plus susceptibles de souffrir de dépression, de crainte perpétuelle ou d'anxiété, de s'engager dans des actes d'intimidation, de se battre avec les autres, de commettre des vols ou des actes de vandalisme et de subir d'autres répercussions négatives sur le plan social et scolaire. Les garçons qui ont été témoins de violence semblent beaucoup plus portés à être violents dans leurs propres relations pendant l'adolescence et le début de l'âge adulte. Les filles, par contre, ont tendance à répéter les cycles de victimisation dont elles ont été témoins.

Quels efforts avons-nous déployés, en tant que société, pour protéger les enfants négligés, traumatisés et victimes de mauvais traitements? La plupart des initiatives des trente dernières années en matière de politiques et de services ont été réactives, plutôt que proactives ou préventives. Un récent rapport d'une organisation canadienne, l'Alliance des cinq centres de recherche sur la violence, a révélé que les quelques programmes de prévention de la violence mis en œuvre dans notre pays sont des efforts à court terme concentrés dans les écoles secondaires et ne sont pas dotés de fonds suffisants. Les enfants à risque ne reçoivent pas les soins qu'ils méritent des organismes publics et privés du Nouveau-Brunswick. Depuis 1980, date à laquelle la province comptait une seule maison de transition pour les femmes et enfants victimes de mauvais traitements, à Fredericton, des refuges ont vu le jour dans plusieurs collectivités du Nouveau-Brunswick. Ces services d'intervention de première ligne sont en proie à une insuffisance de fonds permanente et dépendent du travail bénévole et des œuvres de charité aussi bien que d'une aide de l'État. Les maisons de transition sont aussi plus accessibles aux

femmes des milieux urbains dans une province qui est fortement rurale. Depuis le début des années 1980, les activités entreprises par les services d'aide sociale à l'enfance responsables de retirer de leur famille les enfants victimes de violence et de négligence et de les placer dans des familles d'accueil ont pris de l'expansion. Toutefois, selon la récente auto-évaluation des services d'aide sociale à l'enfance dans un rapport intitulé *Les enfants priment tout,* leur capacité d'intervention a été fortement restreinte en raison de ressources humaines et matérielles inadéquates et de la nature fragmentée des services d'aide à la famille et à l'enfance.

Une approche davantage axée sur la prévention de la négligence et du mauvais traitement des enfants a donné lieu à des programmes d'aide aux parents en difficulté. Une variété de programmes et de services communautaires destinés aux parents ont été lancés depuis les trente dernières années. Des centres de ressources familiales financés par le gouvernement fédéral et ciblant les familles à faible revenu ont été établis dans la plupart des grandes villes du Nouveau-Brunswick. Parmi les services qu'ils offrent, notons les programmes de formation au rôle de parent, les groupes de soutien, les cuisines collectives et les banques de jouets. D'autres organismes, comme Support to Single Parents Inc/Support aux Parents Uniques Inc., à Moncton, fournissent aussi une aide précieuse aux familles à parent unique, en offrant des cours sur le rôle parental et en organisant des activités pour les enfants. Le travail de ces groupes et de ces organismes a une importance cruciale face à la montée en flèche de la demande. Leur capacité d'aider les familles est cependant limitée par le fait qu'ils dépendent des fonds en baisse que leur procurent les organismes de charité et le gouvernement. Tout comme pour les maisons de refuge, les services d'aide à la famille sont moins accessibles aux femmes qui habitent dans les régions rurales. Aujourd'hui plus que jamais, l'importance du rôle parental dans le sain développement des enfants est reconnue et par conséquent nos initiatives d'aide à la famille devraient refléter cette prise de conscience.

Les parents sont aussi les principaux agents de socialisation des enfants en ce qui a trait aux rôles des adultes. La recherche démontre que les attentes des parents contribuent de façon considérable à la formation de l'identité sexuelle. En 1970, le

rapport novateur de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird) indiquait les façons dont les parents canadiens aidaient à perpétuer le décalage entre les rôles des hommes et des femmes. Les parents, surtout les mères, laissaient davantage leurs garçons adopter des comportements actifs et agressifs, alors qu'elles s'attendaient à ce que leurs filles évitent l'agressivité verbale et physique et expriment la dépendance, la passivité et la conformité. Les exemples donnés par les parents de l'époque avaient aussi tendance à renforcer les stéréotypes sexuels. Comme le soulignait le rapport Bird, l'observation du comportement des parents dans les activités quotidiennes a fortement influencé l'identité des jeunes et leur compréhension du monde qui les entoure :

> La petite fille peut apprendre ce qu'on attend d'une femme simplement en regardant sa mère. Le garçon, lui, ne peut en général observer son père au travail et d'ailleurs, ce serait plus difficile à comprendre, pour un enfant, que le travail ménager. Tandis que la petite fille peut facilement se faire une image du rôle traditionnel de l'épouse et de la mère, le garçon doit faire plus d'efforts pour se représenter ce qu'on attend d'un homme dans tous les domaines. Il peut être influencé par l'image d'un homme qui combine les attitudes de son père et celles des hommes qu'il a eu l'occasion de voir ou dont il a entendu parler. À la maison, toutes les femmes font la même chose; les pères, eux, peuvent avoir toutes sortes de carrières différentes. Le résultat, c'est que le garçon ne s'identifie pas forcément avec une seule profession, comme le fait la petite fille avec le rôle d'épouse et de mère. C'est également pour cela que les fillettes élevées dans des familles où la mère travaille au dehors ont en général une conception moins traditionnelle du rôle de la femme.

Bien des choses ont changé depuis 1970. Notamment, un nombre croissant de mères de jeunes enfants se sont intégrées au marché du travail. Au milieu des années 1990, environ 67 p. 100 des femmes du Nouveau-Brunswick avec des enfants au foyer étaient des employées rémunérées par rapport à 46 p. 100 en 1981. En 1995, près de 60 p. 100 des mères seules au Nouveau-Brunswick occupaient un emploi. En outre, malgré la persistance des ghettos d'emplois féminins, les femmes sont représentées dans une gamme plus vaste de professions et de carrières, y compris dans les professions à prédominance

masculine, comme la médecine, le droit, l'enseignement universitaire et la gestion d'entreprise. Le résultat des recherches des trente dernières années a aussi sensibilisé les gens à la nature insidieuse des stéréotypes sexuels pendant la socialisation du jeune enfant.

Néanmoins, des messages contradictoires sont transmis à nos filles. Des études ont démontré que la plupart des femmes, y compris celles qui travaillent à l'extérieur de la maison, continuent de se charger d'une part disproportionnée de tâches ménagères. Les réponses données aux questions du recensement de 1996 concernant le travail non rémunéré ont révélé que 53 p. 100 des femmes du Nouveau-Brunswick âgées de 15 ans et plus consacrent au moins 15 heures par semaine (et certaines jusqu'à 60 heures par semaine et plus) au travail non rémunéré, comparativement à 24 p. 100 des hommes du même groupe d'âge. Environ 27 p. 100 des hommes ont indiqué qu'ils passaient moins de 5 heures par semaine à faire du travail non rémunéré à la maison, alors qu'un nombre considérable d'hommes, soit 18 p. 100, ont déclaré qu'ils ne consacraient aucun temps à ces activités. Par conséquent, même aujourd'hui, un grand nombre de jeunes femmes peuvent apprendre par observation que, malgré le rôle que les femmes jouent en dehors de la maison, on continue de s'attendre à ce qu'elles se chargent de la plupart des tâches ménagères et des repas, en plus de s'occuper des enfants et des personnes âgées. Le désavantage des femmes sur le plan financier est une autre réalité qui se fait sentir par beaucoup de jeunes filles en grandissant. Que leur mère soit un parent unique prestataire d'aide sociale, une travailleuse qui se démène dans un ghetto d'emplois féminins ou une professionnelle instruite qui fait face aux conséquences des interruptions de carrière liées aux responsabilités familiales, leur situation n'est pas plus enviable. À l'aube du XXI^{e} siècle, l'identité des femmes ne se limite peut-être plus au rôle d'épouse, de mère et de ménagère, mais les tâches domestiques et les qualités de donneuses de soins sont encore largement associées au sexe féminin. Et un nombre trop grand de mères de jeunes filles luttent encore pour obtenir une sécurité financière et physique.

Vu l'absence d'études approfondies sur les tendances de la socialisation en ce qui concerne les rôles sexuels dans les

familles du Nouveau-Brunswick et du Canada, il est impossible de mesurer systématiquement les progrès réalisés depuis 1970. On a cependant l'impression que les parents ont réalisé de grands progrès dans la façon dont ils perçoivent leurs filles. Ils sont moins nombreux aujourd'hui à s'en tenir aux rôles traditionnels et prépondérants d'épouse et de mère pour leurs filles ou à adhérer à un rôle limité pour les femmes dans le domaine public. Toutefois, certains aspects du traitement des enfants en fonction de leur sexe semblent bien enracinés, malgré la percée importante qui a été faite dans ce domaine. Consciemment ou inconsciemment, les parents continuent peut-être à inciter leurs filles à être soumises, à bien se conduire, à s'occuper des autres et à être pacifiques. Après trente ans, les exhortations du rapport Bird continuent de nous rappeler l'importance de donner carte blanche aux filles dans la réalisation de leurs espoirs et de leurs rêves.

> Lorsqu'elle commence à aller à l'école, la fillette a une idée assez nette de ce que l'on considère comme féminin, et sait fort bien quel type de conduite on attend d'elle. Nous insistons auprès des parents canadiens pour qu'ils soient bien conscients de cela et prêtent une attention particulière aux aptitudes et à la personnalité des filles comme à celles des garçons. Les parents doivent reconnaître l'importance qu'il y a à élargir les horizons de leurs filles et doivent apprendre à respecter leurs aspirations, à encourager leur esprit d'initiative.

L'EXPÉRIENCE SCOLAIRE

L'entrée à l'école est une étape importante dans la vie de la préadolescente. En 2000 comme en 1970, la porte de la salle de classe lui ouvre la voie à une grande variété de nouvelles expériences intellectuelles et sociales. À partir de l'âge de 6 ans, elle passe une bonne partie des journées de la semaine avec ses camarades de classe et des adultes qui ne font pas partie de sa famille. Sa routine quotidienne est plus intensive et les attentes relatives à son rendement sont plus grandes que dans les maternelles publiques. La plupart des enfants de 5 ans au Nouveau-Brunswick fréquentent les maternelles depuis leur création au début des années 1990. Le premier jour de classe de 1re année marque donc véritablement le début d'une importante étape de sa vie.

L'école élémentaire est le lieu où les filles ont traditionnellement l'occasion de se distinguer. D'abondantes recherches menées en Amérique du Nord suggèrent que les filles commencent généralement leur vie scolaire avec une longueur d'avance sur les garçons en ce qui concerne la compétence linguistique et la maturité affective. Alors que les garçons semblent consacrer davantage de temps aux activités physiques et, depuis quelques années, aux jeux informatisés et vidéo, les filles s'intéressent davantage à la lecture. C'est probablement la raison du bon rendement scolaire des filles pendant les premières années à l'école. Il y a effectivement de bonnes raisons de célébrer l'exploit scolaire des filles du Nouveau-Brunswick à l'école élémentaire. L'intérêt accru des administrateurs et des éducateurs à l'égard de l'évaluation du rendement scolaire depuis le milieu des années 1990 nous permet de suivre certaines des tendances. Depuis la deuxième moitié de la décennie, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick fait subir des tests aux élèves à des intervalles désignés du processus éducatif, tandis que des tests standardisés à l'échelle du Canada mesurent les résultats scolaires des adolescents depuis le début des années 1990.

Les derniers résultats des évaluations provinciales des élèves anglophones de 3^{e} et de 5^{e} années révèlent la supériorité des filles en lecture et en écriture et un niveau de rendement au moins égal à celui des garçons en mathématiques et en sciences (voir les graphiques 1 et 2). Les élèves de 3^{e} et de 5^{e} années avaient obtenu des résultats semblables en 1997. Les filles du programme d'immersion en français qui ont fait le test de français langue seconde de 6^{e} année ont de loin surpassé les garçons en lecture et en écriture. Soixante-treize pour cent des filles, comparativement à 57 p. 100 des garçons, ont obtenu des notes acceptables ou plus élevées en lecture, alors que 75 p. 100 des filles, par rapport à 54 p. 100 des garçons, ont obtenu des notes acceptables ou plus élevées en écriture. Les derniers résultats des tests démontrent que les filles des écoles anglophones et francophones de la province gardent au moins une certaine longueur d'avance à l'école secondaire. Les résultats enregistrés au Nouveau-Brunswick correspondent aux tendances plus générales observées ailleurs au Canada. En effet, depuis les dernières années, les éducateurs qui constatent les plus fortes aptitudes linguistiques des filles et leur plus

grande tendance naturelle à lire commencent à s'inquiéter au sujet du rendement scolaire des garçons. Ironiquement, au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs en Amérique du Nord, il existe une demande croissante pour des stratégies d'enseignement favorables aux garçons afin de réduire l'écart de rendement entre les sexes.

Graphique 1.

Élèves de 3e année ayant obtenu des notes acceptables ou plus élevées, Écoles anglophones du Nouveau-Brunswick, 1999

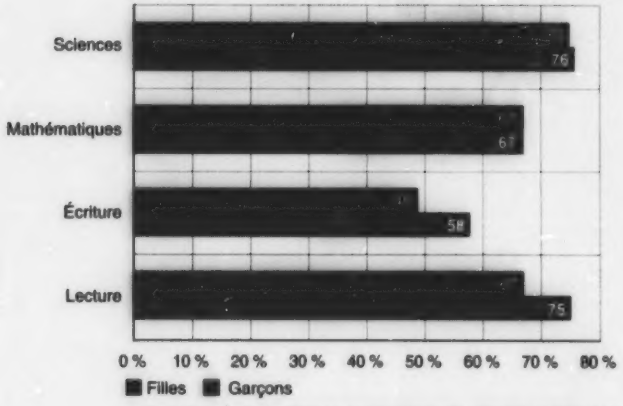

Source : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, *Résultats scolaires 1999* (districts scolaires anglophones).

Graphique 2.

Élèves de 5e année ayant obtenu des notes acceptables ou plus élevées, Écoles anglophones du Nouveau-Brunswick, 1999

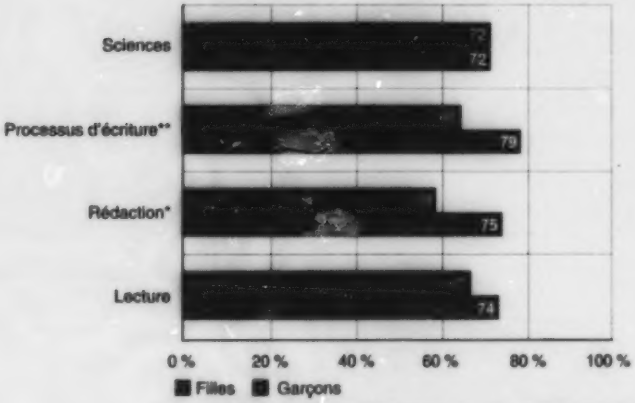

Source : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, *Résultats scolaires 1999* (districts scolaires anglophones).

* Textes courts à rédiger dans un temps limité.
** Textes plus longs à rédiger dans une période plus longue.

Le succès scolaire des filles pendant leurs premières années à l'école est-elle une indication que l'égalité des sexes a triomphé dans nos écoles élémentaires? On ne saurait exagérer l'importance de fournir aux filles un accès complet et équitable à l'éducation, de même qu'un environnement qui favorise leur épanouissement. On peut affirmer que la véritable égalité dans le milieu de travail doit passer par l'égalité dans le milieu de l'éducation, et ce, dès les toutes premières expériences scolaires. L'égalité des sexes dans le système scolaire est un objectif qui comporte d'importantes conséquences psychologiques et sociales pour les femmes. Une bonne opinion de soi et un développement intellectuel solide peuvent être la clé de la maturité affective des femmes et de leur pouvoir de résistance à la victimisation plus tard dans leur vie. Vu l'absence d'études approfondies sur les tendances observées au Nouveau-Brunswick, il est difficile de brosser un tableau complet de la question de l'égalité des sexes dans le contexte de l'évolution du contenu et des pratiques de l'enseignement. Cependant, selon différentes recherches sur les programmes d'études formels ou intentionnels (programmes scolaires et

matériel pédagogique) et sur les soi-disant « programmes cachés » (valeurs incluses dans la politique de l'école, dans l'organisation scolaire et dans le dialogue informel qui prend place dans la salle de classe, dans les corridors et dans la cour de l'école), il ne faut pas proclamer trop vite que l'école est l'endroit idéal du nouveau millénaire pour l'égalité des sexes.

D'après un nombre considérable de recherches menées au cours des années 1970 à 1990, les écoles ont tendance à renforcer la différenciation des rôles sexuels établis pendant la petite enfance et à refléter l'inégalité des sexes qui se fait sentir un peu partout dans la société. Lorsque le mouvement féministe a commencé à examiner minutieusement et d'un œil critique tous les aspects de l'expérience féminine, les stéréotypes sexuels retrouvés dans les programmes d'études et dans le matériel pédagogique ont essuyé des critiques à titre de principaux coupables dans ce processus. En 1970, le rapport de la Commission Bird a déploré les images des manuels scolaires de l'école élémentaire, qui mettaient au second rang ou ignoraient complètement les possibilités créatives et intellectuelles des femmes. La Commission a recommandé que les provinces et les territoires adoptent des manuels scolaires qui représentent les femmes, ainsi que les hommes, dans des rôles et professions diversifiés afin de favoriser une vision féminine du succès basé sur l'intelligence et l'ambition plutôt que sur l'apparence physique et la personnalité. Pendant toutes les années 1980 et 1990, les chercheurs et les activistes ont aussi dénoncé la rareté ou l'absence d'images féminines dans les manuels et programmes scolaires.

Les soi-disant « programmes cachés » transmettent également des messages sur les rôles sexuels. D'abondantes recherches menées dans les années 1980 et au début des années 1990 au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne ont fait ressortir l'inégalité des sexes dans les écoles. Des études et des sondages axés sur la dynamique des salles de classe suggèrent que les processus d'interaction entre les enseignants et les élèves dans les salles de classe de la maternelle, de l'école élémentaire, de l'école secondaire et de l'université favorisent les garçons. Cette situation a été confirmée par un groupe d'environ mille jeunes filles canadiennes âgées de 11 à 19 ans qui ont participé au projet A Cappella de la Fédération canadienne des

enseignantes et enseignants au début des années 1990. Les jeunes filles ont rempli des questionnaires et participé à des discussions de groupe avec les enseignants. Dans le cadre de ces discussions, elles ont abordé leurs perceptions et leurs préoccupations relatives à l'enseignement et à une foule d'autres questions. Bon nombre se sont plaintes du fait que leurs enseignants ne sont pas toujours à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations et ont tendance à accorder plus d'attention aux garçons en classe. D'après la recherche, les filles à l'école élémentaire reçoivent de bonnes notes, de même que l'approbation des enseignants pour leur assiduité et leur conduite docile, alors que les garçons, qui s'affirment plus et qui sont plus rebelles, obtiennent davantage de temps d'enseignement actif. Les garçons ont tendance à parler fort, à mal se conduire et à déranger la classe, tandis que les filles sont portées à s'effacer, à rester tranquilles et à être accommodantes.

Les processus d'interaction entre les filles et les garçons en salle de classe et sur les terrains de jeux de l'école élémentaire n'ont pas fait l'objet d'études aussi approfondies que celles sur la dynamique enseignants-élèves. Cependant, selon la recherche existante, la ségrégation volontaire des sexes pendant les premières années scolaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de classe, pourrait être attribuable à des manières d'être différentes. La publication en 1982 de l'étude innovatrice d'une psychologue de Harvard University, Carol Gilligan, intitulée *In a Different Voice*, a ouvert la voie au nouveau concept du développement divergent des filles et des garçons. D'après Gilligan, les filles et les garçons pensent et fonctionnent de façon très différente. Les filles en grandissant deviennent plus interdépendantes que les garçons. Elles sont moins compétitives, plus compréhensives et plus sensibles aux besoins des autres. Ni le style des garçons ni celui des filles n'est supérieur. Gilligan soutient qu'il faut accorder une valeur égale aux différences des sexes. La recherche indique que les filles sont plus susceptibles que les garçons de former des liens affectueux avec leurs camarades. En effet, la « culture des filles », qui englobe des amitiés solides avec ses camarades du même sexe, semble constituer une source de force pour les jeunes filles. Une récente recherche sur le pouvoir de résistance des enfants canadiens âgés de 6 à 12 ans révèle que les filles sont peut-être mieux en mesure de faire face au stress que les

garçons parce que leurs amitiés avec d'autres filles jouent un rôle protecteur en amortissant les effets d'un milieu défavorable. D'après les derniers résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, l'aptitude des filles à tirer parti d'un appui social solide peut persister pendant toute l'adolescence. C'est une bonne nouvelle pour nos petites filles qui sont aussi portées à mieux réussir à l'école.

Les années 1980 et 1990 ont été marquées par des efforts destinés à promouvoir l'égalité des sexes dans le système scolaire. À la fin des années 1980, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a établi des lignes directrices sur l'égalité des sexes dans les écoles élémentaires et secondaires afin d'encourager l'épanouissement du talent, des aptitudes et de l'ambition des filles et des garçons. Les autorités scolaires ont entrepris des activités visant la réforme des programmes d'études et ont mené un examen minutieux des manuels scolaires et d'autres ressources pédagogiques pour voir s'ils contenaient des éléments sexistes. Ils ont annoncé leur intention de modifier les programmes d'orientation professionnelle et d'autres services aux élèves et ont procédé à l'examen de l'administration et de l'organisation scolaires. Le plan était ambitieux et les intentions louables.

Mais les programmes formels d'études et le milieu d'apprentissage dans les écoles élémentaires reflètent-ils vraiment une vision plus large de la place des filles dans la société? La recherche existante sur l'égalité des sexes dans les écoles du Canada et du Nouveau-Brunswick ne fournit pas beaucoup de données sur la question. La sensibilisation à l'égard de la question de l'égalité des sexes s'est accrue depuis les trente dernières années. Il existe d'excellents exemples de matériel pédagogique plus englobant et positif quant au rôle des sexes dont les manuels scolaires utilisés dans les écoles élémentaires et secondaires depuis les vingt dernières années. Des initiatives dans le domaine de l'orientation professionnelle semblent aussi avoir été couronnées de succès. Selon certaines recherches, l'orientation des filles vers les professions traditionnellement réservées aux hommes a constitué l'intervention la plus importante pour promouvoir l'égalité des sexes dans le système scolaire. Des progrès ont été réalisés aussi par rapport à la présence des femmes aux échelons

supérieurs de la hiérarchie de l'administration scolaire. Aujourd'hui, comme c'était le cas il y a trente ans, la très grande majorité des enseignants à l'école élémentaire sont des femmes, mais elles sont sous-représentées dans les postes de supervision. Néanmoins, vingt ans après la nomination de la première femme au poste de directrice générale adjointe en 1977, les femmes occupent environ le tiers des postes de direction d'école, de direction adjointe d'école et de direction générale au Nouveau-brunswick. La lutte contre le sexisme flagrant et plus subtil est une entreprise complexe et d'envergure. Elle exige un engagement permanent et considérable des autorités publiques, et cet engagement peut être compromis par les restrictions rigoureuses des dépenses gouvernementales.

Selon un nombre considérable de recherches, l'enseignement est une arme à double tranchant. Les écoles offrent d'énormes possibilités qui favorisent l'acquisition de valeurs saines et le développement du potentiel créatif et intellectuel des enfants. L'école peut servir de « niveleur » social, en regroupant des enfants ayant des antécédents culturels et socio-économiques différents pour leur inculquer des aptitudes cognitives et sociales dans un climat de respect et de dignité. Dans les circonstances les plus favorables, les écoles sont un lieu où les enfants peuvent s'épanouir sous la direction d'enseignants bienveillants et enthousiastes. Dans certains cas, les jeunes peuvent recevoir la stimulation intellectuelle et l'encouragement dont ils sont privés à la maison. Depuis le lancement du programme Chances égales pour tous du gouvernement Robichaud en 1967, le système d'écoles publiques du Nouveau-Brunswick a été développé et réformé de manière à fournir un accès amélioré et des conditions plus uniformes à tous les enfants de la province. Au cours des trois dernières décennies, les enfants nés dans les régions urbaines et rurales, dans des districts riches et pauvres, dans des familles francophones et anglophones, ont de plus en plus accès à des milieux d'apprentissage similaires.

Mais les écoles peuvent aussi être un lieu où les jeunes subissent les influences négatives de leurs camarades ou même des enseignants et des administrateurs. L'école est un endroit qui forme les attitudes et les comportements, un endroit où la petite fille peut être valorisée, rabaissée ou rejetée par ses

enseignants et ses camarades. Celles qui sont « différentes » — parce qu'elles sont membres d'une minorité visible, maigres ou obèses, grandes ou courtes, mal habillées ou sujettes à des troubles de comportement — peuvent être tournées en ridicule et mises à l'index par leurs camarades de classe. Pour une telle enfant, l'école peut devenir un « endroit désagréable » où elle fait face aux sarcasmes ou aux railleries de ses camarades et où elle subit les attitudes discriminatoires, quoique subtiles, de ses enseignants.

Un nombre grandissant de recherches se penchent sur le climat scolaire pour examiner les leçons apprises aux mains des camarades de classe et des enseignants. Une récente étude sur l'intimidation et la victimisation des élèves canadiens a démontré qu'une proportion considérable d'enfants d'âge scolaire au pays sont soit des tyrans, soit des victimes. Les filles de moins de 10 ans sont beaucoup plus susceptibles d'être des victimes que les garçons. Les élèves membres de minorités visibles qui ont participé à un récent sondage sur le racisme dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick ont indiqué qu'ils avaient commencé à être victimes d'injures dénigrantes et d'autres formes de racisme à l'école élémentaire. Pour une Autochtone, cela peut vouloir dire se faire traiter de « petite sauvage » ou de « brûleuse de chariots » ou entendre d'autres insultes racistes. Pour les filles, de façon plus générale, le fait de se faire harceler sexuellement par les garçons est un problème très réel à l'école élémentaire, même s'il est mal documenté. Les filles font couramment l'objet de formes verbales ou physiques de harcèlement sexuel pendant leurs premières années à l'école, endurant des insultes ou des insinuations à caractère sexuel, se faisant pincer ou bousculer. D'après certaines recherches, les filles de moins de 10 ans peuvent être plus en mesure de réagir de façon directe et agressive à ces actes d'intimidation, tandis qu'au début de l'adolescence, alors qu'elles se débattent avec les effets de la puberté, les filles peuvent se sentir plus confuses et être plus hésitantes.

L'introduction de la Directive sur un milieu propice à l'apprentissage dans les écoles du Nouveau-Brunswick en 1999 reflète une sensibilisation accrue à la discrimination dans le milieu de l'apprentissage. En vertu de cette directive, la discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine

nationale ou ethnique, la religion, la culture, la langue, l'orientation sexuelle ou un handicap, ainsi que les paroles menaçantes ou offensantes et les actes d'intimidation sont interdits dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick. Cependant, la mise à exécution de règlements de tolérance zéro est difficile et dépend de la vigilance des enseignants, du personnel et des élèves. Les réalités du racisme et de l'ethnocentrisme dans les milieux de l'apprentissage ont en fait poussé certaines collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick à créer leurs propres écoles et programmes d'études au cours des dernières décennies.

LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Depuis les années 1970, les écoles et les organismes privés et communautaires procurent aux préadolescentes un menu grandissant d'activités sportives, de programmes d'arts et de projets culturels. Les activités parascolaires leur fournissent d'importants exutoires et constituent des occasions opportunes de s'associer avec leurs camarades et des adultes en dehors de la famille. Les avantages sanitaires et sociaux de l'activité physique, en particulier, ont été clairement établis. Les activités parascolaires jouent un rôle important dans le processus de socialisation et contribuent à former l'identité sexuelle. Pour la préadolescente, la participation à des activités non scolaires est un moyen de découvrir ses aptitudes et ses talents et de s'affirmer en tant que personne active et épanouie.

Quelle a été l'expérience des filles en ce qui concerne la participation aux activités de loisir au cours des trente dernières années? La participation des filles et des femmes à l'athlétisme et aux sports a toujours été découragée par des stéréotypes sexistes sur le comportement féminin approprié et la « faiblesse » inhérente au corps féminin. Ces préjugés de longue date sont reflétés dans la distribution inégale des ressources, du personnel et de l'équipement mis en place pour les programmes de sports et d'athlétisme depuis les années 1980. Toutefois, depuis les trente dernières années, la société, tant au Nouveau-Brunswick qu'au Canada, est devenue, en général, beaucoup plus consciente de l'importance de l'activité physique pour

tous les citoyens, peu importe leur âge ou leur sexe. Les tabous entourant la participation des filles aux sports et à l'athlétisme se sont aussi amoindris. Avec l'établissement du Comité d'étude sur les sports au Canada en 1969 et l'initiative Participaction, les gouvernements, les écoles et les groupes communautaires ont réalisé de grands progrès pour fournir à tous, y compris aux filles, un accès amélioré au conditionnement physique, au mieux-être et aux activités récréatives. Les filles d'aujourd'hui sont beaucoup plus portées que leur mère à participer à des sports d'équipe tels le soccer, le base-ball et le hockey. Elles peuvent aussi choisir parmi une gamme plus variée d'activités culturelles, comme les cercles de joueurs d'échecs et les cours de musique, de danse ou d'arts offerts par les écoles urbaines et rurales, les services de garde après la classe et les organismes communautaires.

Toutefois, d'autres tendances moins favorables se manifestent également. Selon une récente étude canadienne sur les programmes sportifs, artistiques et communautaires, les filles sont généralement moins susceptibles que les garçons de participer à des sports dirigés et non dirigés. La recherche indique que, de l'âge de 11 à 15 ans, un nombre alarmant de filles canadiennes auparavant actives cessent ou diminuent leur participation à l'activité sportive et physique. De plus, dans une tentative de faire face aux restrictions budgétaires et aux pressions exercées pour accroître le contenu scolaire, les programmes d'éducation physique dans les écoles élémentaires anglophones du Nouveau-Brunswick ont été réduits pendant les années 1990. En fait, de 1990 à 1995, le nombre de spécialistes qualifiés en éducation physique a diminué de 60 p. 100. Cela bat en brèche les résultats d'une récente recherche, dont une étude sur les élèves de 6^{e} année au Nouveau-Brunswick, qui démontre le lien solide qui existe entre l'accroissement de l'activité physique et l'estime de soi. Les résultats suggèrent que la fille qui est active physiquement est moins portée à avoir une mauvaise opinion d'elle-même. Une recherche canadienne sur les taux de participation aux programmes artistiques, sportifs et culturels souligne aussi que les coûts directs élevés qui sont associés à ces activités constituent un important obstacle pour les enfants qui vivent dans des familles à faible revenu.

LA CULTURE POPULAIRE ET LA PRÉADOLESCENTE

L'identité de la petite fille découle d'un mélange complexe d'expériences et d'influences dont elle fait l'objet en famille, à l'école et dans la collectivité. La culture populaire joue un rôle grandissant dans sa vie, alors qu'elle « consomme » plus activement des produits médiatisés, comme des émissions télévisées, des films, de la musique et des magazines. Depuis les années 1960, regarder la télévision est devenu un important passe-temps pour les enfants de l'Amérique du Nord. Pendant cette période de leur vie, les filles commencent à se distancer de plus en plus de leurs parents. Elles veulent affirmer leur individualité et leur indépendance en choisissant leurs vêtements, leurs amis et leur musique. En faisant ces choix, les jeunes filles sont davantage influencées par les tendances des médias et les mannequins que par leurs parents.

La dévalorisation des femmes dans les médias est un problème de longue date que le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick et d'autres groupes de femmes dénoncent depuis la fin des années 1970. À la télévision, dans les films et dans la presse écrite, les filles et les femmes ont traditionnellement été représentées dans une gamme étroite de rôles domestiques et professionnels, soit ceux de ménagère, d'infirmière ou de secrétaire. Les femmes ont aussi été dépeintes comme des personnes passives et vulnérables ou idiotes et puériles ou comme des victimes naturelles. La sensibilisation des gens au sexisme et à ses répercussions destructrices s'est accrue à pas de géant depuis les trente dernières années, grâce aux efforts des chercheurs, des activistes et des groupes de revendication comme Évaluation-médias, un organisme féministe national de surveillance établi en 1981. Depuis le début des années 1970, les évocations féminines dans les médias imprimés et diffusés sont beaucoup plus diversifiées. Avec l'équipe dynamique de lutte contre le crime des « Charlie's Angels » dans les années 1970, la présence accrue de chefs d'antenne de sexe féminin et le nombre visiblement croissant de femmes qui exercent la médecine ou le droit dans les dramatiques télévisées des années 1990, les médias offrent aux filles une gamme plus élargie de modèles de comportement féminin intelligents et progressistes depuis quelques années. À la fin des années 1990, l'orchestre

des Spice Girls, avec son message axé sur l'amusement et l'affirmation des filles, ou le « pouvoir des filles », est un autre exemple d'image féminine positive.

Mais les messages sexistes, racistes et violents, qu'ils soient flagrants ou plus insidieux, vont bon train dans le monde du nouveau millénaire. Les industries de la musique et de la mode, étroitement reliées au monde de la télévision, du cinéma et des magazines pour les jeunes, font généralement la promotion d'un idéal de « beauté » physique étroitement défini qui présente la sexualité comme un élément clé des relations. Des filles de plus en plus jeunes sont présentées comme des êtres et des objets sexuels suscitant un désir adulte. Les femmes continuent aussi d'être considérablement sous-représentées dans la plupart des médias. Comme le signale la spécialiste en communications, Shari Graydon, même dans les années 1990, les femmes ne comptaient que pour 35 p. 100 des personnalités et commentateurs vus à la télévision aux heures de grande écoute et pour moins de 25 p. 100 de ceux qui apparaissent dans les émissions pour enfants. Avec la naissance des canaux musicaux télévisés par câble et la prolifération de produits à la télévision, au cinéma et dans les médias imprimés qui visent les jeunes filles depuis les vingt dernières années, la jeune fille d'aujourd'hui est plus que jamais bombardée de messages de plus en plus subtils. Le pouvoir des médias est tel que peu de jeunes filles restent entièrement indifférentes aux images présentées. Elles ont tendance à acquérir de nouvelles valeurs, y compris les valeurs sexistes qui existent dans la culture grand public. Les adultes doivent aider les jeunes filles à « décoder » les messages médiatisés qui peuvent souvent affaiblir les messages plus positifs des parents, des enseignants et des dirigeants communautaires. Il est important pour la fille qui fréquente l'école élémentaire de développer un point de vue critique de la culture populaire avant qu'elle ne devienne trop préoccupée par les questions relatives à l'image du corps, à la sexualité et à l'acceptation des camarades.

NAVIGUER ENTRE LES ÉCUEILS DE LA TRANSITION À L'ADOLESCENCE

L'estime de soi, un besoin humain qui dure pendant toute la vie, est cruciale pendant les premières années de la petite fille.

Cette question prend encore plus d'importance pendant les dernières années de l'école élémentaire, lorsque l'enfant de sexe féminin approche l'âge de puberté. C'est au début de l'adolescence, soit de l'âge de 11 à 13 ans selon les psychologues, que les filles commencent à naviguer entre les écueils de la transition de la jeunesse à l'âge adulte. Au cours des vingt dernières années, bon nombre d'études ont révélé l'existence d'un « écart » entre l'estime de soi des filles et des garçons. Les garçons et les jeunes hommes ont tendance à ressentir plus d'autosatisfaction que les filles et les jeunes femmes, et cet écart entre les sexes augmente avec l'âge. En passant de l'enfance au début de l'adolescence, certaines filles traversent une crise d'identité et vivent un déclin marqué de leur confiance en soi. Les derniers résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, lancée par le gouvernement canadien en 1994, indiquent que la plupart des garçons gardent leur assurance pendant toute l'adolescence. Le pourcentage chez les filles baisse de façon stable, passant de 72 p. 100 pour les élèves de 6^{e} année à 55 p. 100 pour les élèves de 10^{e} année. La recherche existante ne permet pas de déterminer si l'écart entre l'estime de soi des filles et des garçons a diminué de façon considérable depuis les années 1970.

Comment peut-on expliquer cette situation? Le début de la puberté, qui survient généralement vers l'âge de 12 ans, s'accompagne de changements physiques très visibles et de changements émotionnels tout aussi importants. La jeune fille dont le corps est en train de se développer devient de plus en plus un objet sexuel aux yeux des garçons et des hommes et fait face à sa propre sexualité naissante. Elle peut avoir été victime de harcèlement sexuel à l'école ou dans le cadre d'activités de loisir ou même de violence physique ou sexuelle aux mains d'un membre de la famille ou d'un autre adulte. L'image corporelle devient une préoccupation majeure pour de nombreuses jeunes filles qui se sentent de plus en plus inadéquates lorsqu'elles se comparent aux normes de beauté physique préconisées par les médias ou sont déçues de ne pas pouvoir attirer l'attention des garçons. Elles semblent intérioriser à des âges encore plus jeunes les pressions qui sont faites pour qu'elles soient minces ou même dangereusement maigres. L'augmentation du nombre de préadolescentes et de jeunes adolescentes qui suivent des régimes d'alimentation et d'exercice rigoureux est une tendance alarmante des années

1990, alors que la boulimie et l'anorexie, les nouveaux troubles de l'alimentation qui surviennent chez les adolescentes, sont à la hausse. Les tendances à la mauvaise opinion de soi, à l'image corporelle négative et à la dépression qui commencent au début de l'adolescence et même plus tôt semblent toucher plus profondément un nombre plus grand de filles à mesure qu'elles acquièrent de la maturité.

Est-ce qu'il existe un moyen d'inculquer la confiance en soi aux jeunes filles pendant les premières années de leur vie afin qu'elles soient plus en mesure de résister aux pressions qui accompagnent les années vulnérables de l'adolescence? Quelles mesures pouvons-nous prendre pour neutraliser les messages souvent négatifs qui sont transmis par les médias ou les camarades? Comment les parents, les enseignants et la société en général peuvent-ils travailler ensemble pour léguer une force intérieure aux filles? Au cours des dix dernières années, un nombre croissant d'études ont abordé le problème lié à la promotion d'une image de soi positive chez les jeunes filles. Dans le cadre d'un récent sondage mené auprès de plus de mille femmes américaines prospères, la psychologue pour enfants, Sylvia Rimm, a repéré plusieurs caractéristiques que partagent les femmes ayant atteint la satisfaction professionnelle dans des carrières traditionnelles et non traditionnelles, de même que l'épanouissement personnel dans leur vie familiale et dans leurs relations. Les parents de la plupart de ces femmes avaient des attentes par rapport à leurs études et à leur carrière. Elles ont été encouragées à étudier et à travailler fort et à participer à une gamme d'activités parascolaires, y compris des activités compétitives et elles ont appris des leçons concernant la confiance en soi et l'importance de cultiver ses propres aptitudes face aux obstacles. Leur confiance en soi ne dépendait pas de leur apparence physique ou de leur popularité, mais bien de leur sentiment de satisfaction et de leur but dans la vie.

Depuis les dix dernières années surtout, nous sommes témoins d'une augmentation des initiatives destinées à accroître l'estime de soi des filles d'âge scolaire, surtout celles de 11 ans et plus. Certaines de ces initiatives, comme le projet A Cappella, lancé par la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants au début des années 1990, sont axées sur des groupes de discussion qui procurent aux jeunes filles

l'occasion d'exprimer leurs sentiments et leurs préoccupations dans un forum sûr et uniquement féminin. *Just For Girls* est un programme très populaire de prévention des troubles de l'alimentation qui a été élaboré par la psychologue Sandra Friedman en 1992. Ayant pour base des groupes de discussion dirigés par une animatrice, le programme encourage les adolescentes à donner libre cours à leurs joies, à leurs peurs et à leurs préoccupations. Il les aide aussi à comprendre les pressions sociales qu'elles subissent et les met au courant des ressources pour femmes qu'elles peuvent utiliser pour y faire face. Le programme d'été POWER Camp, basé à Ottawa et créé en 1995 par trois étudiantes de l'Université d'Ottawa, offre aux jeunes filles de 11 à 15 ans l'occasion de partager leurs expériences et de participer à une gamme variée d'activités physiques et culturelles. De nombreuses autres initiatives louables mettent en valeur les modèles de comportement ou le mentorat. Les conférences à l'école élémentaire par des femmes vétérinaires ou occupant d'autres emplois non traditionnels peuvent être des modèles inspirants pour les jeunes filles.

Après trente ans d'activisme et d'efforts féminins destinés à lutter contre l'inégalité des sexes dans la société, les gens sont plus conscients des promesses et périls qui accompagnent les années de la préadolescence chez les jeunes filles. Au Nouveau-Brunswick, grandir au féminin continue d'être une expérience remplie de défis particuliers, même en 2001. Toutefois, les parents, les écoles et les collectivités ont fait une percée considérable pour ce qui est de reconnaître l'importance d'ouvrir de nouveaux horizons aux filles et de les encourager à exceller. Pour la plupart des filles qui bénéficient d'un milieu familial sain et d'un appui financier adéquat, la période allant de 6 à 12 ans peut être une expérience heureuse qui les amène à s'épanouir pendant qu'elles explorent un nouveau monde qui englobe l'apprentissage, l'amusement et l'amitié. Cependant, d'importants changements de perception et de comportement commencent à se produire à cette étape mal documentée du développement. Au moment où la fille de 12 ans commence à naviguer dans les eaux parfois houleuses de l'adolescence, elle a plus que jamais besoin de l'appui de ses parents et d'une société à visage humain prête à prendre un engagement solide à l'égard de l'égalité des sexes. La petite fille est à la veille d'aborder une nouvelle étape de son cycle de vie et fera bientôt face à toute une série de décisions cruciales qui détermineront fortement son avenir.

CHAPITRE 3

ADOLESCENCE (13 À 18 ANS)

INTRODUCTION

Les années de l'adolescence représentent une période de croissance aussi intense que celle des cinq premières années de la vie. Sur le plan physique, émotionnel et social, les adolescents vivent une suite rapide de montées et de descentes que leur famille, surtout leurs parents, vivent avec eux.

– Traduction d'un extrait de *Understanding Your Teen: Ages 13 to 19.*

Pour paraphraser un auteur célèbre, les années de l'adolescence sont les plus belles années de la vie; ce sont les pires années de la vie. L'adolescence est une magnifique période où la jeune fille commence à élargir ses horizons, à découvrir sa propre identité, à vivre son premier amour, à s'établir comme une personne qui a des aptitudes et qui a réalisé des choses, et à se lancer fermement dans la voie qu'elle suivra pour le reste de sa vie. L'adolescence peut aussi être une période sombre et difficile où la jeune fille fait face à des changements hormonaux. Son besoin d'être aimée et appréciée par ses camarades domine parfois le bon sens et la rationalité. Elle peut se sentir heureuse et confiante un jour et se sentir mal dans sa peau et misérable le lendemain.

En 2000, la jeune fille qui commence son adolescence fait face à des défis qui, sous de nombreux aspects, sont beaucoup plus sérieux que ceux d'une adolescente des années 1970, entre autres la possibilité de s'engager dans des comportements dangereux qui peuvent avoir des effets à long terme et même entraîner sa mort. Les jeunes filles d'aujourd'hui continuent de rencontrer une gamme d'obstacles qui ont des conséquences sur le sain développement de leur féminité.

La bonne nouvelle, c'est qu'il n'y a jamais eu de période aussi favorable aux adolescentes au Nouveau-Brunswick. Les filles excellent en mathématiques et en sciences, matières traditionnellement réservées aux garçons. Elles s'inscrivent en plus grand nombre à l'université, participent à des sports organisés et font du bénévolat dans leur collectivité et l'on peut dire que la majorité des adolescentes au Nouveau-Brunswick sont en bonne santé et heureuses. Malgré la tendance des parents

à croire le contraire, la famille est encore très importante pour les jeunes filles. Les liens qu'elles ont formés depuis la naissance ont été et continuent d'être une source de force, de même qu'un facteur qui déterminera les décisions qu'elles prendront pendant que se dérouleront les années tumultueuses de l'adolescence.

LA PUBERTÉ : LE DÉBUT DES CHANGEMENTS PHYSIQUES ET ÉMOTIONNELS

Pendant les nombreuses années où j'ai été enseignante et thérapeute, j'ai essayé de déchiffrer l'énigme de ce qui arrive aux filles en grandissant qui leur fait perdre leur confiance et leur identité et qui les pousse à se définir au regard des autres et en fonction du poids indiqué sur la balance.

– Traduction d'un extrait de *Girls in the '90s*, de Sandra Friedman.

La puberté chez la jeune fille peut commencer dès l'âge de sept ans, bien que nous ayons tendance à associer la puberté aux années de l'adolescence. Avec le début de la puberté, le système nerveux central déclenche la sécrétion d'hormones de croissance qui stimulent la croissance et le gain de poids, le développement des seins et le début des menstruations. Ce développement physique s'accompagne d'une plus grande indépendance émotionnelle. Toutefois, cette période peut s'avérer très intéressante dans la vie d'une jeune fille. Parce que notre société a tendance à valoriser un idéal de beauté féminine très limité et largement irréalisable, les changements associés à la puberté qui transforment le corps de la jeune fille en corps de femme peuvent être déroutants et même effrayants. La fille qui, à l'âge de huit ans, se sentait entièrement à l'aise dans son corps se retrouve soudainement dans un corps qu'elle ne contrôle pas. Ses hanches et ses cuisses s'élargissent et son ventre s'arrondit. Elle développe des seins et des glandes sudoripares qui produisent des odeurs corporelles et de l'acné.

Il peut arriver que la fille vive sa puberté plus tôt ou plus tard que ses amies, ce qui peut lui attirer les taquineries et les railleries des autres, surtout des garçons. Beaucoup de filles se sentent très seules pendant cette période, s'imaginant qu'elles

sont les seules à faire face à ces changements et qu'il est impossible pour une autre personne de comprendre ce qu'elles ressentent. Alors qu'elles essaient de se conformer aux stéréotypes de beauté féminine de la société, certaines filles peuvent devenir obsédées par leur poids et enclines à des troubles de l'alimentation, à la toxicomanie, à la dépression et même au suicide. De là l'importance de pouvoir bénéficier de l'appui de sa famille et de ses amies.

Comme l'indique l'extrait de l'ouvrage de Sandra Friedman, cité plus haut, bon nombre de spécialistes ont commencé à examiner ce qui arrive à la jeune fille en voie de devenir une femme. Elle n'a plus confiance en elle-même et se transforme en une créature obsédée par la minceur et l'apparence. La situation est sûrement en partie attribuable au message qui bombarde quotidiennement les jeunes, surtout les filles, et selon lequel la beauté passe par la minceur.

Comparativement à 1970, il est presque impossible pour les filles d'aujourd'hui d'échapper à l'influence envahissante des médias. Certains enfants surveillent la télévision quatre heures par jour. Selon certaines études, au moment de commencer l'école secondaire, les jeunes ont passé plus de temps devant la télévision qu'à l'école. Les adolescentes qui surveillent la télévision et les vidéoclips rock, qui lisent les magazines et qui écoutent la musique populaire n'ont pas nécessairement les habiletés cognitives et l'expérience de vie nécessaires pour mettre en question ce qu'elles voient et entendent. Elles ont tendance à intérioriser les valeurs et les attitudes et à penser que les images qu'elles voient représentent ce que les gens doivent être et ce à quoi ils doivent ressembler. Des émissions de télévision populaires — telles « Friends » et « Entertainment Tonight » — nous permettent de constater à quel point toutes les femmes qui apparaissent dans ces émissions sont minces. Il est donc évident que la télévision joue un rôle majeur dans la formation des images corporelles que les filles et les femmes jugent acceptables.

Les médias ne sont pas responsables des troubles de l'alimentation, mais ils établissent des normes de force et de beauté qui sont presque impossible à atteindre pour les deux sexes. Les problèmes liés à l'image du corps sont à la hausse

tant chez les filles que chez les garçons, bien que la recherche démontre que les filles se préoccupent davantage de leur image corporelle que les garçons. Le rapport *La santé des enfants du Canada* de 2000 signale qu'il y a, à tous les niveaux scolaires, une augmentation stable du nombre d'élèves canadiens qui ne sont pas satisfaits de leur corps. En 1998, 43 p. 100 des filles de 6e année comparativement à 31 p. 100 des garçons de 6e année ont affirmé qu'ils aimeraient changer un aspect de leur corps. En 10e année, à l'âge de 15 ans, cette proportion passe à 77 p. 100 chez les filles et à 52 p. 100 chez les garçons.

Les filles sont beaucoup plus susceptibles que les garçons d'être préoccupées par la perte de poids (les garçons ont tendance à vouloir augmenter leur masse corporelle). Cette préoccupation s'intensifie au début et au milieu de l'adolescence. En 1998, près de la moitié des filles canadiennes de 9e année (47 p. 100) et de 10e année (45 p. 100) suivaient un régime ou pensaient qu'elles avaient besoin de perdre du poids. Chez les garçons, le pourcentage s'élevait à 20 p. 100 chez les élèves de 9e année et à 18 p. 100 chez les élèves de 10e année.

Malgré toutes les études qui existent sur l'inefficacité des régimes alimentaires, ils continuent d'être une obsession pour les adolescentes. Les régimes inadéquats et excessifs peuvent avoir des conséquences graves sur la santé d'une adolescente en pleine croissance. Ils peuvent entraîner divers problèmes comme la difficulté à se concentrer, l'anxiété, les troubles de l'alimentation, la dépression et dans des cas extrêmes des tentatives de suicide.

D'après le rapport *La santé des enfants du Canada,* les spécialistes comparent les troubles de l'alimentation chez les jeunes filles à une « pyramide ». Celles qui se trouvent dans le bas de la pyramide « se sentent grosses ». Au deuxième niveau, on retrouve celles qui se préoccupent de leur poids. Le troisième niveau regroupe celles qui jeûnent et celles qui mangent à l'excès ou qui se purgent, ou les deux. Les filles qui souffrent de troubles de l'alimentation se situent au quatrième niveau alors que le cinquième et le sixième niveaux comportent divers degrés de risque pour la santé.

Dans son livre *When Girls Feel Fat*, publié en 1997, Sandra Friedman mentionne que lorsqu'elle a ouvert son cabinet privé en 1980 le phénomène des filles qui mangent à l'excès, qui jeûnent et qui se purgent était rare. Celles qui s'engageaient dans ces comportements étaient considérées comme souffrant d'un trouble de l'alimentation bien établi. Aujourd'hui, dit-elle, ces comportements font tellement partie de la culture des adolescentes que lorsqu'elle parle des troubles de l'alimentation aux jeunes filles dans les écoles secondaires, bon nombre ont de la difficulté à voir que l'information les concerne. Elles se préoccupent simplement de leur poids, disent-elles. Ce sont les autres filles qui vont trop loin et qui sont à risque.

Dans un rapport intitulé *La santé des adolescentes*, paru en 1985, le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick révélait qu'il existait dans la province peu de cas d'anorexie et de boulimie. L'anorexie est un trouble caractérisé par un amaigrissement rapide dû à une sous-alimentation provoquée par la personne. La boulimie est caractérisée par des cycles d'alimentation excessive suivie d'une purge pour éliminer les calories. Selon les statistiques provinciales sur la santé, aucune jeune fille âgée de 12 à 18 ans au Nouveau-Brunswick n'a reçu de diagnostic de boulimie entre 1979 et 1984, tandis que 32 filles dans la province avaient reçu un diagnostic d'anorexie pendant la même période. (Le rapport signale qu'il y a de bonnes chances que les maladies aient été mal diagnostiquées ou pas diagnostiquées du tout.)

En fait, selon ce rapport, en 1985, l'obésité était le problème le plus courant lié aux mauvaises habitudes alimentaires et au manque d'exercice chez les femmes et adolescentes du Nouveau-Brunswick. L'étude a démontré que de 5 à 20 p. 100 des enfants et des adolescents étaient obèses et que l'obésité était plus courante chez les filles. Au moins 10 p. 100 des adolescentes étaient obèses. L'obésité chez les jeunes est un problème. Selon les recherches, les gens qui sont obèses durant l'enfance et l'adolescence demeureront obèses à l'âge adulte. En plus d'accroître les possibilités de problèmes de santé actuels et futurs, l'obésité peut avoir des conséquences désastreuses sur le développement affectif et social de même que sur le rendement scolaire, surtout pour la jeune fille.

Les problèmes liés à l'image corporelle et aux troubles de l'alimentation peuvent devenir un aspect compliqué de l'adolescence car leurs causes sont complexes. Certains spécialistes pensent que les troubles de l'alimentation sont une stratégie que les jeunes utilisent pour composer avec des problèmes trop pénibles pour en parler telle la perte d'une importante relation par suite d'un divorce ou d'un décès. D'autres rapportent que les troubles de l'alimentation sont plus courants chez les jeunes filles qui ont tendance à être perfectionnistes, qui ont une mauvaise opinion d'elles-mêmes ou qui ont été victimes de violence sexuelle ou physique. Les jeunes adolescentes elles-mêmes affirment que suivre un régime leur donne le sentiment d'avoir le contrôle de leur vie. En fait, c'est souvent la seule chose qu'elles ont l'impression de pouvoir contrôler. Selon Sandra Friedman, les filles utilisent l'alimentation et le poids comme des moyens d'effectuer la transition à un monde adulte qui dévalorise les femmes et qui sous-estime leur interaction avec le monde qui les entoure. Elle précise que les pressions exercées par la société pour que les jeunes filles soient minces et belles, la détresse psychologique générale qui l'accompagne et le fait de grandir dans un monde défini par les hommes sont à la base de toutes les raisons pour lesquelles les filles se sentent grosses.

Il est important de signaler que, même si la plupart des adolescentes se préoccupent de leur apparence, elles ne contrôlent pas toutes leur poids à un degré extrême et ne souffrent pas toutes de troubles de l'alimentation. Le rapport *La santé des enfants du Canada* estime que de 1 à 2 p. 100 seulement des filles âgées de 14 à 25 ans souffriront d'anorexie, alors que de 3 à 5 p. 100 auront des problèmes de boulimie. Quoique les troubles d'alimentation se manifestent aussi chez les garçons, 90 à 95 p. 100 des personnes touchées par ces troubles sont des filles.

En 1998, l'Institut canadien de recherches sur les femmes a lancé, à l'intention des adolescentes, un concours national de textes sur l'image corporelle. L'Institut s'attendait à ce que les textes décrivent une performance mémorable en danse ou dans un sport ou encore l'expérience de vivre avec un handicap ou avec un corps de couleur dans la société européocentrée du Canada. Cependant, les textes parlaient d'autres choses. Ils

divulguaient les terribles secrets de jeunes femmes qui se détestaient parce qu'elles ne répondaient pas aux critères de beauté de la société actuelle. Certains racontaient l'histoire déchirante de jeunes filles aux prises avec des troubles de l'alimentation qui, dans certains cas, les ont menées à deux doigts de la mort. Sur une note optimiste, la conclusion de la version anglophone de l'ouvrage *Le corps en tête* signale que les jeunes filles qui ont répondu à l'appel de textes ne sont pas seulement des victimes. Si bon nombre d'entre elles ont souffert et vécu la haine de soi à cause de leur corps, elles se sont aussi réconciliées avec elles-mêmes et ont trouvé leur propre voie et l'amour de soi. Elles ont démontré ainsi à de jeunes femmes et de nombreuses femmes plus âgées de notre société occidentale moderne qui souffrent du dégoût de la chair à espérer en l'avenir.

La leçon à tirer de cette anthologie, c'est que, même si la conformité au stéréotype de beauté féminine de la société continue d'être une grande préoccupation pour les jeunes filles en 2000, on remarque aussi chez certaines une tendance accrue à rejeter ces stéréotypes et à apprendre à vivre avec le corps qu'elles ont reçu. La façon dont on se sent à propos de son corps détermine en fin de compte la façon dont on se sent à propos de soi-même.

L'ÉTABLISSEMENT DE L'IDENTITÉ SEXUELLE

Sous certains aspects, la vie semble beaucoup plus compliquée pour les jeunes filles du Nouveau-Brunswick en 2000 qu'elle ne l'était pour leurs soeurs de trente ans passés. Même si de nombreuses jeunes filles se préoccupaient de leur poids dans les années 1970, leur comportement n'était pas aussi extrême et l'expression « trouble de l'alimentation » ne faisait pas encore partie du vocabulaire. Beaucoup d'adolescentes fumaient en 1970, mais aujourd'hui, le pourcentage de fumeuses est beaucoup plus élevé et les filles commencent à fumer à un âge plus jeune. Les adolescentes en 1970 consommaient sans doute de l'alcool, mais en 2000, le choix de substances psychodysleptiques est beaucoup plus varié, comprenant la marijuana, la cocaïne et l'ecstasy. Elles subissent aussi plus de pressions de leurs camarades pour consommer des drogues. En 1970, les adolescentes qui avaient

des expériences sexuelles s'inquiétaient surtout de tomber enceinte. Aujourd'hui, elles commencent à avoir des rapports sexuels plus tôt et doivent s'inquiéter des maladies transmissibles sexuellement, dont certaines peuvent être chroniques et même mortelles. Même si la sexualité des adolescentes en 2000 peut comporter des risques comme certaines maladies, des grossesses ou le rejet, la réalité n'est pas entièrement négative. Les adolescentes au Nouveau-Brunswick ont toujours eu des expériences sexuelles et continueront d'en avoir. Découvrir son identité sexuelle est une partie essentielle de grandir. Qui peut oublier l'émoi du premier amour et du premier baiser? La découverte de l'identité sexuelle est une période passionnante – mais difficile aussi – pour tous les adolescents, encore plus pour les lesbiennes, les gays et les bisexuels. Ce groupe manifeste des taux plus élevés de dépression et de tentatives de suicide. Il est évident aussi que les adolescentes n'approchent pas la sexualité de la même façon que les garçons.

Même en 2000, il existe toujours deux poids deux mesures, quoique le contexte soit moins rigide qu'il y a trente ans. Pour la plupart des garçons, la sexualité n'a rien à voir avec l'intimité et tout à voir avec la performance. Lorsque les garçons décrivent leur première expérience sexuelle à leurs camarades de l'école secondaire, ils reçoivent une approbation enthousiaste. La fille est plus portée à vivre sa première expérience sexuelle avec un garçon dont elle se sent proche ou avec qui elle est « en amour ». Les filles ne parlent pas autant de la sexualité avec leurs amies parce que les réactions ont plus tendance à être contradictoires. Il y a encore des gens qui pensent qu'une fille qui a des rapports sexuels avec son copain — surtout si elle y prend plaisir — est une mauvaise fille.

Les adolescentes associent la sexualité à la sentimentalité, à l'amour et à l'acceptation. La conséquence d'une telle attitude, c'est que les filles sont plus susceptibles que les garçons d'avoir des rapports sexuels spontanés puisqu'elles sont moins portées à planifier à l'avance. L'activité sexuelle est un comportement à risque car de nombreux jeunes ne prennent pas de mesures adéquates pour se protéger. Selon les statistiques, les garçons ont plus d'activités sexuelles que les filles, mais les filles ont plus tendance à avoir des rapports sexuels sans protection. Le rapport *Le progrès des enfants au Canada* signale que près de la moitié des jeunes filles de 15 à 19 ans au

Canada et le tiers des hommes du même groupe d'âge ont eu des rapports sexuels à risque en 1994. Près de 20 p. 100 des jeunes filles de 15 à 19 ans et 13 p. 100 des jeunes hommes ont indiqué avoir eu des rapports sexuels avec au moins deux partenaires sans utiliser de condom. Ces statistiques sont alarmantes à une époque où l'activité sexuelle sans protection peut avoir des effets graves et même mortels.

Pendant les années 1990, l'Institut canadien de la santé infantile estimait qu'environ 25 p. 100 des adolescents au Canada avaient eu des rapports sexuels avant l'âge de 14 ans. Les filles qui s'engagent dans des activités sexuelles régulières à cet âge fréquentent habituellement des garçons plus vieux. Une étude a démontré que pour près de trois quarts des filles qui avaient eu des rapports sexuels avant l'âge de 14 ans, ces rapports étaient involontaires. L'ICSI estime que 40 p. 100 des adolescents ont des rapports sexuels avant l'âge de 16 ans, 53 p. 100 avant l'âge de 17 ans et 80 p. 100 avant la fin de l'adolescence.

Une étude réalisée par Queen's University à Kingston en 1989, *(Étude sur les jeunes canadiens face au sida : Résultats pour le N.-B.)* a révélé que les activités sexuelles sont plus fréquentes chez les adolescents du Nouveau-Brunswick que chez les adolescents du Canada en général. En 9^{e} année, 31 p. 100 des jeunes du Nouveau-Brunswick, comparativement à 26 p. 100 des jeunes du Canada, avaient eu des rapports sexuels au moins une fois. Les jeunes du Nouveau-Brunswick étaient aussi généralement moins informés que les jeunes du reste du Canada en matière de sexualité. Pour la plupart, l'information provenait des amis, de la télévision ou de la famille et non pas du système scolaire.

Dans le passé, le risque le plus grand associé à l'activité sexuelle chez les adolescentes était la grossesse. La bonne nouvelle, c'est que le taux de grossesses chez les adolescentes au Nouveau-Brunswick a chuté pendant les années 1970 et 1980. Il y a eu une remontée à la fin des années 1980, suivie d'un déclin depuis 1994. Selon le rapport *La santé des enfants du Canada,* le taux de grossesses chez les adolescentes de 15 à 19 ans au Nouveau-Brunswick était de 64 pour 100 000 en 1974 et de 40 pour 100 000 en 1994. Le taux au Nouveau-Brunswick est plus élevé que la moyenne canadienne depuis les 15 dernières années. Le déclin des grossesses a été

accompagné d'une augmentation du nombre de jeunes filles qui décident de garder leur bébé. En 2000, comparativement à 30 ans plus tôt, il y a moins de honte associée à la grossesse « hors mariage ».

Certains spécialistes attribuent le taux en baisse du Nouveau-Brunswick à un réseau amélioré de cliniques d'éducation sexuelle et familiale un peu partout dans la province et à une approche plus ouverte de l'éducation sexuelle, tant dans les écoles que dans le grand public. Des efforts ont été déployés aussi pour encourager les jeunes mères à poursuivre leurs études. Selon les statistiques du gouvernement provincial, avant 1996, la majorité des mères adolescentes qui bénéficiaient de l'aide sociale au Nouveau-Brunswick ne poursuivaient pas leurs études. Avec la mise en œuvre de la politique jeunesse, cette tendance a été renversée. En 1996, environ 60 p. 100 des jeunes mères de 16 et 17 ans et près de 50 p. 100 des jeunes mères de 18 et 19 ans qui étaient bénéficiaires d'aide sociale fréquentaient l'école.

Malgré ces efforts, les mères adolescentes ont plus de difficulté à progresser dans la vie. Le rapport *La santé des enfants du Canada* signale que les jeunes mères sont plus susceptibles d'être des parents uniques que les autres mères. Elles ont aussi tendance à avoir un plus faible niveau de scolarité que leurs pairs qui n'ont pas d'enfants. Par conséquent, les mères adolescentes et leurs enfants risquent davantage de souffrir de pauvreté et des problèmes qu'elle entraîne. Face aux défis socio-économiques qu'elles doivent confronter, certaines jeunes mères sont plus prédisposées à agresser ou à négliger leurs enfants.

Selon la recherche, la majorité des grossesses chez les adolescentes sont non planifiées et non voulues ou sont le résultat de la défaillance ou de l'absence de méthodes anticonceptionnelles. D'après Stewart (1998), un petit pourcentage de jeunes femmes veulent tomber enceinte. Ces jeunes femmes peuvent être à la recherche de l'amour, d'un but dans la vie ou de rapports avec les autres. L'acquisition de l'estime de soi peut être un élément clé pour prévenir la grossesse chez ces jeunes filles.

LES RISQUES DU TABAC, DE L'ALCOOL, DES DROGUES ET DES MTS

C'est souvent à cause du manque de confiance en soi qu'ils se tournent vers la drogue et l'alcool. Grandir dans une petite localité où il n'y a pas grand-chose à faire, cela n'aide pas non plus. D'après moi, il devrait y avoir plus de groupes d'entraide et de lignes d'appel confidentielles.

– Adolescente, 12e année, 18 ans, *Enquête provinciale sur la consommation de drogues par les élèves, 1998.*

Alors que le taux de grossesses chez les adolescentes a chuté au Nouveau-Brunswick depuis les trente dernières années, le risque de contracter une maladie transmissible sexuellement (MTS) a augmenté. D'après le rapport *Le progrès des enfants au Canada*, les taux de certaines maladies transmissibles sexuellement (comme la chlamydia) sont en baisse, bien que le taux d'infection chez les jeunes soit plus élevé que pour tous les autres groupes d'âge. Les taux d'infection à la chlamydia chez les jeunes canadiennes de 15 à 19 ans sont presque neuf fois plus élevés que le taux général rapporté.

Selon l'étude de 1989 sur le sida mentionnée plus haut, l'information dont les jeunes de 9e et de 11e années au Nouveau-Brunswick disposaient sur les MTS était en moyenne moins exacte que celle de leurs homologues canadiens. Notamment, ils étaient parmi les moins informés au Canada en ce qui concerne la possibilité de contracter une MTS plus qu'une fois, l'inefficacité des contraceptifs oraux pour se protéger contre les MTS, les conséquences graves de la chlamydia non décelée et le risque de contracter un herpès génital par suite de relations sexuelles buccogénitales. Encore une fois, la plupart des jeunes du Nouveau-Brunswick obtenaient leur information ailleurs qu'à l'école.

Même si les jeunes du Nouveau-Brunswick en 1989 étaient moins bien informés sur les MTS en général, ils étaient aussi bien informés que leurs pairs canadiens en ce qui a trait au VIH et au sida. Deux tiers des jeunes du Nouveau-Brunswick, par rapport à seulement la moitié de leurs pairs canadiens, ont

indiqué qu'ils craignaient d'attraper le sida, bien qu'un très faible pourcentage d'élèves de 11e année (18 p. 100 au Nouveau-Brunswick et 15 p. 100 au Canada) aient indiqué que cette crainte les empêchait de s'engager dans des rapports sexuels.

Selon le rapport *La santé des enfants du Canada*, plus de 40 000 cas de VIH avaient été signalés à Santé Canada en date de décembre 1998. Parmi les séropositifs, 1,5 p. 100 étaient des adolescents âgés de 15 à 19 ans et 1,6 p. 100 avaient moins de 15 ans. Les enfants avaient été infectés surtout par des dérivés sanguins ou par leur mère. Toutefois, plus de 60 p. 100 des adolescents âgés de 15 à 19 ans avaient contracté le virus par suite de rapports sexuels sans protection. C'est chez les adolescentes et les jeunes femmes que le taux d'infection par le VIH croît le plus rapidement au Canada.

Les études démontrent que, en plus de courir le risque de contracter une MTS, les jeunes qui s'engagent dans des activités sexuelles précoces ont aussi plus tendance à adopter d'autres comportements dangereux, telle la consommation de tabac, d'alcool et de drogues. Ces comportements se manifestent aussi à des âges plus jeunes. Le rapport *La santé des enfants du Canada* note que, en 1996, 54 p. 100 des jeunes de la 7e à la 12e année consommaient de l'alcool, comparativement à 51 p. 100 en 1991. Trente-cinq pour cent consommaient du tabac, par rapport à 26 p. 100 en 1991, tandis que 32 p. 100 consommaient du cannabis, par comparaison à 17 p. 100 en 1991. (Ces statistiques ne sont pas réparties selon les sexes.)

Les jeunes, surtout les filles, commencent à fumer plus tôt et le font souvent dans le but de contrôler leur poids. D'après l'étude du CCCF sur la santé des adolescents au Nouveau-Brunswick, chez les élèves de la 7e à la 11e année, les filles qui fumaient étaient plus nombreuses que les garçons à la fin des années 1970. Ce résultat était en corrélation avec l'Enquête Condition physique Canada de 1981, qui a démontré qu'un nombre plus élevé de filles fumaient et que chez les filles de 18 et de 19 ans, une sur deux presque était au moins une fumeuse occasionnelle. Quoique les résultats indiquent qu'une proportion plus élevée de jeunes filles consomment du tabac, nous remarquons que les garçons ont tendance à être de plus gros fumeurs, et que la plupart des adultes qui fument sont des hommes.

Le rapport du CCCF signalait aussi que, en 1981, selon un sondage de la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick, les élèves des premier et deuxième cycles du secondaire, tant les filles que les garçons, affichaient des taux semblables pour ce qui est la consommation de drogues. L'alcool semblait être la drogue de choix, suivi des produits du cannabis (marijuana) et, en troisième lieu, d'un mélange d'alcool et de cannabis. Les filles avaient plus tendance à utiliser des pilules que les garçons. Chez les élèves de 11^{e} année, par exemple, 13,3 p. 100, ou trois fois plus de filles que de garçons, prenaient des tranquillisants pour des raisons non médicales.

En 1986, le gouvernement provincial a commencé à mener des enquêtes sur la consommation de drogues par les élèves de la 7^{e} à la 12^{e} année et continue de le faire tous les deux ou trois ans. La dernière *Enquête provinciale sur la consommation de drogues par les élèves*, qui date de 1998, a révélé une baisse d'usage de LSD de presque 4 p. 100 de 1996 à 1998 et une légère augmentation de l'usage de la marijuana et de la mescaline. Elle a aussi révélé que la consommation de cocaïne chez les élèves de ce groupe d'âge au Nouveau-Brunswick avait augmenté entre 1992 et 1998, passant de 2,9 p. 100 à 4,1 p. 100. L'augmentation la plus forte a été constatée pour la consommation de l'alcool. En 1998, 55,5 p. 100 des élèves ont déclaré qu'ils consommaient de l'alcool, alors que ce taux était de 52,1 p. 100 en 1996. Les filles consommaient presque autant d'alcool que les garçons. Un pourcentage plus élevé de filles (34,3 p. 100) que de garçons (30,6 p. 100) ont signalé qu'elles consommaient du tabac, alors qu'une proportion plus grande de garçons (33,4 p. 100) que de filles (28,3) ont indiqué qu'ils consommaient du cannabis. L'enquête ne comportait pas de questions sur la consommation excessive d'alcool, mais, selon d'autres recherches, cette activité est de plus en plus courante chez les jeunes. D'après le rapport *La santé des enfants du Canada*, 52 p. 100 des adolescents canadiens de 15 à 19 ans, par rapport à 35 p. 100 des adolescentes, ont indiqué avoir fait une consommation excessive d'alcool en 1994–1995. Certains chercheurs soulignent que la consommation excessive d'alcool chez les jeunes n'a pas tendance à être pathologique comme c'est le cas chez les adultes. Elle reflète plutôt des tendances à la socialisation et à l'expérimentation. Le problème est que la

consommation d'alcool au point de l'intoxication peut occasionner des situations éventuellement dangereuses, augmentant les risques d'accidents d'automobile, de bagarres ou d'infection par une MTS par suite de rapports sexuels non planifiés et à risque.

La fréquence des comportements à risque a tendance à être plus élevée chez les jeunes qui vivent dans des familles défavorisées. Le rapport *Child Poverty in Atlantic Canada* mentionne que les enfants pauvres sont plus portés à fumer, à consommer des drogues ou à avoir des problèmes d'alcool. Les filles ont tendance à moins utiliser de méthodes anticonceptionnelles, ce qui fait que les adolescentes vivant dans des familles à faible revenu sont cinq fois plus susceptibles de tomber enceintes que les jeunes filles vivant dans des familles plus à l'aise. Les adolescents de familles pauvres ont aussi moins tendance à utiliser des condoms pour se protéger contre les MTS.

Un autre rapport, *Le bien-être de l'enfant et le revenu familial : un nouveau regard au débat sur la pauvreté*, a démontré que les adolescents qui n'ont pas d'emploi et qui ne vont pas à l'école courent beaucoup plus de risques d'avoir des démêlés avec la justice, d'avoir des comportements déviants, comme l'alcoolisme ou la toxicomanie, et d'être pauvres à l'âge adulte. De 1994 à 1997 un adolescent sur six vivant dans une famille à faible revenu n'avait pas d'emploi et n'allait pas à l'école comparativement à seulement un adolescent sur 25 vivant dans une famille à revenu moyen ou élevé.

L'ÉCOLE ET LES ÉTUDES... TROIS DÉCENNIES DE PROGRÈS POUR LES ADOLESCENTES

Les élèves doivent recevoir leur enseignement dans un milieu d'apprentissage favorisant l'égalité des possibilités et des sexes. Ce principe doit donc se refléter dans tous les programmes d'études, dans les politiques, dans les méthodes d'enseignement et d'évaluation ainsi que dans les attitudes des employé(e)s entre eux/elles et à l'égard des élèves.

– Ministère de l'Éducation du N.-B., 1987, *Possibilités d'éducation pour les filles et les garçons.*

En 1970, le Nouveau-Brunswick était une province rurale où les routes étaient médiocres, les collectivités isolées et le transport et les communications difficiles. Les jeunes grandissaient, se mariaient avec la personne qu'ils fréquentaient à l'école et s'installaient dans la localité où ils avaient grandi. Les garçons suivaient les traces de leur père et devenaient des pêcheurs ou des fermiers et les filles devenaient des épouses et des mères. Les gens avaient peu de contact avec le monde extérieur.

En 2000, le Nouveau-Brunswick demeure une province rurale — 50 p. 100 de la population continue de vivre en dehors des centres urbains — mais l'infrastructure des transports et des communications s'est grandement améliorée. Avec la télévision et Internet, les gens du Nouveau-Brunswick ont accès au monde extérieur à partir de leur foyer. Les adolescents aujourd'hui sont mis en contact avec des événements et des possibilités qu'on n'aurait pas pu imaginer dans les années 1970. Ils voient plus d'images graphiques de la sexualité et de la violence et font face à plus de tentations et à de plus grandes pressions pour faire partie du groupe. La sexualité et la consommation de tabac, d'alcool et de drogues font partie de la culture des adolescents et pour une minorité des adolescents ces comportements peuvent entraîner des conséquences tragiques.

Toutefois, la grande majorité des adolescents au Nouveau-Brunswick trouveront des moyens de faire face à ces pressions. En se concentrant sur les sports, sur un emploi à temps partiel

ou sur le bénévolat et avec l'appui de leur famille, la plupart survivront aux années de l'adolescence et s'en sortiront même très bien.

La salle de classe est l'un des endroits où les adolescentes du Nouveau-Brunswick se sont très bien débrouillées au cours des trente dernières années. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, publié en 1970, était l'un des premiers au Canada à se pencher sur l'éducation des filles dans les écoles secondaires. Le rapport mentionnait que la vie éducative de la jeune fille comporte deux périodes décisives. La première est la transition à l'école secondaire lorsqu'elle fait ses choix de cours. La deuxième est à la fin de l'école secondaire, lorsqu'elle prend des décisions par rapport à son avenir — poursuivre des études universitaires, s'inscrire à une école de formation technique ou à un collège communautaire ou tout simplement se lancer sur le marché du travail. La première décision qu'elle prend influe évidemment sur les choix que comporte sa deuxième décision.

Selon le rapport, les filles au Canada en 1970 choisissaient — et étaient encouragées à choisir — les cours commerciaux, tandis que les garçons choisissaient les cours professionnels comme les métiers industriels et mécaniques. Les filles prédominaient en sciences sociales et les garçons en mathématiques et en sciences. En effet, l'éducation des filles du Nouveau-Brunswick dans les années 1970 les dirigeait vers des rôles de secrétaire, d'infirmière ou d'enseignante et bien sûr d'épouse et de mère. Le rapport signalait qu'un plus grand nombre de filles restaient à l'école plus longtemps mais qu'elles étaient plus nombreuses à abandonner leurs études avant d'avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les raisons qui les motivaient à quitter l'école n'étaient pas attribuables à leur aptitude aux études étant donné qu'elles ont de meilleures notes que les garçons.

Le rapport de la Commission royale d'enquête a incité les éducateurs et les spécialistes à commencer à examiner sérieusement l'éducation des jeunes filles. L'une des premières études sur le sujet, maintenant considérée comme une étude marquante, a été menée par une professeure de Harvard, Carol Gilligan, Ph.D. Dans son livre *In a Different Voice,* publié en

1982, elle a documenté probablement pour la première fois la façon dont l'apprentissage des filles se distingue de celui des garçons. D'après Gilligan, la psychologie a obstinément et systématiquement méconnu les filles et les femmes — leurs motivations, leur perception du monde, leur développement psychologique. Les théories sur le développement ont toujours été fondées sur l'observation de la vie des hommes. C'est ce que d'autres chercheurs appellent le modèle de la « norme masculine » du développement psychologique.

Depuis, de nombreux ouvrages et rapports, y compris celui de l'American Association of University Women en 1992, ont documenté la façon dont les écoles trahissent les filles. Une étude menée en 1993 par le Groupe de travail des hauts fonctionnaires sur l'égalité des sexes au niveau de l'éducation et de la formation (qui comprenait des représentantes du Nouveau-Brunswick) soulignait que les écoles renforcent souvent les stéréotypes sexuels dans quatre domaines. Premièrement, les programmes d'études et le matériel d'apprentissage ne dépeignent pas les filles et les femmes de façon réaliste et n'englobent pas non plus la gamme complète des expériences humaines. Deuxièmement, les interactions en salle de classe sont dominées par les garçons. Les enseignants ne traitent pas les garçons de la même façon que les filles et ont des attentes différentes quant à leur rendement. Troisièmement, le langage utilisé dans la salle de classe est souvent sexiste et influe sur la matière enseignée et sur les méthodes d'enseignement. Quatrièmement, le harcèlement sexuel est chose courante même à l'école élémentaire et les filles craignent pour leur sécurité sur les terrains de jeux, dans les corridors et dans les salles de classe.

Au Nouveau-Brunswick, le Conseil consultatif sur la condition de la femme, établi en 1977, a été l'un des premiers groupes à exercer des pressions pour que le milieu scolaire soit plus accueillant pour les jeunes filles. Son plan d'action de 1983 proposait l'établissement d'un système d'évaluation du sexisme dans les manuels scolaires de même que l'élaboration de matériel pédagogique qui accorderait une valeur égale aux contributions des femmes. Le plan recommandait également des programmes d'éducation à l'intention des conseillers en orientation pour les sensibiliser aux conditions de la femme

dans la société afin qu'ils puissent offrir un service non sexiste et prendre des mesures positives pour décourager les filles de se retirer précocement de cours tels les sciences et les mathématiques.

À la fin des années 1980, la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants a mené une enquête auprès de jeunes femmes partout au pays. Dans son rapport, intitulé *A Cappella : Rapport sur les réalités, préoccupations, attentes et obstacles que connaissent les adolescentes au Canada*, la Fédération a révélé que 90 p. 100 des filles pensaient que les femmes ont autant de chances d'obtenir du succès dans la vie que les hommes. De nombreuses adolescentes ayant participé à cette étude ont cependant exprimé des points de vue contradictoires concernant leur rôle de femme dans la société et le degré de discrimination dont elles font l'objet. Quelques-unes des jeunes filles ne voyaient pas de différence entre le traitement qui leur était réservé et celui qui était réservé aux garçons, toutefois la plupart discernaient au moins une certaine injustice dans les sports ou sur le plan de la liberté accordée aux garçons à la maison. D'autres percevaient l'existence d'un parti pris plus profond contre le sexe féminin dans la vie en général et dans leur propre vécu. De nombreuses filles éprouvaient du ressentiment et de la colère envers les garçons qui semblent « tout avoir sans vraiment faire d'efforts ».

Depuis la parution du rapport de la Commission royale d'enquête en 1970 et surtout depuis les dix dernières années, les gouvernements ont consacré des ressources à une vaste gamme d'activités dans le but d'améliorer la condition des femmes dans le milieu de l'éducation. À l'échelle nationale ces ressources comprennent l'élaboration de cours de formation pour les femmes intéressées aux emplois traditionnellement réservés aux hommes, par exemple dans le domaine des métiers et de la technologie; l'appui des programmes d'étude de la condition féminine et des chaires d'études féminines dans les universités partout au pays; des subventions pour promouvoir et publier la recherche sur la vie des femmes.

Au Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation a énoncé une politique sur l'égalité des sexes en 1987 *(Possibilités d'éducation pour les filles et les garçons : un engagement pour*

l'égalité des sexes), suivie d'une ligne directrice et d'une liste de contrôle pour relever les éléments sexistes et les stéréotypes sexuels dans le matériel pédagogique. Les manuels scolaires ont fait l'objet d'une révision dans certains domaines d'études. À la fin des années 1980, certains districts scolaires tenaient des activités de camps d'été scientifiques pour les filles.

Après un examen de son système d'éducation en 1993, le gouvernement provincial a commencé à appuyer et à financer des initiatives telle la recherche sur la violence dans les fréquentations. Il a distribué dans les écoles francophones et anglophones le film vidéo *Élever de jeunes voix* sur l'égalité des sexes dans les écoles. Il a aussi collaboré avec le Conseil consultatif pour élaborer le programme « Invitons nos jeunes au travail » destiné surtout aux filles de 9^{e} année. Un accent accru a été mis sur la technologie des communications (toutes les écoles de la province sont maintenant branchées à Internet) et des programmes ont été mis en place pour encourager les jeunes filles à poursuivre des carrières dans des domaines rattachés aux mathématiques et aux sciences.

Selon l'étude de Linda Eyre, publiée en 1999, la réforme du milieu de l'éducation entreprise par les groupes féministes dans les années 1980 a été plutôt réussie, mais que les efforts déployés dans les années 1990 pour promouvoir l'égalité des femmes dans le système d'éducation ont été stagnants et ont même pris du recul dans certains cas, en raison de la priorité accordée à la réforme financière et aux mesures d'austérité. Selon Eyre, le gouvernement provincial a promis d'améliorer l'accès des femmes à l'éducation, mais il a adopté un point de vue régressif à l'égard de la santé sexuelle et génésique des femmes, il présente les mères adolescentes sous un jour défavorable et il pénalise financièrement les mères aux études. Elle ajoute que le gouvernement prétend élaborer des politiques non discriminatoires en matière d'éducation, mais il réduit les prestations d'aide sociale, adopte des politiques discriminatoires à l'endroit des gens qui vivent dans la pauvreté et appuie activement la ghettoïsation du travail des femmes pour soutenir son propre programme économique. Il est évident que le système d'éducation en 2000 au Nouveau-Brunswick est encore loin d'être parfait. Par ailleurs, le rendement scolaire des filles dans les écoles du Nouveau-Brunswick est un

indicateur du succès découlant de certaines initiatives. Le rendement des filles est maintenant au moins égal, sinon supérieur, à celui des garçons. Le mythe voulant que les adolescentes soient incapables d'exceller en mathématiques et en sciences a été détruit.

À la fin des années 1980, le Conseil des ministres de l'éducation a lancé le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) dans le but d'évaluer le rendement des jeunes de 13 et de 16 ans partout au pays en lecture et en écriture (enquêtes menées en 1994 et 1998), en mathématiques (1993, 1997) et en sciences (1996, 1999). Le rendement dans chaque discipline est évalué à partir de cinq niveaux de rendement, le niveau 1 étant le plus faible et le niveau 5, le plus avancé. Ces cinq niveaux sont censés représenter le continuum des connaissances et des compétences acquises par les élèves pendant toute leur vie scolaire. Dans toutes les matières, les éducateurs considèrent le niveau 2 comme le niveau de rendement que les jeunes de 13 ans (8^{e} année) doivent atteindre et le niveau 3 comme celui que les jeunes de 16 ans (11^{e} année) doivent atteindre. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait aussi subir des tests aux élèves à divers intervalles, mais le PIRS fournit probablement la meilleure évaluation du rendement des élèves du Nouveau-Brunswick par rapport à ceux du reste du pays et du rendement des filles comparativement à celui des garçons. Comme les élèves font les tests tous les trois ou quatre ans, le PIRS permet également de voir si leurs aptitudes s'améliorent en général et si les différences entre les sexes évoluent.

Les résultats du PIRS reflètent qu'à l'échelle nationale les filles ont toujours eu un meilleur rendement que les garçons en lecture et en écriture. À l'épreuve de lecture de 1998, pour l'ensemble du Canada, 86 p. 100 des filles de 13 ans, comparativement à 70 p. 100 des garçons, ont atteint au moins le niveau 2. La différence de pourcentage était encore plus prononcée au niveau 3 (53 p. 100 des filles et 30 p. 100 des garçons). Chez les élèves de 16 ans, 82 p. 100 des filles ont atteint le niveau 3, comparativement à 60 p. 100 des garçons, et presque 45 p. 100 des filles ont atteint le niveau 4, par rapport à 22 p 100 des garçons.

En écriture, les filles encore une fois ont obtenu des pourcentages considérablement plus élevés à tous les niveaux dans les deux groupes d'âge : 80 p. 100 des filles de 13 ans ont atteint le niveau 3, comparativement à 60 p. 100 des garçons; 91 p. 100 des filles de 16 ans ont atteint le niveau 3, par rapport à 80 p. 100 des garçons; 46 p. 100 des filles de 16 ans ont atteint le niveau 4, par comparaison à 32 p. 100 des garçons. En comparant ces résultats à ceux de l'épreuve de 1994, on constate que l'écart entre le rendement des filles et des garçons en écriture et en lecture s'agrandit au Canada. Les garçons ont pris un retard considérable sur les filles.

Dans le domaine des sciences, l'épreuve de 1999 n'a révélé aucune différence importante au pays entre le rendement des filles et celui des garçons, et ce, à la plupart des niveaux. Selon l'évaluation en sciences de 1996, les filles des deux groupes d'âge ont obtenu un rendement équivalent à celui des garçons pour ce qui est de l'épreuve pratique. En ce qui concerne l'épreuve écrite, les garçons de 16 ans avaient une avance « légère, quoique significative » sur les filles. Un plus grand nombre de garçons ont atteint des niveaux plus élevés. L'évaluation en sciences de 1999 et celle de 1996 ont toutes deux abouti à la conclusion que les données indiquent généralement que les efforts déployés au Canada pour que l'enseignement des sciences se rapporte davantage aux jeunes femmes et leur offre une place égale continuent d'influer favorablement sur le rendement obtenu en sciences.

Pour ce qui est des mathématiques, l'épreuve de 1997 n'a pas révélé de différence considérable entre les filles et les garçons de 13 ans sur le plan du contenu mathématique, mais pour la partie de l'épreuve qui portait sur la résolution de problèmes, un nombre plus grand de garçons ont atteint des niveaux plus élevés. Chez les élèves de 16 ans, le nombre de garçons ayant atteint des niveaux plus élevés était considérablement plus grand pour les deux parties de l'épreuve. (Les résultats de l'évaluation en mathématique du PIRS contrastent avec les données de la Troisième étude internationale de mathématiques et des sciences, selon lesquelles les filles de 8^{e} année ont un rendement équivalent à celui des garçons en mathématique, mais sont en position de faiblesse en sciences.)

Tableau 1.

Pourcentage d'élèves au Nouveau-Brunswick, selon le sexe et la langue, qui ont atteint au moins le niveau 3 dans les épreuves PIRS

	Filles (A) %	Filles (F) %	Garçons (A) %	Garçons (F) %
PIRS – Évaluation de la lecture 1998 :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	50	49	26	22
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	77	81	64	55
PIRS – Évaluation de l'écriture 1998 :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	77	56	62	25
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	91	77	84	46
PIRS – Évaluation en mathématique 1997 – contenu :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	18,9	37,7	18	26,8
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	47,5	63,7	47,1	63,2
PIRS – Évaluation en mathématique 1997 – résolution de problèmes :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	11,9	17,5	11,7	14,8
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	33,2	37,2	34,1	37
PIRS – Évaluation en sciences 1999 :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	49,7	40,3	51	36,8
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	75,4	70,7	71,3	67,9

Note : Les élèves de 13 ans doivent atteindre le niveau 2 et les élèves de 16 ans le niveau 3.

Il est intéressant de constater, en examinant ce tableau, qu'un pourcentage plus élevé de filles francophones et anglophones des deux groupes d'âge ont atteint le niveau 3 en lecture, alors que le nombre de garçons anglophones ayant atteint le niveau 3 en écriture est plus élevé que le nombre de filles francophones, et ce, dans les deux groupes d'âge.

Selon l'évaluation en mathématique, les filles anglophones ont obtenu de meilleurs résultats que les garçons anglophones, sauf pour la partie de l'épreuve qui portait sur la résolution des problèmes. Sur ce plan, un nombre légèrement plus élevé de garçons que de filles de 16 ans ont atteint le niveau 3. Les francophones en général ont obtenu de meilleurs résultats que les anglophones en mathématique, et le rendement des filles francophones était légèrement plus élevé que celui des garçons francophones dans les deux groupes d'âge et pour les deux parties de l'épreuve. À l'échelle nationale, ce sont les francophones du Québec qui ont obtenu les meilleurs résultats en mathématique.

Tableau 1.

Pourcentage d'élèves au Nouveau-Brunswick, selon le sexe et la langue, qui ont atteint au moins le niveau 3 dans les épreuves PIRS

	Filles (A) %	Filles (F) %	Garçons (A) %	Garçons (F) %
PIRS – Évaluation de la lecture 1998 :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	50	48	28	22
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	77	81	64	55
PIRS – Évaluation de l'écriture 1998 :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	77	56	62	25
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	91	77	84	48
PIRS – Évaluation en mathématique 1997 – contenu :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	18,9	37,7	18	26,8
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	47,5	63,7	47,1	63,2
PIRS – Évaluation en mathématique 1997 – résolution de problèmes :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	11,9	17,5	11,7	14,8
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	33,2	37,2	34,1	37
PIRS – Évaluation en sciences 1999 :				
Élèves de 13 ans ayant atteint le niveau 3	40,7	40,3	51	38,8
Élèves de 16 ans ayant atteint le niveau 3	75,4	70,7	71,3	67,9

Note : Les élèves de 13 ans doivent atteindre le niveau 2 et les élèves de 16 ans, le niveau 3.

Il est intéressant de constater, en examinant ce tableau, qu'un pourcentage plus élevé de filles francophones et anglophones des deux groupes d'âge ont atteint le niveau 3 en lecture, alors que le nombre de garçons anglophones ayant atteint le niveau 3 en écriture est plus élevé que le nombre de filles francophones, et ce, dans les deux groupes d'âge.

Selon l'évaluation en mathématique, les filles anglophones ont obtenu de meilleurs résultats que les garçons anglophones, sauf pour la partie de l'épreuve qui portait sur la résolution des problèmes. Sur ce plan, un nombre légèrement plus élevé de garçons que de filles de 16 ans ont atteint le niveau 3. Les francophones en général ont obtenu de meilleurs résultats que les anglophones en mathématique, et le rendement des filles francophones était légèrement plus élevé que celui des garçons francophones dans les deux groupes d'âge et pour les deux parties de l'épreuve. À l'échelle nationale, ce sont les francophones du Québec qui ont obtenu les meilleurs résultats en mathématique.

Pour ce qui est de l'évaluation en sciences, un pourcentage légèrement plus élevé de garçons anglophones que de filles anglophones ont atteint le niveau 3 chez les élèves de 13 ans, et les filles de 13 ans, tant francophones qu'anglophones, ont obtenu un rendement supérieur à celui des garçons francophones du même groupe d'âge. Chez les élèves de 16 ans, un pourcentage plus élevé de filles anglophones ont atteint le niveau 3, par rapport aux garçons anglophones et francophones.

Les rapports d'évaluation du PIRS font une mise en garde en expliquant que les élèves francophones du Nouveau-Brunswick pourraient avoir obtenu des résultats plus faibles que les élèves anglophones en sciences parce que les épreuves ont eu lieu au printemps de 1999, juste avant que la mise en œuvre de nouveaux programmes de sciences pour les élèves francophones de 8^{e} et de 10^{e} années, en septembre 1999 et en septembre 2000 respectivement. Les rapports signalent également que la méthode d'enseignement des mathématiques au Nouveau-Brunswick a fait l'objet d'importants changements au cours des dernières années. On est à élaborer des programmes d'études et à mettre en place des ressources pédagogiques qui feront ressortir l'importance des mathématiques pour les élèves des deux sexes et en rapport avec la technologie actuelle.

Selon les résultats des tests provinciaux des élèves de 11^{e} année dans les écoles anglophones en 1998–1999, un pourcentage plus élevé de garçons que de filles (entre 56 p. 100 de garçons par rapport à 44 p. 100 de filles) choisissent maintenant le cours de mathématiques 113, qui ne compte pas pour l'admission à l'université. Les résultats scolaires de 1999 ne permettent pas de comparer le nombre d'élèves qui suivent les cours de mathématiques réguliers, c'est-à-dire le cours de mathématiques 112 ou le cours plus avancé de mathématiques 111. On remarque cependant qu'un pourcentage légèrement plus élevé de filles de 11^{e} année (51 p. 100 par rapport à 49 p. 100 de garçons) ont suivi les cours de mathématiques 111 et 112 en 1998–1999, et que leur taux de succès était aussi un peu plus élevé : 50 p. 100 de filles ont réussi le test comparativement à 49 p. 100 des garçons.

Dans les écoles francophones, encore une fois, un nombre plus élevé de garçons que de filles (56 p. 100 de garçons comparativement à 44 p. 100 de filles) ont choisi le cours de mathématiques modifié qui donne accès aux études universitaires dans des programmes non scientifiques comme l'histoire. Un plus grand pourcentage de filles que de garçons (53 p. 100 de filles comparativement à 47 p. 100 de garçons) ont suivi les cours de mathématiques réguliers qui permettent de poursuivre des études en mathématiques ou en sciences au niveau universitaire. D'après les résultats du test provincial, la moyenne des filles de 11e année était plus élevée dans les cours réguliers (61 p. 100 de filles comparativement à 59 p. 100 de garçons) et modifiés (60 p. 100 de filles par rapport à 57 p. 100 de garçons). Ces résultats semblent indiquer que, contrairement à ce qu'affirmait le rapport de la Commission royale d'enquête en 1970, les filles du Nouveau-Brunswick en 2000 sont aussi susceptibles que les garçons, sinon plus, de suivre les cours de mathématiques plus avancés qui leur donnent accès aux cours de mathématiques de niveau universitaire.

En 2000, le courant semble avoir changé en ce qui concerne le rendement scolaire des adolescents. Les filles du Nouveau-Brunswick ont comblé le retard qu'elles avaient sur les garçons dans le domaine des mathématiques et des sciences et ont un rendement de loin supérieur en lecture et en écriture. Les spécialistes et les éducateurs commencent maintenant à s'inquiéter au sujet des garçons. Certains se demandent si le thème répétitif des années 1980 et 1990 — selon lequel les écoles trahissaient les filles — ne s'applique pas plutôt maintenant aux garçons. En 2000, 56 p. 100 des étudiants de premier cycle dans les universités canadiennes étaient des femmes, une augmentation par rapport à 37 p. 100 en 1970.

EN DEHORS DE LA SALLE DE CLASSE ET DANS LE CORRIDOR : LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Les filles se débrouillent bien dans la salle de classe, mais qu'est-ce qui se passe dans les corridors et dans la cour d'école? En 1970, les garçons taquinaient les filles ou levaient leur jupe. En 2000, les filles semblent être exposées à un degré de violence beaucoup plus élevée, y compris la violence dans

les fréquentations, l'intimidation dans la cour d'école, le harcèlement sexuel et la violence faite aux gays.

En 1999, un rapport intitulé *La prévention de la violence envers les filles* préparé par l'Alliance des cinq centres de recherche sur la violence a révélé que la violence à l'endroit des filles est courante et endémique dans la société canadienne et qu'elle est de plus en plus acceptée comme un mode de vie. Les filles canadiennes sont sujettes à un continuum de violence allant des remarques sexistes à l'école au harcèlement sexuel, aux attitudes d'exclusion et à des comportements comme le viol, les coups et blessures et le meurtre. La violence vécue par les filles, selon ce rapport, se traduit par la dévalorisation, un faible rendement scolaire et une image négative de soi.

Une étude sur la violence dans les fréquentations chez les élèves du Nouveau-Brunswick, menée en 1999 par Sandra Byers et ses collègues du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, à Fredericton, a permis de constater que la violence dans les fréquentations est un problème grave qui se fait sentir un peu partout chez les élèves du Nouveau-Brunswick. Presque le tiers des adolescentes de 7^{e}, de 9^{e} et de 11^{e} années interviewées dans le cadre de l'étude ont indiqué qu'elles avaient vécu des incidents bouleversants de violence psychologique, physique ou sexuelle dans leurs fréquentations. Certaines ont mentionné qu'elles n'étaient pas sûres si certains comportements comme les cris, les insultes et les bousculades, étaient des actes de violence. Les résultats ont aussi démontré qu'une minorité alarmante d'élèves — 10 p. 100 des garçons — croit que les comportements de violence à l'égard des filles sont appropriés.

Un nombre moins élevé de garçons signalent avoir vécu des incidents bouleversants, mais d'après l'étude, les garçons sont aussi victimes de violence dans leurs fréquentations. Ils perçoivent cependant l'existence de deux poids deux mesures, en ce sens que les actes de violence commis par les filles sont considérés comme étant plus acceptables que ceux qui sont commis par les garçons. Dans des groupes de réflexion, les garçons ont indiqué qu'un garçon qui frappe une fille se fait battre par 20 autres gars, alors que personne ne s'attaque à la fille qui donne des coups à un garçon. Ils ont aussi mentionné

qu'il arrive plus souvent que la fille se fasse battre par un garçon, mais personne ne parle du fait ou ne veut admettre que les filles battent parfois les garçons.

On parle beaucoup plus de la question des filles agressives depuis quelque temps par suite de plusieurs crimes récents commis par des bandes de jeunes impliquant des filles. Le rapport *La santé des enfants du Canada* confirme que les filles sont en train de devenir plus agressives. Le taux de crimes de violence chez les jeunes filles au Canada a augmenté de 179 p. 100 entre 1987 et 1997, tandis qu'il a augmenté de 85 p. 100 chez les jeunes garçons. Toutefois, la proportion réelle de filles accusées d'un crime avec violence en 1997 (47/10 000) était encore beaucoup plus faible que la proportion de garçons qui commettent ce genre de crime (133/10 000). En fait, les filles sont encore beaucoup plus susceptibles d'être des victimes de crimes que de les commettre. Les filles courent plus de risques d'être victimes de violence physique et sexuelle, et les risques sont encore plus élevés pour les filles lesbiennes, handicapées ou autochtones. Les filles qui vivent dans la pauvreté et celles qui vivent dans les régions rurales sont plus vulnérables à la violence.

Même dans leur propre famille, les filles sont la cible d'une plus grande violence que les garçons. En 1999, Statistique Canada signalait que quatre victimes d'agression sexuelle sur cinq au sein des familles au Canada (79 p. 100) sont des filles, et plus de la moitié de la violence physique faite aux enfants (55 p. 100) par des membres de la famille est faite à l'endroit des filles. À l'échelle nationale, les épouses adolescentes âgées de 15 à 19 ans sont trois fois plus souvent victimes de meurtre que les épouses adultes (Centre canadien de la statistique juridique, 1994).

Selon la recherche existante, les garçons ont tendance à extérioriser leurs réactions à la violence, c'est-à-dire qu'ils deviennent violents eux aussi, alors que les filles ont plutôt tendance à intérioriser les effets de la violence. Les filles sont beaucoup plus portées à souffrir de dépression ou à être suicidaires. Dans un rapport de 1985 intitulé *La santé des adolescentes*, le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a révélé que chez les

adolescents de 16 à 18 ans, deux fois plus de filles que de garçons ont reçu un diagnostic primaire de dépression dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick entre 1979 et 1984. Chez les adolescents de 12 à 15 ans, quatre fois plus de filles que de garçons ont reçu un tel diagnostic. D'après le rapport *La santé des enfants du Canada*, le taux de dépression chez les filles canadiennes âgées de 15 à 19 ans est très élevé. Trois pour cent des jeunes de 12 à 14 ans au Canada ont indiqué avoir souffert d'une dépression grave en 1994–1995. Chez les filles de 15 à 19 ans, un total de 12 p. 100 avaient souffert d'une dépression grave par rapport à 6 p. 100 seulement de garçons du même groupe d'âge.

Ce rapport signale également que les blessures qui avaient nécessité l'hospitalisation des filles de 15 à 19 ans en 1996–1997 découlaient principalement de tentatives de suicide, alors que pour les garçons du même groupe d'âge, les blessures étaient accidentelles et surtout reliées à des accidents de la route. Les jeunes filles sont beaucoup plus portées à faire des tentatives de suicide tandis que les garçons sont plus susceptibles de réussir la tentative de suicide. Le rapport indique que le taux de mortalité par suicide a augmenté de façon spectaculaire chez les garçons de 15 à 19 ans au Canada entre 1961 et 1991. Le taux était six fois plus élevé en 1991 qu'il ne l'était en 1961. Il a diminué pendant la période allant de 1991 à 1996. Chez les jeunes filles, le taux de suicide est demeuré stable au Canada depuis 1976 (4/100 000). Le rapport démontre également que le taux de mortalité par suicide chez les jeunes autochtones est alarmant. De 1989 à 1993, le taux de suicide chez les garçons autochtones de 15 à 24 ans était cinq fois plus élevé que le taux national chez les jeunes hommes en général (126/100 000 comparativement à 24/100 000). Chez les filles autochtones, le taux était presque huit fois plus élevé que le taux national pour les filles (35/100 000 comparativement à 5/100 000).

Les filles sont beaucoup plus susceptibles que les garçons de souffrir de solitude quoique la situation se soit légèrement améliorée au cours de la dernière décennie. Entre 1990 et 1998, le pourcentage de filles canadiennes qui souffraient de solitude est passé de 20 p. 100 à 19 p. 100 chez les filles de 8^{e} année et de 23 p. 100 à 21 p. 100 chez les filles de 10^{e} année.

Les élèves de sexe féminin sont aussi plus portées que les élèves de sexe masculin à dire qu'il leur arrive parfois de souhaiter être quelqu'un d'autre. Cependant, encore une fois, ce pourcentage a diminué depuis les dix dernières années. En 1990, 45 p. 100 des filles canadiennes de 8e année et 41 p. 100 des filles de 10e année étaient d'accord avec l'énoncé. En 1998, 37 p. 100 des filles de 8e et de 10e années étaient d'accord avec l'énoncé. Certains chercheurs attribuent cette apparente amélioration d'estime de soi chez les filles aux campagnes de sensibilisation du public menées tout au long de la décennie pour encourager les enseignants, les parents et d'autres à appuyer le sain développement des jeunes filles.

Selon le rapport *Le progrès des enfants au Canada*, à la fin des années 1990, les filles avaient un plus grand nombre d'amies. Le nombre d'élèves de 6e et de 8e années qui avaient moins de deux amis proches a chuté entre 1990 et 1998 chez les filles de 8e année. En 1990, près d'une fille de 8e année sur cinq a indiqué avoir moins de deux amies proches alors que la proportion était seulement de une fille sur quatorze en 1998. Presque toutes les filles de 8e année ont indiqué qu'il était facile de parler à leurs amies des choses qui les dérangent, tandis que deux tiers des garçons seulement affirment pouvoir se confier facilement à leurs amis. Une statistique inquiétante toutefois est le fait que peu d'adolescentes se sentent à l'aise de se confier à leur père.

La recherche indique que, malgré la croyance générale selon laquelle les jeunes ne veulent pas de liens proches avec leurs parents, les adolescents qui gardent un lien avec leur famille (c'est-à-dire qui se sentent aimés et compris par leur famille) sont moins portés à s'engager dans des comportements à risque. Le rapport *La santé des enfants du Canada* signale qu'une étude sur la santé des adolescents menée en Colombie-Britannique en 1998 a démontré que les jeunes qui avaient établi des liens étroits avec un ou deux parents étaient moins portés à adopter des comportements à risque comme les rapports sexuels sans protection et la consommation de tabac, d'alcool et de marijuana. Malgré leur indépendance grandissante et leurs bravades occasionnelles, les adolescents continuent de dépendre de leurs parents pour recevoir de l'appui et de l'encouragement.

LES ADOLESCENTES AU NOUVEAU-BRUNSWICK EN 2000

Les filles aujourd'hui font face à beaucoup plus de pressions que nous. En plus d'être des épouses séduisantes et des mères parfaites, en plus d'être minces et belles, elles doivent avoir une carrière couronnée de succès. Cela veut dire qu'elles doivent obtenir des notes suffisamment bonnes pour entrer à l'université ou concurrencer sur le marché du travail à une période où les emplois sont rares.

– Traduction d'un extrait de *When Girls Feel Fat*, de Sandra Friedman.

Les filles du Nouveau-Brunswick en 2000 font probablement face à plus de pressions que leurs homologues des années 1970, non seulement parce qu'elles doivent être minces et belles, mais parce qu'elles doivent obtenir de bonnes notes afin d'être acceptées à l'université et de trouver l'emploi parfait. Heureusement pour de nombreuses jeunes filles de la province, l'obtention de bonnes notes ne semble pas poser de problèmes.

Les filles continuent de faire face à de grands obstacles pendant la période qui précède leur vie adulte. Elles peuvent être obsédées par leur poids et leur image corporelle, être en proie à des troubles de l'alimentation. Elles peuvent s'engager dans des comportements à risque tels les rapports sexuels à risque et la consommation de drogues et d'alcool. Les filles sont beaucoup plus susceptibles que les garçons d'être victimes de violence sexuelle et physique.

Par ailleurs, il est impossible de savoir si les filles au Nouveau-Brunswick sont sujettes à plus de violence sexuelle et physique au sein de la famille qu'en 1970 car il n'existe aucune statistique sur le sujet. À cette époque, personne pratiquement ne voulait aborder ce problème. On ignore également si l'obsession du poids est plus extrême quoiqu'il soit probablement juste d'affirmer que les troubles de l'alimentation sont plus courants aujourd'hui.

En 2000, au moins, ces questions ne sont plus passées sous silence et des mesures peuvent être prises à leur égard. Une sensibilisation et une attention accrues aux troubles de

l'alimentation des adolescentes et à d'autres comportements déviants ont donné lieu à des programmes de traitement et à des campagnes de sensibilisation du public destinés à augmenter l'estime de soi des adolescentes. Au Nouveau-Brunswick, nous avons la chance, depuis 1995, de bénéficier du programme *Vague par vague* qui tente de sensibiliser les adolescents à la violence dans les fréquentations — à ce qui est acceptable et non acceptable dans les relations. Le système scolaire en soi a aussi apporté des changements énormes pour rendre la salle de classe plus accueillante pour les filles.

Il reste évidemment beaucoup de travail à faire. Le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick existe depuis 1987 à titre de conseil consultatif du gouvernement sur les dossiers des jeunes. Composé de 15 jeunes du Nouveau-Brunswick âgés de 15 à 24 ans, le Conseil a souvent demandé au gouvernement d'introduire des programmes plus complets d'éducation sexuelle dans le système scolaire. Les programmes en place sont fragmentés, axés sur les aspects biomédicaux de la sexualité, préconisent l'« abstinence » comme la meilleure approche et dépendent de la bonne volonté des enseignants qui ne se sentent pas toujours à l'aise avec ce sujet. Les discussions sur l'installation de distributrices de condoms dans les salles de toilettes des écoles secondaires suscitent inévitablement des débats énergiques et de la controverse, surtout dans les collectivités rurales. Il existe aussi un manque d'information sur les drogues, l'alcool et les MTS. Selon le Conseil de la jeunesse, l'approche la plus efficace serait un programme axé sur les pairs qui permettrait aux jeunes d'entendre les témoignages de jeunes dont la vie a été changée de façon considérable par la drogue, l'alcool ou une grossesse.

Le Conseil de la jeunesse a aussi recommandé la création de programmes susceptibles de contrebalancer l'influence envahissante des médias et d'aider les jeunes femmes à acquérir une image de soi plus positive. Il existe des programmes du genre à d'autres endroits, par exemple le programme *Just For Girls*, élaboré aux États-Unis par la psychologue Sandra Friedman et qui aide les jeunes filles à comprendre les pressions sociales auxquelles elles font face, ou POWER Camp à Ottawa, un programme destiné aux jeunes

filles de 11 à 15 ans. Les filles du Nouveau-Brunswick n'ont jamais disposé de programmes du genre jusqu'à maintenant.

En 1970, de nombreuses filles du Nouveau-Brunswick envisageaient leur avenir du point de vue limité que leur offraient les modèles de comportement féminin — des secrétaires, des infirmières, des enseignantes, des travailleuses d'usine de transformation du poisson, des mères et des épouses. La plupart comptaient consacrer une bonne partie de leur vie à s'occuper de leur mari et de leurs enfants. Les adolescentes d'aujourd'hui ont accès à une variété de modèles de comportement tels des astronautes, des scientifiques et de nombreuses autres professions. En 2000, pendant les Jeux olympiques de Sydney, en Australie, elles ont vu des athlètes féminines — dont plusieurs qui arboraient un corps musclé — et ont vu, pour la première fois peut-être, que les femmes pouvaient être des sauteuses à la perche.

Quelles ont été les répercussions de ces modèles de comportement? Est-ce qu'il existe des différences entre les adolescentes de 2000 et celles de 1970 sur le plan qualitatif? Malheureusement, la recherche dans ce domaine fait défaut. Comme le signale le rapport *Initiative sur la fillette canadienne*, les recherches effectuées sur cette population ont porté presque exclusivement sur les comportements « déviants » ou « difficiles ». « Il manque à ce tableau les visages des jeunes lesbiennes, des jeunes filles ayant une incapacité, des jeunes filles de couleur, des jeunes filles qui sont heureuses et qui réussissent bien … qui relèvent chaque jour le défi de grandir en tant que femme au sein d'une société où domine le patriarcat. »

Il existe peu de recherches scientifiques sur le sujet, mais l'information anecdotique suggère que les adolescentes d'aujourd'hui sont différentes de celles des années 1970 et que la principale différence semble se situer sur le plan des attentes. La majorité des filles aujourd'hui comptent terminer leurs études secondaires, poursuivre une formation ou des études et avoir une carrière ou un emploi intéressants. Elles ne s'attendent pas à ce que leur avenir dépende de leur mari. Très peu de filles prévoient que leurs possibilités seront limitées à cause de leur sexe et encore moins pensent qu'il y a certaines choses qu'elles ne peuvent *pas* faire parce qu'elles sont des filles.

Qu'est-ce que les gens du Nouveau-Brunswick attendent de leurs filles adolescentes en 2000, comparativement à trente ans passés? On pourrait affirmer qu'il n'y a pas de comparaison à faire. Les gens ont aujourd'hui de grandes attentes à l'égard de leurs filles! Comme Sylvia Rimm, Ph.D., le révèle dans son ouvrage d'envergure intitulé *See Jane Win: How 1,000 Girls Became Successful Women*, les attentes élevées des parents, sur le plan de l'éducation ou autre, est la principale raison pour laquelle les adolescentes deviennent des femmes très prospères. Elle écrit que la plupart des femmes des générations passées ne pouvaient que marier le rêve américain; elles n'osaient pas avoir des attentes aussi grandes pour elles-mêmes. Cependant, la plupart des femmes qui ont participé à l'étude vivent le rêve américain grâce à leurs propres réalisations. En 2000, les adolescentes du Nouveau-Brunswick peuvent aussi vivre le rêve canadien ou, comme certains diraient, le rêve néo-brunswickois, à partir de leurs propres exploits.

Pendant la période de l'adolescence, la jeune fille de 13 ans dégingandée qui manquait d'assurance est devenue une jeune femme épanouie de 18 ans. Son cheminement aura peut-être été difficile à certains moments et les pressions pour qu'elle s'engage dans des comportements compromettants et même risqués auront peut-être été parfois irrésistibles. Cependant, avec un peu de chance, du bon sens et l'appui de ses amis et de sa famille, elle aura survécu et sa confiance en soi sera intacte. À la fin de cette période, elle quittera l'école secondaire pour préparer son avenir. Que cet avenir se dessine à l'université, au collège communautaire, sur le marché du travail, dans des voyages ou même (à cet âge précoce) dans un mariage et des enfants, elle sait qu'en 2000 les filles sont des êtres à part entière qui peuvent faire ce qu'elles veulent et plus important elle le sait par expérience.

CHAPITRE 4

VIE ADULTE (19 À 64 ANS)
ÉDUCATION, EMPLOI ET POLITIQUE

INTRODUCTION

Au moment de quitter l'école secondaire, la jeune femme doit prendre d'importantes décisions quant à son avenir. Elle peut décider de poursuivre ses études ou sa formation dans une université, un collège communautaire ou un établissement privé. Elle peut décider de se lancer directement sur le marché du travail, ou si elle a rencontré son partenaire de vie, elle pense peut-être à se marier et à avoir des enfants. Les décisions qu'elle prendra seront fondées sur toute une gamme de choix qui se présentent à elle, et ces choix seront déterminés en partie par les décisions qu'elle et sa famille ont prises tout au long de sa vie, et en partie par ses circonstances personnelles. Par exemple, elle pourrait en dépit de son jeune âge être mariée avec un enfant et être aux prises avec les études, le travail et ses responsabilités parentales. Quoi qu'il en soit, la jeune femme qui commence sa vie adulte prendra pendant les quarante ans qui suivront des décisions qui influeront sur son avenir et qui détermineront entre autres si elle vivra ses dernières années dans le comfort ou la pauvreté.

Qu'est-ce qui a changé depuis 1970 dans la vie des femmes âgées de 19 à 64 ans au Nouveau-Brunswick? Cette première partie de notre survol de la vie adulte avant le troisième âge met l'accent sur l'éducation, la formation, l'emploi et le rôle des femmes en politique électorale et populaire. Des progrès considérables ont été réalisés dans ces domaines au cours des trente dernières années. Les milieux de l'apprentissage, du travail rémunéré et de la vie publique offrent un plus grand choix aux femmes adultes. Les femmes ont de plus en plus tendance à poursuivre leurs études ou leur formation. Elles embrassent de nouvelles carrières, elles explorent des possibilités de croissance personnelle et elles participent plus activement à la vie communautaire rompant ainsi avec la tradition. Les femmes du Nouveau-Brunswick sont plus instruites que jamais, elles surpassent généralement les hommes en nombre à l'université et ont même un rendement supérieur. Elles ont fait une percée considérable dans les domaines d'étude non traditionnels pour les femmes, tels le droit, la médecine et l'administration des affaires. En tant que travailleuses rémunérées ou professionnelles ou entrepreneures autonomes, elles ont une accessibilité accrue à des possibilités

d'emploi enrichissantes. Elles occupent une place plus importante au sein du gouvernement, et leurs efforts pour organiser le changement populaire ont été particulièrement fructueux. À l'aube du nouveau millénaire, la femme adulte peut se permettre d'avoir des visées plus ambitieuses que sa mère dans la définition et la réalisation de ses aspirations sur le plan éducatif, professionnel et politique.

Les femmes ont fait du chemin mais au cours des 30 dernières années, le tableau est bien loin d'être idyllique. Dans les universités, les collèges et les établissements privés, elles sont toujours concentrées dans les domaines d'étude traditionnellement réservés aux femmes et ne profitent pas de l'égalité d'accès à la formation menant aux professions non traditionnelles. En 2000 comme en 1970, la femme du Nouveau-Brunswick est plus susceptible que son homologue de sexe masculin d'occuper un emploi mal rémunéré sans possibilité d'avancement. Quoique travaillant à temps plein à longueur d'année, elle ne gagne en moyenne qu'un peu plus que les deux tiers du salaire d'un homme, ce qui représente l'un des plus grands écarts de salaires du pays. Employée ou entrepreneure, elle continue de faire l'objet d'une discrimination systémique sur le marché du travail et dans la vie économique. Le harcèlement sexuel persiste sur le marché du travail de même que dans les établissements d'enseignement. Elle est largement sous-représentée dans les postes de prise de décision à tous les niveaux de gouvernement. En outre, comme le montre la deuxième partie de cet examen de la vie adulte des femmes, ses lourdes responsabilités en matière de soins et de travaux ménagers continuent de compromettre sa place dans le milieu de l'enseignement, du travail rémunéré et de la vie publique.

Tout comme il y a trente ans, la femme d'aujourd'hui doit considérer, au début et au milieu de sa vie adulte, une question fondamentale : la nécessité de poser les bases de son autonomie financière. À quel moment et à quel endroit les femmes perdent-elles du terrain dans leur lutte pour assurer leur sécurité financière? Quels sont les obstacles qui empêchent la pleine participation équitable des femmes âgées de 19 à 64 ans à la société néo-brunswickoise? Comment ces femmes peuvent-elles arriver à concilier le perfectionnement de leurs

aptitudes professionnelles et leur autonomie financière avec leurs responsabilités familiales? Comment peut-on prévenir la pauvreté chez les femmes au début et au milieu de la vie adulte afin d'éviter qu'elles partagent les difficultés économiques de nombreuses femmes âgées?

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Les femmes du Nouveau-Brunswick, comme leurs homologues canadiennes, ont depuis longtemps un niveau de scolarité qui est au moins aussi élevé, sinon plus, que celui des hommes, sauf au niveau universitaire (graphique 3). Les femmes ont réalisé des progrès considérables au cours des trente dernières années pour combler ce fossé. Depuis les années 1970, de plus en plus de diplômées de l'école secondaire envisagent des études postsecondaires. La jeune fille qui termine ses études secondaires, tout comme sa sœur plus âgée et sa mère, semble avoir fait le lien entre les études supérieures et l'amélioration des perspectives d'emploi. Comme le souligne le Conseil canadien de développement social dans son rapport de 1998 sur les jeunes, les femmes âgées de 25 à 34 ans au Canada continuent de gagner un salaire inférieur à celui des hommes, mais les diplômées de l'université gagnent seulement 15 p. 100 de moins que les hommes ayant les mêmes diplômes, tandis que les diplômées de l'école secondaire gagnent 26 p. 100 de moins que leurs homologues de sexe masculin. Au cours des vingt dernières années, les services d'orientation professionnelle dans les écoles secondaires et les efforts de recrutement des universités ont fait valoir l'importance des études supérieures pour améliorer la situation des femmes sur le marché du travail. Ces initiatives ont aussi encouragé les filles et les femmes à se fixer des objectifs professionnels et personnels plus grands et plus diversifiés. Les femmes sont aussi de plus en plus nombreuses dans les universités, dans les collèges communautaires et dans les collèges et établissements de formation privés.

Graphique 3.
Scolarité selon l'âge, Nouveau-Brunswick, 1976 et 1996

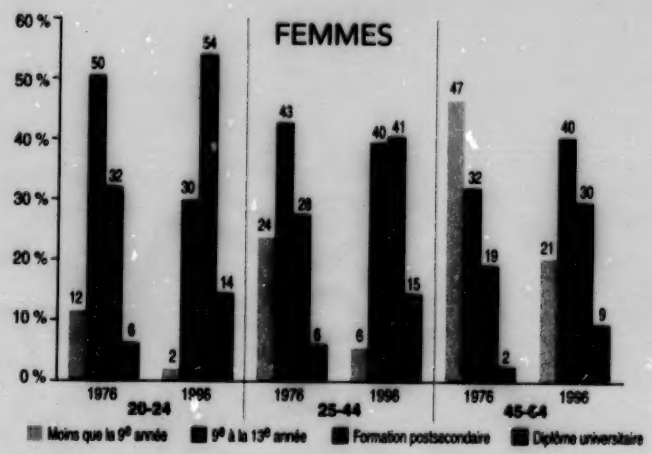

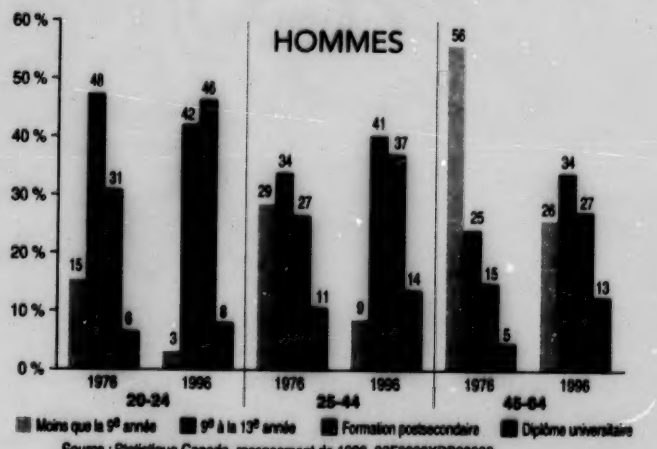

Source : Statistique Canada, recensement de 1996, 93F0026XDB96002.
Note : Les chiffres représentent le pourcentage de la population selon le sexe et le groupe d'âge.

LA POURSUITE DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Sous plusieurs aspects, la participation des femmes aux études postsecondaires ressort comme l'histoire de réussite des trois dernières décennies au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada. Au cours de cette période, les effectifs féminins ont

augmenté de façon stable dans les universités. En fait, les femmes ont même fini par surpasser les hommes en nombre dans les universités du Nouveau-Brunswick. Les effectifs féminins à plein temps ont augmenté de façon remarquable depuis le milieu des années 1970, alors que les femmes comptaient pour 43 p. 100 des effectifs universitaires au Nouveau-Brunswick selon les données de Statistique Canada. À la fin des années 1980, le groupe de femmes dépassait le groupe d'hommes, et en 1998–1999, les femmes représentaient 56 p. 100 des effectifs universitaires à plein temps (graphique 4). De plus, un nombre record de femmes obtiennent des diplômes dans tous les programmes d'études, tant au premier qu'au deuxième cycle universitaire.

Graphique 4.

Pourcentage d'effectifs féminins et masculins dans les universités selon le statut, Nouveau-Brunswick, 1980–1981 à 1998–1999

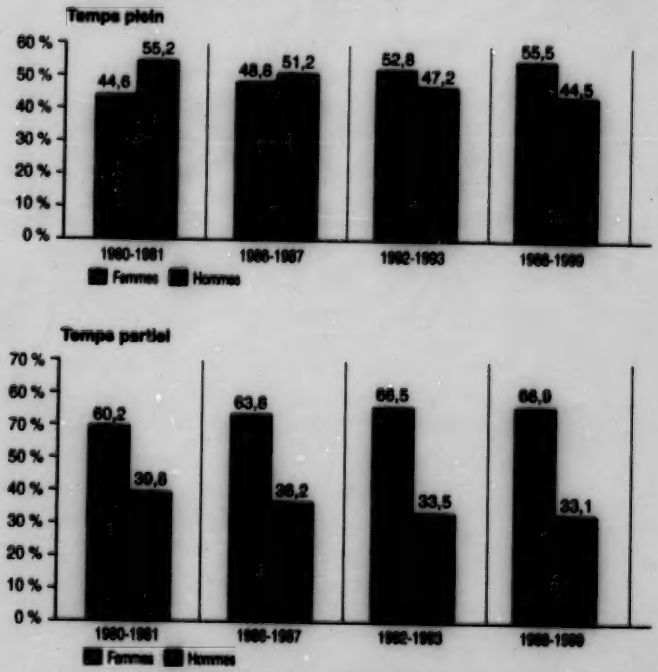

Source : Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes.
Note : Comprend tous les programmes (baccalauréat ou diplôme de premier cycle, maîtrise et doctorat).

Autrefois considérable, le fossé des sexes en ce qui concerne la détention d'un diplôme universitaire a été pratiquement éliminé au Nouveau-Brunswick comme ailleurs au Canada. Selon les données de Statistique Canada, seulement 2,1 p. 100 des femmes de plus de 15 ans dans la province détenaient un diplôme universitaire en 1971, comparativement à 4,6 p. 100 des hommes du même groupe d'âge. Quinze ans plus tard, les femmes avaient comblé ce fossé : 6,4 p. 100 des femmes avaient obtenu un diplôme universitaire, comparativement à 8,2 p. 100 des hommes. Les chiffres du dernier recensement, qui a eu lieu en 1996, révèlent que 10 p. 100 des femmes de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick possèdent un diplôme universitaire, par rapport à 10,4 p. 100 de leurs homologues de sexe masculin. À l'heure actuelle, les jeunes femmes ont davantage tendance à être titulaires d'un diplôme universitaire que les jeunes hommes : 14 p. 100 des femmes âgées de 20 à 24 ans au Nouveau-Brunswick sont détentrices d'un diplôme universitaire, par rapport à 8 p. 100 des hommes du même groupe d'âge (graphique 3). Ayant toujours eu du retard sur les femmes anglophones, les femmes francophones de la province ont aussi réalisé d'importants progrès depuis les années 1970. L'expansion de la scolarité francophone au niveau secondaire et la création de l'Université de Moncton en 1963 ont favorisé ces progrès.

En outre, les femmes réussissent bien dans leurs études, surclassant même les hommes. En effet, une étude sur la performance des femmes de premier cycle à l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) pendant la période allant de 1980 à 1990 démontre que la note pondérée des femmes est invariablement plus élevée que celle des hommes en moyenne, et ce, pendant toutes les années du programme et dans tous les domaines d'étude. Les auteures du rapport *See Jane Soar*, qui porte un titre pertinent, signalent que ces résultats devraient encourager les femmes à entreprendre des études universitaires qui les mèneront à la carrière de leur choix. Malheureusement, la recherche indique également que les femmes ont tendance à sous-estimer leur performance et à attribuer leur succès à leurs efforts plutôt qu'à leurs aptitudes. Avec un peu de chance, ces perceptions changeront à mesure que les femmes continueront de s'imposer dans les établissements postsecondaires.

La présence et la performance de plus en plus fortes des femmes dans les établissements postsecondaires donnent lieu de se réjouir. Toutefois, un examen plus détaillé des tendances des effectifs universitaires révèle que la parité hommes-femmes est loin d'être une réalité dans les universités de la province. Les femmes sont toujours beaucoup plus portées que les hommes à poursuivre leurs études à temps partiel. En 1980–1981, une étudiante sur trois fréquentait l'université à temps partiel, par rapport à un étudiant sur cinq. En 1998–1999, malgré le nombre grandissant d'étudiantes à temps plein, 22 p. 100 des femmes, comparativement à 15 p. 100 des hommes, suivaient des cours à temps partiel. Les effectifs universitaires à temps partiel ont légèrement diminué au cours des dernières années. Pourtant, les femmes comptent invariablement pour les deux tiers des étudiants à temps partiel depuis le début des années 1980 (graphique 4). Les responsabilités familiales plus lourdes des femmes et leur revenu généralement plus faible contribuent sans aucun doute à cette tendance.

L'examen des programmes d'études choisis par les femmes au fil du temps révèle la persistance de certaines tendances mais aussi une évolution. En 1970, la femme qui fréquentait l'université se préparait probablement à une carrière dans l'enseignement ou dans les professions de la santé ou étudiait en lettres ou en sciences sociales. Trente ans plus tard, les femmes continuent de prédominer dans les facultés traditionnelles d'éducation et des sciences infirmières et elles sont surreprésentées dans les facultés des lettres et des sciences sociales. La ségrégation fondée sur le sexe persiste dans les universités d'aujourd'hui.

Cependant, un nombre grandissant de femmes poursuivent des études dans des domaines non traditionnels. Comme l'indiquent les données recueillies par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, la présence des femmes dans les écoles de médecine et de droit a pris une ampleur considérable au cours des dernières années. Les effectifs féminins des programmes d'études dentaires, en particulier, ont augmenté de façon remarquable au cours des vingt dernières années. À Dalhousie University, seule école régionale de médecine pour les étudiants anglophones du

Nouveau-Brunswick, les femmes inscrites au programme d'études dentaires, représentant seulement 17 p. 100 du total des effectifs en 1980–1981, ont atteint la parité quinze ans plus tard, pour ensuite dépasser leurs homologues de sexe masculin à la fin des années 1990. En 1998–1999, les femmes comptaient pour plus de la moitié des effectifs du programme d'études dentaires de Dalhousie University (55 p. 100). L'école de médecine du même établissement a connu une évolution parallèle, mais moins rapide, les effectifs féminins passant de 34 p. 100 en 1980–1981 à 50 p. 100 en 1998–1999. Les femmes sont plus présentes également dans les écoles de droit du Nouveau-Brunswick. Les effectifs féminins ont progressé de façon stable, passant de 37 p. 100 en 1980–1981 à 52 p. 100 en 1998–1999 (graphique 5). Les étudiantes en droit de l'Université de Moncton ont gagné encore plus de terrain que leurs homologues de l'Université du Nouveau-Brunswick au cours des vingt dernières années. Les effectifs féminins de la faculté de droit de l'établissement francophone ont monté en flèche, passant de 33 p. 100 en 1980–1981 à 61 p. 100 en 1998–1999, alors que la proportion de femmes en droit à l'Université du Nouveau-Brunswick est passée de 39 p. 100 à 47 p. 100 pendant la même période.

L'administration des affaires est un autre domaine qui fait l'objet d'une hausse soudaine de popularité auprès des étudiantes. Après une lente progression du pourcentage enregistré en 1980–1981, soit 42 p. 100, les femmes représentaient un peu plus de la moitié (51 p. 100) de tous les étudiants en commerce et en administration des universités du Nouveau-Brunswick en 1998–1999 (graphique 5). Il est intéressant de constater que les femmes francophones surtout semblent vouloir acquérir des compétences en affaires. Depuis 1990, les femmes à l'Université de Moncton représentent plus de la moitié des effectifs dans ce domaine d'étude (52 p. 100 pour les trois campus) et comptaient pour 55 p. 100 des effectifs en 1998–1999. La hausse des effectifs féminins dans les facultés d'administration reflète en partie l'essor d'un important groupe de femmes propriétaires de petites entreprises. Elle pourrait aussi être attribuable à la présence accrue des femmes dans les postes de direction de la fonction publique.

Graphique 5.
Effectifs féminins des domaines d'étude non traditionnels, Nouveau-Brunswick, 1980–1981, 1988–1989 et 1998–1999

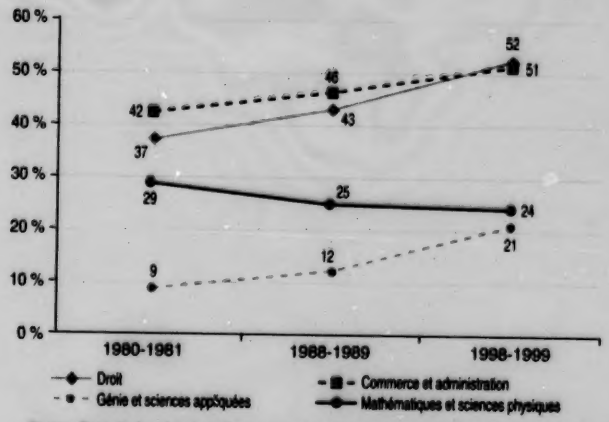

Source : Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes.
Note : Comprend tous les programmes (baccalauréat ou diplôme de premier cycle, maîtrise et doctorat).

Les effectifs féminins des programmes de génie, de sciences appliquées, de sciences physiques et de mathématiques, programmes traditionnellement monopolisés par les hommes, continuent d'être beaucoup plus faibles que ceux des hommes. Après avoir progressé peu à peu pendant les années 1980, le nombre de femmes dans les programmes de génie et de sciences appliquées a presque doublé de 1988 à 1998 (graphique 5). Au cours de la décennie qui a suivi le tragique massacre de 14 femmes à l'École Polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, le domaine à prédominance masculine du génie a été témoin d'une hausse soudaine de ses effectifs féminins, tant au Nouveau-Brunswick que dans l'ensemble du Canada. Tout de même, à la fin des années 1990, un étudiant sur cinq seulement était une femme en génie et en sciences appliquées. À titre de comparaison, les étudiantes en mathématiques et en sciences physiques représentaient 29 p. 100 des effectifs en 1980–1981, mais elles ont perdu du terrain pendant la deuxième moitié des années 1980 et pendant les années 1990. À l'heure actuelle, un étudiant sur quatre à peine est une femme dans ces disciplines.

Étant donné que certains des emplois les mieux rémunérés se trouvent dans les secteurs des sciences et de la technologie, cette situation a d'importantes répercussions sur la carrière et le salaire potentiel des femmes. Des efforts ont été déployés pour encourager les étudiantes à s'inscrire à des programmes non traditionnels. Des bourses d'études spéciales ont été créées, de même que des programmes d'orientation dans les écoles secondaires et des chaires d'études féminines dans des domaines comme le génie. Toutefois, les obstacles associés au climat hostile qui sévit parfois dans les départements et facultés à prédominance masculine peuvent amoindrir les effets positifs de ces initiatives.

Même dans les écoles de droit, où les femmes sont plus présentes, les étudiantes ne bénéficient pas toujours d'un milieu entièrement favorable. Un sondage mené par la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick en 1991 a permis de constater que de nombreuses femmes avaient l'impression que leurs professeurs les prenaient moins au sérieux à cause de leur sexe. Elles avaient aussi entendu des commentaires sexistes sur les féministes et pensaient que trop peu de professeurs traitaient des questions de justice sociale et d'égalité et de la problématique homme-femme. En outre, le harcèlement sexuel demeure une réalité tenace et pénible de la vie étudiante. Un sondage mené sur le campus de l'Université de Moncton en 1999 a révélé que 70 p. 100 des étudiantes et 55 p. 100 du personnel féminin avaient été la cible d'au moins un incident de sexisme, de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle. Les politiques officielles élaborées dans le but d'aborder le problème datent à peine du milieu des années 1980 et sont en vigueur depuis moins de dix ans dans la plupart des universités du Nouveau-Brunswick. En fait, ce n'est pas avant le milieu des années 1970 que le terme « harcèlement sexuel », si courant aujourd'hui, a été inventé pour désigner les actes sexuels non désirés dans le contexte d'une relation de domination.

Les différences entre les sexes deviennent évidentes aussi lorsqu'on se penche sur la place occupée par les femmes dans les programmes de deuxième et de troisième cycles. Malgré les importants progrès réalisés par les femmes au cours des trente dernières années, elles sont toujours moins portées que les hommes à poursuivre des études plus avancées, surtout au

niveau du doctorat. Les données recueillies par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes indiquent que les effectifs féminins des programmes de baccalauréat et de premier cycle au Nouveau-Brunswick sont passés de 50 p. 100 en 1980–1981 à 58 p. 100 en 1998–1999. Les femmes sont également plus nombreuses au niveau de la maîtrise, où elles représentaient 36 p. 100 des effectifs en 1980–1981 et 52 p. 100 en 1998–1999. Pour ce qui est des études de doctorat, le nombre de femmes a plus que triplé pendant la même période, passant de 13 p. 100 à 41 p. 100. L'investissement considérable de temps et d'argent qu'exige le doctorat continue de représenter un obstacle de taille pour les femmes en âge de procréer et d'élever des enfants.

La sous-représentation des femmes dans les programmes de deuxième et de troisième cycles, surtout dans certains programmes à prédominance masculine, est un sujet de grande inquiétude, car elle limite la réserve de professeures qui peuvent être embauchées pour réaliser les objectifs d'équité en matière d'emploi. Dans les universités de la province en 1998–1999, les femmes représentaient seulement 24 p. 100 des effectifs des programmes de maîtrise en génie et en sciences appliquées et 20 p. 100 des effectifs des programmes de doctorat, soit une augmentation par rapport à 6 p. 100 et 5 p. 100 respectivement en 1980–1981. Pendant la même période, les effectifs féminins des programmes de maîtrise en mathématiques et en sciences physiques sont demeurés stables, se situant à 25 p. 100, mais ils ont augmenté de 8 p. 100 à 26 p. 100 au niveau du doctorat. À titre de comparaison, le nombre de femmes inscrites aux programmes de maîtrise en commerce et en administration a augmenté peu à peu et de façon stable pour s'approcher de la parité, passant de 28 p. 100 en 1980–1981 à 46 p. 100 en 1998–1999.

LES MODÈLES FÉMININS DANS LES SALLES DE CLASSE UNIVERSITAIRES

Heureusement, l'étudiante très performante d'aujourd'hui rencontrera plus de modèles féminins dans le milieu de l'enseignement universitaire que son homologue de 1970. Toutefois, au Nouveau-Brunswick comme ailleurs au Canada, les femmes qui enseignent à l'université sont encore bien plus portées que les hommes à occuper un poste à temps partiel ou de courte durée. Même aujourd'hui, les femmes continuent d'être sérieusement sous-représentées parmi les professeurs à temps plein au Nouveau-Brunswick. Depuis les vingt dernières années cependant, le groupe de femmes augmente de façon plutôt stable, mais lentement, étant passé de 18 p. 100 en 1980 à 30 p. 100 en 1999 (graphique 6).

Certains écarts entre les établissements méritent d'être signalés. En 1998–1999, le taux de féminisation du personnel enseignant à temps plein variait entre un minimum de 23 p. 100, à Mount Allison University (une augmentation par rapport à 12 p. 100 en 1980–1981), et un maximum de 35 p. 100, à St. Thomas University (une augmentation par rapport à 22 p. 100 en 1980–1981). Les établissements francophones affichent une belle performance depuis les cinq dernières années. À l'Université de Moncton, un professeur à temps plein sur trois (33 p. 100) était une femme en 1998–1999, par rapport à 24 p. 100 en 1980–1981. À l'Université du Nouveau-Brunswick, les femmes comptaient pour 29 p. 100 du corps professoral à temps plein en 1998–1999, comparativement à seulement 16 p. 100 en 1980–1981. Cet écart est peut-être attribuable à la relative « jeunesse » de l'établissement francophone, qui date de moins de 40 ans, alors que l'Université du Nouveau-Brunswick a des traditions vieilles de plusieurs siècles. Néanmoins, comme le souligne une récente analyse des progrès réalisés par les femmes dans le système d'éducation francophone du Nouveau-Brunswick, la représentation féminine aux échelons administratifs supérieurs de l'Université de Moncton (chefs de département, doyens, membres du sénat académique) est loin de correspondre aux gains réalisés sur le plan des effectifs et du corps professoral pendant les années 1980 et 1990.

Les politiques d'équité en matière d'emploi sont très récentes dans le milieu de l'enseignement postsecondaire. Elles datent des années 1990 dans la plupart des universités du Nouveau-Brunswick. Même si ces initiatives ont probablement contribué à réduire la disparité entre les sexes dans les rangs des professeurs, la mise en œuvre des mesures d'équité dans les établissements laisse souvent à désirer. L'orientation générale des universités et les « cultures » internes particulières des facultés et des départements semblent fortement influer sur les taux de recrutement du personnel féminin.

Graphique 6.
Représentation féminine parmi les professeurs à temps plein, Nouveau-Brunswick, 1980–1999

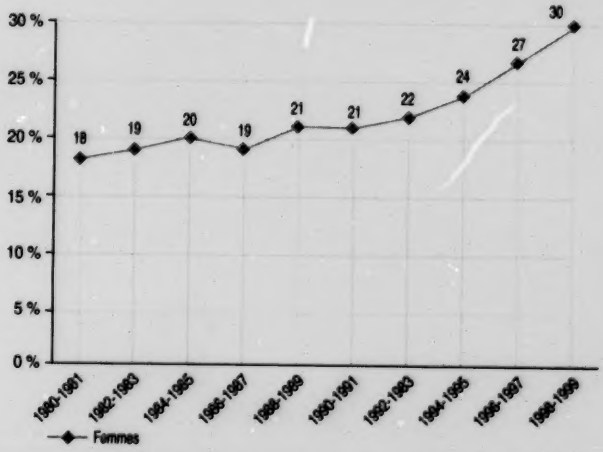

Source : Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes.
Note : Ces chiffres représentent le pourcentage de femmes qui enseignent à temps plein (nombre de femmes à temps plein/nombre de professeurs à temps plein).

L'augmentation du nombre de femmes parmi les professeurs à temps plein représente une tendance encourageante. Toutefois, les jeunes femmes inscrites à des programmes non traditionnels, par exemple le génie, les mathématiques ou les sciences physiques, auront beaucoup de difficulté à rencontrer des professeurs de sexe féminin. Les professeures à temps plein demeurent sérieusement sous-représentées dans ces domaines,

tout comme en commerce et en administration. Tout comme les étudiantes, le personnel enseignant féminin a tendance à être largement concentré dans les facultés d'éducation, des lettres et des sciences sociales. Les statistiques du graphique 7 témoignent de la rareté des femmes enseignant les disciplines non traditionnelles à temps plein, même à la fin des années 1990 où les effectifs féminins ont considérablement augmenté dans les universités. Ne représentant que 13 p. 100 des effectifs des programmes de commerce et d'administration au milieu des années 1990, les femmes ont considérablement renforcé — presque doublé — leur présence dans ces domaines au cours des cinq dernières années. Il est toutefois alarmant de constater que très peu de progrès ont été réalisés dans les programmes de génie, de mathématiques, de sciences physiques et de sciences appliquées au cours des dernières années pour ce qui est de réduire l'inégalité entre les sexes. Bien que la réserve plus petite de candidates dans les domaines non traditionnels puisse expliquer cette situation, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, notamment l'attitude de comités de sélection à prédominance masculine.

Graphique 7.

Représentation féminine parmi les professeurs à temps plein dans les domaines non traditionnels, Nouveau-Brunswick, 1980–1981 à 1998–1999

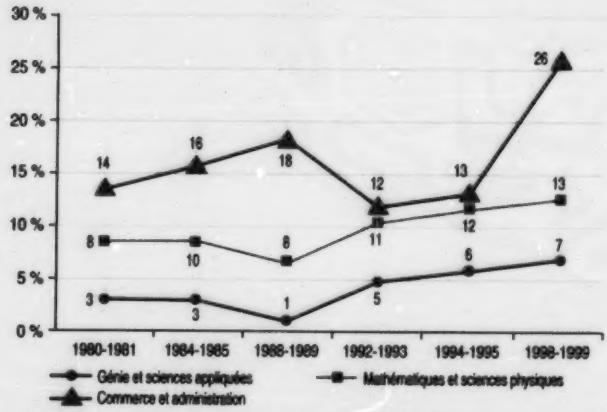

Source : Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes.
Note : Ces chiffres représentent le pourcentage de femmes qui enseignent à temps plein dans le domaine visé (nombre de femmes à temps plein/nombre de professeurs à temps plein).

LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les études universitaires sont souvent récompensées sur le marché du travail, mais pour la plupart des étudiantes, elles exigent de gros sacrifices sur le plan financier. Les frais de scolarité ont augmenté de façon extraordinaire dans toutes les provinces au cours des dix dernières années, les universités transférant aux étudiants le poids des importantes compressions des crédits gouvernementaux. Selon les données de Statistique Canada, les frais de scolarité du baccalauréat ès arts dans les universités du Nouveau-Brunswick ont augmenté de 75 p. 100 de 1990 à 1999, passant de 1 898 $ en 1990–1991 à 3 329 $ en 1999–2000. Pendant la même période, la moyenne des frais de scolarité dans les universités canadiennes a grimpé de 126 p. 100. Le coût global des études universitaires, mis à part les revenus d'emploi perdus, est encore plus élevé. Les étudiants doivent aussi acheter leurs livres de cours et assumer des frais de logement, d'alimentation, de transport et d'autres dépenses. D'après Développement des ressources humaines Canada, le coût de la vie estimatif pendant un programme collégial ou universitaire de huit mois au Canada en 1996 allait de 10 000 $ à 13 000 $ pour les étudiants vivant à l'extérieur du foyer et de 3 400 $ à 6 400 $ pour ceux qui vivaient avec leurs parents. Sans compter les frais de scolarité et les livres de cours, les étudiants qui entreprennent des programmes de quatre ans doivent donc débourser jusqu'à 50 000 $ s'ils vivent en dehors du foyer et jusqu'à 25 000 $ s'ils vivent avec leurs parents.

La plupart des étudiants dépendent fortement du Programme canadien de prêts aux étudiants pour payer leurs études. Les données recueillies par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes sur l'aide aux étudiants par établissement révèlent que le pourcentage d'étudiants francophones qui dépendent de l'aide gouvernementale est plus élevé que le pourcentage d'étudiants anglophones. L'aide du gouvernement prend de plus en plus la forme de prêts plutôt que de subventions aux étudiants nécessiteux, ce qui a pour effet d'augmenter la dette étudiante. En 1993–1994, le programme de bourses d'études du Nouveau-Brunswick a été remplacé par un programme de prêts-bourses. En 1999, à la suite d'une entente fédérale-provinciale, les programmes de prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick et du Canada ont

été fusionnés en un seul programme de prêts. L'endettement des étudiants est un problème grave à l'échelle du Canada. La dette moyenne des étudiants à la fin d'un programme de premier cycle de quatre ans est passée de 8 700 $ en 1990 à 22 000 $ en 1997. Au Nouveau-Brunswick, la dette approximative du diplômé de premier cycle se situait à 13 795 $ en 1986. Dix ans après, la dette du diplômé de 1996 avait augmenté à 20 448 $. La situation semble être sans issue. Selon les prévisions de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, les diplômés de premier cycle de 2001 au Nouveau-Brunswick devront rembourser 29 852 $, alors que ceux de 2005 auront contracté une dette écrasante de 38 799 $.

Les femmes, qui occupent généralement des emplois d'été ou à temps partiel moins bien rémunérés que ceux des hommes, ont tendance à avoir une dette encore plus élevée que la moyenne rapportée. D'après une enquête sur le remboursement des prêts étudiants menée par Statistique Canada en 1998, les femmes qui terminent un baccalauréat ont tendance à prendre plus de temps à rembourser leur prêt, étant donnée qu'elles empruntent de plus gros montants et ont des revenus plus faibles que les hommes. Quoique les études universitaires soient plus accessibles depuis les vingt dernières années, l'origine ethnique, la situation socio-économique et le lieu de résidence continuent d'être des sources d'inégalité. Les femmes autochtones et les femmes de famille à faible revenu surtout sont toujours sous-représentées dans les universités. Un rapport demandé par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes en 1997 prévient que la lourde dette étudiante a un effet de dissuasion sur beaucoup de jeunes de famille à faible revenu qui envisagent des études universitaires.

LE RETOUR À L'UNIVERSITÉ À L'ÂGE ADULTE

La femme peut décider de ne pas passer directement de l'école secondaire à l'université. Elle peut choisir de prendre des détours et de retourner aux études dans la trentaine, la quarantaine et même la cinquantaine, par suite d'un changement de carrière ou d'une réorientation de ses objectifs de vie. Depuis les trente dernières années, l'étudiante adulte est de plus en plus présente sur les campus universitaires de la province. Comme

elle doit partager son temps entre ses multiples rôles et responsabilités, l'apprenante adulte, même aujourd'hui, est plus portée à fréquenter l'université à temps partiel. Souvent, elle est soutien de famille, mère et épouse, en plus d'être étudiante. Pour les mères seules, il est encore plus difficile de jongler avec toutes ces responsabilités.

Jusqu'à quel point les établissements postsecondaires tiennent-ils compte des besoins des femmes à l'heure actuelle? L'expansion des programmes de formation à distance au cours des vingt dernières années, de même que la décentralisation des cours, qui sont maintenant offerts dans les centres régionaux, ont certainement amélioré l'accessibilité aux études universitaires, contribuant à réduire l'écart socio-économique entre les milieux ruraux et urbains. Certains collèges et universités du Nouveau-Brunswick ont aussi lancé des initiatives spéciales destinées à aider les femmes adultes à poursuivre des études postsecondaires. Ces initiatives prennent généralement la forme de programmes de reconnaissance des acquis. Ayant vu le jour au Québec au milieu des années 1980, la reconnaissance des acquis ou la mesure de l'apprentissage résultant de l'expérience vise à accorder des crédits de niveau postsecondaire pour les connaissances et l'expérience acquises hors établissement dans divers cadres de travail bénévole ou rémunéré. En pratique, cependant, ces modèles méritoires de reconnaissance professionnelle ne sont peut-être pas aussi accessibles qu'ils devraient l'être aux étudiantes qui en ont besoin.

Les étudiantes adultes ont toujours fait face à des obstacles particuliers dans leurs efforts pour retourner à l'université et poursuivre leurs études. Un rapport sur les progrès réalisés par les femmes à l'Université du Nouveau-Brunswick pendant les années 1980 fait ressortir des obstacles de longue durée. Il en ressort donc des sentiments d'insuffisance et de crainte à l'égard du retour aux études, de la disponibilité limitée des cours du soir, des programmes à temps partiel et des problèmes de garde d'enfants. L'étudiante adulte est habituellement obligée de travailler à temps partiel ou à temps plein et fait face à des contraintes de temps. Elle endosse aussi un lourd fardeau financier et reçoit peu d'aide du Programme canadien de prêts aux étudiants, programme qui favorise plutôt les étudiants à temps plein.

LA FORMATION AXÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour d'autres femmes adultes et pour certaines jeunes femmes qui terminent leurs études secondaires, une formation spécialisée axée sur le marché du travail représente une option plus abordable et attrayante que de longues études à l'université. Depuis les trente dernières années, les collèges communautaires et les établissements privés offrent une solution de rechange aux études universitaires. Quelle est la place des femmes dans ces programmes de formation? Les femmes du Nouveau-Brunswick ont-elles réussi à se trouver des emplois mieux rémunérés et plus spécialisés qui leur procureraient des avantages sociaux convenables et des possibilités d'avancement?

Malheureusement, les programmes de formation ne se sont pas avérés très utiles pour les femmes au cours des trente dernières années. Pendant les années 1970 et 1980, les femmes qui fréquentaient le réseau public de collèges communautaires de la province étaient beaucoup plus portées à devenir des aides-infirmières, des secrétaires juridiques ou des coiffeuses que de suivre des cours de charpente ou de mécanique. La ségrégation dans le monde de l'enseignement peut être reliée à la discrimination sexuelle systémique qui sévissait dans les programmes collégiaux, aux attitudes du personnel enseignant et administratif et aux conseillers en orientation, aussi bien qu'aux livres de cours et qu'aux services d'appui en place. Dans son plan d'action de 1984 sur la situation des femmes dans les collèges communautaires, le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a sonné l'alarme et demandé une réforme d'envergure du système.

Les faibles effectifs féminins des programmes non traditionnels ont cependant persisté pendant les années 1990. En effet, selon une étude publiée par le CCCFNB en 1994, les tendances des années 1990 en matière de formation contribuent à perpétuer la disparité entre les sexes qui dure depuis longtemps dans le milieu de travail. En 1992–1993, les trois quarts des effectifs féminins à temps plein étaient concentrés dans les programmes d'études générales, de secrétariat, de commerce ou de services communautaires ou de santé, alors que la même proportion d'hommes étaient concentrés dans les programmes de

construction, d'équipement mécanique et motorisé, d'études générales, d'électronique, de technologie en génie mécanique et industriel et de transformation des métaux. En outre, les femmes de partout dans la province qui ont participé aux groupes de discussion tenus dans le cadre de l'étude au début des années 1990 ont signalé toute une série de problèmes survenus avant, pendant et après leur formation. Le manque d'information sur les cours offerts, le caractère inadéquat de l'appui moral et financier, le counseling d'emploi insuffisant et les difficultés à intégrer ou à réintégrer le marché du travail comptaient au nombre des problèmes. À la lumière de ces résultats, il n'est pas étonnant que les femmes n'aient pas considérablement augmenté leur présence dans les postes de qualité du secteur des métiers non traditionnels.

L'avenir n'est pas très prometteur en ce qui concerne la formation des femmes. Joan McFarland, une économiste de St. Thomas University, souligne des tendances inquiétantes dans sa récente étude sur la situation des femmes et la formation au Nouveau-Brunswick. Alors que les femmes sont de plus en plus présentes à l'université, elles continuent d'être sous-représentées dans les collèges communautaires de la province, le rapport étant, même aujourd'hui, de 60 hommes contre 40 femmes. On constate aussi une tendance générale au déclin des effectifs des collèges communautaires et au déclin proportionnel des effectifs féminins. En 1988–1989, les femmes comptaient pour 45,9 p. 100 du total des effectifs des collèges communautaires, taux qui a chuté à 39,2 p. 100 en 1998–1999. La ségrégation sexuelle persiste, étant donné que les femmes sont beaucoup plus portées à suivre une formation en langue seconde, par exemple, qu'un programme d'apprentissage.

Joan McFarland mentionne que les femmes ont toujours eu à surmonter de nombreux obstacles pour avoir accès aux possibilités de formation, surtout dans les métiers non traditionnels. Elle souligne que le manque de financement public des programmes de formation n'est pas le moindre de ces obstacles. Pendant les années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, la plupart des apprenantes des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick ont bénéficié d'une forme quelconque de parrainage public, recevant de l'aide

gouvernementale qui couvrait les frais de scolarité et le coût de la vie. La formation professionnelle, l'apprentissage de métiers et les programmes de rattrapage scolaire visaient surtout les bénéficiaires d'aide sociale et les prestataires d'assurance-chômage ou d'assurance-emploi. Les femmes étaient tout de même sous-représentées dans la plupart des programmes de formation financés, spécialement dans les programmes d'apprentissage et dans d'autres initiatives, tels les Programmes de planification de l'emploi et des Prêts et subventions de perfectionnement. Elles étaient bien représentées seulement dans les quelques programmes de courte durée qui visaient particulièrement les femmes : Retour des femmes sur le marché du travail après interruption d'emploi, Nouveau-Brunswick au travail et Projet d'autosuffisance (tableau 2). Les changements apportés à la *Loi sur l'assurance-emploi* en 1996, notamment le transfert de la responsabilité de la mise en œuvre des programmes de formation aux provinces, ont pratiquement éliminé le parrainage des apprenants par le gouvernement fédéral. D'après McFarland, dans le contexte d'une approche de la formation professionnelle de plus en plus axée sur le marché, la femme qui souhaite entreprendre un programme de formation n'a pas beaucoup de choix si elle ou un membre de sa famille ne possède pas les fonds nécessaires pour payer ses études.

Tableau 2.
Participation des femmes à divers programmes de formation offerts au Nouveau-Brunswick

Programme	Nombre de femmes par an	Pourcentage de femmes par rapport au nombre total de participants
Achat de cours – CEIC (1970–1996)	6,782	43
Apprentissage (1944 à ce jour)	48	2,3
Programme de planification de l'emploi (1985–1989)	9,758	38,9
Retour des femmes sur le marché du travail après interruption d'emploi (sept. 1985–sept.1989)	341	99,7
Nouveau-Brunswick au travail (1992–1998)	811	84
Prêts et subventions de perfectionnement (oct. 1997 à ce jour)	1,828	35,8

Source : Tableau présenté dans *Women's Access to Training in New Brunswick*, McFarland (1999), 6.

gouvernementale qui couvrait les frais de scolarité et le coût de la vie. La formation professionnelle, l'apprentissage de métiers et les programmes de rattrapage scolaire visaient surtout les bénéficiaires d'aide sociale et les prestataires d'assurance-chômage ou d'assurance-emploi. Les femmes étaient tout de même sous-représentées dans la plupart des programmes de formation financés, spécialement dans les programmes d'apprentissage et dans d'autres initiatives, tels les Programmes de planification de l'emploi et des Prêts et subventions de perfectionnement. Elles étaient bien représentées seulement dans les quelques programmes de courte durée qui visaient particulièrement les femmes : Retour des femmes sur le marché du travail après interruption d'emploi, Nouveau-Brunswick au travail et Projet d'autosuffisance (tableau 2). Les changements apportés à la *Loi sur l'assurance-emploi* en 1996, notamment le transfert de la responsabilité de la mise en œuvre des programmes de formation aux provinces, ont pratiquement éliminé le parrainage des apprenants par le gouvernement fédéral. D'après McFarland, dans le contexte d'une approche de la formation professionnelle de plus en plus axée sur le marché, la femme qui souhaite entreprendre un programme de formation n'a pas beaucoup de choix si elle ou un membre de sa famille ne possède pas les fonds nécessaires pour payer ses études.

Tableau 2.
Participation des femmes à divers programmes de formation offerts au Nouveau-Brunswick

Programme	Nombre de femmes par an	Pourcentage de femmes par rapport au nombre total de participants
Achat de cours – CEIC (1970–1998)	6,782	48
Apprentissage (1944 à ce jour)	48	2,5
Programme de planification de l'emploi (1985–1998)	8,758	38,9
Retour des femmes sur le marché du travail après interruption d'emploi (sept. 1988–sept. 1998)	541	69,7
Nouveau-Brunswick au travail (1998–1998)	811	84
Prêts et subventions de perfectionnement (oct. 1997 à ce jour)	1,888	55,8

Source : Tableau présenté dans *Women's Access to Training in New Brunswick*, McFarland (1999), 6.

Les collèges et les établissements de formation privés offrent aussi une préparation à l'emploi dans divers domaines d'étude. Pendant les années 1970, les jeunes femmes pouvaient suivre un cours de coiffeuse ou s'inscrire à des écoles de commerce ou de secrétariat pour acquérir des compétences administratives. Aujourd'hui, les femmes peuvent encore choisir une profession typiquement féminine, comme l'esthétique, ou elles peuvent s'inscrire à un programme de technologie de l'information (TI) offert par l'un des nombreux établissements privés de la province. Le domaine de la TI exerce un attrait puissant dans une économie de plus en plus basée sur la connaissance. Cet attrait est souvent gonflé par des promesses d'emplois rémunérateurs pour les diplômés. La réalité est souvent moins brillante que le rêve. Les étudiants qui suivent des programmes de TI doivent débourser des frais de scolarité élevés et se retrouvent parfois dans des établissements d'enseignement non réglementés qui offrent des programmes de mauvaise qualité. De plus, ceux qui ne trouvent pas l'emploi promis à la fin du programme sont nombreux. Toutefois, la technologie de l'information est un secteur à croissance rapide où les femmes sont toujours sous-représentées. Selon certaines recherches, beaucoup de femmes continuent de considérer ce secteur comme un domaine à prédominance masculine, ce qui pourrait expliquer leur tendance à ne pas s'inscrire aux programmes de TI. Répondre à la demande de travailleurs qualifiés dans le domaine de la technologie et améliorer la situation des femmes dans ce secteur sont des sujets de préoccupation grandissants pour les observateurs du marché du travail et les défenseurs de la formation des femmes.

L'EMPLOI

Depuis les trente dernières années, la femme adulte se rend compte que l'enseignement supérieur et la formation sont déterminants pour assurer son autonomie financière. De quelle manière et dans quelle mesure l'investissement personnel d'un si grand nombre de femmes a-t-il été récompensé? Quel a été le sort des femmes moins instruites sur le marché du travail pendant les trente dernières années?

LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

Parmi les changements socio-économiques survenus au cours des trente dernières années, le plus remarquable a été l'accroissement du taux d'activité des femmes. La population âgée de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick a augmenté d'un peu moins de la moitié de 1971 à 1999, alors que le nombre de femmes sur le marché du travail a plus que doublé. En 1999, une femme âgée de 15 ans et plus sur deux occupait un emploi, ce qui représente une augmentation par rapport au taux de 1971, qui était de une femme sur trois. La femme dans la vingtaine ou la trentaine est plus portée à travailler pour un salaire ou un profit que ses sœurs plus âgées ou plus jeunes (graphique 8). Les femmes assument plus que jamais un rôle financier essentiel par rapport au bien-être et à la survie de la famille, en plus de s'occuper de tâches ménagères non rémunérées. Les familles où les deux conjoints travaillent sont devenues le type de famille économique le plus courant, représentant 60 p. 100 des familles de la province en 1997, soit une augmentation par rapport à 47 p. 100 en 1980. Les familles où l'unique soutien de famille est le mari sont de plus en plus rares, comptant pour seulement 15 p. 100 des familles du Nouveau-Brunswick en 1997, une baisse par rapport à 35 p. 100 en 1980.

Graphique 8.
Taux d'activité des femmes selon l'âge, Nouveau-Brunswick, 1976–1999

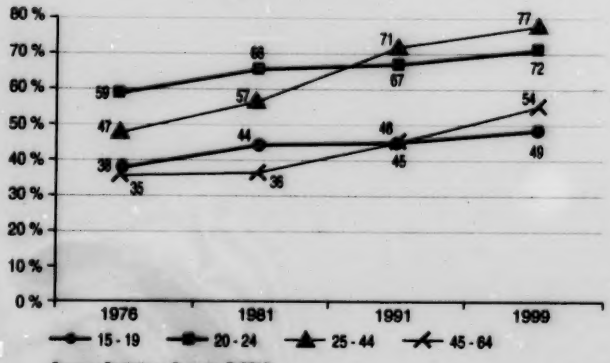

Source : Statistique Canada, E-STAT.

Le nombre croissant de travailleuses qui sont mères de jeunes enfants explique en partie l'expansion spectaculaire de la population active féminine. En 1999, quelque deux tiers des femmes du Nouveau-Brunswick qui avaient des enfants de moins de 16 ans occupaient un emploi, ce qui représente une augmentation par rapport à un peu moins de la moitié (46 p. 100) en 1981. Même les mères d'enfants d'âge préscolaire sont de plus en plus portées à travailler, surtout si elles ont un mari ou un partenaire. En 1999, dans les familles biparentales où le plus jeune des enfants avait moins de six ans, 71 p. 100 des femmes travaillaient pour un salaire, comparativement à 49 p. 100 des femmes de famille monoparentale. Au Nouveau-Brunswick cependant, comme ailleurs au Canada, les femmes qui n'ont pas d'enfants ont plus tendance à occuper un emploi que les mères. En 1999, au Nouveau-Brunswick, trois femmes de moins de 55 ans sur quatre qui n'avaient pas d'enfants étaient actives sur le marché du travail. Cette situation est sans doute attribuable à la difficulté qu'elles ont de concilier le travail et l'éducation des enfants. Même aujourd'hui, un trop grand nombre de femmes n'ont pas accès à des services de garderie abordables et de qualité. Elles se rendent parfois compte que le coût de travailler est plus élevé que les gains que leur rapporte leur emploi, surtout lorsqu'elles gagnent le salaire minimum généralement associé aux emplois typiquement féminins du secteur des services.

La nature du travail rémunéré a changé de façon exceptionnelle au cours des trente dernières années mais ne s'est pas nécessairement améliorée. La mondialisation, l'évolution technologique et la réduction des effectifs dans les secteurs public et privé suscitent une transformation marquante du monde du travail depuis les années 1980. Une des tendances majeures est la croissance rapide des soi-disant emplois atypiques — qui comprennent les emplois saisonniers, contractuels, à temps partiel et de courte durée, ainsi que le travail indépendant. Les emplois stables à temps plein qui comportent des heures normales et des avantages sociaux sont rares dans l'économie du début du XXI^{e} siècle, ce qui ouvre la voie, de façon générale, à la précarité de l'emploi, à l'insécurité financière et aux horaires irréguliers. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois atypiques. À l'aube du nouveau millénaire, la femme figure parmi cette nouvelle race

de « travailleurs à domicile », faisant du travail de bureau à l'aide d'un téléphone, d'un modem et d'un ordinateur ou cousant des vêtements à un tarif à la pièce. Elle travaille parfois sur demande, comme serveuse dans une beignerie ou commis vendeuse dans un magasin d'habillement, ou exploite une entreprise de traduction à domicile. Les emplois atypiques impliquent souvent des conditions de travail difficiles, de fréquentes périodes de surmenage ou de sous-emploi, des avantages sociaux limités ou inexistants et une insécurité financière chronique. Pour les femmes, cette tension est aggravée par les efforts qu'elles doivent déployer pour concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales.

La participation des femmes à la main-d'œuvre diffère de celle des hommes sous plusieurs aspects. En 2000, tout comme en 1970, les responsabilités familiales ont tendance à influer davantage sur la vie professionnelle des femmes que sur celle des hommes. Pour les femmes, les âges allant de 18 à 40 ans correspondent à l'âge de procréer et d'élever des enfants. Suivant le rythme de leurs obligations maternelles, les femmes de ce groupe d'âge ont donc toujours effectué un mouvement de va-et-vient sur le marché du travail. Après les années consacrées à l'éducation des enfants, de nombreuses femmes se voient obligées de s'occuper de parents âgés. Les femmes sont beaucoup plus portées que les hommes à travailler à temps partiel, une tendance qui a très peu changé au cours des trente dernières années. En 1999, au Nouveau-Brunswick, le quart des femmes actives de plus de 15 ans occupaient un emploi à temps partiel, comparativement à 26 p. 100 en 1977. À titre de comparaison, seulement 5 p. 100 des hommes de la province travaillaient à temps partiel en 1999, une baisse par rapport à 9 p. 100 en 1977. Le taux élevé d'emplois à temps partiel chez les femmes est en partie attribuable à la difficulté qu'elles ont de faire l'équilibre entre le travail rémunéré et les travaux ménagers. Certaines femmes préfèrent travailler à temps partiel pour des raisons familiales ou autres. Cependant, de nombreuses autres femmes opteraient sans doute pour un emploi à temps plein si elles réussissaient à trouver un tel emploi et si elles bénéficiaient de l'appui social nécessaire, notamment des services de garderie abordables et de qualité.

LA RÉFORME DU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Depuis le début des années 1980, au Nouveau-Brunswick, les femmes sont un peu moins susceptibles de se trouver sans emploi que les hommes, selon les statistiques de la population active de Statistique Canada. Par contre, elles occupent plus souvent des emplois saisonniers, à temps partiel ou de courte durée. En raison de leurs régimes de travail particuliers, les femmes ont davantage souffert de la réforme du programme d'assurance-chômage que les hommes. Amorcée au milieu des années 1990, cette réforme a entraîné une augmentation du nombre de semaines nécessaires pour être admissible aux prestations et une baisse du taux de prestations, qui est passé de 57 p. 100 à 55 p. 100 du salaire. Un peu plus tard, la durée maximale des prestations est passée de 50 à 45 semaines, et la « règle de l'intensité » a été introduite pour pénaliser les chômeurs chroniques. Au Nouveau-Brunswick, cette mesure a durement touché les travailleurs saisonniers, surtout le pourcentage élevé qui travaille dans les usines de transformation du poisson le long de la côte Est. En raison de ces changements, les travailleurs font face à des périodes de l'année où les prestations d'assurance-chômage, dorénavant appelées prestations d'« assurance-emploi », expirent avant la date de retour au travail. De plus, en vertu de la règle de l'intensité, le taux de prestations diminue à chaque année successive que le prestataire présente une demande.

Selon une récente étude de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional, la réforme a eu pour effet de diminuer le nombre de prestataires d'assurance-emploi de 37 p. 100 au Nouveau-Brunswick de 1993–1994 à 1997–1998. Dans son rapport de 1999 sur la question, le Congrès du Travail du Canada conclut que le taux de travailleurs sans emploi ayant bénéficié de prestations d'assurance-emploi en 1997 s'élevait à seulement 36 p. 100, soit une baisse par rapport à 74 p. 100 en 1989. Ce taux est encore plus faible chez les femmes. En 1997, 32 p. 100 des femmes sans emploi seulement ont reçu des prestations régulières d'assurance-emploi. La deuxième analyse effectuée par le gouvernement fédéral, publiée en 1998, confirme que les femmes et les jeunes ont été les plus durement frappés par la réforme. Les demandes de prestations des femmes ont chuté de 20 p. 100 de 1995–1996 à 1997–1998, comparativement à un déclin de 16 p. 100 chez les hommes.

Chez les jeunes de moins de 25 ans, les demandes ont diminué de 27 p. 100 par rapport à la période antérieure à la réforme. Les femmes et les jeunes ont moins de chances d'être admissibles aux prestations d'assurance-emploi, étant donné qu'ils sont surreprésentés dans les groupes des nouveaux arrivants et des rentrants sur le marché du travail, des travailleurs à temps partiel occupant des emplois de courte durée et des employés travaillant un nombre limité d'heures.

LES EMPLOIS TRADITIONNELS ET LES PERSPECTIVES NOUVELLES

Les obstacles à la parité hommes-femmes sur le marché du travail reposent sur la discrimination historique et bien enracinée dont les femmes font l'objet dans la société en général et dans le monde du travail rémunéré. La population active, en 2000 comme en 1970, est toujours marquée par une forte ségrégation sexuelle. La jeune femme adulte du Nouveau-Brunswick est beaucoup plus susceptible que son homologue de sexe masculin d'être coincée dans un emploi précaire mal rémunéré offrant peu d'avantages sociaux et peu de possibilités d'avancement. C'est le cas surtout de la femme qui passe directement de l'école secondaire au marché du travail et qui n'a pas d'autre choix que d'occuper un emploi mal rémunéré dans le secteur des services. Il ne faut pas oublier que, malgré l'augmentation du niveau de scolarité pendant les trente dernières années, beaucoup de jeunes femmes, même en 2000, n'ont qu'un diplôme d'études secondaires ou moins. C'était toujours le cas dans la province en 1996 pour 45 p. 100 des femmes âgées de 25 à 44 ans et pour 61 p. 100 des femmes âgées de 45 à 64 ans, une diminution par rapport à 76 p. 100 et 83 p. 100 respectivement en 1971. Même les jeunes ayant fait des études supérieures ont de la difficulté à trouver de bons emplois de débutant. Dans son dernier rapport sur les jeunes, le Conseil canadien de développement social mentionne que, en 1995, plus de 30 p. 100 de tous les diplômés universitaires et collégiaux âgés de moins de 25 ans au Canada occupaient des emplois mal rémunérés dans les magasins, les restaurants et d'autres industries de service.

Les femmes du Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada, continuent pour la plupart de travailler dans une

gamme très limitée de professions, comparativement aux hommes. Aujourd'hui, comme trente ans passés, la majorité des femmes occupent un emploi dans l'enseignement, les soins infirmiers ou d'autres métiers de santé connexes, le secrétariat ou le travail de bureau et les ventes et services. En effet, en 1999, trois femmes sur quatre dans la province travaillaient dans les secteurs des soins de santé, de l'éducation, des services de secrétariat et de bureau et de la vente et des services. Ce taux est demeuré plutôt stable au cours des trois dernières décennies.

Le tableau 3, qui présente une répartition des femmes par profession et par ordre d'importance, illustre bien la lenteur des changements des dix dernières années. Comme leurs homologues canadiens, les hommes du Nouveau-Brunswick continuent d'occuper la majorité des emplois bien rémunérés du secteur primaire et du secteur de la production des biens. Leur présence est disproportionnée aussi dans les secteurs de la gestion et des sciences naturelles et appliquées. Les femmes de la province sont considérablement moins portées que celles du reste du Canada à travailler dans le secteur primaire : une femme sur dix seulement dans la province, par rapport à une femme sur cinq (22 p. 100) dans le reste du pays. Il est à noter que, pendant cette période, plus de 90 p. 100 des femmes qui travaillaient dans les secteurs du commerce, des finances et de l'administration occupaient un emploi de bureau ou de secrétaire. Cette ségrégation professionnelle pourrait être attribuable au fait que les femmes n'ont pas un accès équitable aux possibilités de formation qui mènent à des emplois non traditionnels. La recherche a démontré que des obstacles de taille empêchent l'entrée et l'avancement des femmes dans ces secteurs.

Tableau 3.
Travailleuses à plein temps et à l'année au Nouveau-Brunswick selon la profession, 1987–1999

Profession	1987	1994	1999
Santé	88 %	82 %	83 %
Commerce, finances et administration	70 %	71 %	74 %
Ventes et services	60 %	61 %	61 %
Sciences sociales, éducation, services gouvernementaux et religion	56 %	59 %	61 %
Arts, culture, loisirs et sports	52 %	51 %	55 %
Gestion	27 %	35 %	35 %
Transformation, fabrication et services publics	29 %	30 %	28 %
Sciences naturelles et appliquées	14 %	17 %	19 %
Secteur primaire	11 %	11 %	10 %
Métiers, transport et conduite de matériel	3 %	4 %	5 %

Source : *Enquête sur la population active* (table de données fournie par Statistique Canada)
Note : Les chiffres représentent le pourcentage de travailleuses dans la profession visée.

Ce tableau plutôt sombre offre cependant des lueurs d'espoir. Les professionnelles et les administratrices ont gagné du terrain dans plusieurs domaines au cours des dernières années. Le pourcentage de femmes s'est accru dans les professions commerciales et financières, passant de 42 p. 100 en 1987 à 48 p. 100 en 1999. Ces taux suivent les tendances canadiennes et reflètent la poursuite enthousiaste des femmes pour des titres universitaires dans ces domaines. Les femmes en droit, en médecine et en dentisterie ont considérablement augmenté leur présence, se rapprochant davantage de la parité hommes-femmes dans ces professions. La présence des femmes dans les postes de direction s'est renforcée, passant de 27 p. 100 en 1987 à 35 p. 100 en 1999. Cependant, les femmes ont encore beaucoup plus tendance à occuper des postes de cadre inférieur. Au Nouveau-Brunswick, un cadre supérieur sur cinq seulement était une femme en 1999, ce qui représente une augmentation par rapport à 1987, où le taux s'élevait à 15 p. 100.

Tableau 3.
Travailleuses à plein temps et à l'année au Nouveau-Brunswick selon la profession, 1987–1999

Profession	1987	1994	1999
Santé	88 %	82 %	83 %
Commerce, finances et administration	70 %	71 %	74 %
Ventes et services	60 %	61 %	61 %
Sciences sociales, éducation, services gouvernementaux et religion	58 %	59 %	61 %
Arts, culture, loisirs et sports	52 %	51 %	55 %
Gestion	27 %	35 %	35 %
Transformation, fabrication et services publics	29 %	30 %	28 %
Sciences naturelles et appliquées	14 %	17 %	19 %
Secteur primaire	11 %	11 %	10 %
Métiers, transport et conduite de matériel	3 %	4 %	5 %

Source : *Enquête sur la population active* (table de données fournie par Statistique Canada).
Note : Les chiffres représentent le pourcentage de travailleuses dans la profession visée.

Ce tableau plutôt sombre offre cependant des lueurs d'espoir. Les professionnelles et les administratrices ont gagné du terrain dans plusieurs domaines au cours des dernières années. Le pourcentage de femmes s'est accru dans les professions commerciales et financières, passant de 42 p. 100 en 1987 à 48 p. 100 en 1999. Ces taux suivent les tendances canadiennes et reflètent la poursuite enthousiaste des femmes pour des titres universitaires dans ces domaines. Les femmes en droit, en médecine et en dentisterie ont considérablement augmenté leur présence, se rapprochant davantage de la parité hommes-femmes dans ces professions. La présence des femmes dans les postes de direction s'est renforcée, passant de 27 p. 100 en 1987 à 35 p. 100 en 1999. Cependant, les femmes ont encore beaucoup plus tendance à occuper des postes de cadre inférieur. Au Nouveau-Brunswick, un cadre supérieur sur cinq seulement était une femme en 1999, ce qui représente une augmentation par rapport à 1987, où le taux s'élevait à 15 p. 100.

LA PROTECTION DANS LE MONDE DU TRAVAIL

La femme adulte est en butte à d'autres désavantages dans le monde du travail rémunéré. Elle est moins portée à être protégée par un syndicat que son homologue de sexe masculin. Tout comme en 1970, la plupart des travailleurs aujourd'hui au Nouveau-Brunswick, que ce soit des hommes ou des femmes, ne sont pas syndiqués. Après une période de croissance qui a duré pendant toutes les années 1970, le taux global de syndicalisation dans la province a diminué de façon considérable, passant de 30 p. 100 en 1985 à 22 p. 100 en 1999 (graphique 9). Les femmes ont toujours été sous-représentées dans les rangs du syndicalisme, en partie parce qu'elles sont concentrées dans des secteurs vulnérables. En 1970, une femme sur six à peu près dans la province était membre d'un syndicat, comparativement à environ un homme sur trois. La syndicalisation des femmes au Nouveau-Brunswick a augmenté jusqu'au milieu des années 1980, demeurant stable pour ensuite décliner légèrement avant de se fixer au taux de une travailleuse sur cinq à la fin des années 1990. Ces taux se comparent défavorablement aux moyennes canadiennes : en 1999, au Canada, 31 p. 100 des travailleuses et 33 p. 100 des travailleurs étaient membres d'un syndicat, par rapport à seulement 21 p. 100 des travailleuses et 23 p. 100 des travailleurs du Nouveau-Brunswick. L'écart entre les sexes a diminué au cours des dix dernières années par suite d'une baisse considérable du nombre d'hommes syndiqués, plutôt que d'un gain des femmes. En 1999, les femmes comptaient pour 44 p. 100 de tous les membres de syndicat, comparativement à seulement 19 p. 100 en 1970.

Le secteur public a été le principal bastion de la syndicalisation des femmes au cours des dernières décennies, de même qu'un facteur déterminant de la montée des activités syndicales féminines pendant la période qui a précédé les années 1990. Au Nouveau-Brunswick, les enseignantes, les infirmières et les employées du gouvernement ont réussi à améliorer leur salaire et leurs conditions de travail de façon considérable depuis les années 1970. Toutefois, ces emplois de bonne qualité sont en butte aux attaques depuis une dizaine d'années, en raison de la compression des effectifs gouvernementaux qui a réduit bon

nombre d'employés du secteur public à un statut d'employé occasionnel ou temporaire. La plupart des femmes qui travaillent pour un salaire ou un profit dans les secteurs de la restauration rapide ou de la vente au détail, qui travaillent dans les usines de transformation des régions rurales, qui font de la suppléance dans les écoles ou qui exploitent une entreprise à domicile passent à travers les mailles du filet de la protection syndicale.

Graphique 9.
Pourcentage de travailleurs syndiqués au Nouveau-Brunswick, 1970–1999

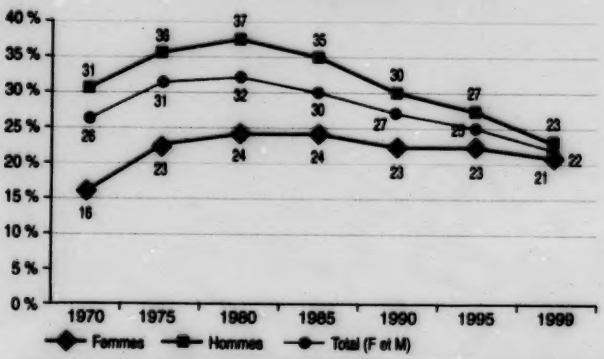

Sources : Ministère du Travail du Nouveau-Brunswick, *Annuaire des syndicats ouvriers* (diverses années); les statistiques de 1999 ont été fournies par le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick.

Note : Les chiffres représentent le pourcentage du groupe de population affilié à un syndicat.

Le seul recours de la grande majorité des femmes salariées non affiliées à un syndicat est la *Loi sur les normes d'emploi*, qui prévoit les normes minimales applicables au milieu du travail dans la province. Datant de 1982 et ayant depuis fait l'objet de modifications mineures seulement, la Loi a grand besoin d'être révisée. Comme le soutenait un récent mémoire du CCCF, la protection qu'elle offre aux employés qui ne sont pas protégés par une convention collective est inadéquate. Ses dispositions, résumées dans l'encadré ci-dessous, se comparent d'une manière défavorable aux mesures législatives qui existent dans d'autres provinces, de même qu'au Code canadien du travail qui couvre les employés des ministères et organismes fédéraux et des compagnies sous réglementation fédérale. Qu'il s'agisse des heures de travail, des pauses, des niveaux de salaire, des

vacances ou des congés payés, la travailleuse qui n'est pas affiliée à un syndicat est très susceptible d'être exploitée dans le milieu du travail.

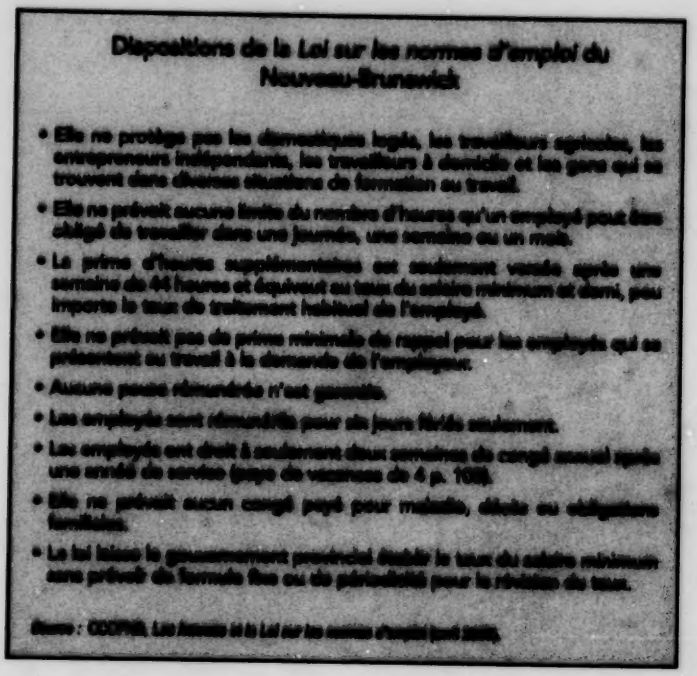

Dispositions de la *Loi sur les normes d'emploi* du Nouveau-Brunswick

- Elle ne protège pas les domestiques logés, les travailleurs agricoles, les entrepreneurs indépendants, les travailleurs à domicile et les gens qui se trouvent dans diverses situations de formation au travail.
- Elle ne prévoit aucune limite du nombre d'heures qu'un employé peut être obligé de travailler dans une journée, une semaine ou un mois.
- La prime d'heures supplémentaires est seulement versée après une semaine de 44 heures et équivaut au taux du salaire minimum et demi, peu importe le taux de traitement habituel de l'employé.
- Elle ne prévoit pas de prime minimale de rappel pour les employés qui se présentent au travail à la demande de l'employeur.
- Aucune paye rémunérée n'est garantie.
- Les employés sont rémunérés pour six jours fériés seulement.
- Les employés ont droit à seulement deux semaines de congé annuel après une année de service (payé de vacances de 4 p. 100).
- Elle ne prévoit aucun congé payé pour maladie, décès ou obligations familiales.
- La loi laisse le gouvernement provincial établir le taux du salaire minimum sans prévoir de formule fixe ou de périodicité pour la révision du taux.

Source : CCDTNB, *Les femmes et la Loi sur les normes d'emploi* (juin 2000).

LA COURSE À L'ÉQUITÉ SALARIALE

Les femmes continuent de se faire distancer par les hommes dans la course à l'équité salariale. En 1971, au Nouveau-Brunswick, la femme de plus de 15 ans qui travaillait à l'année et à plein temps ne gagnait en moyenne que 62 p. 100 du salaire de son homologue masculin; plus de vingt-cinq ans après, elle ne gagne que 70 p. 100 du salaire d'un homme (tableau 4). L'écart salarial au Nouveau-Brunswick a fluctué au rythme des changements survenus sur le plan de la rémunération des hommes et des femmes et a diminué très lentement au cours des trente dernières années. Pendant les années 1970 et 1980, le taux provincial était souvent plus élevé que la moyenne canadienne mais la comparaison était moins favorable pendant les années 1990. Les dernières données de Statistique Canada

vacances ou des congés payés, la travailleuse qui n'est pas affiliée à un syndicat est très susceptible d'être exploitée dans le milieu du travail.

Dispositions de la *Loi sur les normes d'emploi* du Nouveau-Brunswick

- Elle ne protège pas les domestiques logés, les travailleurs agricoles, les entrepreneurs indépendants, les travailleurs à domicile et les gens qui se trouvent dans diverses situations de formation au travail.
- Elle ne prévoit aucune limite du nombre d'heures qu'un employé peut être obligé de travailler dans une journée, une semaine ou un mois.
- La prime d'heures supplémentaires est seulement versée après une semaine de 44 heures et équivaut au taux du salaire minimum et demi, peu importe le taux de traitement habituel de l'employé.
- Elle ne prévoit pas de prime minimale de rappel pour les employés qui se présentent au travail à la demande de l'employeur.
- Aucune pause rémunérée n'est garantie.
- Les employés sont rémunérés pour six jours fériés seulement.
- Les employés ont droit à seulement deux semaines de congé annuel après une année de service (paye de vacances de 4 p. 100).
- Elle ne prévoit aucun congé payé pour maladie, décès ou obligations familiales.
- La loi laisse le gouvernement provincial établir le taux du salaire minimum sans prévoir de formule fixe ou de périodicité pour la révision du taux.

Source : CCCFNB, *Les femmes et la Loi sur les normes d'emploi* (avril 2000).

LA COURSE À L'ÉQUITÉ SALARIALE

Les femmes continuent de se faire distancer par les hommes dans la course à l'équité salariale. En 1971, au Nouveau-Brunswick, la femme de plus de 15 ans qui travaillait à l'année et à plein temps ne gagnait en moyenne que 62 p. 100 du salaire de son homologue masculin; plus de vingt-cinq ans après, elle ne gagne que 70 p. 100 du salaire d'un homme (tableau 4). L'écart salarial au Nouveau-Brunswick a fluctué au rythme des changements survenus sur le plan de la rémunération des hommes et des femmes et a diminué très lentement au cours des trente dernières années. Pendant les années 1970 et 1980, le taux provincial était souvent plus élevé que la moyenne canadienne mais la comparaison était moins favorable pendant les années 1990. Les dernières données de Statistique Canada

(qui datent de 1997) révèlent que le Nouveau-Brunswick, après l'Alberta (64 p. 100), a l'écart salarial le plus élevé du pays.

Tableau 4.
Écart salarial et revenu moyen, Nouveau-Brunswick et Canada, 1971–1997

Année	N.-B. (%)	Canada (%)	Femmes du N.-B. ($)	Hommes du N.-B. ($)
1971	62	60	4 526	7 364
1975	62	60	7 361	11 839
1980	66	64	11 460	17 523
1981	64	64	12 905	20 104
1985	64	65	16 603	25 779
1986	64	66	17 244	27 038
1987	66	66	18 072	27 596
1988	70	65	20 199	29 052
1989	62	66	19 528	31 312
1990	66	68	21 490	32 659
1991	65	70	22 915	35 050
1992	70	72	24 492	35 124
1993	62	72	22 761	36 917
1994	64	70	23 671	37 052
1995	65	73	24 605	37 692
1996	69	73	25 637	37 282
1997	70	73	25 735	36 890

Sources : Statistique Canada, *Gains des hommes et des femmes*; Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1980–1997 (1999)*, Tableau 101, CD-ROM.
Note : Le ratio des gains hommes-femmes est basé sur le revenu annuel moyen des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus qui travaillaient à plein temps et à l'année.

À quel moment l'écart salarial commence-t-il dans la vie professionnelle d'une femme? Tout comme il y a trente ans, la différence de salaires aujourd'hui touche les femmes de tous âges, mais elle s'accroît au cours de leur vie. À partir de la moitié de la vingtaine, et surtout après l'âge de 35 ans, l'écart s'élargit progressivement (tableau 5). Le gouffre est éminent pour les femmes de plus de 45 ans. En 1997, les femmes âgées

de 45 à 54 ans au Nouveau-Brunswick ne gagnaient que 60 p. 100 du salaire de leurs homologues de sexe masculin, soit une augmentation par rapport à 53 p. 100 en 1980, tandis que le ratio des gains des femmes de 55 ans et plus est passé de 61 p. 100 en 1980 à 55 p. 100 en 1997. Les femmes perdent évidemment du terrain dans la course à l'équité salariale à mesure qu'elles vieillissent et que leur salaire se stabilise. Le mariage et les obligations familiales qu'il occasionne semblent avoir des répercussions négatives sur le ratio des gains hommes-femmes. L'écart salarial est plus élevé entre les femmes et les hommes mariés, soit 66 p. 100 en 1997, et plus faible entre les femmes et les hommes qui ne se sont jamais mariés, soit 96 p. 100 en 1997, en partie parce que les deux sexes ont habituellement un faible revenu au début de leur carrière. Le diplôme universitaire aide à réduire l'écart salarial sans toutefois l'éliminer. Cet écart a des conséquences négatives d'une grande portée pour les femmes et pour l'ensemble de la société, féminisant la pauvreté et créant, en bout de ligne, un écart de revenu de pension chez les femmes âgées.

Tableau 5.
Écart salarial des femmes par groupes d'âge choisis, Nouveau-Brunswick, 1980–1997

Âge	1980 (%)	1982 (%)	1984 (%)	1986 (%)	1988 (%)	1990 (%)	1992 (%)	1994 (%)	1997 (%)
15–24	86	77	71	70	86	75	76	89	90
25–34	78	89	73	86	77	75	71	71	80
35–44	89	86	86	86	87	83	74	83	74
45–54	53	83	59	85	84	58	84	63	80
55 et plus	61	89	61	55	74	70	89	53	55

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1980–1997* (1999), Tableau 104, CD-ROM.
Note : Les chiffres représentent le pourcentage du revenu annuel moyen des femmes des groupes d'âge visés qui travaillent à plein temps et à l'année, par rapport au revenu des hommes.

La persistance de l'écart salarial au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada, est difficile à comprendre, surtout à la lumière de l'amélioration du niveau de scolarité des femmes depuis les trente dernières années. Comment peut-on expliquer l'avantage dont continuent de bénéficier les hommes

(qui datent de 1997) révèlent que le Nouveau-Brunswick, après l'Alberta (64 p. 100), a l'écart salarial le plus élevé du pays.

Tableau 4.
Écart salarial et revenu moyen, Nouveau-Brunswick et Canada, 1971–1997

Année	N.-B. (%)	Canada (%)	Femmes du N.-B. ($)	Hommes du N.-B. ($)
1971	62	60	4 526	7 364
1975	62	60	7 361	11 839
1980	66	64	11 480	17 523
1981	64	64	12 905	20 104
1985	64	65	16 603	25 779
1986	64	66	17 244	27 038
1987	66	66	18 072	27 596
1988	70	65	20 199	29 052
1989	62	66	19 528	31 312
1990	66	68	21 490	32 659
1991	65	70	22 915	35 050
1992	70	72	24 492	35 124
1993	62	72	22 761	36 917
1994	64	70	23 671	37 052
1995	65	73	24 605	37 692
1996	69	73	25 637	37 282
1997	70	73	25 735	36 890

Sources : Statistique Canada, *Gains des hommes et des femmes*; Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1980–1997* (1999), Tableau 101, CD-ROM.
Note : Le ratio des gains hommes-femmes est basé sur le revenu annuel moyen des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus qui travaillaient à plein temps et à l'année.

À quel moment l'écart salarial commence-t-il dans la vie professionnelle d'une femme? Tout comme il y a trente ans, la différence de salaires aujourd'hui touche les femmes de tous âges, mais elle s'accroît au cours de leur vie. À partir de la moitié de la vingtaine, et surtout après l'âge de 35 ans, l'écart s'élargit progressivement (tableau 5). Le gouffre est éminent pour les femmes de plus de 45 ans. En 1997, les femmes âgées

de 45 à 54 ans au Nouveau-Brunswick ne gagnaient que 60 p. 100 du salaire de leurs homologues de sexe masculin, soit une augmentation par rapport à 53 p. 100 en 1980, tandis que le ratio des gains des femmes de 55 ans et plus est passé de 61 p. 100 en 1980 à 55 p. 100 en 1997. Les femmes perdent évidemment du terrain dans la course à l'équité salariale à mesure qu'elles vieillissent et que leur salaire se stabilise. Le mariage et les obligations familiales qu'il occasionne semblent avoir des répercussions négatives sur le ratio des gains hommes-femmes. L'écart salarial est plus élevé entre les femmes et les hommes mariés, soit 66 p. 100 en 1997, et plus faible entre les femmes et les hommes qui ne se sont jamais mariés, soit 96 p. 100 en 1997, en partie parce que les deux sexes ont habituellement un faible revenu au début de leur carrière. Le diplôme universitaire aide à réduire l'écart salarial sans toutefois l'éliminer. Cet écart a des conséquences négatives d'une grande portée pour les femmes et pour l'ensemble de la société, féminisant la pauvreté et créant, en bout de ligne, un écart de revenu de pension chez les femmes âgées.

Tableau 5.
Écart salarial des femmes par groupes d'âge choisis, Nouveau-Brunswick, 1980–1997

Âge	1980 (%)	1982 (%)	1984 (%)	1986 (%)	1988 (%)	1990 (%)	1992 (%)	1994 (%)	1997 (%)
15–24	66	77	71	70	86	75	76	89	90
25–34	78	69	73	66	77	75	71	71	80
35–44	69	68	66	66	67	63	74	63	74
45–54	53	63	59	65	64	58	64	63	60
55 et plus	61	69	61	55	74	70	69	53	55

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1980–1997* (1999), Tableau 104, CD-ROM.
Note : Les chiffres représentent le pourcentage du revenu annuel moyen des femmes des groupes d'âge visés qui travaillaient à plein temps et à l'année, par rapport au revenu des hommes.

La persistance de l'écart salarial au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada, est difficile à comprendre, surtout à la lumière de l'amélioration du niveau de scolarité des femmes depuis les trente dernières années. Comment peut-on expliquer l'avantage dont continuent de bénéficier les hommes

sur le plan du revenu? Des économistes canadiens ont mené des recherches d'envergure qui ont donné des résultats variés, mais ils n'ont pas encore réussi à expliquer entièrement l'écart salarial entre les sexes. Un document de travail élaboré par le Conseil consultatif en 1996 souligne que l'inégalité sur le marché du travail reflète l'inégalité qui existe à la maison et dans la société en général. La valeur réelle des travaux ménagers de la femme n'a jamais été et n'est toujours pas reconnue dans une société où la division sexuelle du travail domestique continue de mettre les femmes en position de faiblesse. Ces inégalités se reproduisent sur le marché du travail, où la ségrégation professionnelle et la dévalorisation du travail rémunéré des femmes sont inextricablement liées à diverses formes de discrimination directe et systémique.

Plus récemment, une analyse très détaillée de Statistique Canada procurait de nouvelles preuves quantitatives, tout en soulignant que la discrimination est un élément central de l'équation. Après avoir tenu compte de quelque quatorze facteurs (niveau de scolarité, domaine d'étude, expérience de travail à plein temps, ancienneté professionnelle, âge des enfants, travail à temps partiel, affiliation syndicale, grosseur de l'entreprise, fonctions du poste, industrie et profession), l'étude conclut qu'au moins la moitié de l'écart salarial est inexplicable. Bref, les femmes continuent de gagner considérablement moins que les hommes, qu'elles aient la même expérience de travail, le même niveau de scolarité et la même durée cumulée dans un poste, ou qu'elles accomplissent les mêmes tâches et travaillent dans les mêmes professions et industries pendant le même nombre d'heures par semaine. L'élément « inexpliqué » peut donc être attribué à la discrimination sexuelle qui persiste sur le marché du travail. D'autres recherches ont démontré que la discrimination contre les femmes est généralisée, touchant toutes les travailleuses, allant des avocates aux employées de bureau.

LA DISPARITÉ FONDÉE SUR LE SEXE DANS LE MILIEU DE TRAVAIL

La sensibilisation à l'écart salarial qui existe entre les femmes et les hommes et les politiques gouvernementales mises en œuvre pour aborder le problème datent du début du XX^{e} siècle,

tant sur la scène internationale que canadienne. Les initiatives du gouvernement se sont multipliées au cours des trente dernières années. En 1977, le gouvernement fédéral a ajouté à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* une disposition sur l'équité salariale qui s'applique aux employés du gouvernement fédéral et des compagnies sous réglementation fédérale. À ce jour, la loi fédérale couvre un nombre très limité de travailleurs et est fondée sur les plaintes au lieu d'être proactive. En 1989, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a légiféré en faveur d'une politique prévoyant pour ses employés ministériels un salaire égal pour un travail de valeur égale. Il a étendu la politique aux employés des districts scolaires en 1994. Malgré les progrès réalisés au cours des dix dernières années, surtout par les femmes blanches et physiquement aptes, l'écart salarial persiste au sein de la fonction publique des gouvernements fédéral et provincial. Les mesures législatives et les mécanismes d'exécution laissent à désirer. À l'échelle provinciale, le Bureau de l'équité salariale, établi pour mettre la politique en œuvre, a été aboli en 1991.

Au Nouveau-Brunswick, comme dans la plupart des autres régions du Canada, les règlements sur l'équité salariale ne touchent pas le secteur privé. Seul le Québec a introduit, au début des années 1990, une loi sur l'équité salariale qui s'applique aux employeurs du secteur privé. La *Loi sur les normes d'emploi* du Nouveau-Brunswick comporte une disposition prévoyant un « salaire égal pour un travail égal ». Cette disposition date des années 1980 et implique une comparaison des salaires payés aux femmes et aux hommes qui font le même travail ou un travail semblable et dont les emplois exigent des compétences, des efforts ou des responsabilités semblables. Toutefois, les hommes et les femmes font rarement un travail qui est « substantiellement du même genre » et qui est accompli dans le même établissement et dans des conditions semblables. Ce principe désuet, dont l'application est limitée, a été remplacé au cours des vingt dernières années par le concept du salaire égal pour un travail de valeur égale. Ce concept vise à comparer le salaire des hommes et des femmes qui font un travail différent, une situation qui est beaucoup plus courante. Les femmes francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick continuent de lutter ensemble, même en 2000, pour une loi véritablement proactive sur l'équité salariale qui

s'appliquerait aux employeurs des secteurs privé et public. L'Union des femmes pour l'équité salariale, constituée de représentantes d'une quinzaine d'organisations féminines, ont récemment uni leurs efforts à ceux du comité provincial de la Marche mondiale des femmes 2000 pour porter ce problème fondamental à l'attention de la classe politique et des décideurs.

Les initiatives d'équité en matière d'emploi ont une plus grande portée que les mesures relatives à l'équité salariale et peuvent s'avérer plus efficaces à long terme. L'équité en matière d'emploi vise à réduire la sous-représentation traditionnelle des groupes qui font l'objet d'une discrimination systémique sur le marché du travail, dont les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles. Elle met en jeu des pratiques d'embauchage axées sur le recrutement et la promotion des membres de ces groupes. Le concept de l'équité en matière d'emploi a donné lieu à un nombre croissant d'études et d'initiatives au Canada, à la suite de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi (1983–1984), dirigée par le juge Rosalie Abella. En 1986, le gouvernement fédéral a introduit la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, ainsi que d'autres mesures législatives et politiques qui englobaient les employeurs régis par le gouvernement fédéral, les fonctionnaires du gouvernement fédéral et les entrepreneurs. Au Nouveau-Brunswick, comme dans la plupart des autres provinces, les principes d'équité en matière d'emploi n'ont pas été inscrits dans une loi particulière, mais ils sont officiellement encouragés au sein de la fonction publique provinciale.

Des recherches démontrent que, malgré la présence accrue des groupes désignés au sein de la fonction publique fédérale, les progrès sont inégaux, notamment dans le cas des femmes membres d'une minorité visible. Il n'existe pas de données systématiques en ce qui concerne la fonction publique provinciale. Toutefois, tant au niveau fédéral que provincial, les hommes blancs physiquement aptes ne semblent pas être menacés sur le plan de l'embauchage et de l'avancement, contrairement aux craintes exprimées par certains opposants. En outre, une récente étude exploratoire qui compare les pratiques et politiques des dix provinces canadiennes révèle que leur mise en application est trop souvent entravée par un

manque de volonté politique et des idées fausses à propos des obstacles systémiques que rencontrent les groupes défavorisés, surtout les femmes membres d'une minorité visible.

Les femmes ont toujours couru des risques particuliers sur le marché du travail, y compris celui du harcèlement sexuel. Même dans le monde du travail d'aujourd'hui, les femmes continuent de faire les frais des suggestions à caractère sexuel ou des contacts importuns de leurs collègues ou superviseurs. Les femmes autochtones, les femmes de couleur, les femmes handicapées et les lesbiennes sont souvent la cible des harceleurs. Depuis maintenant vingt ans, les mesures législatives fédérales et provinciales sur les droits de la personne offrent une protection aux victimes de harcèlement sexuel. Toutefois, en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le dépôt de la plainte est la responsabilité de la personne qui est prête à déposer une plainte ou qui est capable de le faire. Les mécanismes d'application sont tellement lents et compliqués que beaucoup de victimes de harcèlement finissent par quitter leur emploi ou renoncer à leur plainte avant qu'elle ne soit résolue. L'examen des plaintes de harcèlement sexuel que les femmes ont signalées à la Commission canadienne des droits de la personne de 1978 à 1993 montre que les plaintes sont résolues en moyenne deux ans après leur dépôt initial. Certains employeurs établissent leurs propres politiques en milieu de travail pour combattre ce problème, mais ils sont plutôt rares. Changer la culture d'un milieu de travail qui reflète les attitudes de la société élargie s'avère une tâche complexe et exigeante.

LES FEMMES D'AFFAIRES

Pendant la dernière décennie du XX^{e} siècle, les femmes du Nouveau-Brunswick ont réalisé des progrès considérables dans le domaine de l'entrepreneuriat. Dans une économie où les choix d'emplois traditionnels se font de plus en plus rares, les femmes sont de plus en plus nombreuses à lancer leur propre entreprise. L'édition 1992 du rapport de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique sur la situation de la petite entreprise et de l'entrepreneurship dans la région de

l'Atlantique mentionne que, en 1989, 30 p. 100 des petites et moyennes entreprises (PME) du Canada appartenaient à des femmes, ce qui représente une augmentation par rapport à seulement 11 p. 100 en 1964. Selon une étude menée en 1992 par le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, les femmes étaient propriétaires de 25 p. 100 des PME de la province en 1991. Même à cette époque, la population féminine connaissait la croissance la plus rapide pour ce qui est du démarrage des petites entreprises, le rapport étant de quatre femmes contre trois hommes. Une étude de la Banque de Montréal soulignait le dynamisme entrepreneurial des femmes en 1996. Leurs entreprises étaient en tête d'une nouvelle croissance économique dans chacune des provinces. Les femmes créaient des emplois à un taux quatre fois plus élevé que la moyenne, tout en se montrant tenaces, innovatrices et financièrement solides. En 1994, au Nouveau-Brunswick, quelque 16 200 entreprises étaient exploitées par des femmes, une augmentation de 11 p. 100 depuis 1991. Ces entreprises comptaient pour près de 30 p. 100 de toutes les entreprises créées dans la province au cours de la décennie.

Les femmes ont lancé des entreprises dans divers secteurs, surtout dans le secteur croissant des services et de plus en plus dans les secteurs de la fabrication et de la technologie. La femme d'affaires type d'aujourd'hui est propriétaire d'un magasin de détail spécialisé ou d'un salon de coiffure, ou offre des services de comptabilité à domicile. Les femmes à leur compte sont beaucoup plus portées que les hommes à travailler seules, sans partenaires ou personnel rémunéré. Toutefois, selon une récente étude sur le travail indépendant selon le sexe, le nombre de femmes qui embauchent des employés a considérablement augmenté au Canada, passant de 11 p. 100 des employeurs en 1971 au quart de ce groupe en 1997. Des rapports publiés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et des organismes telle la Women's World Finance – Cape Breton Association soulignent l'importante contribution des entreprises exploitées par les femmes en matière de développement économique régional.

Comment peut-on expliquer cette forte augmentation des activités entrepreneuriales chez les femmes? Les recherches démontrent que le désir de concilier les responsabilités

professionnelles et familiales est l'une des principales raisons qui poussent les femmes à se lancer à leur compte. Selon un sondage du Conseil consultatif sur la condition de la femme menée auprès de 400 entrepreneures du Nouveau-Brunswick en 1992, 80 p. 100 des femmes avaient lancé leur entreprise dans le but d'accroître leur flexibilité et leur autonomie. Cependant, près de la moitié ont signalé que l'exploitation de leur entreprise avait eu des effets négatifs sur leur famille pendant la phase de démarrage, à cause des exigences stressantes de leurs multiples rôles. Une fois la phase initiale écoulée, avec ses longues heures et son haut degré d'incertitude, la plupart des répondantes semblaient s'être adaptées. L'étude menée par la Women's World Finance - Cape Breton Association en 1997 dresse un tableau plus positif de la situation. La majorité des participantes au sondage mené auprès de 351 propriétaires d'entreprises de la région de l'Atlantique ne perçoivent pas leurs responsabilités familiales comme un obstacle à l'exploitation de leur entreprise. Un très petit pourcentage (3,4 p. 100) des participantes considèrent la famille et les enfants comme un obstacle sérieux, ce qui, selon l'étude, est une indication que les « femmes ont découvert des stratégies pour mener de front leurs activités familiales et professionnelles ».

Les femmes doivent faire preuve de détermination et de ténacité, car elles rencontrent des obstacles particuliers en créant leur entreprise ou en lui donnant de l'expansion. Plusieurs études font ressortir les difficultés des femmes qui cherchent de l'aide financière afin de développer leur entreprise. Le sondage du Conseil consultatif a démontré que la plupart des femmes au Nouveau-Brunswick au début des années 1990 ont lancé leur entreprise avec un investissement initial de 10 000 $ ou moins qui provenait principalement d'un compte d'épargne personnel ou conjoint. Les banques sont leur deuxième source de financement. Le quart des répondantes seulement ont essayé d'obtenir un prêt bancaire et 17 p. 100 ont essuyé un refus. Elles mentionnent que les établissements financiers les traitent comme des citoyennes de deuxième ordre et des clientes à risques élevés, même lorsqu'elles obtiennent du financement. Les résultats du récent sondage de la Women's World Finance - Cape Breton Association démontrent que les femmes continuent de faire l'objet de discrimination

lorsqu'elles cherchent à obtenir du financement des banques commerciales. Presque deux tiers des répondantes ont utilisé leurs économies personnelles pour démarrer leur entreprise. Environ le tiers des femmes ont indiqué qu'elles avaient eu de la difficulté à obtenir du financement à mesure que leur entreprise prenait de l'expansion.

Quant à la récompense financière des propriétaires d'entreprise, les recherches indiquent qu'elle est souvent limitée. Selon le sondage mené par le Conseil consultatif auprès des femmes du Nouveau-Brunswick en 1992, environ 45 p. 100 des répondantes ne retiraient aucun argent de leur entreprise. Chez celles pour qui ce n'était pas le cas, 72 p. 100 prélevaient moins de 2 000 $ par mois. Certaines femmes mariées pouvaient compter sur le revenu de leur mari, mais il reste que le faible revenu des femmes chefs d'entreprise de la province, mesuré aux seuils de pauvreté, semblait les placer dans un ghetto « rose ». Le sondage de la Women's World Finance - Cape Breton Association conclut également que les femmes propriétaires d'entreprises ne retirent pas beaucoup de leur entreprise en terme de salaire ou de prélèvement. Quelque 43 p. 100 des répondantes ont indiqué qu'elles prélevaient moins de 10 000 $ par an, mais leur salaire ou leur prélèvement semble s'améliorer à mesure que leur entreprise se développe.

De récentes études déconseillent de considérer le travail indépendant comme une option « émancipatrice » pour toutes les femmes. La qualité et les avantages de leurs activités commerciales varient grandement. Certaines femmes jouissent maintenant de bonnes perspectives économiques, mais d'autres se retrouvent encore dans les secteurs traditionnellement mal rémunérés. En outre, malgré les gains réalisés par certaines femmes, l'écart salarial fondé sur le sexe persiste, tant pour les femmes qui ont des employés que pour celles qui travaillent seules. Bon nombre de femmes à leur compte sont privées des importants avantages sociaux qui sont accordés aux travailleurs rémunérés, comme le régime de pension, l'assurance-invalidité et les possibilités de formation.

La participation des femmes au monde des affaires est néanmoins une évolution positive qui est de bon augure pour l'avenir. L'expansion du réseau des femmes entrepreneures à

mesure que les entreprises grandissent et que les femmes se font accepter au sein d'une myriade d'associations commerciales et économiques dans la province devrait être une incitation pour les futures femmes d'affaires. La réussite se mesure de nombreuses façons. Le sondage mené par le Conseil consultatif en 1992 a permis de constater que les femmes ne définissent pas le succès uniquement en terme de rentabilité économique. L'accomplissement personnel a également de l'importance. Plus de 90 p. 100 des répondantes ont indiqué qu'elles étaient satisfaites de leur décision de démarrer une entreprise, bénéficiant à la fois d'une meilleure image de soi et de la capacité de remplir leurs multiples rôles.

LES FEMMES DANS LE GOUVERNEMENT ET L'ORGANISATION DU CHANGEMENT

La lutte soutenue des femmes pour l'équité est sans aucun doute en partie attribuable à leur situation minoritaire parmi les décideurs du gouvernement. Les « premières » des femmes dans l'histoire politique du Nouveau-Brunswick attestent de la participation très récente des femmes à la vie politique. La première femme à obtenir un siège à l'Assemblée législative est Brenda Robertson élue en 1967 et nommée au Cabinet en 1970. Louise Blanchard, chef du Parti Acadien, est devenue en 1979, la première femme à prendre la direction d'un parti politique dans la province. Elsie Wayne, la première femme à diriger une administration municipale au Nouveau-Brunswick, a été élue maire de Saint John en 1983. Un peu plus tard, Aldéa Landry est devenue la première vice-premier ministre, après l'élection du gouvernement libéral de McKenna. Depuis les trente dernières années, les femmes sont plus présentes aux échelons élevés du gouvernement et ont fait de magnifiques contributions au processus d'élaboration des politiques. Toutefois, au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada, les hautes fonctionnaires et les femmes qui exercent une charge élective, continuent de naviguer dans des eaux à prédominance masculine (voir l'encadré ci-dessous).

Les femmes dans le gouvernement, Nouveau-Brunswick

- Depuis les élections municipales de 1998, les femmes comptent pour 12 p. 100 des maires de la province et pour 22 p. 100 de ses conseillers municipaux, une augmentation par rapport à 0 p. 100 des maires et 3 p. 100 des conseillers en 1971.
- Dix femmes (18 p. 100) siégeaient à l'Assemblée législative en 2000, comparativement à deux (4 p. 100) en 1975.
- Le nombre de femmes nommées au Cabinet est passé de zéro en 1975 à trois (19 p. 100) en 2000.
- En 2000, la fonction publique provinciale comptait cinq sous-ministres (24 p. 100) et soixante cadres supérieurs (26 p. 100) de sexe féminin, une augmentation par rapport à 1994, où le taux s'élevait à 16 p. 100 dans ces deux catégories.

Sources : Bureau de la directrice générale des élections/Directeur des élections municipales; *Municipal Journal* (févr.-sept. 1983); Bibliothèque de l'Assemblée législative; Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick.

La recherche démontre que les obstacles à la représentation féminine aux échelons plus élevés du gouvernement sont nombreux et profondément enracinés. En 1970, quelque cinquante ans après que les femmes eurent obtenu le droit de voter et d'exercer une charge élective sur la scène fédérale, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada déclarait que la voix du gouvernement continuait d'être une voix d'homme. Trente ans plus tard, les principaux obstacles repérés par la Commission — les préjugés des associations de circonscription, l'insuffisance des ressources financières et les obstacles familiaux à la mobilité — continuent d'exister dans une large mesure. Les femmes ont traditionnellement été reléguées à un rôle d'appui au sein des partis politiques, travaillant dans les coulisses à la sollicitation des suffrages et aux campagnes de financement. Même aujourd'hui, les femmes qui posent leur candidature font face à la discrimination persistante des réseaux des « anciens » et n'ont souvent ni le temps ni l'argent nécessaires pour exercer une charge élective. Néanmoins, il est extrêmement important que les femmes poursuivent leur lutte pour se tailler une place à tous les niveaux du gouvernement, afin que les questions d'équité et de justice sociale pour les femmes obtiennent l'attention qu'elles méritent.

Les femmes dans le gouvernement, Nouveau-Brunswick

- Depuis les élections municipales de 1998, les femmes comptent pour 12 p. 100 des maires de la province et pour 22 p. 100 de ses conseillers municipaux, une augmentation par rapport à 0 p. 100 des maires et 3 p. 100 des conseillers en 1971.
- Dix femmes (18 p. 100) siégeaient à l'Assemblée législative en 2000, comparativement à deux (4 p. 100) en 1975.
- Le nombre de femmes nommées au Cabinet est passé de zéro en 1975 à trois (19 p. 100) en 2000.
- En 2000, la fonction publique provinciale comptait cinq sous-ministres (24 p. 100) et soixante cadres supérieurs (26 p. 100) de sexe féminin, une augmentation par rapport à 1994, où le taux s'élevait à 16 p. 100 dans ces deux catégories.

Sources : Bureau de la directrice générale des élections/Directeur des élections municipales; *Municipal Journal* (fév.-sept. 1998); Bibliothèque de l'Assemblée législative; Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick.

La recherche démontre que les obstacles à la représentation féminine aux échelons plus élevés du gouvernement sont nombreux et profondément enracinés. En 1970, quelque cinquante ans après que les femmes eurent obtenu le droit de voter et d'exercer une charge élective sur la scène fédérale, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada déclarait que la voix du gouvernement continuait d'être une voix d'homme. Trente ans plus tard, les principaux obstacles repérés par la Commission — les préjugés des associations de circonscription, l'insuffisance des ressources financières et les obstacles familiaux à la mobilité — continuent d'exister dans une large mesure. Les femmes ont traditionnellement été reléguées à un rôle d'appui au sein des partis politiques, travaillant dans les coulisses à la sollicitation des suffrages et aux campagnes de financement. Même aujourd'hui, les femmes qui posent leur candidature font face à la discrimination persistante des réseaux des « anciens » et n'ont souvent ni le temps ni l'argent nécessaires pour exercer une charge élective. Néanmoins, il est extrêmement important que les femmes poursuivent leur lutte pour se tailler une place à tous les niveaux du gouvernement, afin que les questions d'équité et de justice sociale pour les femmes obtiennent l'attention qu'elles méritent.

En dehors de l'arène politique, d'innombrables femmes du Nouveau-Brunswick travaillent inlassablement depuis les trente dernières années pour apporter des changements. Les femmes d'aujourd'hui sont actives au sein des organisations féminines reconnues de la province, telles l'Institut féminin, établi à Andover en 1911, ou la Fédération des Dames d'Acadie, fondée à Campbellton en 1968. Elles siègent aux comités de femmes d'un syndicat mixte ou d'une institution religieuse. Elles sont parfois membres d'un ou de plusieurs des groupes de femmes spécialisés qui ont proliféré dans la province à partir des années 1970. Depuis 1981, par exemple, un conseil des femmes autochtones représente les femmes mi'kmaq et malécites de la province. Le groupe Women Working with Immigrant Women, fondé en 1984 et plus tard renommé New Brunswick Women's Intercultural Network, s'occupe de promouvoir les intérêts et le mieux-être des femmes immigrantes et membres d'une minorité visible. Au milieu des années 1990, un groupe de technologues, d'exploitantes et de femmes de métier ont lancé la section provinciale du Réseau national WITT (Femmes dans les métiers, les technologies et l'exploitation industrielle), dans le but d'aider un plus grand nombre de femmes à intégrer les secteurs d'emplois à prédominance masculine. En plus de déployer des efforts pour améliorer la vie des femmes, ces groupes ont contribué à briser l'isolement des femmes qui vivent dans les communautés rurales, urbaines et ethnoculturelles.

À la suite de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (1967–1970), les femmes ont cherché à porter leurs préoccupations à l'attention du grand public. Une première conférence provinciale sur les questions féminines a eu lieu à Memramcook en 1974, témoignant de la force et de l'unité croissantes des femmes. Au cours des années qui ont suivi, des organisations tel le groupe d'action politique LES FAM (Liberté Égalité Sororité — Femmes Acadiennes de Moncton), formé à Moncton en 1973, ont exercé des pressions en vue de la création d'un conseil consultatif provincial sur la condition de la femme. La loi prévoyant la mise sur pied d'un tel organisme a été adoptée en 1975, mais le gouvernement Hatfield a attendu au mois de décembre de 1977 pour nommer les premières membres du Conseil et attribuer les fonds alloués

au bureau de Moncton. Cet organisme de consultation, de recherche et de surveillance se fait le champion des questions féminines depuis maintenant plus de vingt ans et travaille pour rallier les femmes et les hommes autour du changement.

Les associations féminines ont provoqué des changements à l'échelle provinciale, nationale et communautaire. La prise en charge des femmes et la sensibilisation accrue du public aux questions féminines sont d'importants aspects de cet héritage. Des services essentiels, allant des garderies aux maisons de refuge pour les femmes victimes de mauvais traitements et leurs enfants, ont été établis et continuent d'exister grâce au travail bénévole des femmes. Les pressions exercées par les organisations féminines ont suscité des changements allant du traitement judiciaire plus sensible de la violence familiale à l'incorporation d'une disposition sur l'égalité des sexes dans la Charte canadienne des droits et libertés. Les femmes peuvent être fières en faisant un retour sur cet activisme passé et elles peuvent envisager avec confiance la lutte qui se poursuit à l'aube du nouveau millénaire. Tel que l'affirme Elspeth Tulloch dans son histoire des femmes du Nouveau-Brunswick, le pouvoir féminin continue de résider dans le désir et la capacité des femmes de se regrouper autour de problèmes communs.

Comparativement à son homologue de 1970, la femme qui est âgée de 19 à 64 ans aujourd'hui a beaucoup plus de choix en ce qui concerne l'apprentissage, le travail rémunéré, le travail indépendant et la politique. Au Nouveau-Brunswick, elle est plus présente que jamais sur le marché du travail et se distingue sur les campus universitaires, dans le monde des affaires et dans les professions. Elle a aussi rehaussé son profil public, grâce à sa participation à la vie politique, mais surtout en tant qu'animatrice sociale au sein d'organismes bénévoles. Toutefois, même en 2000, la moyenne des femmes continue d'avoir du retard sur les hommes sur le plan financier. Elles commencent à perdre du terrain au moment même de s'inscrire à un programme d'études ou de formation, choisissant de se concentrer dans les secteurs traditionnellement réservés aux femmes, où les emplois sont moins bien rémunérés. Dès qu'elle entre sur le marché du travail, la femme adulte fait face à une discrimination systémique persistante qui l'empêche d'atteindre l'équité relativement aux possibilités de travail, à la

rémunération, aux avantages sociaux et aux possibilités d'avancement. Vu ces contraintes, l'autonomie financière continue d'échapper à de nombreuses femmes. Dans leur quête de l'équité en matière d'emploi et de l'autonomie financière, elles continuent d'être défavorisées par la part disproportionnée de responsabilités familiales qui leur incombent.

CHAPITRE 5

VIE ADULTE (19 À 64 ANS)

VIE FAMILIALE, TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ET SANTÉ

INTRODUCTION

La deuxième partie de l'examen de la vie des femmes âgées de 19 à 64 ans au Nouveau-Brunswick traitera des questions reliées à la vie familiale, au travail non rémunéré et à la santé. Quelle a été la situation des femmes dans ces domaines depuis les trente dernières années? Aujourd'hui, les femmes peuvent certainement envisager des horizons plus vastes que leurs homologues de 1970. Elles ont plus de liberté de choix qu'il y a trente ans en ce qui concerne leurs relations personnelles et leurs conditions de vie. Les femmes qui investissent dans l'enseignement supérieur et la formation, qui explorent de nouvelles possibilités d'emploi, qui lancent leur propre entreprise ou qui poursuivent des activités politiques ou sociales ont tendance à reporter à plus tard le mariage et les enfants et même à y renoncer. La pilule anticonceptionnelle a joué un rôle majeur en permettant aux femmes de contrôler la procréation. La femme moyenne a moins d'enfants et bénéficie de congés de maternité payés minimisant ainsi les interruptions de travail. Il y a plus de chances qu'elle soit une femme divorcée ou une mère célibataire ou qu'elle vive en concubinage ou dans un ménage homosexuel. La femme s'occupe de plus en plus de sa santé et de son mieux-être. Aujourd'hui, les femmes qui se définissent uniquement comme des mères et des épouses et qui sacrifient toute leur vie pour les autres en négligeant leurs propres besoins se font rares.

Malgré les gains des trente dernières années, les femmes ont encore du chemin à faire pour réaliser l'équité à la maison. Plus présentes que jamais sur le marché du travail, la plupart des femmes continuent d'assumer le « double emploi » que représente le travail rémunéré et les tâches ménagères non payées. La femme qui a des enfants ou qui s'occupent de parents âgés compromet souvent sa situation professionnelle et financière, de même que sa santé, pour ses responsabilités familiales. La situation financière des femmes continue de dépendre en grande partie de leur lien à un homme. La plupart des mères célibataires sont incapables d'échapper à la pauvreté à vie. La femme adulte est particulièrement vulnérable à la violence de son partenaire de sexe masculin. De nos jours, les femmes doivent composer avec un degré de stress plus élevé

que celui des hommes et sont plus portées à souffrir de dépression ou de commettre une tentative de suicide.

En 2000, beaucoup plus qu'en 1970, la femme adulte est appelée à faire des tours d'adresse difficiles. Elle doit lutter pour remplir ses tâches de donneuse de soins pendant qu'elle poursuit ses activités sur le marché du travail et se taille une place dans la société. Aujourd'hui, comme il y a trente ans, la femme fait face à une question cruciale : la nécessité de poser les fondements de son autonomie financière. Comment peut-elle concilier ses responsabilités familiales avec le perfectionnement de ses aptitudes au travail et son autonomie financière? Quelles mesures peuvent être prises pour réduire la pauvreté de la femme au début et au milieu de l'âge adulte afin d'éviter qu'elle ne partage la situation financière de nombreuses femmes âgées?

LES RELATIONS ET LA PROCRÉATION

La maternité et les tâches ménagères ont toujours été des éléments centraux de la vie des femmes. En 2000, malgré leur transition massive et permanente au monde du travail, les femmes continuent de se charger de la plus grande partie du fardeau associé à l'éducation des enfants et aux tâches ménagères. Les exigences liées à leurs rôles de procréatrices et de fournisseuses de soins semblent être leurs principaux désavantages dans le milieu du travail et dans la vie publique. Dans une société qui n'offre pas un appui adéquat aux mères, aux pères et aux fournisseurs de soins, la femme adulte continue de faire face à des choix difficiles concernant ses relations et le travail ménager non rémunéré.

Les tendances dans les mariages ont énormément changé au cours des trente dernières années. Bon nombre de femmes qui décident de poursuivre des études ou une formation postsecondaires ainsi qu'une carrière sont plus enclines à reporter le mariage et même à y renoncer. En 1971 au Nouveau-Brunswick, la jeune femme se mariait généralement pour la première fois à l'âge d'à peine 22 ans, tandis qu'en 1997, elle avait en moyenne 26 ans au premier mariage (graphique 10). Pendant cette même période, l'âge moyen des

femmes au premier mariage a augmenté de façon encore plus remarquable dans le reste du Canada, passant de 22 ans en 1971 à 28 ans en 1997. Toutefois, tout au long de cette période de trente ans, un aspect du comportement de la femme face au mariage est demeuré stable; elle choisit en général un partenaire qui est en moyenne deux ans plus vieux qu'elle.

Graphique 10.
Âge moyen au premier mariage selon le sexe, Nouveau-Brunswick, 1971–1997

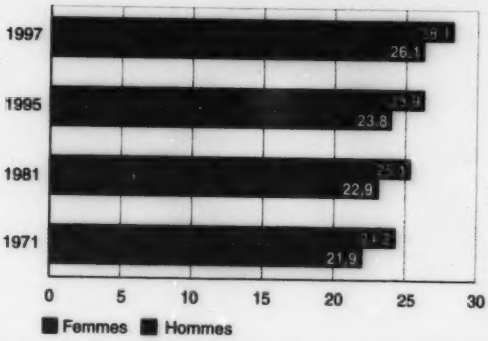

Sources : Pour 1971–1985, Ginette Lafleur, *Les femmes à l'heure des comptes* (1990), tableau 1102; pour 1997, Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles, 1999*, numéro 91-213-XPB au catalogue.

Le taux de mariages au Nouveau-Brunswick a aussi fait l'objet d'une baisse globale au cours des trente dernières années, passant de 9,7 par 1 000 personnes en 1971 à 5,4 par 1 000 personnes en 1997. Cette tendance à la baisse reflète en partie la tendance grandissante des couples à vivre en union libre. Les gens du Nouveau-Brunswick sont relativement moins portés que le reste des Canadiens à cohabiter en dehors du mariage; en 1996, 11 p. 100 des couples du Nouveau-Brunswick étaient des conjoints de fait, par rapport à une moyenne canadienne de 12 p. 100. D'après les chiffres de Statistique Canada, la cohabitation est particulièrement populaire chez les francophones, peu importe où ils vivent au Canada. Avec l'affirmation accrue de l'identité lesbienne depuis les années 1970, un plus grand nombre de femmes choisissent de vivre

ouvertement dans un ménage homosexuel. Bien que la proportion de femmes qui vivent seules ait considérablement augmenté au cours des trois dernières décennies, la plupart des femmes au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada, continuent de vivre avec un mari, un conjoint de fait et des enfants.

La tendance à rester célibataire ou à reporter le mariage est un autre phénomène des trente dernières années; les femmes ont moins d'enfants et deviennent mères à un âge plus avancé. Les taux de fertilité ont énormément diminué depuis le milieu des années 1960, ce qui a eu pour effet de diminuer la taille des familles. En 1971, la femme du Nouveau-Brunswick avait en moyenne 2,7 enfants. En 1986, ce taux était passé à 1,5 enfant et en 1997, à 1,4 enfant. L'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant a augmenté de façon stable depuis les années 1970, parallèlement à l'augmentation de l'âge au premier mariage. Le taux de natalité chez les femmes de moins de 30 ans a aussi diminué de façon importante depuis les années 1970, les femmes étant plus portées à avoir des enfants dans la trentaine depuis les quinze dernières années (graphique 11). La tendance au Nouveau-Brunswick reflète la tendance canadienne, quoique le taux de natalité chez les femmes dans la trentaine de la province soit relativement moins élevé que la moyenne canadienne.

Graphique 11.

Taux de natalité par 1 000 personnes selon des groupes d'âge choisis, Nouveau-Brunswick, 1971–1997

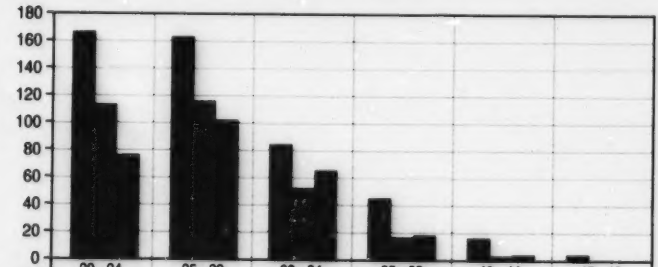

	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49
1971	164,5	161,2	82,9	44,2	14,2	0,8
1981	112,7	116,3	53,3	15,5	2,6	0,2
1997	76	101,2	64,9	17,1	2,4	0

Source : Statistique Canada, *Aperçu des statistiques sur la santé, 1999*, tableaux 00060105.IVT et 00060107.IVT, CD-ROM.

L'arrivée du contraceptif oral dans les années 1960 a véritablement transformé la vie des femmes. Grâce à cette méthode anticonceptionnelle très fiable, les femmes pouvaient dorénavant choisir à quel moment elles auraient des enfants. L'augmentation du nombre d'avortements thérapeutiques depuis la fin des années 1960 témoigne aussi du désir de la femme de contrôler sa fertilité. Cependant, la question du choix en matière de procréation a été controversée au cours des trente dernières années. Le droit des femmes d'être maîtresse de leur corps était une question majeure du féminisme de la deuxième vague et la lutte pour améliorer l'accès à des services d'avortement se poursuit depuis 1970. Les inégalités persistent entre les provinces et les régions. Encore aujourd'hui, une femme qui vit dans une région rurale du Nouveau-Brunswick doit parfois se déplacer sur une distance considérable et se rendre à un centre urbain comme Fredericton, ou même à l'extérieur de la province, pour avoir un avortement à temps et en toute sécurité.

De nos jours, comme c'était le cas il y a trente ans, l'arrivée des enfants représente un tournant majeur dans la vie des femmes. D'une part, la naissance d'un enfant accorde une grande joie à la mère, et d'autre part, elle peut être lourde de conséquences pour l'emploi, l'avancement professionnel, la situation financière et la liberté personnelle de la mère. Comparativement à sa mère, la femme des années 1980 et 1990 est moins portée à interrompre sa carrière pendant de longues périodes après la naissance d'un enfant. Toutefois, d'après une enquête par sondage de Statistique Canada, même les femmes qui occupent un emploi continuent d'assumer le gros des tâches ménagères et consacrent beaucoup plus de temps aux soins des enfants que les hommes. La division du travail dans le ménage d'aujourd'hui demeure disproportionnée et à l'avantage des hommes, tout comme elle l'était trente ans passés.

En 1961, alors que seulement le quart de la population féminine de plus de 25 ans au Canada atlantique était active, les femmes faisaient 67 p. 100 du travail ménager. Aujourd'hui, plus de la moitié des femmes travaillent pour un salaire, mais elles continuent de faire 63 p. 100 du travail ménager non rémunéré. Même à l'époque des aliments tout prêts et des appareils ménagers performants, les tâches ménagères continuent de

représenter de longues heures de travail. Les parents surtout, qu'ils occupent ou non un emploi, doivent consacrer un temps considérable à la cuisine, à l'entretien ménager et à la garde non payée des enfants. Selon les estimations, la mère non employée de nos jours fait en moyenne 57,5 heures de travail ménager non payé par semaine, alors que la femme mariée qui travaille à temps plein fait chaque semaine un autre 34 heures de travail non rémunéré. Le fardeau total du travail rémunéré et non rémunéré des mères célibataires est estimé à 75 heures par semaine.

Comme le chercheur Ronald Colman l'affirme dans un récent rapport sur la santé des femmes au Canada atlantique, les travaux domestiques non payés sont essentiels à la société :

> Le travail exécuté dans les ménages est plus indispensable à la survie et à la qualité de la vie qu'une bonne part du travail fait dans les bureaux, dans les usines et dans les magasins. Il constitue de plus une condition nécessaire à une saine économie de marché. Si les enfants n'étaient pas éduqués avec soin et attention et si les membres du ménage ne consommaient pas des aliments nourrissants, la productivité au travail diminuerait et le coût social augmenterait. (Traduction d'un extrait)

Cette contribution continue cependant d'être sous-évaluée, même aujourd'hui, et la situation est lourde de conséquences pour la condition de la femme du Canada et de partout dans le monde. Depuis la découverte féministe du travail ménager « invisible » des femmes pendant les années 1970, des efforts ont été déployés pour quantifier cet important investissement direct dans le capital humain. Les initiatives récentes en ce sens et qui s'annoncent positives comprennent un projet-pilote national parrainé par Statistique Canada et dirigé par Ronald Colman, de la Nouvelle-Écosse. Ce projet est centré sur l'élaboration d'un soi-disant indice du progrès réel (IPR). Contrairement au produit intérieur brut (PIB), qui ne tient compte que des produits et services échangés contre de l'argent, l'IPR mesure et évalue les ressources naturelles et non monétaires, y compris le travail bénévole et le travail ménager non rémunéré. Le projet a pour but de mesurer le progrès social au moyen d'indicateurs qui se rapporteraient à la réduction de la pauvreté et de l'inégalité, à l'accroissement du temps libre et à la qualité de l'environnement.

Un nombre grandissant de recherches démontre que les moments de loisir des femmes sont à la baisse depuis les dernières années ce qui a pour effet d'augmenter leur degré de stress. La femme d'aujourd'hui jongle avec plus de responsabilités que jamais, sans pouvoir compter sur un appui accru. Concilier les exigences de la vie professionnelle et de la vie familiale est largement perçue comme le problème des femmes dans notre société, plutôt qu'une responsabilité partagée par les hommes et les femmes. Les initiatives destinées à aider les femmes à faire l'équilibre entre les responsabilités de la famille et du travail rémunéré ont été plutôt rares au cours des trente dernières années. Combien de femmes sur le marché du travail choisiraient de rester à la maison avec leurs enfants pour un certain nombre d'années, ou même indéfiniment, si elles n'étaient pas pénalisées pour avoir pris une telle décision?

Le défi consiste à harmoniser le travail productif et procréatif des femmes afin de faciliter leur participation au marché du travail et la participation des hommes aux travaux domestiques. Comme le mentionnait le plan fédéral en matière d'égalité des sexes en 1995, le partage plus équitable des responsabilités familiales doit passer par un changement des attitudes, des pratiques et des structures. Les politiques en milieu de travail et les politiques gouvernementales ne tiennent pas entièrement compte de l'évolution de la vie familiale. Certains employeurs offrent des horaires variables ou des milieux de travail plus favorables à la famille, mais dans la plupart des cas, les besoins des femmes ne sont pas une priorité. Comme l'ont démontré plusieurs études, les restrictions gouvernementales des dix dernières années en matière de santé, de services communautaires et de programmes sociaux ont augmenté la charge des femmes, qui demeurent les principales fournisseuses de soins aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne la protection de l'emploi des femmes enceintes et les congés de maternité ou parentaux. Au début des années 1980, les lois fédérales et provinciales en matière des droits de la personne et de l'emploi protégeaient les femmes contre la discrimination des employeurs et contre le renvoi en raison d'une grossesse et

d'un accouchement. À partir de 1971, les femmes admissibles ont eu droit à des congés de maternité payés en vertu du programme d'assurance-chômage. Les mères biologiques pouvaient prendre jusqu'à quinze semaines de congé au moment de la naissance de leur enfant et recevoir un pourcentage de leur rémunération sous forme de prestations. En 1991, une nouvelle disposition relative au congé parental a accordé un autre dix semaines de prestations d'assurance-chômage à la mère ou au père d'un enfant biologique ou adopté. Les parents pouvaient alors passer au total vingt-cinq semaines à la maison avec leur nouveau-né ou leur enfant adopté tout en recevant une rémunération. Le gouvernement fédéral a récemment prolongé le congé de maternité ou parental à une année complète pour les parents admissibles au programme d'assurance-emploi, offrant au nouveau parent le choix de prendre le congé parental en entier ou de le partager avec l'autre parent. Le nouveau programme, entré en vigueur le 31 décembre 2000, a été annoncé dans les journaux au moyen d'une photo d'un père en train de nourrir son enfant.

Le concept des congés pour obligations familiales, qui se distinguent des congés de maternité ou parentaux, a aussi acquis de la popularité au cours des dernières années. Ces congés pour une courte période permettraient aux mères (et aux pères) qui travaillent de prendre soin des enfants ou des parents âgés quand ils sont malades, d'accompagner les enfants ou les membres plus âgés de la famille chez le médecin ou de rencontrer les enseignants ou les directeurs d'école. Les lois sur les normes d'emploi dans certaines provinces prévoient actuellement cinq jours de congé par an pour ces besoins. La Loi sur les normes d'emploi du Nouveau-Brunswick a été modifiée récemment pour inclure un congé non-payé de trois jours par année pour obligations familiales.

LES SOINS À DOMICILE ET LA GÉNÉRATION EN SANDWICH

Les femmes d'âge moyen constituent aussi le pivot des solidarités intergénérationnelles familiales. Leur participation dans le maintien à domicile, leur présence sur le marché du travail et les tâches ménagères les exposent souvent à une surcharge de travail qui les atteint physiquement et sur le plan émotionnel.

– Santé Canada, *Le vieillissement des populations : les trente dernières années en perspective.*

Les femmes constituent la majorité des bénéficiaires de soins à domicile, du personnel de soins à domicile et des personnes responsables des soins auprès des membres âgés, handicapés ou malades de leur famille. Étant donné le déséquilibre extrême entre les sexes dans tous les aspects des soins à domicile, les politiques et les pratiques en ce domaine ont des répercussions importantes et diverses sur la vie des femmes.

– Santé Canada, *L'évolution des soins à domicile et la fragilité économique des femmes.*

Les femmes âgées de 19 à 64 ans, et surtout celles de plus de 40 ans, s'occupent de plus en plus des membres âgés de leur famille. Depuis les dix dernières années, les familles assument plus de responsabilités, les soins de santé au Canada ayant été transférés des établissements de soins pour malades aigus à la communauté, sans les ressources nécessaires dans bon nombre de cas. Comme les femmes ont toujours été les principales donneuses de soins dans les familles, elles ont inévitablement hérité de ce travail. Des expressions comme « génération en sandwich » se sont faufilées dans notre vocabulaire, faisant allusion aux femmes qui s'occupent des membres âgés de la famille en même temps qu'elles élèvent leurs propres enfants. Pour compliquer la situation davantage, le syndrome du « nid vide » a fait place au syndrome du « nid encombré ». Les enfants, une fois adultes et instruits, sont incapables de se trouver un emploi et retournent vivre à la maison, ce qui accroît davantage le travail des femmes. En 1996, selon Statistique Canada, un million de Canadiennes âgées de 25 à 54 ans — 15 p. 100 de ce groupe d'âge — s'occupaient de leurs enfants et

soignaient une personne âgée en même temps, et ce, sans salaire. Et ces chiffres sont à la hausse. En comparaison, seulement 9 p. 100 des hommes avaient ces mêmes responsabilités.

Les soins à domicile sont devenus une industrie en plein essor au Canada, non seulement en raison des pressions exercées sur le système de soins de santé pendant les années 1990, mais aussi en raison du vieillissement de la population. Les gens vivent plus longtemps et ont par conséquent besoin de plus de soins. Les progrès réalisés dans les secteurs de la médecine et des technologies de l'information permettent d'exécuter de façon plus rentable des procédures à domicile qui étaient auparavant limitées au cadre hospitalier. Aujourd'hui, le grand public a des attentes accrues par rapport au genre de services dont il a besoin et qu'il reçoit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de l'hôpital.

La question des soins à domicile et des femmes doit être abordée sous trois perspectives. D'abord, les femmes sont les plus grandes consommatrices de soins à domicile, en grande partie parce qu'elles vivent plus longtemps que les hommes et souvent parce qu'elles sont plus pauvres. Le revenu est un facteur déterminant de l'état de santé. Deuxièmement, les femmes sont à la base du système formel de soins à domicile, qui est représenté par des organismes comme l'Hôpital extra-mural du Nouveau-Brunswick, les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada et un nombre croissant d'entreprises du secteur privé. Troisièmement, ce sont les femmes qui font le gros du travail non rémunéré associé au système informel de soins à domicile.

En 1998, Santé Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont organisé en collaboration la première conférence nationale sur les soins de santé à domicile. Cette première conférence nationale a eu lieu à Halifax. Les gouvernements se penchent de plus près sur le système existant de soins de santé à domicile — qui se compose actuellement, à l'échelle du pays, d'un ensemble de programmes et de services disparates — en vue d'établir des normes pour les consommateurs et fournisseurs de soins de santé à domicile. En ce qui concerne les consommateurs, on reconnaît davantage que les services de soins à domicile doivent inévitablement faire partie intégrante

du système de soins de santé et constituent un bon moyen de tenir une population âgée de plus en plus grosse en dehors des hôpitaux et même des foyers de soins.

Pour ce qui est des fournisseurs, on semble davantage reconnaître que le système formel de soins à domicile est constitué en grande partie de femmes mal rémunérées qui bénéficient de peu d'avantages sociaux. En effet, la montée des entreprises de soins à domicile dans le secteur privé a augmenté la concurrence pour les contrats gouvernementaux, ce qui a occasionné une baisse des salaires. Selon certains chercheurs, l'écart entre le salaire versé pour les travaux exécutés dans un cadre hospitalier et le salaire versé pour les soins à domicile grandit. Certains affirment que, à moins de régler ces problèmes, le système formel de soins à domicile contribuera à l'appauvrissement accru des femmes, surtout celles qui sont âgées de 45 à 64 ans.

Au Nouveau-Brunswick, le système formel de soins à domicile comprend l'Hôpital extra-mural, fondé en 1981 et premier programme d'hôpital à domicile du Canada à être financé par le gouvernement. Doté de professionnels, allant des infirmières aux physiothérapeutes, qui visitent les gens à la maison, l'Hôpital extra-mural a servi de modèle au Canada, car il permet de réduire le séjour à l'hôpital des patients et de leur procurer des services à la maison. Les services sont assurés par le gouvernement provincial, tout comme les services hospitaliers, mais les patients doivent être « admis » à l'Hôpital extra-mural par un médecin.

La Division de la famille et des services sociaux communautaires du ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick, chargée d'administrer le programme de soins de longue durée à domicile et en établissement, est un autre partenaire du secteur des soins à domicile. L'aide financière offerte en vertu du programme de soins de longue durée varie selon les éléments d'actif. Pour le moment, la maison familiale ne figure pas parmi les éléments d'actif, quoique le gouvernement, à la grande consternation des personnes âgées et de leur famille, ait récemment menacé d'en tenir compte dans le calcul de la capacité de payer les services de soins à domicile. Au Nouveau-Brunswick, 83 p. 100 des

clients du programme Soins de longue durée étaient des personnes âgées en 1997–1998 (rapport *Programmes provinciaux et territoriaux de soins à domicile*).

Les données sur le système informel de soins à domicile du Nouveau-Brunswick sont rares pour le moment, qu'il s'agisse de sa taille, de sa structure ou de la situation des gens qui fournissent les soins. On présume cependant que la plupart des fournisseurs de soins dans le système informel sont des femmes. D'après l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, un total de 2,8 millions de personnes au Canada fournissaient des soins informels à domicile à une personne faisant face à une maladie ou à une invalidité de longue durée en 1996. La plupart de ces gens étaient âgés de 25 à 64 ans, le groupe le plus important étant composé de femmes âgées de 45 à 64 ans. En 1991, toujours d'après Statistique Canada, 36 p. 100 de tous les fournisseurs de soins informels occupaient un emploi. Parmi ceux qui travaillaient à l'extérieur de la maison, 33 p. 100 ont indiqué que leurs responsabilités perturbaient leur vie professionnelle. Statistique Canada souligne que la contribution des fournisseurs de soins informels est extrêmement précieuse. Une étude a révélé que les personnes qui s'occupent d'un membre âgé de la famille font un travail non rémunéré qui coûterait, en moyenne, de 30 $ à 60 $ par jour au système formel de soins à domicile.

Il existe peu d'information sur les fournisseurs de soins à domicile informels du Nouveau-Brunswick. Toutefois, les fournisseurs de soins des régions rurales de la Nouvelle-Écosse ont été interrogés en 1998 dans le cadre d'une étude financée par le Centre d'excellence pour la santé des femmes de la région des Maritimes. Des efforts ont été faits pour inclure les populations noire, autochtone et acadienne. Cette étude a révélé que les fournisseurs de soins, qui sont pour la plupart des femmes, ressentent énormément de frustration à l'égard du manque d'appui offert par le gouvernement. Bon nombre travaillent vingt-quatre heures d'affilée, bénéficiant rarement d'une pause. Ces femmes se plaignent du fait que le gouvernement a transféré de nombreux services de santé aux communautés et aux familles sans leur fournir les ressources nécessaires. Le rapport mentionne que les fournisseurs de soins « se sentent pris dans un cercle vicieux de stress et de mauvaise

santé qui les empêche de bien faire leur travail. Ces personnes ont besoin, sans tarder, d'une bonne relève, d'information actuelle et de formation », tant dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse que partout ailleurs au Canada. Plusieurs ont dû abandonner un travail rémunéré pour fournir des soins, ce qui a évidemment des effets sur leur revenu actuel et futur. Même si beaucoup de ces femmes ont signalé les aspects positifs de la prestation de soins à des proches, la plupart se sentent très seules et croient que la valeur de leur travail n'est pas reconnue.

Avec le vieillissement de la population, le Nouveau-Brunswick et l'ensemble du Canada devront s'occuper de la question des soins à domicile. Le système informel de soins à domicile sera de plus en plus nécessaire. Cependant, la majorité des fournisseurs de soins informels à domicile — des femmes âgées de 18 à 65 ans — sont aussi actives sur le marché du travail. À moins de reconnaître la valeur des soins informels et d'étendre le système formel pour qu'il englobe également les soins informels, la viabilité et la durabilité des soins à domicile au Nouveau-Brunswick seront évidemment mises en question. Les fournisseurs de soins à domicile sont surtout des femmes âgées de 40 à 64 ans. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit trouver un moyen de reconnaître leur travail, de leur accorder un statut formel de partenaires dans les soins des personnes âgées et de les mettre à contribution dans l'élaboration des politiques relatives aux soins à domicile.

LA RUPTURE DU MARIAGE ET LA PAUVRETÉ

La rupture du mariage survient dans la vie d'une proportion grandissante de femmes du Nouveau-Brunswick et du Canada depuis 1970. La libéralisation de la loi canadienne sur le divorce en 1968, suivie d'autres révisions en 1986, a contribué à une tendance vers la dissolution du mariage. Le taux de divorce au Nouveau-Brunswick a plus que doublé au cours des trente dernières années, passant de 76,1 par 100 000 personnes en 1971 à 182,1 par 100 000 personnes en 1997, ce qui représente une hausse parallèle, quoique légèrement inférieure, à la moyenne canadienne. D'après une récente étude commandée par l'Institut Vanier de la famille, près du tiers (31 p. 100) des couples canadiens qui se sont mariés en 1991 se

sépareront éventuellement si le taux de divorce de 1991 maintient son cours. Les statistiques sur le divorce ne fournissent pas un tableau complet des ruptures de relations et de familles, car les chiffres officiels ne tiennent pas compte des unions de fait et des séparations non suivies d'un divorce. Contrairement à trente ans passés, la femme de nos jours est beaucoup plus portée à vivre dans une famille « reconstituée », avec les enfants de l'autre partenaire, d'être une mère jamais mariée ou divorcée qui élève seule de jeunes enfants ou de vivre plusieurs relations dans des types de ménage différents au cours de sa vie.

Quelles sont les conséquences de la séparation et du divorce sur les femmes? Pour la plupart des femmes, surtout celles qui ont des enfants, la fin d'un mariage entraîne non seulement des perturbations sur le plan émotionnel, mais aussi une transformation majeure de sa situation financière. En fait, même aujourd'hui, le divorce est une cause directe de la pauvreté chez un grand nombre de femmes qui en ressentent les effets sur une longue période. Les problèmes financiers commencent avec les frais de justice de l'action en divorce. Il n'est donc pas étonnant qu'un guide d'autoplanification du divorce produit en 1991 par le Conseil consultatif sur la condition de la femme soit rapidement devenu un succès de librairie et un article de consommation courante, mis à jour et réédité à de nombreuses reprises depuis. Dans le cas des divorces routiniers et non contestés, les femmes pouvaient économiser jusqu'à 500 $ ou plus en frais d'avocat. Toutefois, les frais de justice pour mettre fin à des unions plus compliquées ou pour régler un litige portant sur la garde des enfants sont beaucoup plus élevés. L'accès à l'aide juridique est très limité au Nouveau-Brunswick depuis 1988, avec l'abolition du programme d'aide juridique en matière civile. Le programme partiel qui l'a plus tard remplacé ne couvre qu'une fraction du besoin.

Dans le passé, un grand nombre de femmes n'avaient pas leur propre revenu. La jeune adulte d'aujourd'hui est beaucoup plus portée que la femme des générations précédentes à travailler pour un salaire ou un profit, même si elle gagne généralement beaucoup moins que son homologue de sexe masculin. En 1971, les femmes de plus de 15 ans au Nouveau-Brunswick qui

travaillaient à plein temps à l'année gagnaient en moyenne 62 cents pour chaque dollar gagné par un homme. En 1997, l'écart avait quelque peu diminué, mais les femmes dans cette province continuaient de gagner seulement 70 cents pour chaque dollar gagné par un homme. Un nombre encore trop grand de femmes sont incapables de prendre des mesures pour assurer leur propre autonomie financière en établissant, par exemple, des antécédents en matière de crédit. La fin d'un mariage laissait toujours les femmes dans des situations financières difficiles, étant donné que le cadre juridique du mariage considérait qu'elles étaient soumises à leur mari et n'avaient aucun droit légal de propriété.

Au cours des vingt dernières années, des changements considérables ont été apportés aux dispositions des lois familiales relatives à la situation financière des épouses et des mères au Nouveau-Brunswick. L'introduction de la *Loi sur les biens matrimoniaux* et de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille et sur les relations familiales* en 1981 a représenté une importante victoire pour les femmes. Ces deux lois offrent une certaine sécurité financière aux femmes, au moment de la séparation, en leur garantissant une part égale des biens matrimoniaux et en énonçant clairement la responsabilité du parent de fournir un soutien financier aux enfants. La plupart des mères continuent d'obtenir la garde des enfants après le divorce, quoique les arrangements de garde conjointe soient plus fréquents depuis les dernières années. Un programme d'exécution des ordonnances de soutien familial a été lancé au Nouveau-Brunswick en 1992, contribuant à réduire le taux de défaut de paiement de ce soutien indispensable. Depuis mai 1997, les parents qui obtiennent la garde d'un enfant ne sont plus tenus de payer de l'impôt sur les pensions alimentaires. Cependant, le montant des pensions alimentaires varie selon la capacité de paiement du parent qui n'a pas la garde, et la régularité des paiements est parfois perturbée par les conflits entourant les droits de visite ou d'autres problèmes des ex-conjoints.

VIVRE DANS LA PAUVRETÉ

Les femmes, en tant que groupe, ont toujours été et continuent d'être plus pauvres que les hommes. En 1970, la fréquence élevée de la pauvreté chez les femmes canadiennes a été pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada une constatation d'une importance à laquelle on ne s'attendait pas. Depuis, de nombreux rapports ont fait ressortir le visage féminin de la pauvreté comme caractéristique continue de la société canadienne. La pauvreté au Canada se mesure habituellement au moyen du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, fondé sur le pourcentage du revenu consacré aux besoins fondamentaux, comme l'alimentation, l'habillement et le logement, et le niveau de revenu disponible. Les données de Statistique Canada révèlent que, en 1997, près d'une femme sur cinq (18 p. 100) au Nouveau-Brunswick avait un faible revenu, presque le même pourcentage qu'en 1980 (20 p. 100), tandis que ce taux s'élevait à 15 p. 100 chez les hommes, soit une diminution par rapport à 17 p. 100 en 1980.

L'écart des revenus fondé sur le sexe a diminué au cours des trois dernières décennies, mais il se situait toujours à 64 p. 100 en 1997, comparativement à 53 p. 100 en 1980. À l'Image des salaires, le revenu des femmes continue d'être considérablement plus bas en moyenne que celui des hommes, et ce, à tous les âges, même si elles ont le même niveau de scolarité. Les femmes autochtones se situent au plus bas de l'échelle des revenus. Selon les données du recensement de 1996, le revenu moyen des femmes autochtones au Nouveau-Brunswick s'élevait à 11 675 $, comparativement à 16 476 $ pour leurs homologues de sexe masculin, tandis que le revenu moyen des femmes et des hommes non autochtones s'élevait à 15 295 $ et à 26 285 $ respectivement.

Aujourd'hui, comme trente ans passés, les femmes pauvres partagent souvent une caractéristique commune : elles n'ont pas d'homme qui les aide à assurer leur subsistance. Chez les pré-aînées, ce sont les mères célibataires qui sont les plus portées à être pauvres. En raison de la hausse du taux de divorce et de l'augmentation du nombre de mères jamais mariées, les familles monoparentales ayant un chef féminin

sont le type de famille qui connaissent la croissance la plus forte depuis les trente dernières années. Quelque 13 p. 100 des familles du Nouveau-Brunswick ayant des enfants à la maison étaient dirigées par des mères célibataires en 1996, ce qui représente une augmentation par rapport à 8 p. 100 en 1971. Le taux élevé de familles à faible revenu ayant un chef féminin a persisté au cours des vingt dernières années, plongeant rarement au-dessous du taux de trois familles sur cinq et atteignant parfois un taux de trois familles sur quatre (graphique 12). À la lumière des fluctuations survenues dans le passé, il est trop tôt pour affirmer que le chiffre de 57 p. 100 enregistré en 1997 marque le début d'une amélioration considérable pour ce groupe. En outre, les parents pauvres qui vivent seuls vivent une pauvreté profonde. À titre de comparaison, le taux de familles biparentales à faible revenu dans la province n'a jamais dépassé 20 p. 100 dans la province, tournant généralement autour de 10 p. 100 depuis les vingt dernières années (graphique 12).

Graphique 12.
Pourcentage de familles à faible revenu, Nouveau-Brunswick, 1980–1997

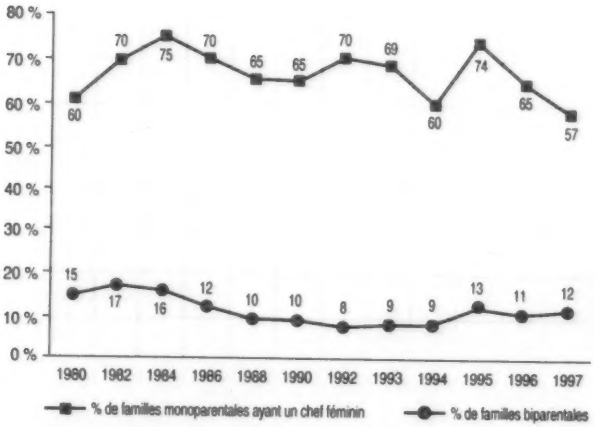

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1980–1997* (1999), Tableau 807, CD-ROM.

Les familles monoparentales ayant un chef féminin sont, même en 2000, largement surreprésentées parmi les assistés sociaux. Il est clair que les services d'aide sociale et financière en place ne répondent pas adéquatement aux besoins des femmes seules qui élèvent des enfants. Les taux de prestations d'assistance sociale de la province sont les plus bas du pays. De plus, les prestations d'une femme peuvent être réduites ou arrêtées si elle partage son appartement avec une autre personne, même si les deux ne forment pas un couple qui met ses revenus en commun. Cette politique de l'unité économique (la soi-disant politique du « conjoint présumé ») persiste au Nouveau-Brunswick, malgré les critiques générales dont elle fait l'objet. Les services de garde et le logement subventionné demeurent terriblement mal adaptés aux besoins.

Même un emploi à temps plein ne garantit pas que la femme échappera à une vie de pauvreté, car de nombreuses femmes ne gagnent que le salaire minimum. Les taux du salaire minimum n'ont jamais été fixés en fonction du coût de la vie, plaçant même les travailleurs à temps plein sous le seuil de la pauvreté. De récentes études faisant la comparaison des politiques d'aide à la famille dans les pays industrialisés révèlent que les politiques du Canada se comparent très défavorablement à celles de nombreux pays européens. La Suède et la Hollande, par exemple, procurent un solide filet de sécurité sociale qui égalise largement le taux de pauvreté des familles monoparentales et biparentales, à environ 7 p. 100.

Vivre dans la pauvreté, pour la femme, c'est faire une visite mensuelle humiliante à la banque d'alimentation ou se priver de manger pour pouvoir mieux nourrir son enfant. Elle peut se retrouver sans électricité, même en hiver, lorsqu'elle en a besoin pour se chauffer. Avoir un faible revenu, c'est aussi se faire refuser un compte en banque, un prêt ou une hypothèque, ou être forcée de faire un dépôt pour obtenir les services de la compagnie de téléphone. La mère célibataire peut se faire refuser un emploi ou un logement locatif à cause de stéréotypes négatifs concernant son caractère. Dans des cas extrêmes, la femme se retrouve parfois dans la rue, incapable d'obtenir des prestations d'assistance sociale parce qu'elle n'a pas d'adresse domiciliaire. Le problème grandissant des femmes sans abri n'a pas fait l'objet d'études systémiques au Nouveau-

Brunswick. Cependant, les responsables des maisons de refuge dans des villes comme Fredericton rapportent que les femmes sans abri ont de plus en plus recours à leurs services depuis les dernières années.

Les auteurs d'un récent rapport sur la dynamique de la pauvreté des femmes au Canada mettent en évidence le lien troublant qui existe entre la sécurité financière et la dépendance d'un mariage ou d'autres relations personnelles. Selon Clarence Lochhead et Katherine Scott, du Conseil canadien de développement social, la « clé de la résolution du problème de la pauvreté des femmes, c'est d'offrir une gamme de solutions qui permettent aux femmes de faire librement les choix qui affectent leurs vies ». Les femmes, maintiennent-ils, doivent avoir « le choix de chercher un emploi rémunéré, le choix de se consacrer au soin d'autrui, et même le choix de se consacrer à d'autres intérêts personnels sans devoir sacrifier leur propre bien-être ou celui de leurs familles ».

LA LUTTE POUR LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ DES FAMILLES

Depuis les trente dernières années, certains groupes de femmes se sont engagés dans des luttes particulières visant la reconnaissance de leurs droits à titre d'épouses. Les femmes des Premières nations du Canada ont mené une longue lutte controversée contre les dispositions discriminatoires de l'alinéa 12(1)b de la *Loi sur les Indiens* du gouvernement fédéral, qui enlevait le statut d'Indien aux femmes autochtones et à leurs enfants lorsqu'elles se mariaient à un homme qui n'avait pas ce statut. Pourtant, les femmes non autochtones qui se mariaient à un homme ayant le statut d'Indien avaient droit à ce statut pour elles-mêmes et leurs enfants. En adoptant la loi initiale en 1869, le gouvernement canadien avait affirmé son intention d'empêcher les hommes non autochtones d'acquérir des terres de réserve par l'entremise de leur épouse autochtone. Au début des années 1970, la Cour suprême du Canada a confirmé que les femmes autochtones qui se mariaient à un homme non autochtone perdaient leur statut d'Indienne et par conséquent leurs droits de jouir de l'autonomie politique autochtone, de

vivre dans la réserve et d'avoir part aux avantages économiques et sociaux de leur communauté.

Les femmes qui avaient perdu leur statut d'Indienne ont poursuivi leur lutte pendant toutes les années 1970. Leurs pressions politiques, leurs manifestations assises et leur recours à des organismes internationaux ont été appuyés par de nombreuses organisations féminines nationales, mais les leaders autochtones de sexe masculin étaient généralement hostiles aux revendications des femmes. Sandra Lovelace, une Malécite de la réserve Tobique, qui se trouve dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, a attiré l'attention du monde entier en saisissant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies de sa cause en 1977. Après avoir divorcé de son mari non autochtone, Lovelace était retournée dans la réserve de Tobique et avait dû lutter pour obtenir un logement. En préparant sa pétition, elle a bénéficié de l'aide de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick et de l'appui moral des femmes de Tobique. En juillet 1979, le groupe de femmes de Tobique a organisé une marche des femmes et des enfants sur une distance de 100 milles, de la réserve d'Oka, près de Montréal, jusqu'à Ottawa. Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a fait connaître sa décision en 1981, déclarant le Canada en violation du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, qu'il avait signé en 1976. Le gouvernement fédéral a toutefois attendu plusieurs années avant de faire une révision partielle des dispositions irrégulières de la *Loi sur les Indiens* en 1985. Les femmes autochtones qui épousaient un homme non autochtone pouvaient conserver leur statut, mais les enfants ne pouvaient pas transmettre leur statut d'Indien à moins de se marier à un autochtone.

Les lois et les politiques gouvernementales ont été lentes à tenir compte des besoins des types de famille plus variés qui ont vu le jour dans notre société au cours des dernières décennies. Les unions de fait ne sont pas prévues par la loi provinciale sur les biens matrimoniaux, par exemple. Les unions homosexuelles ont été les plus touchées par la marginalisation officielle. Les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés, entrée en vigueur en 1985, offrent aux lesbiennes et aux hommes homosexuels une certaine protection contre la discrimination, du moins sur papier. Une loi fédérale adoptée

F.3

au printemps 2000 accorde aux couples de même sexe les avantages sociaux et fiscaux dont bénéficient les couples hétérosexuels. Certaines provinces et certains employeurs accordent des avantages économiques aux couples de même sexe.

Cependant, comme le soutient Kathleen A. Lahey dans sa récente étude sur le droit et la sexualité au Canada, les lesbiennes et les hommes homosexuels sont privés de droits essentiels, exclus de certaines institutions, comme la filiation et le mariage, et très vulnérables à diverses formes de discrimination et de violence. Un projet de loi d'initiative parlementaire récemment présenté à la Chambre des communes et visant le mariage légitime des couples de même sexe n'avait aucune chance d'être adopté. Tant au niveau fédéral que provincial, la lutte se poursuit pour des mesures législatives qui donneront une définition plus englobante du conjoint, afin que les couples de même sexe puissent avoir pleine part aux avantages sociaux et économiques dont bénéficient les unions homme-femme. Dans un sens plus général, c'est toute l'« identité de la personne » qui est en jeu.

VIOLENCE FAMILIALE

Pour de nombreuses femmes, mettre fin à un mariage ou à une union de fait peut représenter un moyen de se sortir d'une relation de violence physique ou émotionnelle. Malheureusement, l'évasion est souvent difficile, même pour celles qui réussissent à rassembler leur force et leurs ressources financières pour quitter la maison familiale. Leur ancien mari ou ami leur donne trop souvent des coups, ce qui a parfois des conséquences tragiques. D'après le dernier tableau de Statistique Canada sur la violence familiale, 38 femmes au Nouveau-Brunswick ont été tuées par leur ancien mari ou conjoint de fait entre 1979 et 1998, alors que cinq hommes ont connu le même sort. Il est impossible de quantifier la douleur physique et émotionnelle infligée aux femmes au cours des trente dernières années, surtout lorsqu'on tient compte de la sous-déclaration continue des cas de violence familiale.

Le problème de la violence familiale présente un défi grave et complexe à notre société. Il a longtemps été un sujet tabou,

enveloppé de secret et de honte pour ses victimes et ignoré par les pouvoirs publics. En 1979, le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a publié une brochure sur la violence envers les femmes intitulée *Battue*. Première publication du genre au Canada, la brochure a été élaborée en raison du grand nombre de femmes qui ont utilisé la ligne sans frais du Conseil pendant la première année du service pour se plaindre de la violence qu'elles subissaient aux mains de leur mari ou de leur partenaire. La publication définissait le problème en termes faciles à comprendre et informait les femmes de leurs droits et de leurs recours à l'aide d'une liste de questions et réponses. À la question « Qu'est-ce qu'on entend par femme battue ? », la brochure répond : « Contrairement à ce qu'on en pense généralement, la violence ou la brutalité envers les femmes ne se limite pas aux blessures graves comme les fractures du nez, les yeux au beurre noir ou les contusions. Si vous avez été frappée, poussée, bousculée ou menacée, alors vous aussi, vous êtes victime de brutalité, de sévices. » La brochure expliquait aussi en termes clairs les diverses formes que peut prendre la violence : physique, verbale et sexuelle.

Grâce au courage des victimes qui ont osé appeler le problème par son nom et aux efforts d'innombrables autres groupes et personnes, la violence envers les femmes a obtenu sa place légitime sur la scène publique. Au cours des vingt dernières années, la sensibilisation du public a atteint un point où la violence envers les femmes est dénoncée par la vaste majorité des hommes et des femmes. Le problème a été étudié en profondeur pendant les dernières années. Bon nombre de chercheurs dans ce domaine sont associés au Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche en violence familiale, à Fredericton, l'un des cinq centres de recherche financés par le gouvernement fédéral depuis le début des années 1990. Les activistes et les décideurs ont déployé des efforts pour aider les victimes de violence familiale. Le réseau provincial de maisons de refuge pour femmes battues et leurs enfants comprend maintenant douze maisons de transition, dont une pour les femmes autochtones et leurs enfants, à Fredericton. On n'en comptait qu'une seule en 1980. À l'heure actuelle, le gouvernement provincial finance 80 p. 100 des coûts de ces établissements essentiels.

Des progrès notables ont été réalisés sur le plan judiciaire. Aujourd'hui, les agents de police ont beaucoup plus tendance à porter des accusations contre les hommes violents, et les peines prononcées par les juges sont beaucoup plus sévères qu'elles ne l'étaient pendant les années 1980 et au début des années 1990. À la fin des années 1980, le gouvernement provincial a aussi établi un programme de Services aux victimes pour préparer les femmes et les enfants victimes de violence à témoigner en cour. Le programme procure aussi une certaine indemnisation financière aux victimes de crime de violence. Afin de décourager les hommes qui continuent d'agresser leur partenaire après qu'elle a quitté la maison, le gouvernement fédéral a ajouté une disposition interdisant le harcèlement criminel au Code criminel en 1995, ce qui a donné lieu à de nombreuses accusations.

Néanmoins, trop de femmes continuent d'être victimes de violence dans le cadre du mariage ou d'une union de fait. Selon une estimation prudente de la fréquence de la violence conjugale, environ une femme sur dix est agressée par un mari ou un conjoint de fait ancien ou actuel. Selon l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, à peu près 8 p. 100 de femmes en 1999 avaient vécu au moins un incident de violence conjugale pendant les cinq années précédentes, ce qui représente une légère diminution par rapport au taux de 12 p. 100 révélé par l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993. Il est cependant impossible d'affirmer avec certitude que la violence a augmenté ou diminué au cours des trente dernières années, car il n'existe aucune donnée de base pour 1970, le problème n'ayant pas été traité à cette époque comme il l'est aujourd'hui. Même à l'heure actuelle, de nombreuses femmes hésitent à signaler leur problème et ne sont donc pas incluses dans les statistiques officielles.

Les refuges pour femmes et les maisons de transition partout dans la province reçoivent actuellement un nombre grandissant d'appels et de visites de femmes battues et leurs enfants. Encore aujourd'hui, les pressions financières et la crainte de représailles empêchent les femmes de quitter un foyer où il y a violence ou les poussent à retourner vivre dans un tel foyer. Les femmes qui vivent dans les régions rurales doivent parfois se déplacer sur de longues distances pour avoir accès à des

services d'appui. D'après de récentes études, les immigrantes victimes de violence au Nouveau-Brunswick rencontrent des obstacles particuliers par rapport aux services d'aide aux victimes ou d'aide juridique, car elles sont généralement dépendantes de leur partenaire financièrement et sont souvent isolées sur le plan linguistique et culturel. Pour l'ensemble des femmes, les mesures législatives prises à l'égard du conjoint violent ne sont peut-être pas assez rigoureuses, et trop peu d'agresseurs sont jugés et punis par les tribunaux.

LA SANTÉ ET LE MIEUX-ÊTRE

Au Canada, les médecins avaient toujours présumé que les hommes et les femmes étaient pareils et avaient donc les mêmes problèmes de santé. Les entreprises pharmaceutiques testaient couramment leurs nouveaux médicaments sur les hommes et transposaient les résultats aux femmes. La recherche sur les problèmes de santé propres aux femmes, tel le cancer du sein, était évidemment dotée de fonds insuffisants.

En 2000, après plusieurs années de pressions politiques de la part des organisations féminines partout au pays, les responsables de notre système de soins de santé ont enfin commencé à percevoir les problèmes de santé sous une perspective sensible à la différence entre les sexes. Pendant les années 1990, le gouvernement fédéral a créé le Bureau pour la santé des femmes au sein de Santé Canada. Il a aussi élaboré un plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, en vue de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies pour la femme, à Beijing, en 1995, conférence qui comportait un volet sur l'amélioration du mieux-être physique et psychologique des femmes. Santé Canada a commencé à financer cinq centres d'excellence pour la santé des femmes partout au pays, dont un à Halifax, et a annoncé une Stratégie sur la santé des femmes en 1999.

Le Centre d'excellence pour la santé des femmes de la région des Maritimes a amorcé la production de toute une mine de renseignements sur l'état de santé des femmes de la région de l'Atlantique. On sait, par exemple, que les femmes sont beaucoup plus stressées que les hommes aujourd'hui. Selon le

rapport du Centre, en 1985, les femmes avaient enregistré des degrés de stress inférieurs à ceux des hommes, soit plus de 10 p. 100 de moins dans les provinces de l'Atlantique et 6 p. 100 de moins à l'échelle nationale. En 1991, le degré de stress chez les femmes au Canada atlantique avait manifestement augmenté et dépassait celui des hommes de plus de 7 p. 100. En 1994–1995, partout au pays, le degré de stress chronique des femmes dépassait nettement celui des hommes, de plus de 20 p. 100. En 1998, au Canada, le degré de stress chez les femmes dépassait celui des hommes de plus de 30 p. 100. Une tendance semblable se dessine depuis 1985 au Nouveau-Brunswick, de sorte que, en 1998, le degré de stress des femmes dans la province dépassait celui des hommes de 30 p. 100. L'Enquête nationale sur la santé de la population de 1994–1995 indique que 20 p. 100 plus de femmes que d'hommes au Canada atlantique ont enregistré de faibles niveaux de bien-être psychologique. Certains chercheurs affirment que l'augmentation du stress est inévitable chez les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer tout en continuant à assumer une part disproportionnée des travaux ménagers, des soins aux enfants et, de plus en plus, des soins aux membres âgés de la famille.

Les chiffres montrent également que les femmes sont plus portées que les hommes à souffrir de dépression et à commettre des tentatives de suicide. D'après les données de Statistique Canada, dans toutes les catégories d'âge au Canada, un plus gros pourcentage de femmes que d'hommes ont vécu au moins un épisode de dépression clinique au cours de 1996–1997. Le taux le plus élevé a été enregistré chez les femmes de 18 et 19 ans (9 p. 100, comparativement à 4 p. 100 chez les hommes du même groupe d'âge). Le taux est moins élevé chez les femmes âgées de 20 à 44 ans, soit 7 p. 100 (par rapport à 4 p. 100 chez les hommes). À l'âge de 55 ans, le taux baisse à 3 p. 100 (2 p. 100 chez les hommes) et continue de diminuer pendant le reste de la vie des femmes. Chez les Canadiennes âgées de 75 ans et plus, 1 p. 100 seulement ont vécu un épisode de dépression clinique en 1996–1997. Les tentatives de suicide au Canada ont aussi tendance à être plus élevées chez les femmes, quoique le taux de suicide soit plus élevé chez les hommes. La période la plus risquée pour les femmes est celle qui va de 40 à 49 ans. Le taux de suicide chez les femmes dans cette catégorie d'âge s'élevait à 8,2 par 100 000 personnes, comparativement à 27,5

par 100 000 personnes chez les hommes. Le taux de suicide est plus élevé chez certains groupes de femmes, en particulier les autochtones.

Le résultat de ces différences entre les femmes et les hommes, c'est que les femmes se retrouvent plus souvent à l'hôpital que les hommes. Le rapport du Centre d'excellence pour la santé des femmes de la région des Maritimes mentionne que la région de l'Atlantique se rebiffe contre la tendance nationale en ce qui concerne la réduction du séjour à l'hôpital et affiche aussi une tendance à la hausse pour la durée moyenne du séjour pour le traitement de troubles mentaux. Le taux d'hospitalisation psychiatrique chez les femmes dépasse celui des hommes de 14 p. 100, tandis que le taux d'hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux le dépasse de 21 p. 100.

Les principales causes de décès chez les femmes sont les maladies du cœur et le cancer. Selon les données de Statistique Canada, le taux de mortalité par cardiopathie a considérablement diminué chez les Canadiennes au cours des vingt dernières années, passant de 203 par 100 000 personnes en 1981 à 130 par 100 000 personnes en 1997. Les maladies du cœur sont encore moins communes chez les femmes que chez les hommes, pour qui le taux s'élevait à 231 par 100 000 personnes en 1997. De 1981 à 1997, le taux de mortalité par cancer du sein a diminué, passant de 30 par 100 000 personnes à 27 par 100 000. Cependant, le taux de mortalité par cancer du poumon a augmenté chez les femmes, passant de 18 par 100 000 personnes en 1981 à 32 par 100 000 personnes en 1997. De nombreux décès par cancer du poumon sont causés par la consommation de tabac. En 1997, 21 p. 100 de tous les décès par cancer chez les femmes étaient attribuables au cancer du poumon, tandis que 18 p. 100 étaient attribuables au cancer du sein. Ces taux varient selon l'âge : les femmes de 30 à 59 ans sont plus susceptibles de mourir d'un cancer du sein, alors que les femmes âgées de 60 à 79 ans meurent plus souvent des suites d'un cancer du poumon. Encore une fois, le taux de mortalité par cancer, peu importe lequel, était plus bas chez les femmes que chez les hommes en 1997, soit 149 par 100 000 personnes, comparativement à 230 par 100 000 personnes.

Le cancer du sein demeure le cancer le plus souvent diagnostiqué chez les femmes. La recherche du Centre d'excellence pour la santé des femmes de la région des Maritimes souligne que l'utilisation accrue des mammographies a réduit le taux de mortalité par cancer du sein au Canada, mais que les Maritimes continuent de figurer parmi les provinces où les taux de cancer sont les plus élevés du pays. Le plus faible taux de mammographie au pays se trouve chez les femmes de 35 ans et plus qui vivent dans la région de l'Atlantique. Cependant, le taux le plus élevé se trouve chez les femmes âgées de 50 à 69 ans qui vivent au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. La création de centres du mieux-être tel le Katherine Wright Family Wellness Centre, à Moncton, a presque rendu la mammographie automatique pour les femmes de ce groupe d'âge.

La bonne nouvelle, c'est que l'utilisation générale du test de Papanicolaou depuis les trente dernières années a réduit de façon importante la fréquence du cancer du col de l'utérus, de même que les taux de mortalité par cette forme de cancer. D'après le Centre d'excellence pour la santé des femmes de la région des Maritimes, la fréquence à l'échelle nationale a chuté, passant de 21,8 cas par 100 000 personnes en 1969 à 8,3 cas par 100 000 personnes en 1998. Le taux de mortalité, sur la même période, est passé de 7,4 décès par 100 000 personnes à 2,2 décès par 100 000 personnes. Le rapport souligne que la plupart des cancers du col de l'utérus sont diagnostiqués chez des femmes qui n'ont jamais été examinées ou qui ne l'ont pas été pendant une période de trois ans. Un pourcentage plus élevé de femmes en Atlantique qu'ailleurs au Canada ont été examinées, mais les femmes en Atlantique sont moins susceptibles d'avoir été examinées récemment, et les femmes du Nouveau-Brunswick sont les moins susceptibles du pays à avoir été examinées au cours des trois dernières années.

Les femmes, surtout à mesure qu'elles vieillissent, font face à d'autres questions et problèmes de santé qui leur sont propres. La ménopause marque un point tournant dans la vie de la femme et peut avoir des connotations positives ou négatives. Toutefois, sous plusieurs aspects, la ménopause est encore traitée comme un phénomène médical. De plus, les femmes ont souvent de la difficulté à obtenir l'information et l'appui qui les

aideraient à gérer leur ménopause, à comprendre les avantages et les risques de l'hormonothérapie, y compris les risques de maladies chroniques (maladie du cœur, cancer, ostéoporose, accident cérébrovasculaire et diabète), et à surveiller, prévenir et traiter les malaises associés à la ménopause. L'ostéoporose continue d'être un ennemi majeur des femmes âgées; les chutes et les fractures qui en découlent sont une cause fréquente d'hospitalisation chez les femmes.

L'obésité, surtout au Nouveau-Brunswick, est un autre sujet de préoccupation. Un récent rapport du Centre d'excellence pour la santé des femmes de la région des Maritimes signale que les gens au Nouveau-Brunswick ont le taux le plus élevé de poids corporel nuisible pour la santé au pays. Un total de 20 p. 100 des gens sont obèses au Nouveau-Brunswick, comparativement à 12 p. 100 pour le reste du Canada [une personne est obèse lorsque son indice de masse corporelle (IMC), qui se calcule en divisant le poids par la hauteur, dépasse 30]. Les gens qui ont un poids excédentaire courent plus de risques de souffrir d'hypertension, qui est un facteur de risque pour les maladies cardiovasculaires. D'après le rapport, cette situation est due au style de vie, c'est-à-dire à la consommation de tabac, à une mauvaise alimentation et à l'inactivité physique.

Les femmes, à mesure qu'elles vieillissent, ont plus tendance à être obèses que les hommes. Une étude menée au Québec a révélé qu'une femme âgée de 60 à 64 ans sur quatre est obèse, soit deux fois plus de femmes que d'hommes. Le rapport mentionne que l'obésité est étroitement liée à la pauvreté et que les femmes de 60 ans et plus qui sont seules et pauvres ont tendance à être plus obèses, plus souvent malades et à avoir des degrés plus élevés de stress psychologique. Le rapport signale aussi que les femmes âgées qui ont passé leur vie à faire trois repas par jour pour leur famille perdent leur intérêt pour la cuisine et négligent de s'alimenter de façon adéquate.

L'exercice favorise la santé chez les personnes âgées, offrant à la fois des avantages physiques et psychologiques. D'après un rapport du Centre d'excellence pour la santé des femmes de la région des Maritimes, les gens des Maritimes, quinze ans passés, étaient plus actifs que la plupart des Canadiens, faisant plus souvent de l'exercice pendant leur temps libre.

Aujourd'hui cependant, les quatre provinces de l'Atlantique se classent bien au-dessous de la moyenne canadienne. La répartition des statistiques selon le sexe révèle que ce sont les hommes au Canada atlantique qui sont devenus sédentaires. Les femmes, en fait, ont généralement augmenté leur taux d'exercice physique pendant leur temps libre depuis 1985, enregistrant une hausse de 24 p. 100 à Terre-Neuve, de 15 p. 100 en Nouvelle-Écosse et de 8 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Au cours des dernières années, la femme adulte prend de plus en plus sa santé et son mieux-être en main. Quiconque visite un centre communautaire local ou un centre de culture physique d'une ville du Nouveau-Brunswick voit un grand nombre de femmes âgées de 20 à 60 ans et plus lever des poids, courir sur le tapis roulant ou suivre des cours de danse aérobique ou de conditionnement physique en milieu aquatique.

Participer à la vie communautaire est un autre moyen de rester en bonne santé. En fait, le Centre d'excellence pour la santé des femmes de la région des Maritimes utilise le niveau de travail bénévole comme indicateur de la santé mentale et souligne que l'une des grandes forces de la région de l'Atlantique est la volonté de ses gens de s'occuper les uns des autres. Le Canada atlantique a les niveaux de bénévolat les plus élevés au pays. Le rapport estime que les bénévoles du Nouveau-Brunswick donnent annuellement environ 100 millions d'heures de leur temps. Malgré une baisse du bénévolat formel depuis 1987 (de 4,7 p. 100 à l'échelle du pays et de 3,9 p. 100 au Nouveau-Brunswick), le bénévolat informel a généralement augmenté, surtout chez les femmes, par suite des changements apportés au système de soins de santé et de la réduction des services hospitaliers et sociaux, qui ont provoqué une hausse des soins informels. Selon Statistique Canada, environ 75 p. 100 des femmes de 15 ans et plus à l'échelle du pays participent à une forme quelconque d'activité bénévole non structurée, surpassant les hommes en nombre dans toutes les catégories d'âge, sauf les personnes âgées. Elles se chargent surtout des tâches ménagères et des soins aux enfants et aux membres malades ou âgés de la famille.

En 1970, la femme qui approchait l'âge de la retraite avait probablement passé la plus grande partie de sa vie à élever des enfants et à s'occuper de son mari et de la maison. Si elle avait un

travail rémunéré, elle était probablement enseignante, secrétaire, infirmière ou travailleuse dans une ferme ou dans une usine de transformation du poisson. Ces emplois étaient rarement bien rémunérés, et le mieux-être de la femme, comme celui de ses enfants, dépendait largement de la qualité de son attachement à un homme. Une femme au début de la soixantaine peut se trouver dans diverses situations en 2000. Il se peut qu'elle soit restée à la maison avec ses enfants pendant de nombreuses années ou qu'elle ait toujours occupé un emploi. Il se peut aussi qu'elle ait décidé de poursuivre des études à l'âge adulte, qu'elle ait vécu un ou plusieurs changements de carrière ou qu'elle ait lancé sa propre entreprise. Elle est peut-être bien connue dans sa communauté à titre de bénévole, d'artiste, de dirigeante politique ou d'animatrice sociale. Elle est peut-être moins en vue, vivant tranquillement une existence axée sur son travail, ses passe-temps, sa famille et ses amis. Au moment d'approcher le troisième âge, la femme, avec un peu de chance, aura consolidé ses finances et pris des arrangements en vue d'une retraite confortable. Malheureusement, qu'elle vive seule ou avec un partenaire, ses responsabilités en matière de soins et de travaux ménagers auront sûrement pour effet de ralentir sa lutte pour l'autonomie financière. Les deux prochaines décennies présenteront de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. Elle aura plus de temps libre et fera face aux conséquences physiques et sociales du vieillissement.

CHAPITRE 6

TROISIÈME ÂGE
(65 ANS ET PLUS)

La vie de la femme du Nouveau-Brunswick qui célébrait son 65e anniversaire de naissance en 2000 est nettement différente de celle de son homologue de 1970. Il y a eu une révolution mineure au Canada dans la façon dont les gens vieillissent au Canada et dont les gens perçoivent les personnes âgées. Aujourd'hui, les personnes âgées ont plus d'argent qu'elles n'en avaient trente ans passés. Elles sont en meilleure santé physique et mentale et jouent un rôle plus fondamental dans la société. Elles ont aussi plus de poids politique. Pensons à l'image tenace de cette fougueuse vieille dame qui, en 1985, a vigoureusement critiqué Brian Mulroney, le traitant de « Charlie Brown » à la télévision nationale, lorsque son gouvernement envisageait de réduire l'indexation de la Sécurité de la vieillesse.

Alors que dans le passé les images associées à la vieillesse étaient des images d'affaiblissement physique, de mauvaise santé, d'isolement social et de pauvreté, une nouvelle vitalité se manifeste aujourd'hui chez les personnes âgées. L'approche du « troisième âge », qui a vu le jour en France pendant les années 1970, et la montée du « pouvoir gris » au Canada pendant les années 1980, ont suscité une nouvelle perception de la vieillesse. Les personnes âgées sont mieux organisées et leurs organisations tentent de redéfinir le rôle social des gens à la retraite. Beaucoup de gens ne se considèrent pas comme des « vieux » à l'âge de 65 ans.

Au Nouveau-Brunswick, ces mouvements ont donné lieu à l'établissement de l'Université du troisième âge de l'Université de Moncton et à la création de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick. Ayant vu le jour au début des années 1970, cet organisme, dix ans plus tard, rencontrait régulièrement le Premier ministre et son Cabinet afin de leur faire part de leurs inquiétudes. Pendant les années 1990, la Fédération et son homologue anglophone ont continué d'être actifs sur le plan politique. Ils se sont assurés que le gouvernement soit à l'écoute des problèmes rencontrés par les personnes âgées.

Les personnes âgées ne forment toutefois pas un groupe homogène quant à leurs conditions de vie. Plusieurs facteurs font que leur qualité de vie peut varier grandement. Si l'on s'en tient au rapport de la conférence sur les citoyens aînés du

Nouveau-Brunswick, tenue à Fredericton en 1967, on ne reconnaissait pas encore, à cette époque, les différents problèmes que vivent les femmes âgées par rapport aux hommes âgés. L'approche des problèmes des personnes âgées était globale. Aujourd'hui, étant donné que des organismes comme Statistique Canada recueillent des statistiques fondées sur le sexe, il est plus facile de constater que les conditions de vie des personnes âgées varient considérablement. Les différences sont souvent reliées au sexe. L'espérance de vie des femmes est plus longue, par conséquent elles vivent seules et plus pauvres pendant les dernières années de leur vie.

La transition de la vie professionnelle à la retraite comporte une certaine continuité. Ceux qui avaient un bon emploi et de bonnes conditions de vie avant la retraite continueront, en toute probabilité, d'avoir de bonnes conditions de vie après la retraite. Bon nombre des femmes âgées de plus de 65 ans aujourd'hui au Nouveau-Brunswick ne jouiront pas d'une retraite aussi confortable que celle de leurs homologues de sexe masculin parce qu'elles ont fait face à un marché du travail segmenté, à un nombre limité d'emplois bien rémunérés, à une discrimination en milieu de travail et ont passé une bonne partie de leur vie à faire du travail non rémunéré à la maison.

Tel que l'affirme Pierre-Joseph Ulysse dans un aperçu du vieillissement sur une période de trente ans au Canada, ce sont « les opportunités ou les contraintes rencontrées spécifiquement sur le marché de l'emploi qui déterminent la qualité de vie à la retraite, ainsi que le niveau de dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux ». Les femmes âgées au Nouveau-Brunswick dépendent beaucoup plus des transferts gouvernementaux telle la Sécurité de la vieillesse que les hommes, bien que le revenu général des personnes âgées se soit nettement amélioré depuis les trente dernières années.

Les services d'appui aux personnes âgées ont beaucoup changé au cours des trente dernières années au Nouveau-Brunswick. Il existe un plus grand nombre de foyers de soins de meilleure qualité pour la petite minorité qui en a besoin pendant ses dernières années. Les personnes âgées qui vivent à la maison bénéficient des services privés de soins à domicile, des services bénévoles, comme la livraison de repas à domicile et bien sûr

du réseau informel de soins à domicile existant depuis toujours et se composant essentiellement de femmes qui assument la responsabilité des soins aux membres âgés de la famille.

Le travail de ces femmes a augmenté pendant les années 1990 alors que les ressources se faisaient rares. Pour réduire la dette et contrôler le déficit, les gouvernements ont transféré plusieurs services aux communautés et au secteur privé. À l'aube du nouveau millénaire, le système de soins de santé subit des contraintes et certaines personnes âgées, surtout celles qui sont incapables de se défendre, pourraient passer entre les mailles du filet. Les plus vulnérables au Nouveau-Brunswick en 2000 sont les femmes âgées et seules.

LA PRÉDOMINANCE FÉMININE DANS LA CATÉGORIE DES 65 ANS ET PLUS

Aperçu des femmes de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick

- En 1996, au Nouveau-Brunswick, 43,7 p. 100 des femmes de plus de 65 ans avaient une scolarité inférieure à la 9e année, et près de 68 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires. À titre de comparaison, 55,2 p. 100 des hommes avaient une scolarité inférieure à la 9e année, et 70,2 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Chez les Canadiennes de 65 ans et plus en 1996, 36,8 p. 100 avaient moins d'une neuvième année et près de 63 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires, alors que chez les hommes, 36,9 p. 100 avaient moins d'une neuvième année et 59 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires.
- En 1996, au Nouveau-Brunswick, 3,1 p. 100 des femmes de 65 ans et plus seulement, comparativement à 5,6 p. 100 des hommes, possédaient un diplôme universitaire. Dans l'ensemble du Canada en 1996, 6 p. 100 des femmes de plus de 65 ans avaient un diplôme universitaire, par rapport à 10,7 p. 100 des hommes.
- En 1996, au Nouveau-Brunswick, 2,3 p. 100 des femmes de 65 ans et plus seulement occupaient un emploi rémunéré, comparativement à 8 p. 100 des hommes de ce groupe d'âge. En 1999, 3 p. 100 des femmes de 65 ans et plus au Canada étaient actives, par rapport à 10 p. 100 des hommes.
- En 1999, 22 p. 100 des femmes de 65 ans et plus au Canada n'avaient jamais occupé un emploi rémunéré, comparativement à 11 p. 100 des femmes âgées de 55 à 64 ans et à 5 p. 100 des femmes âgées de 25 à 54 ans. Chez les hommes de 65 ans et plus au Canada, 2,6 p. 100 seulement n'avaient jamais travaillé pour un salaire.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

du réseau informel de soins à domicile existant depuis toujours et se composant essentiellement de femmes qui assument la responsabilité des soins aux membres âgés de la famille.

Le travail de ces femmes a augmenté pendant les années 1990 alors que les ressources se faisaient rares. Pour réduire la dette et contrôler le déficit, les gouvernements ont transféré plusieurs services aux communautés et au secteur privé. À l'aube du nouveau millénaire, le système de soins de santé subit des contraintes et certaines personnes âgées, surtout celles qui sont incapables de se défendre, pourraient passer entre les mailles du filet. Les plus vulnérables au Nouveau-Brunswick en 2000 sont les femmes âgées et seules.

LA PRÉDOMINANCE FÉMININE DANS LA CATÉGORIE DES 65 ANS ET PLUS

Aperçu des femmes de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick

- En 1996, au Nouveau-Brunswick, 43,7 p. 100 des femmes de plus de 65 ans avaient une scolarité inférieure à la 9e année, et près de 68 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires. À titre de comparaison, 55,2 p. 100 des hommes avaient une scolarité inférieure à la 9e année, et 70,2 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Chez les Canadiennes de 65 ans et plus en 1996, 36,8 p. 100 avaient moins d'une neuvième année et près de 63 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires, alors que chez les hommes, 36,9 p. 100 avaient moins d'une neuvième année et 59 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires.
- En 1996, au Nouveau-Brunswick, 3,1 p. 100 des femmes de 65 ans et plus seulement, comparativement à 5,6 p. 100 des hommes, possédaient un diplôme universitaire. Dans l'ensemble du Canada en 1996, 6 p. 100 des femmes de plus de 65 ans avaient un diplôme universitaire, par rapport à 10,7 p. 100 des hommes.
- En 1996, au Nouveau-Brunswick, 2,3 p. 100 des femmes de 65 ans et plus seulement occupaient un emploi rémunéré, comparativement à 8 p. 100 des hommes de ce groupe d'âge. En 1999, 3 p. 100 des femmes de 65 ans et plus au Canada étaient actives, par rapport à 10 p. 100 des hommes.
- En 1999, 22 p. 100 des femmes de 65 ans et plus au Canada n'avaient jamais occupé un emploi rémunéré, comparativement à 11 p. 100 des femmes âgées de 55 à 64 ans et à 5 p. 100 des femmes âgées de 25 à 54 ans. Chez les hommes de 65 ans et plus au Canada, 2,6 p. 100 seulement n'avaient jamais travaillé pour un salaire.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

La population du Nouveau-Brunswick, comme celle de l'ensemble du Canada, vieillit. En 1971, selon Statistique Canada, les gens âgés de 65 ans et plus représentaient 8,6 p. 100 de la population provinciale. En 1998, ils comptaient pour 12,9 p. 100 de la population provinciale. Pour l'ensemble du Canada, ce taux était de 8 p. 100 en 1971, comparativement à 12,3 p. 100 en 1998.

La hausse de l'espérance de vie et la diminution du taux de fertilité contribuent au « vieillissement » de la population. La population âgée au Nouveau-Brunswick est légèrement plus grande que la moyenne canadienne, surtout en raison de l'exode des jeunes.

Le segment de la population qui croît le plus rapidement est celui des femmes de 65 ans et plus. En 1971, les femmes de 65 ans et plus comptaient pour 9,5 p. 100 du total de la population féminine du Nouveau-Brunswick et pour 9 p. 100 du total de la population féminine du Canada. En 1999, elles représentaient 15 p. 100 de la population féminine du Nouveau-Brunswick et 14 p. 100 de la population féminine du Canada. Ce taux augmentera lorsque la génération du baby-boom atteindra l'âge de 65 ans. D'après les prévisions de Statistique Canada, 16 p. 100 des femmes canadiennes auront 65 ans et plus en 2011, taux qui passera à 23 p. 100 en 2026.

Jusqu'à l'âge de 65 ans, les femmes représentent en gros environ 50 p. 100 de chaque groupe d'âge au Canada. En 1999, selon Statistique Canada, les femmes canadiennes comptaient pour 57 p. 100 de la population de 65 ans et plus. Réparties par groupes d'âge, les femmes âgées au Canada représentent 53 p. 100 des gens âgés de 65 à 74 ans, 60 p. 100 des gens âgés de 75 à 84 ans et 70 p. 100 des gens de 85 ans et plus. L'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes — 81 ans et 75 ans respectivement — ce qui fait que la population âgée est à prédominance féminine.

Quelles sont les conséquences de cette prédominance féminine dans la catégorie des personnes âgées? On sait qu'un pourcentage élevé de femmes âgées vit dans la pauvreté et qu'il existe une corrélation directe entre la pauvreté et le mauvais état de la santé. Les femmes sont d'importantes consom-

matrices de soins de santé et elles le seront de plus en plus avec l'accroissement de la population féminine âgée de plus de 65 ans. Ces facteurs combinés ont des répercussions sur un système de soins de santé en état de crise.

Les gens du Nouveau-Brunswick, comme les autres Canadiens de l'Atlantique, ont la réputation d'être plus amicaux que la moyenne des Canadiens, de se préoccuper davantage des autres et d'être plus prêts à les aider. Ces qualités suffiront-elles à soutenir et à appuyer la population de la province à mesure qu'elle vieillit? Bon nombre de personnes âgées au Nouveau-Brunswick vivent dans les régions rurales où le transport en commun est quasi inexistant et les systèmes d'appui, limités ou non existants. Qu'est-ce qu'il faudra faire et qu'est-ce qui sera fait au cours des prochaines années pour s'assurer que les personnes âgées, surtout les femmes qui sont les plus vulnérables, continuent de bénéficier d'une certaine qualité de vie dans le contexte économique du nouveau millénaire?

LE REVENU DES FEMMES ÂGÉES

Leur pauvreté n'est pas le fait du hasard. Les femmes âgées sont pauvres parce que la majorité d'entre elles ont consacré leur vie sans rémunération à leur mari et à leurs enfants, et qu'on leur a laissé croire qu'on prendrait toujours soin d'elles en cas d'imprévu. Lorsqu'elles deviennent veuves… la plupart d'entre elles découvrent que la sécurité promise n'existe pas.

– Louise Dulude, *Vieillir au féminin*.

Le revenu des personnes âgées au Canada s'est considérablement amélioré au cours des dernières décennies, surtout en raison des changements apportés aux politiques et programmes du gouvernement fédéral à partir de 1950. Cette amélioration a commencé par l'introduction d'un régime universel de pension de l'État, la Sécurité de la vieillesse (SV), qui a été établi en 1952 dans le but de garantir un revenu minimum à toutes les personnes âgées. La SV visait initialement les personnes de plus de 70 ans — sans

justification fondée sur les moyens — mais l'âge a graduellement été réduit à 65 ans à la fin des années 1960. Vu la pauvreté de nombreuses personnes âgées, les prestations de la SV étaient basées sur l'indice des prix à la consommation au début des années 1970.

Deux autres programmes ont été créés par la suite pour remédier à la situation des plus pauvres : le Supplément de revenu garanti (SRG), introduit en 1967, est versé aux personnes âgées n'ayant pas d'autres sources de revenu que la SV et le programme d'allocations au conjoint, lancé en 1975, qui vise les conjoints des bénéficiaires du SRG âgés de 60 à 64 ans, de même que les veufs non remariés (les gens célibataires et divorcés à faible revenu qui sont âgés de 60 à 64 ans ne sont pas admissibles au programme, ni les gens mariés à faible revenu dont le conjoint a moins de 65 ans). Les prestations des deux conjoints sont aussi basées sur l'indice des prix à la consommation. La SV, le SRG et le programme d'allocations au conjoint sont financés à même les coffres de l'État.

En 1966, le gouvernement fédéral a lancé le Régime de pensions du Canada (RPC), et le gouvernement du Québec, le Régime de rentes du Québec (RRQ). L'adhésion au régime est obligatoire pour tous les travailleurs âgés de 18 à 70 ans. Les cotisations, basées sur les gains, sont versées par les employeurs et les employés, et les prestations sont fondées sur les cotisations. Advenant le décès d'un bénéficiaire, le RPC et le RRQ offrent des prestations au conjoint survivant, bien qu'elles soient réduites. Pour les gens qui travaillent depuis le milieu des années 1960 et qui ont eu la possibilité d'adhérer au régime, le RPC ou le RRQ est une source de revenu de plus en plus importante au moment de la retraite.

Les années 1970 et 1980 ont aussi vu une croissance des régimes de retraite au sein des entreprises privées, même si souvent les pensions n'étaient pas basées sur l'indice des prix à la consommation et ne prévoyaient pas nécessairement de prestations pour les conjoints survivants. Cette tendance a été renversée dans les années 1990, avec la diminution au Canada des emplois donnant droit au régime de retraite d'une compagnie.

Le graphique 13 et le tableau 6 sont intéressants, car ils démontrent l'importance relative des changements dont les sources de revenu des personnes âgées ont fait l'objet au cours des ans par suite de ces mesures.

Graphique 13.
Revenu des personnes de 65 ans et plus au Canada, selon le sexe, en 1971, 1985 et 1997

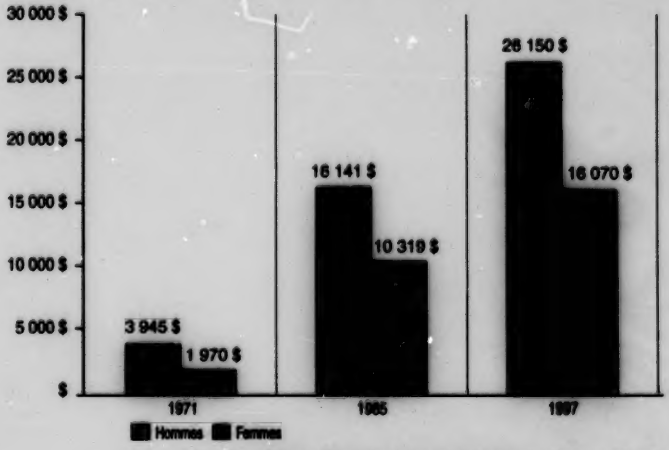

Sources : Statistique Canada, *Pensions et revenus des personnes âgées au Canada, 1971–1985*, numéro 13-548 au catalogue; pour 1997, Statistique Canada, *Un portrait des aînés au Canada, 1999*, numéro 89-519-XPF au catalogue.

Tableau 6.
Sources de revenu des personnes de 65 ans et plus au Canada, selon le sexe, en 1971, 1985 et 1997

	1971		1985		1997	
Sources	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
% du régime privé de pension	16,5	8,6	20,5	9,0	26,5	13,2
RPC/RRQ	2,2	1,1	15,5	10,1	21,1	21,8
SV/SRG	29,3	60,5	26,1	45,2	21,2	38,1
Revenu de placement	20,5	19,7	21,2	28,0	10,7	12,7
Autres revenus	31,6	10,1	16,8	7,8	12,1	5,5
REER	-	-	-	-	4,7	4,5
Autres transferts du gouvernement	-	-	-	-	3,7	4,2
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Sources : Statistique Canada, *Pensions et revenus des personnes âgées au Canada, 1971–1985*, numéro 13-548 au catalogue; pour 1997, Statistique Canada, *Un portrait des aînés au Canada, 1999*, numéro 89-519-XPF au catalogue.

En 1971, la SV et le SRG représentaient 60,5 p. 100 du revenu des femmes de 65 ans et plus et 29,3 p. 100 du revenu des hommes. En 1997, l'importance relative de la SV avait diminué. Même si le gouvernement fédéral a essayé de réduire l'indexation de la SV en 1985 (sans réussir en raison des pressions politiques exercées par les personnes âgées) et a commencé à le récupérer des personnes plus riches à la fin des années 1980, la SV continue de représenter une importante source de revenu pour les femmes, comptant pour 38 p. 100 de leur revenu total en 1997, comparativement à 21 p. 100 du revenu des hommes.

Ce tableau montre l'importante croissance du RPC ou du RRQ comme source de revenu. En 1971, il s'agissait en général d'une source insignifiante, car le régime datait seulement de 1966. En 1997, le régime avait pris de l'expansion et représentait 21 p. 100 du revenu total à la fois des hommes et des femmes. (Ce chiffre est un peu trompeur, cependant, car en dollars réels, selon Statistique Canada, les hommes âgés recevaient en moyenne 2 000 $ de plus que les femmes âgées en prestations du RPC.)

Tableau 6.
Sources de revenu des personnes de 65 ans et plus au Canada, selon le sexe, en 1971, 1985 et 1997

	1971		1985		1997	
Sources	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
% du régime privé de pension	16,5	8,6	20,5	9,0	26,5	13,2
RPC/RRQ	2,2	1,1	15,5	10,1	21,1	21,8
SV/SRG	29,3	60,5	26,1	45,2	21,2	38,1
Revenu de placement	20,5	19,7	21,2	28,0	10,7	12,7
Autres revenus	31,6	10,1	16,8	7,8	12,1	5,5
REER	-	-	-	-	4,7	4,5
Autres transferts du gouvernement	-	-	-	-	3,7	4,2
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Sources : Statistique Canada, *Pensions et revenus des personnes âgées au Canada, 1971–1985*, numéro 13-548 au catalogue; pour 1997, Statistique Canada, *Un portrait des aînés au Canada, 1999*, numéro 89-519-XPF au catalogue.

En 1971, la SV et le SRG représentaient 60,5 p. 100 du revenu des femmes de 65 ans et plus et 29,3 p. 100 du revenu des hommes. En 1997, l'importance relative de la SV avait diminué. Même si le gouvernement fédéral a essayé de réduire l'indexation de la SV en 1985 (sans réussir en raison des pressions politiques exercées par les personnes âgées) et a commencé à le récupérer des personnes plus riches à la fin des années 1980, la SV continue de représenter une importante source de revenu pour les femmes, comptant pour 38 p. 100 de leur revenu total en 1997, comparativement à 21 p. 100 du revenu des hommes.

Ce tableau montre l'importante croissance du RPC ou du RRQ comme source de revenu. En 1971, il s'agissait en général d'une source insignifiante, car le régime datait seulement de 1966. En 1997, le régime avait pris de l'expansion et représentait 21 p. 100 du revenu total à la fois des hommes et des femmes. (Ce chiffre est un peu trompeur, cependant, car en dollars réels, selon Statistique Canada, les hommes âgés recevaient en moyenne 2 000 $ de plus que les femmes âgées en prestations du RPC.)

Le régime privé de pension représente une proportion beaucoup plus grande du revenu des hommes que de celui des femmes, soit 26 p. 100 comparativement à 13 p. 100. Ce taux indique que les hommes ont davantage accès aux emplois donnant droit à un régime privé de pension que les femmes. Dans le tableau, les « autres revenus » englobent principalement les revenus provenant d'un emploi ou d'un travail indépendant.

Statistique Canada rapporte que, à cause de ces mesures, le revenu des personnes âgées a augmenté plus rapidement que celui des personnes de moins de 65 ans depuis le début des années 1980. En fait, le revenu moyen des gens de 65 ans et plus en 1997 dépassait celui de 1981 de 18 p. 100 (compte tenu de l'inflation), alors que le revenu moyen des gens âgés de 15 à 64 ans a en réalité baissé durant la même période. Comme plusieurs auteurs l'ont fait remarquer, le « visage de la pauvreté » au Canada a changé au cours des dernières décennies, touchant moins les personnes âgées pour s'attaquer davantage aux familles monoparentales, composées principalement de femmes et d'enfants.

Malgré les améliorations, les personnes âgées continuent d'avoir des revenus plus bas, en moyenne, que les gens de toutes les autres catégories d'âge, exception faite des personnes âgées de 15 à 24 ans. Lorsqu'on répartit les statistiques relatives aux personnes âgées selon le sexe et la condition de vie (mariées ou célibataires), les inégalités demeurent frappantes.

Le « seuil de la pauvreté » au Canada n'est pas défini de façon officielle, quoique le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada soit largement utilisé à titre d'indice de la pauvreté. Le seuil de faible revenu est calculé en fonction du pourcentage du revenu que la famille consacre à l'alimentation, au logement et aux vêtements et de la taille de la communauté où une personne vit. Les personnes âgées qui vivent seules (c.-à-d. seules ou dans un ménage où il n'existe pas de liens de parenté entre les membres), et surtout les femmes seules, ont l'un des taux de pauvreté les plus élevés du Canada.

Les données de Statistique Canada démontrent que 49 p. 100 des Canadiennes âgées de 65 ans et plus qui vivaient seules,

vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1997, comparativement à 33 p. 100 des hommes. En 1970, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada rapportait des chiffres comparables, notant qu'à peu près la moitié de toutes les femmes seules âgées de 65 ans et plus vivaient dans la pauvreté. Ces chiffres étaient encore plus élevés en 1982, lorsqu'on a constaté que 70,4 p. 100 des femmes seules âgées de plus de 65 ans au Canada vivaient dans la pauvreté, par rapport à 52,3 p. 100 des hommes seuls.

Au Nouveau-Brunswick, 74,5 p. 100 des femmes âgées seules vivaient dans la pauvreté en 1982, taux qui avait baissé à 45,9 p. 100 en 1997. Le tableau 7 présente une illustration graphique de ces changements.

Comme l'indique le tableau, 6 p. 100 des couples âgés au Canada seulement vivent dans la pauvreté, ce qui représente une diminution par rapport à 13,3 p. 100 en 1982. Au total, 24 p. 100 des Canadiennes âgées de 65 ans et plus, comparativement à 11,7 p. 100 des hommes, étaient considérées pauvres en 1997. Ces taux au Nouveau-Brunswick s'élevaient à 19,7 p. 100 chez les femmes et à 8 p. 100 chez les hommes. Les taux de pauvreté sont plus faibles au Nouveau-Brunswick que dans l'ensemble du Canada en raison du nombre plus élevé de propriétaires de maison dans la province et de la forte proportion de la population qui vit dans les régions rurales, où le coût de la vie est moins élevé (et donc le seuil de faible revenu).

D'après les données de Statistique Canada, les femmes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick avaient un revenu annuel moyen de 14 604 $ en 1997, alors que celui des hommes s'élevait à 22 423 $. À l'échelle du pays, le revenu des femmes âgées se chiffrait à 16 070 $, comparativement à 26 150 $ pour les hommes.

Tableau 7.
Pourcentage des gens de 65 ans et plus vivant sous le SFR, selon le sexe et la condition de vie, 1982, 1997

	1982		1997	
	N.-B. (%)	Canada (%)	N.-B. (%)	Canada (%)
Couples âgés	s.o.	13,3	s.o.	6
Femme âgée	34,7	36,1	19,7	24,1
Homme âgé	24,3	20	8	11,7
Femme âgée seule	74,5	70,4	45,9	49,1
Homme âgé seul	62,9	52,3	*38,3	33,3

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1980–1997*, (1999), CD-ROM.
Note : Il s'agit des taux de 1994; les données des années ultérieures ne sont pas disponibles.

Le fait qu'un si grand nombre de femmes vivent dans la pauvreté pendant le troisième âge est attribuable à plusieurs facteurs. Les femmes du Nouveau-Brunswick qui ont 65 ans et plus aujourd'hui ont passé, en général, une bonne partie de leur vie à s'occuper des tâches ménagères, de leurs enfants, de la maison et de leur mari. Bon nombre de femmes n'ont jamais été actives sur le marché du travail, n'ayant donc jamais eu l'occasion de cotiser au RPC. Celles qui travaillaient occupaient souvent un emploi à temps partiel et mal rémunéré qui limitait leurs cotisations au RPC et qui ne donnait pas droit à un régime privé de pension. Par conséquent, un grand nombre de femmes du Nouveau-Brunswick n'ont jamais été en mesure d'économiser de l'argent en vue de leur retraite.

Vu l'augmentation extraordinaire du nombre de femmes qui se sont lancées sur le marché du travail au cours des trente dernières années, certains ont pour leur dire que la situation financière des femmes devrait s'améliorer dans l'avenir. Cet argument est vrai jusqu'à un certain point, mais il est tempéré par plusieurs facteurs.

Les femmes du Nouveau-Brunswick continuent de prédominer dans les secteurs qui offrent des emplois saisonniers, occasionnels et à temps partiel mal rémunérés et où la parité salariale est non existante. Elles continuent d'assumer une part disproportionnée des responsabilités liées à la famille et au soin des enfants, ce qui réduit le temps et l'énergie qu'elles peuvent consacrer à une carrière. On ne reconnaît toujours pas la valeur

Tableau 7.
Pourcentage des gens de 65 ans et plus vivant sous le SFR, selon le sexe et la condition de vie, 1982, 1997

	1982		1997	
	N.-B. (%)	Canada (%)	N.-B. (%)	Canada(%)
Couples âgés	s.o.	13,3	s.o.	6
Femme âgée	34,7	36,1	19,7	24,[illegible]
Homme âgé	24,3	20	8	11,7
Femme âgée seule	74,5	70,4	45,9	49,1
Homme âgé seul	62,9	52,3	*36,3	33,3

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1980–1997*, (1999), CD-ROM.
Note : Il s'agit des taux de 1994, les données des années ultérieures ne sont pas disponibles.

Le fait qu'un si grand nombre de femmes vivent dans la pauvreté pendant le troisième âge est attribuable à plusieurs facteurs. Les femmes du Nouveau-Brunswick qui ont 65 ans et plus aujourd'hui ont passé, en général, une bonne partie de leur vie à s'occuper des tâches ménagères, de leurs enfants, de la maison et de leur mari. Bon nombre de femmes n'ont jamais été actives sur le marché du travail, n'ayant donc jamais eu l'occasion de cotiser au RPC. Celles qui travaillaient occupaient souvent un emploi à temps partiel et mal rémunéré qui limitait leurs cotisations au RPC et qui ne donnait pas droit à un régime privé de pension. Par conséquent, un grand nombre de femmes du Nouveau-Brunswick n'ont jamais été en mesure d'économiser de l'argent en vue de leur retraite.

Vu l'augmentation extraordinaire du nombre de femmes qui se sont lancées sur le marché du travail au cours des trente dernières années, certains ont pour leur dire que la situation financière des femmes devrait s'améliorer dans l'avenir. Cet argument est vrai jusqu'à un certain point, mais il est tempéré par plusieurs facteurs.

Les femmes du Nouveau-Brunswick continuent de prédominer dans les secteurs qui offrent des emplois saisonniers, occasionnels et à temps partiel mal rémunérés et où la parité salariale est non existante. Elles continuent d'assumer une part disproportionnée des responsabilités liées à la famille et au soin des enfants, ce qui réduit le temps et l'énergie qu'elles peuvent consacrer à une carrière. On ne reconnaît toujours pas la valeur

du travail non rémunéré des femmes, qui augmente quantitativement lorsqu'elles commencent à s'occuper également des membres âgés de la famille.

Le marché du travail a aussi fait l'objet d'un changement structural au cours des années 1990, les emplois étant de plus en plus atypiques, non syndiqués, contractuels ou autonomes. La sécurité d'emploi et les emplois ouvrant droit à un régime de pension sont de plus en plus rares. En outre, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, ce qui fait que la plupart finissent par vivre seules. Tous ces facteurs combinés pointent vers la nécessité de réexaminer le système d'appui des personnes âgées dans une tentative de réduire la pauvreté et de voir à la sécurité financière des femmes âgées. Ce n'est toutefois pas ce qui s'est produit pendant les années 1990.

Pendant que les gouvernements fédéral et provincial réduisent de façon considérable les programmes sociaux et de santé face aux contraintes financières, certains groupes de droite tentent de redéfinir la pauvreté. Des chercheurs du Fraser Institute, en Colombie-Britannique, par exemple, mettent en doute la validité des seuils de faible revenu de Statistique Canada, affirmant qu'ils sont trop élevés et ne constituent pas une indication réelle de la pauvreté. À l'heure actuelle, une initiative parrainée par les ministres provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux et par Développement des Ressources humaines Canada vise l'élaboration d'une mesure de la pauvreté « fondée sur les besoins », appelée Mesure du panier de consommation, qui aurait pour effet de sous-estimer le niveau de pauvreté, d'après certains auteurs.

Alors qu'on se préoccupait beaucoup de la pauvreté des personnes âgées pendant les années 1970 et 1980 au Canada, le gouvernement a mis l'accent sur la réforme des programmes pendant les années 1990, dans le but de réduire le montant d'argent attribué à l'ensemble des personnes âgées (ou du moins au groupe à revenu élevé). Dans son budget de 1995, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'abolir la SV et le SRG et de les remplacer, à compter de 2001, par de nouvelles prestations non imposables fondées sur le revenu des personnes âgées. Un élément clé du changement envisagé, c'est que l'étude du revenu aurait été basée sur le revenu familial plutôt que sur le revenu individuel. En fait, le droit des femmes aux prestations aurait été relié au revenu de leur conjoint ou de leur partenaire.

Les femmes au Nouveau-Brunswick et ailleurs au Canada étaient indignées, car ce changement aurait réduit le revenu de beaucoup d'entre elles, étant donné que les hommes ont généralement des revenus plus élevés que les femmes. De plus, pour les femmes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur du foyer, la SV est souvent le seul revenu qu'elles reçoivent à leur nom. Le plan a depuis été abandonné, mais la réforme des pensions continue de figurer au plan d'action du gouvernement. Et comme le gouvernement se préoccupe surtout de réduire les coûts, peu de gens pensent que les changements futurs favoriseront les femmes âgées.

Avec plein de bonne volonté, le gouvernement pourrait améliorer la situation financière des femmes âgées de plusieurs façons, en commençant par une augmentation des taux de la SV et du SRG. Les données de Statistique Canada pour 1996, par exemple, démontrent que le maximum des prestations payables à une personne qui recevait la SV et le SRG s'élevait à 10 426 $. Le seuil de faible revenu pour une seule personne pendant cette même année, fondé sur les tendances des dépenses de 1992, allait de 11 839 $ pour les gens des régions rurales à 17 132 $ pour les gens des régions urbaines comptant plus de 500 000 habitants. Il est évident qu'une personne qui vit uniquement de la SV et du SRG vit dans la pauvreté.

Le gouvernement pourrait remédier à cette situation en augmentant le taux des prestations. Depuis des années, certaines organisations féminines, dont le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, insistent pour que les taux soient augmentés et pour que la SV soit restructurée de manière à reconnaître le travail non rémunéré des femmes fournisseuses de soins. D'autres organisations exercent des pressions pour que le RPC incorpore une pension de personne au foyer.

Dans son rapport *Réduire la pauvreté parmi les femmes âgées*, Monica Townson maintient que le RPC représente un élément essentiel du revenu de retraite des femmes qui, pour la plupart, ne bénéficient pas d'un régime de pension parrainé par l'employeur ou d'un REER. Elle affirme que le RPC comporte de nombreux avantages que les régimes privés de pension n'offrent pas et qui ont une importance particulière pour les femmes. Le RPC couvre tous les secteurs de l'économie, il englobe les travailleurs à temps partiel et les travailleurs

indépendants, il est entièrement transférable, il est indexé sur l'inflation et il reconnaît les responsabilités familiales (les années pendant lesquelles une travailleuse était mère d'un enfant de moins de sept ans peuvent être exclues du calcul des gains moyens sur lesquels la pension est basée). La pension du RPC peut être partagée en cas de divorce et les conjoints peuvent la partager à la retraite.

Pour toutes ces raisons, Townson est d'avis que la réforme du RPC pourrait constituer l'élément clé d'une stratégie globale destinée à améliorer le revenu des femmes âgées. Le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a tenu le même argument, maintes et maintes fois, au cours des ans. Le Conseil a aussi recommandé que le RPC soit modifié de manière à ce que les partenaires de même sexe puissent bénéficier des prestations de survivant.

En tout état de cause, les conclusions de Louise Dulude dans un rapport de 1978 sur les femmes et le vieillissement, rapport qui avait été commandé par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, sont toujours pertinentes en 2000. Les solutions, selon elle, doivent viser un changement des conditions qui font que la plupart des femmes seront dépourvues dans la vieillesse : « Il faut que les éducateurs, les orienteurs, les gouvernements, les syndicats et les employeurs lancent des programmes majeurs en vue d'assurer aux femmes une formation adéquate et des chances égales d'obtenir de bons emplois et de participer à des régimes de pension sur le marché du travail. Il faudrait aussi effectuer des recherches afin de déterminer l'importance des rôles de mère et de ménagère pour notre société et la mesure dans laquelle nos gouvernements devraient promouvoir une partie ou la totalité de ces activités. »

LA SANTÉ DES FEMMES ÂGÉES

L'amélioration des soins de santé a augmenté l'espérance de vie des femmes et des hommes au Nouveau-Brunswick, mais elle ne leur a pas toujours garanti une bonne santé pendant un nombre plus élevé d'années. Tout comme le sexe est un indicateur du revenu d'une personne âgée, le revenu et le sexe sont des facteurs déterminants de la santé.

Il existe des preuves convaincantes selon lesquelles les gens qui gagnent un revenu plus élevé sont portés à jouir d'une meilleure santé. Comme l'affirme Pierre-Joseph Ulysse dans son aperçu du vieillissement de la population au Canada sur une période de trente ans, les personnes âgées à faible revenu ont plus de problèmes de santé physique et mentale que les gens à l'aise et les femmes souffrent davantage de ces problèmes que les hommes. Les gens pauvres qui ont un faible niveau de scolarité et qui ne sont pas de race blanche sont plus portés à être en mauvaise santé que ceux qui ont des ressources financières et éducatives considérables. Même à l'âge de 80 ans, dit-il, les femmes qui se trouvent dans la catégorie des revenus les plus élevés jouissent d'une meilleure santé que les femmes de 70 ans qui sont non qualifiées ou semi-qualifiées.

Les maladies coronariennes continuent d'être la principale cause de mortalité chez les femmes et les hommes âgés, bien qu'un plus grand pourcentage d'hommes que de femmes soit touché par ces maladies. Selon une étude de Stokes et Lindsay, les taux de mortalité par maladie coronarienne au Canada ont diminué depuis le milieu des années 1970, grâce surtout aux progrès technologiques et à des modes de vie plus sains, toutefois des milliers de personnes continuent d'en mourir chaque année. La prévalence des maladies infectieuses a diminué au cours des trois dernières décennies, mais il y a eu une hausse correspondante d'affections dégénératives, comme la maladie d'Alzheimer et diverses formes de cancer. Les femmes âgées de 65 ans et plus sont deux fois plus susceptibles que les hommes d'être atteintes de la maladie d'Alzheimer. Selon Santé Canada, les maladies coronariennes en 1996 étaient la principale cause de décès chez les Canadiennes âgées de 65 à 74 ans (tendance qui n'a pas changé depuis 1951). Le cancer du poumon venait en deuxième lieu, suivi du cancer du sein (qui était la cinquième cause de mortalité en 1951). Les accidents cérébrovasculaires étaient la quatrième principale cause de décès et le cancer colorectal, la cinquième. Les femmes sont aussi plus portées à souffrir de l'ostéoporose, de maladies chroniques, de troubles de la vision et de fractures occasionnées par des chutes.

Les femmes au Canada vivent en moyenne six ans plus longtemps que les hommes, mais les dernières années de leur

vie sont caractérisées par la déficience et la maladie. D'après Santé Canada, les femmes passent un plus grand nombre de jours à l'hôpital que les hommes. Quelque 88 p. 100 des femmes âgées de 65 ans et plus avaient un problème de santé en 2000. Le Ministère reconnaît que beaucoup de ces problèmes pourraient être attribuables au fait que les femmes sont en moyenne plus pauvres que les hommes, ont plus souvent un régime alimentaire déficient et ont moins accès aux soins de santé non assurés, comme les médicaments. Les femmes plus âgées sont davantage portées à vivre seules et à bénéficier d'un appui social et matériel inadéquat en vieillissant. Si elles sont mariées, elles deviennent habituellement des fournisseuses de soins lorsque leur conjoint tombe malade ou devient invalide.

Par ailleurs, lorsqu'elles ont été invitées à évaluer leur propre santé en 1996–1997, 78 p. 100 des Canadiennes âgées de plus de 65 ans ont déclaré qu'elles étaient en « bonne » ou en « excellente » santé, selon les données de Statistique Canada. Cette perception change à mesure que les personnes vieillissent cependant. Près de 83 p. 100 des femmes âgées de 65 à 74 ans considéraient que leur santé était bonne ou excellente, comparativement à 73 p. 100 des femmes âgées de 75 à 84 ans et à 70 p. 100 des femmes âgées de 85 ans et plus.

En 1997, selon Statistique Canada, 47 p. 100 des femmes et 53 p. 100 des hommes âgés de 65 ans et plus participaient régulièrement à des activités physiques. À l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick, les femmes ont plus tendance à prendre part à des programmes qui favorisent leur santé, comme les programmes d'apprentissage Séjours culturels des aînés, les programmes d'exercice adaptés aux femmes et les clubs de marche des centres commerciaux. Certains services, comme les séances de dépistage de l'hypertension dans les pharmacies, sont devenus courants dans beaucoup de communautés de la province. (Voir le chapitre 5, La santé et le mieux-être, pour les conclusions d'une étude du Centre d'excellence pour la santé des femmes – région des Maritimes.)

La différence entre les sexes se manifeste également sur le plan des problèmes de santé mentale vécus par les personnes âgées. La dépression et le suicide sont deux problèmes importants.

D'après Statistique Canada, le taux de mortalité par suicide est plus élevé chez les hommes âgés que chez les femmes âgées et n'a pas cessé d'augmenter depuis 1978. En 1997, le taux de mortalité par suicide chez les hommes âgés de 60 à 79 ans était d'environ 20 par 100 000 personnes, comparativement à 5 par 100 000 chez les femmes. Le taux de mortalité par suicide diminue de façon marquante après l'âge de 80 ans. Les motifs de suicide sont reliés à la solitude, à la maladie, au veuvage et à l'isolement social. D'après Statistique Canada, une proportion plus grande de femmes que d'hommes dans toutes les catégories d'âge souffrent de dépression, et la population âgée de plus de 65 ans ne fait pas exception à cette règle. Un changement intéressant s'est produit cependant au cours des dernières décennies en ce qui a trait à la dépression et à la détresse chez les personnes âgées. (Voir le chapitre 5, La santé et le mieux-être, pour plus d'information sur la dépression et le suicide chez les femmes agées.)

Une étude de Stokes et Lindsay, publiée en 1999, révèle que le mieux-être psychologique chez les gens au Canada augmente avec l'âge. Les chances que les personnes âgées signalent un degré élevé de mieux-être psychologique sont cinq fois plus élevées que chez les adolescents. Selon ce rapport, à la fin des années 1970, il existait une relation inverse entre le mieux-être psychologique et le vieillissement, c'est-à-dire que le mieux-être déclinait avec l'âge. Les auteures attribuent ce changement à l'amélioration générale de la situation sociale et financière des personnes âgées au Canada depuis les trois dernières décennies. Les problèmes de santé mentale sont maintenant plus courants chez les jeunes.

Le rapport ne répartit pas les données provinciales par groupe d'âge, mais il fournit cependant des indices généraux. Les répondants de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard ont rapporté le plus grand sentiment de cohérence, le plus haut degré de bonheur et le taux de dépression et de détresse le moins élevé, comparativement aux autres provinces du Canada. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, en général, 75 p. 100 des gens se disent heureux et intéressés à vivre et 4 p. 100 se disent déprimés. Pour le Canada, ces chiffres s'élèvent à 74 p. 100 et à 6 p. 100 respectivement. Vivre au Canada atlantique comporte évidemment des avantages.

LIENS SOCIAUX, INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE ET CONDITIONS DE VIE

Le revenu, la santé, le statut social et l'intégration sociale sont intégralement reliés. Les femmes âgées au Nouveau-Brunswick qui entretiennent des liens avec leur famille ou leurs amis et qui font partie des réseaux sociaux de la communauté ont davantage tendance à jouir d'une bonne santé et à être heureuses que celles qui ne bénéficient pas d'un tel appui.

Dans un rapport sur le vieillissement au Canada atlantique, Lilley et Campbell soulignent que la dévalorisation peut susciter des sentiments d'impuissance et d'incompétence chez les personnes âgées et miner leur détermination à s'occuper d'elles-mêmes. De nombreux facteurs contribuent à la dévalorisation, dont l'isolement social, l'âgisme, la retraite forcée et le manque d'appui familial et communautaire.

Une étude menée en 1999 au Nouveau-Brunswick par une chercheuse de St. Thomas University démontre que le veuvage est un événement marquant qui a souvent un effet négatif sur l'image de soi. Pour de nombreuses femmes, devenir veuves, surtout après un long mariage heureux, c'est se retrouver dans une situation sociale indésirable et stigmatisée. Selon ce rapport, les femmes communiquent leur statut inférieur en caractérisant leur vie sociale de monde composé de « couples » où elles doivent élaborer des stratégies pour maintenir des liens avec leurs amies, les hommes et leurs enfants. Souvent, leurs amies les abandonnent, leurs enfants les traitent comme des enfants et les hommes interprètent mal leurs actions. Étant donné que l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes, le veuvage est inévitablement, chez les femmes âgées, une expérience courante qui peut nécessiter des adaptations majeures à une vie nouvelle.

Les mauvais traitements et la violence dont certaines personnes âgées sont victimes sont un autre facteur qui contribue à la dévalorisation, surtout lorsque des membres de la famille sont en cause. Un rapport publié par Statistique Canada en 2000 révèle que les adultes de 65 ans et plus au Canada comptaient pour 2 p. 100 des victimes de crimes avec violence en 1997.

Dans près du quart des incidents, les auteurs de la violence étaient des membres de la famille. Les statistiques policières indiquent que les hommes âgés sont davantage agressés par leurs enfants adultes (41 p. 100) que par leur conjoint (28 p. 100), alors que les femmes âgées sont agressées autant par leurs enfants adultes (40 p. 100) que par leur conjoint (40 p. 100). Selon ce rapport, la victimisation des femmes âgées par le conjoint est un prolongement de la violence amorcée plus tôt dans la relation, et les femmes hésitent à signaler cette violence, car elles se blâment, ont peur de mettre les problèmes de la famille en plein jour ou craignent de quitter une relation qui dure depuis longtemps.

Les conditions de vie font toute la différence. Même si on s'imagine que les personnes âgées finissent inévitablement leur vie dans un foyer de soins, ce n'est pas le cas de la majorité des personnes âgées. En 1996, au Nouveau-Brunswick, 92,5 p. 100 des femmes âgées de 65 ans et plus vivaient dans un ménage privé et 7,5 p. 100 seulement vivaient dans un établissement. À titre de comparaison, 95,4 p. 100 des hommes vivaient dans un ménage privé et 4,6 p. 100 dans un établissement. Les femmes, encore une fois, ont plus tendance à se retrouver dans un foyer de soins parce qu'elles vivent plus longtemps.

Les tendances au Nouveau-Brunswick suivent les tendances canadiennes de près, quoique les femmes âgées de la province soient un peu plus portées à vivre dans un ménage privé que dans un foyer de soins. Dans l'ensemble du Canada, 91 p. 100 des femmes de 65 ans et plus vivaient dans un ménage privé en 1996 et 9 p. 100 vivaient dans un foyer de soins, tandis que chez les hommes, 95 p. 100 vivaient dans un ménage privé et 5 p. 100, dans un foyer.

Le graphique 14 fait état des conditions de vie des femmes et des hommes âgés du Nouveau-Brunswick qui vivaient dans un ménage privé en 1996.

Graphique 14.
Personnes âgées du Nouveau-Brunswick vivant dans un ménage privé, selon le sexe, 1996

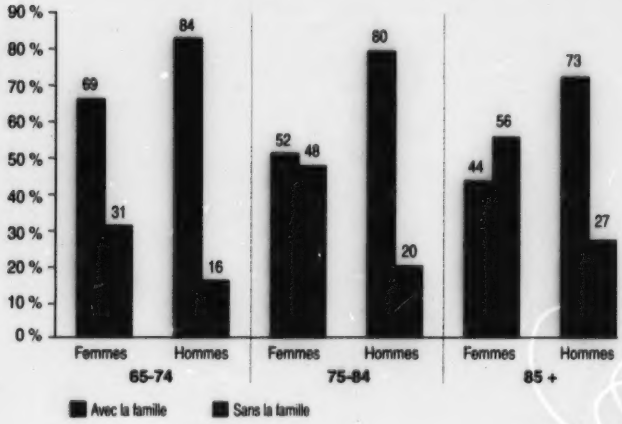

Selon ce graphique, 18 p. 100 seulement des femmes de plus de 85 ans au Nouveau-Brunswick vivent encore avec un conjoint, comparativement à 59 p. 100 des hommes (les taux pour le Canada s'élèvent à 11 p. 100 et 56 p. 100 respectivement), 39 p. 100 des femmes âgées de 74 à 85 ans vivent avec un conjoint, par rapport à 75 p. 100 des hommes (31 p. 100 pour les femmes et 73 p. 100 pour les hommes à l'échelle du Canada), et 61 p. 100 des femmes âgées de 65 à 74 ans vivent avec un conjoint, comparativement à 80 p. 100 des hommes (55 p. 100 des femmes et 80 p. 100 des hommes au Canada). Il est intéressant de constater que les femmes âgées au Nouveau-Brunswick ont généralement plus tendance à vivre avec un conjoint ou un membre de la famille que les Canadiennes du même groupe d'âge.

Le pourcentage de femmes qui vivent seules au Nouveau-Brunswick double presque de l'âge de 65 ans à l'âge de 85 ans, passant de 29 p. 100 à 52 p. 100, comparativement à 14 p. 100 chez les hommes âgés de 65 à 74 ans et à 24 p. 100 chez les hommes de plus de 85 ans. Au Canada, en général, 29,8 p. 100 des femmes âgées de 65 à 74 ans vivent seules, comparativement à 57,8 p. 100 des femmes de plus de 85 ans.

Ces taux montent à 13,8 p. 100 chez les hommes âgés de 65 à 74 ans et à 28,6 p. 100 chez les hommes de 85 ans et plus.

Les femmes du Nouveau-Brunswick sont moins portées à vivre seules en vieillissant que leurs homologues canadiennes. Les différences qui existent entre le Nouveau-Brunswick et l'ensemble du Canada sont peut-être attribuables au taux de divorce plus faible du Nouveau-Brunswick et à un appui plus grand de la famille élargie que dans le reste du pays.

Les conditions de vie des personnes âgées qui ne vivent pas en établissement ont changé depuis 1970. Un plus grand nombre de personnes âgées vivent avec leur conjoint ou seules et un nombre plus faible cohabite avec des membres plus jeunes de la famille. Selon Santé Canada, 16 p. 100 des personnes âgées de 65 ans et plus vivaient dans leur famille étendue en 1971, comparativement à 11 p. 100 en 1981 et à 7 p. 100 en 1996. Les personnes âgées de Terre-Neuve sont les plus portées à vivre avec un membre de la famille étendue (12 p. 100 en 1996), par rapport à 9 p. 100 pour le reste des provinces de l'Atlantique, y compris le Nouveau-Brunswick. Le taux est peut-être plus élevé dans la région de l'Atlantique parce que les liens familiaux plus étroits font qu'il est plus naturel pour un parent âgé d'emménager avec un de ses enfants. En général, les personnes âgées sont plus autonomes qu'elles ne l'étaient dans le passé, étant donné que leur revenu s'est amélioré.

De toute façon, comme le mentionne Pierre-Joseph Ulysse dans son aperçu du vieillissement de la population sur une période de trente ans, le mythe de l'abandon des personnes âgées par les plus jeunes membres de la famille ne peut résister à l'évidence empirique présentée dans la documentation. Selon lui, la famille demeure une source d'interaction et d'appui pour une grande partie de la population canadienne, malgré les transformations structurales dont elle fait l'objet. La famille fournit un appui de haute qualité aux membres âgés et leur offre un appui émotionnel, social et pratique. En fait, il affirme que la famille, dans un contexte où les ressources se font de plus en plus rares, est en train de prendre la relève de l'État, procurant un appui social et des soins à domicile soutenus aux membres de la famille à mesure qu'ils vieillissent.

LES SOINS À DOMICILE ET LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

Tel que mentionné plus haut, un faible pourcentage seulement des personnes âgées au Nouveau-Brunswick vit dans un établissement, soit 7,5 p. 100 des femmes de 65 ans et plus, comparativement à 4,6 p. 100 des hommes du même groupe d'âge. Ce pourcentage varie selon l'âge, bien sûr, comme le démontre le tableau 8.

Tableau 8.
Pourcentage de personnes âgées du Nouveau-Brunswick vivant dans un établissement par rapport à un ménage privé, 1996

	Femmes vivant dans un		Hommes vivant dans un	
Âge	ménage privé	établissement	ménage privé	établissement
65-74	98,2	1,8	97,9	2,1
75-84	92,3	7,7	94,1	5,9
85 et plus	69,1	30,9	80,0	20,0
Total – 65 et plus	92,5	7,5	95,4	4,6

Source : Statistique Canada, fichiers de données du recensement de 1996.

Les conditions de vie des femmes âgées peuvent varier pour plusieurs raisons. Le rapport d'une étude menée auprès de la population francophone de Moncton en 2000, *L'Acadie au féminin*, révèle que les femmes âgées aujourd'hui changent de type d'hébergement non pas parce qu'elles sont fragiles, mais pour des raisons financières. Le veuvage soudain pour une femme qui a travaillé à la maison toute sa vie peut occasionner des difficultés financières qui l'empêchent de garder et d'assurer l'entretien d'une maison. Peu importe la raison — le manque d'assurance ou le manque de planification de son mari — une femme peut être forcée de vendre sa maison et d'emménager avec un de ses enfants ou dans un petit appartement. Parfois, ses enfants choisissent de s'installer avec elle.

Les femmes de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick qui ont besoin d'aide dans la vie quotidienne, que ce soit à la maison ou dans un établissement, ont beaucoup plus de choix qu'il y a

LES SOINS À DOMICILE ET LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

Tel que mentionné plus haut, un faible pourcentage seulement des personnes âgées au Nouveau-Brunswick vit dans un établissement, soit 7,5 p. 100 des femmes de 65 ans et plus, comparativement à 4,6 p. 100 des hommes du même groupe d'âge. Ce pourcentage varie selon l'âge, bien sûr, comme le démontre le tableau 8.

Tableau 8.
Pourcentage de personnes âgées du Nouveau-Brunswick vivant dans un établissement par rapport à un ménage privé, 1996

	Femmes vivant dans un		Hommes vivant dans un	
Âge	ménage privé	établissement	ménage privé	établissement
65-74	98,2	1,8	97,9	2,1
75-84	92,3	7,7	94,1	5,9
85 et plus	69,1	30,9	80,0	20,0
Total – 65 et plus	92,5	7,5	95,4	4,6

Source : Statistique Canada, fichiers de données du recensement de 1996.

Les conditions de vie des femmes âgées peuvent varier pour plusieurs raisons. Le rapport d'une étude menée auprès de la population francophone de Moncton en 2000, *L'Acadie au féminin*, révèle que les femmes âgées aujourd'hui changent de type d'hébergement non pas parce qu'elles sont fragiles, mais pour des raisons financières. Le veuvage soudain pour une femme qui a travaillé à la maison toute sa vie peut occasionner des difficultés financières qui l'empêchent de garder et d'assurer l'entretien d'une maison. Peu importe la raison — le manque d'assurance ou le manque de planification de son mari — une femme peut être forcée de vendre sa maison et d'emménager avec un de ses enfants ou dans un petit appartement. Parfois, ses enfants choisissent de s'installer avec elle.

Les femmes de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick qui ont besoin d'aide dans la vie quotidienne, que ce soit à la maison ou dans un établissement, ont beaucoup plus de choix qu'il y a

trente ans. Depuis 1981, par exemple, le Nouveau-Brunswick a un Hôpital extra-mural, un « hôpital sans mur » qui permet de réduire le séjour des patients à l'hôpital et de leur fournir plusieurs des mêmes services à la maison.

Trente ans passés, les foyers de soins étaient relativement inexistants au Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, le réseau de la province comprend 530 foyers de soins spéciaux et 61 foyers de soins. La Division de la famille et des services sociaux communautaires du ministère des Services familiaux et communautaires administre les services de soutien à domicile et de soins en établissement en vertu du programme Soins de longue durée.

Au début des années 1990, le gouvernement provincial a lancé le « guichet d'entrée à point unique » pour les soins aux personnes âgées. Dans le cadre de ce programme, les personnes qui nécessitent le plus faible niveau de soins (niveaux 1 et 2) sont admises dans les foyers de soins spéciaux et ceux qui ont besoin de niveaux plus élevés de soins (niveaux 3 et 4) sont admissibles dans les foyers de soins. Une personne âgée qui présente une demande au ministère des Services familiaux et communautaires subira un examen physique et mental et sa capacité de payer sera évaluée (la demande peut aussi être présentée par un membre de la famille). Le gouvernement provincial accorde jusqu'à 2 040 $ par mois aux personnes dans le besoin. Les personnes âgées qui ont de l'argent doivent assumer leurs propres frais.

En 2000, presque 4 000 personnes habitaient dans les foyers de soins du Nouveau-Brunswick, dont 70 p. 100 de femmes et 30 p. 100 d'hommes. L'âge moyen s'élève à 82,9 ans pour les femmes et à 79,6 ans pour les hommes, selon l'association provinciale des foyers de soins. Tous les foyers de soins de la province, sauf un, sont des organismes sans but lucratif dirigés par un conseil d'administration bénévole. Les foyers de soins spéciaux sont des propriétés privées qui sont exploitées dans le but d'en tirer un profit. Toutefois, tout comme dans le cas des garderies, les soins aux personnes âgées ne représentent pas un secteur très lucratif, car 80 p. 100 de ces foyers comptent moins de 10 résidents.

Le programme Soins de longue durée comprend aussi les services de soins à domicile. Le gouvernement provincial assume les coûts des services privés de soins à domicile, tels les services d'auxiliaires ménagères de la Croix-Rouge ou de livraison des repas à domicile. Les personnes âgées qui ont de l'argent doivent payer pour obtenir ces services. Au Nouveau-Brunswick, en 1997–1998, 83 p. 100 des clients du programme Soins de longue durée étaient des personnes âgées, le reste étant des personnes handicapées ou des enfants à besoins spéciaux. D'après le rapport Programmes provinciaux et territoriaux de soins à domicile, le Nouveau-Brunswick a dépensé 105 $ par habitant pour les soins à domicile en 1997–1998, comparativement à 124 $ au Manitoba, où les dépenses sont les plus élevées, et à 33 $ à l'Île-du-Prince-Édouard, où les dépenses sont les plus faibles. Ce rapport fait cependant une mise en garde, notant qu'il est difficile de faire une comparaison des dépenses engagées dans les soins à domicile par les provinces, étant donné que le système en place est relativement nouveau et englobe divers programmes qui varient d'une province à l'autre.

Au Nouveau-Brunswick, le système de soins des personnes âgées à domicile et en établissement a été rationalisé pendant les années 1990. Il est considéré comme étant relativement bien conçu, bien qu'il soit confronté à d'importants défis comme l'ensemble du système de soins de santé. En 1997, par exemple, les critères d'admissibilité aux foyers de soins sont devenus beaucoup plus restrictifs, c'est-à-dire que les besoins d'une personne doivent être beaucoup plus élevés avant qu'elle ne soit acceptée dans un foyer de soins. Dans les foyers de soins spéciaux, les soins de niveau 1 et de niveau 2 étaient subventionnés à raison de 36 $ et de 68 $ par jour respectivement (la subvention pour les soins de niveau 2 étant plus élevée en raison du niveau de soins plus élevé), mais le gouvernement libéral a éliminé le taux accordé pour le niveau 2 et a fixé un taux de subvention égal pour les deux niveaux de soins. Le taux de 68 $ a été rétabli avec l'élection du gouvernement conservateur en 1998, en attendant les résultats de la révision en cours. Le gouvernement provincial a menacé d'inclure la maison familiale dans le calcul de la capacité de payer, mais vu l'opposition des personnes âgées et de leur famille, aucune mesure n'a encore été prise en ce sens.

Il est évident que l'appui des soins à domicile et en établissement au Nouveau-Brunswick est soumis à des pressions et il est certain que la situation ne fera qu'empirer à mesure que la population vieillira. Pendant la dernière partie des années 1990, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont commencé à se pencher sur les soins à domicile. En 1998, Santé Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont organisé conjointement une première conférence nationale sur les soins à domicile à Halifax. Lors de cette conférence, des efforts ont été faits pour amorcer le développement des soins à domicile à titre d'important volet du système de soins de santé au Canada.

Au Canada, les femmes sont depuis toujours les principales fournisseuses de soins informels à domicile. En 1996, selon l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, 2,8 millions de personnes au Canada procuraient des soins informels à domicile à une personne souffrant d'un problème de santé ou d'une invalidité de longue durée. La plupart des fournisseurs de soins informels étaient âgés de 25 à 64 ans. Le groupe le plus important était composé des femmes âgées de 45 à 64 ans, quoique les femmes âgées fournissent aussi beaucoup de soins à domicile, spécialement à un mari qui a une santé fragile.

Les femmes sont également les principales fournisseuses de soins dans le système formel de soins à domicile, représenté au Nouveau-Brunswick par l'Hôpital extra-mural et les services d'auxiliaires ménagères de la Croix-Rouge. À mesure qu'elles vieillissent, les femmes deviennent les plus grandes consommatrices de soins à domicile. Le besoin de normaliser le système, non seulement pour les consommatrices, mais aussi pour les travailleuses, de reconnaître la valeur du travail associé aux soins informels et de faire une place aux familles, aux femmes surtout, dans le système de soins à domicile est primordial. Au cours des prochaines années, les soins à domicile deviendront, par nécessité, un important volet du système de soins de santé, si l'on tient à garder les femmes âgées du Nouveau-Brunswick dans la communauté et en dehors des établissements.

QUI VA S'OCCUPER DES FOURNISSEURS DE SOINS ?

Les personnes âgées ont gagné beaucoup de terrain depuis les trente dernières années. Elles ont en général un meilleur revenu, sont en meilleure santé et, en tant que groupe, ont acquis plus de respect et de reconnaissance. Les personnes âgées vivent plus longtemps et en meilleure santé. Le pourcentage de couples âgés vivant dans la pauvreté aujourd'hui est très faible, se situant à seulement 5 p. 100.

Cependant, les femmes âgées, surtout celles qui vivent seules, restent vulnérables. Conformément au seuil de faible revenu de Statistique Canada, près de la moitié des femmes âgées du Nouveau-Brunswick qui vivent seules sont pauvres. La situation s'est considérablement améliorée depuis le début des années 1980, où les trois quarts des femmes âgées seules au Nouveau-Brunswick étaient pauvres. Les services aux personnes âgées se sont aussi améliorés, qu'il s'agisse des foyers de soins, des foyers de soins spéciaux, des services de soins à domicile ou des divers programmes qui les encouragent à faire de l'exercice, à mener une vie active et à s'amuser.

Le thème commun qui revient dans la vie des femmes, c'est qu'elles sont des fournisseuses de soins. La plupart des femmes âgées du Nouveau-Brunswick en 2000 ont passé leur vie à élever leurs enfants et à s'occuper de leur famille et des gens qui les entouraient, négligeant souvent leurs propres besoins dans le processus. La question à se poser en 2000, c'est de savoir qui s'occupera de la fournisseuse de soins quand elle ne sera plus en mesure de le faire elle-même.

Les femmes qui ont plus de 65 ans au Nouveau-Brunswick et surtout celles qui ont plus de 80 ans représentent le segment de la population âgée qui connaît la croissance la plus rapide. Comme l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes, beaucoup passeront les dernières années de leur vie seules. Les services d'appui qui sont en place permettront-ils aux femmes âgées du Nouveau-Brunswick de rester dans leur maison, d'établir des liens sociaux et affectifs avec d'autres gens et de vivre avec grâce et dignité? Auront-elles accès à un choix de logements abordables? Leurs besoins en matière de soins de santé seront-ils remplis?

Devant l'abondance des recherches qui démontrent le lien qui existe entre le revenu et la santé, les gouvernements trouveront-ils des moyens de procurer un revenu adéquat aux personnes nécessiteuses et empêcher ainsi que la pauvreté soit le sort inévitable des femmes âgées? Les femmes âgées au Nouveau-Brunswick ont gagné beaucoup de terrain au cours des trente dernières années, mais les réalités financières des années 1990 ont menacé ce terrain et continuent de le faire. À l'aube du nouveau millénaire, les défis sont nombreux.

CONCLUSION

Le livre *Grandir au féminin au Nouveau-Brunswick* 1970–2001 présente une partie de l'histoire de la deuxième vague du féminisme dans cette province. On réfère souvent à la fin des années 1960 comme la période de prise de conscience qui mena à l'élaboration d'une structure législative servant de principe fondamental de l'égalité sociale. Pendant cette période, plusieurs lois furent promulguées visant à accorder des chances égales aux femmes, y compris les dispositions d'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés. L'un des plus importants phénomènes de l'époque a été l'entrée massive des femmes dans le marché du travail.

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme sait d'expérience que la contribution des femmes à la vie néo-brunswickoise n'a pas toujours été inscrite dans l'histoire officielle de la province. Au début des années 1980, un projet de livre sur l'histoire des femmes au Nouveau-Brunswick de 1784–1984 a révélé aux chercheurs qu'on avait ignoré une grande partie de l'histoire des femmes. Cette absence de documentation ne peut que susciter des conjectures sur ce qui s'est passé dans le mouvement du suffrage des femmes pendant la première vague de féminisme au tournant du siècle.

Cet ouvrage vise à mesurer le progrès des femmes depuis trente ans et à identifier quelques-uns des dossiers qui doivent encore être abordés. La responsabilité incombe maintenant aux jeunes femmes du Nouveau-Brunswick, les femmes de la troisième vague, de bâtir le contexte social, juridique, économique et culturel de l'avenir.

DOSSIERS

– **Un système universel de garderies est un élément indispensable à une économie bien portante.** Des soins à l'enfance de haute qualité, flexibles, abordables et disponibles à toutes les familles du Nouveau-Brunswick assurent, d'une part, que la société tire profit des avantages sociaux à long terme d'un investissement dans

l'épanouissement précoce des enfants et encouragent, d'autre part, l'autosuffisance économique des familles.

- **Les taux d'aide au revenu doivent être augmentés et ajustés périodiquement selon certaines normes objectives, tel le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.** Les familles du Nouveau-Brunswick ont le droit de vivre dans des conditions favorables. Le taux accru de pauvreté des enfants et des femmes, en particulier des mères chefs de famille, est inacceptable.

- **Des programmes et des groupes de soutien pour filles doivent être introduits dans les écoles élémentaires et secondaires.** La prise de conscience et l'émancipation doit commencer dès le bas âge. Des programmes adaptés aux besoins des filles et dirigés par des femmes influentes et compatissantes peuvent inciter les pré-adolescentes et leurs consoeurs adolescentes à s'épanouir, et devenir des femmes autonomes et confiantes.

- **Un programme scolaire portant sur les responsabilités familiales doit être obligatoire pour tous les étudiants et toutes les étudiantes du secondaire.** Tous les jeunes doivent être sensibilisés à l'importance du partage des soins et des responsabilités de la vie familiale.

- **L'équité sociale exige que des programmes d'éducation et de formation pour les femmes soient améliorés et financièrement appuyés.** La lutte des femmes pour l'autosuffisance économique dépend en grande partie de leur capacité d'accéder à de bons emplois offrant un salaire et des avantages raisonnables.

- **La *Loi sur les normes d'emploi* provinciale doit refléter la réalité actuelle.** La majorité des travailleuses ne sont pas protégées par des conventions collectives. Tel que révélé dans un mémoire présenté au gouvernement par le Conseil consultatif sur la condition de la femme en avril 2000, des modifications législatives devraient contenir des limites sur le nombre d'heures de travail, de nouvelles dispositions pour le temps supplémentaire et une indemnité minimale de présence, une révision du taux du salaire minimum, des périodes de repos ainsi que des congés de maladie payés et des congés pour obligations familiales.

- **Le Nouveau-Brunswick doit adopter une loi sur l'équité salariale, tant pour les employeurs du secteur privé que pour ceux du secteur public.** Un mécanisme de surveillance et de mise en oeuvre doit accompagner la loi afin que les disparités salariales puissent être identifiées et éliminées.

- **Des centres de mieux-être ou des centres communautaires de santé pour femmes doivent être mis sur pied afin d'offrir des programmes de prévention et d'éducation, et de promouvoir des programmes communautaires de mieux-être.** Ces centres offriraient des services pouvant répondre aux besoins des femmes dans leurs communautés respectives et allégeraient les pressions sur le système de santé.

- **Le système provincial de soins à domicile pour les personnes âgées et les personnes à charge doit être élargi et normalisé.** Les femmes sont à la fois les plus grandes consommatrices et fournisseuses de soins à domicile et doivent, en vieillissant, elles-mêmes avoir accès à des soins de qualité abordables

- **Des modifications doivent être apportées : a) au Régime de pensions du Canada afin de reconnaître le travail non rémunéré des femmes; et b) au programme de Sécurité de la vieillesse (SV) / Supplément de revenu garanti (SRG) afin d'augmenter le montant des prestations.** Le RPC doit comprendre une pension pour les personnes qui travaillent au foyer, alors que les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse doivent assurer que les femmes âgées ne vivent pas dans la pauvreté.

Et le travail continue…

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

CHAPITRE 1

Bureau des services à l'enfance. *Jouons pour l'avenir : Améliorons la qualité de la vie de nos enfants*, avril 1991.

Campagne 2000. *La pauvreté des enfants au Canada, 1998-1999*, Toronto, Campagne 2000.

Canadian Living. Growing with Your Child: Pre-birth to Age 5, sous la direction de Christine Langlois, Mississauga, Ontario, Ballantine Books, 1998.

Catano, Janis. *Child Poverty in Atlantic Canada: A Discussion Paper*, Community Health Promotion Network, Health Promotion Atlantic, novembre 1998.

Centre d'excellence pour la santé des femmes - région des Maritimes. *L'investissement dans la sphère sociale : Le temps est venu d'investir dans le bien-être des enfants, des familles et des communautés du Nouveau-Brunswick*, série de documents de discussion numéro 4, novembre 1999.

Cohen, Erminie et coll. *La pauvreté au Canada : le point critique*, 1997.

Conseil canadien du développement social. *Le bien-être de l'enfant et le revenu familial : un nouveau regard au débat sur la pauvreté*, par David P. Ross et Paul Roberts, 1999.
- *Données de base sur la pauvreté au Canada*, 1994.
- *La pauvreté des enfants : Quelles en sont les conséquences?*, 1996.
- *Le Progrès des enfants au Canada 1999-2000*, 3e éd.
- *Urban Poverty in Canada: A Statistical Profile*, par Kevin K. Lee, avril 2000.

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. *Bureau des services à l'enfance: Orientations générales*, février 1989.
- *Day Care: A Support Service to the Contemporary Family*, mémoire présenté au ministre des Services sociaux, L. Hull, avril 1981.
- *Garde de jour au Nouveau-Brunswick*, préparé par Lorraine Bourque, Université de Moncton, Moncton, 1979.
- *Rapports annuels*, 1978–1979 à 1998–1999.
- *Services de développement de la petite enfance*, Moncton, 1986.

Conseil fédéral-provincial-territorial des ministres sur la refonte des politiques sociales. *Plan d'action national pour les enfants : la mesure du bien-être des enfants et l'évolution des progrès*, Ottawa, 1999.

Conseil national du bien-être social. *Les enfants d'abord*, automne 1998.
- *Les enfants du préscolaire : des promesses à tenir*, printemps 1999.
- *Parents en santé, bébés en santé*, été 1997.

Développement des ressources humaines Canada. *Do Parenting Practices Make a Difference?*, par Ruth K. Chao et J. Douglas Willms, article préparé pour « Investir dans nos enfants : Une conférence nationale sur la recherche, 1998 ».

- *The Importance of Quality Child Care*, par Dafna Kohen et Clyde Hertzman, article préparé pour « Investir dans nos enfants : Une conférence nationale sur la recherche, 1998 ».
- *Myths of Balancing Work and Family*, par Cynthia D. Cook et J. Douglas Willms, article préparé pour « Investir dans nos enfants : Une conférence nationale sur la recherche, 1998 ».
- *Working Mothers and their Children*, par Pierre Lefebvre et Philip Merrigan, article préparé pour « Investir dans nos enfants : Une conférence nationale sur la recherche, 1998 ».

Doherty, Gillian. *De la conception à six ans : les fondements de la préparation à l'école*, Ottawa, Développement des ressources humaines, Politique stratégique, Direction générale de la recherche appliquée, 1997.

Doherty, Gillian, Martha Friendly et Mab Oloman. *Le soutien aux femmes, le travail des femmes et la garde d'enfants, à l'ère de la réduction du déficit, du transfert des responsabilités, de la réduction de la taille de l'État et de la déréglementation*, Condition féminine Canada, mars 1998.

Duguay, Rose-Marie. *La Garde des enfants au Nouveau-Brunswick : Aperçu historique*, 1996.

Friedman, Sandra Susan. *When Girls Feel Fat: Helping Girls through Adolescence*, Harper Collins Publishers Ltd., 2000.

Information Canada. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Ottawa, Information Canada, 1970.

Institut canadien de la santé infantile. *La santé des enfants du Canada : Un profil de l'ICSI*, Ottawa, 2000.

Jensen, Jane et Sherry Thompson. *Comparative Family Policy: Six Provincial Stories*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques Inc., 2000.

Les comités de parents du Nouveau-Brunswick, Inc. *Le dossier des maternelles publiques, rapport d'étapes*, décembre 1990.

Ministère de la Santé et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick. *Cadre stratégique des services de garde. Rapport du Comité d'étude sur les services de garde*, 1994.

- *Les enfants priment tout : étude et refonte globales des services en matière du bien-être à l'enfance : rapport final*, janvier 2000.
- *Nouvelles orientations. Réformes des services de garde*, 1994.
- *Rapports annuels*, de 1986–1987 à ce jour.

Ministère des Services sociaux du Nouveau-Brunswick. *Rapports annuels*, 1970–1985.

Mustard, Fraser et Margaret Norrie McCain. *Reversing the Real Brain Drain: The Early Years Study,* Gouvernement de l'Ontario, 1999.

Province de la Colombie-Britannique. *Building a Better Future for British Columbia's Kids*, Ministry of Social Development and Economic Security, 1999.
– *Child Care for BC Report*, Ministry of Social Development and Economic Security, 2000.

Province du Québec. *La politique familiale : Des réponses à vos questions*, Ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999.

Statistique Canada. *Étude nationale canadienne sur la garde des enfants : rapport du Nouveau-Brunswick*, 1992.

Strouch, Kathleen D. et Joan McFarland. *Equality for Women? Understanding the United Nations Declaration on the Elimination of Discrimination Against Women,* préparé pour la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 1974.

CHAPITRE 2

Alliance des cinq centres de recherche sur la violence. *La prévention de la violence envers les filles, Rapport final*, février 1999. En ligne à : www.unb.ca/web/arts/CFVR/girl-fr.html.

Ambert, Anne-Marie. *Le divorce au Canada : Faits, chiffres et conséquences*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, 1998. En ligne à : www.vifamily.ca/ivf/pubs/divorce.htm.

Baker, Cynthia, Connie Tanaka et Manju Varma. *Sticks and Stones: Racism as Experienced by Adolescents in New Brunswick*, New Brunswick Cross Cultural Health Council, mai 2000.

Calhoun, Lisa. *Women Teachers' Experiences of "Gender Equity" and Schooling*, thèse (M.Ed.), University of New Brunswick, 1997.

Campagne 2000. *La pauvreté des enfants au Canada*, 1998–1999, Toronto, Campagne 2000. En ligne à : www.campaign2000.ca/national.htm.

Conseil canadien de développement social. *Le progrès des enfants au Canada*, 1996, 1997, 1998, 1999–2000, Ottawa, CCDS, 1996–2000.

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. *Bulletin de la situation des femmes du Nouveau-Brunswick,* Moncton, CCCFNB, mars 1997.
– *Cahier-souvenir du 20e anniversaire*, Moncton, CCCFNB, 1997.

Craig, Wendy M., Ray DeV. Peters et Roman Konarski. *L'intimidation et la victimisation chez les enfants d'âge scolaire au Canada*, document de travail W-98-28E, Hull, Québec, Développement des ressources humaines Canada, Recherche appliquée, 1998. En ligne à : www.hrdc-drhc.gc.ca/arb/publications/research/.

Eyre, Linda. *"After Beijing: Women and Education and Training in New Brunswick"*, Atlantis, 24, 1, automne-hiver 1999, p. 79-91.

Friedman, Sandra. *Just for Girls*, Vancouver, Salal Communications Ltd., 1999.

Gaskell, Jane et coll. *Claiming an Education: Feminism and Canadian Schools*, Toronto, Our Schools/Ourselves Education Foundation et Garamond Press, 1989.

Gauthier, Anne Hélène. *The State and the Family: A Comparative Analysis of Family Policies in Industrialized Countries*, Oxford, Clarendon Press, 1996.

Gilligan, Carol. *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1982.

Graydon, Shari. *Rapport sur la Table ronde sur l'image des jeunes femmes véhiculée dans les medias*, Vancouver, Condition féminine Canada, mars 1997. En ligne à : www.swc-cfc.gc.ca/publish/round-f.html.

Information Canada. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, 1970.

Institut canadien de recherches sur les femmes. *Statistiques sur la violence faite aux femmes et aux jeunes filles*. En ligne à : www.criaw-icref.ca/Violence_fiche.htm.

Institut canadien de la santé infantile. *La santé des enfants du Canada : Un profil de l'ICSI*, 2e et 3e éd., Ottawa, Institut canadien de la santé infantile, 1994, 2000.

Jenkins, Jenny et Daniel Keating. *Les risques et la résilience chez les enfants de six et de dix ans*, Hull, Québec, Développement des ressources humaines Canada, Recherche appliquée, 1998. En ligne à : www.hrdc-drhc.gc.ca/arb/publications/research/.

Jensen, Jane en coll. avec Sherry Thompson. *Comparative Family Policy: Six Provincial Stories*, étude des RCRPP numéro F/08, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 1999. En ligne à : www.cprn.com.

Lenskyj, Helen. *A Discussion Paper - Female Participation in Sport: The Issue of Integration versus Separate but Equal*, Ottawa, Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique, 1985.

– *Out of Bounds: Women, Sport and Sexuality*, Toronto, Women's Press, 1986.

Mann, Judy. *The Difference: Growing Up Female in America*, New York, Warner Books, Inc., 1994.

McIntyre, Lynn, Sarah Connor et James Warren. *Aperçu de la faim chez les enfants au Canada*, Hull, Québec, Développement des ressources humaines Canada, Recherche appliquée, 1998. En ligne à : www.hrdc-drhc.gc.ca/arb/publications/research/.

Ministère de la Santé et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick. *Les enfants priment tout - étude et refonte globales des services en matière du bien-être à l'enfance : rapport final*, janvier 2000. En ligne à : www.gnb.ca/FCS-SFC/Index.htm.

Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. *Évaluation du programme pilote « Initiative santé », octobre 1999–mars 2000*, Direction des politiques et de la planification, Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, 2000. En ligne à : www.gov.nb.ca/education/docs/f/dejeuner/dejeuner.htm.

- *Possibilités d'éducation pour les filles et les garçons. Un engagement pour l'égalité des sexes*, Fredericton, Ministère de l'Éducation, 1987.
- *Sex Equity in our Schools: A Guideline for Action*, Fredericton, Ministère de l'Éducation, 1989.
- Direction de l'élaboration des programmes et de la mise en œuvre. *Checklist for Detecting Bias and Stereotyping in Instructional Materials*, Fredericton, Ministère de l'Éducation, 1990.
- Division de l'évaluation. *Résultats scolaires 1999* – Districts scolaires anglophones, Fredericton, Le Ministère, 1999.

Multicultural Association of Fredericton. *Children Speak. Intercultural and Race Relations in the Schools Project*, April 1, 1998, Fredericton, Multicultural Association of Fredericton, 1998.

Nouveau-Brunswick. *L'école à l'aube du 21e siècle. Rapport de la Commission sur l'excellence en éducation*, Fredericton, La Commission, 1992.

Offord, David R., Ellen L. Lipman et Eric K. Duku. *Les sports, les arts et les programmes communautaires : Taux et corrélats de participation*, document de travail W-98-18E, Hull, Québec, Développement des ressources humaines Canada, Recherche appliquée, 1998. En ligne à : www.hrdc-drhc.gc.ca/arb/publications/research/abw-98-18f.shtml.

Rimm, Sylvia, en coll. avec Sara Rimm-Kaufman et Ilonna Rimm. *See Jane Win: The Rimm Report on How 1,000 Girls Became Successful Women*, New York, Three Rivers Press, 1999.

Robertson, Heather-Jane. *Rapport sur les réalités, préoccupations, attentes et obstacles que connaissent les adolescents au Canada*, Ottawa, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, novembre 1990.

Ross, David P. et Paul Roberts. *Le bien-être de l'enfant et le revenu familial : un nouveau regard au débat sur la pauvreté*, Ottawa, CCDS, 1999. En ligne à : www.ccsd.ca/francais/pubs/complet/cpauv/toc.htm.

Schlesinger, Ben. *Les forces de la famille : Renforcer les points positifs*, Ottawa, Institut Vanier de la famille. En ligne à : http://www.vifamily.ca/cft/strength/strength.htm.

Soucie, Rolande. *Égalité des sexes : Perceptions des adolescents d'aujourd'hui*, Ottawa, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 1993.

Statistique Canada, *Centre canadien de la statistique juridique. La violence familiale au Canada : Profil statistique, 2000*, numéro 85-224-XIF au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2000. En ligne à : www.statcan.ca/francais/IPS/Data/85-224-XIF.htm.

Stevenson, Judi. *Qualité de l'école et de la vie scolaire*, Ottawa, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 1993.

Tipper, Jennifer. *L'Initiative sur la fillette canadienne*, Ottawa, Institut canadien de la santé infantile, 1997.

Tremblay, Mark et J. Douglas Willms. *The Need to Increase Physical Activity During the Elementary and Middle School Years*, Atlantic Centre for Policy Research, Université du Nouveau-Brunswick, document de politique numéro 7, septembre 1999. En ligne à : www.unb.ca/crisp/pbrief7.html.

Wellesley College Center for Research on Women. *How Schools Shortchange Girls*, Washington D.C., American Association for University Women, 1992.

CHAPITRE 3

Alliance des cinq centres de recherche sur la violence. *La prévention de la violence envers les filles, Rapport final*, présenté à Condition féminine Canada, février 1999.

Baker, Cynthia, Connie Tanaka et Manju Varma. *Sticks and Stones: Racism as Experienced by Adolescents in New Brunswick*, préparé pour le New Brunswick Cross Cultural Health Council, mai 2000.

Byers, Sandra et coll. *La violence dans les fréquentations chez les élèves du premier et du deuxième cycle du secondaire au Nouveau-Brunswick : sommaire de deux études*, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, UNB, 1999.

Canadian Living. *« Understanding Your Teen, Ages 13 to 19: Parenting Strategies that Work »*, sous la direction de Christine Langlois. Mississauga, Ontario, Ballantine Books, 1999.

Catano, Janis. *Child Poverty in Atlantic Canada: A Discussion Paper, Community Health Promotion Network*, Health Promotion Atlantic, novembre 1998.

Conseil canadien de développement social. *Le bien-être de l'enfant et le revenu familial : un nouveau regard au débat sur la pauvreté*, par David P. Ross et Paul Roberts, 1999.
– *Le progrès des enfants au Canada à l'aube du millénaire*, 1999–2000.

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. *Plan d'action 1983 : questions et priorités*, présentation au Comité permanent sur la condition de la femme, 1983.
– *La santé des adolescentes*, septembre 1985.
– *La santé des adolescentes. Principes et recommandations*, décembre 1985.

Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick. *Perspectives jeunesse 91*, rapport sur la tournée provinciale, avril 1992.

Coulter, Rebecca. *Masculin-Féminin : Les nouveaux modes d'insertion sociale*, pour le Groupe de travail des hauts fonctionnaires sur l'égalité des sexes au niveau de l'education et de la formation (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba, Colombie-Britannique, Canada), juin 1993.

Développement des ressources humaines Canada. *L'agressivité chez les filles au Canada : faut-il y voir un sujet de préoccupation?*, par Debra J. Pepler et Farrokh Sedighdeilami, DRHC, Recherche appliquée, octobre 1998.
– *« L'aggressivité chez les filles constitue également un problème »*, Bulletin de la recherche appliquée, volume 3, numéro 1, hiver/printemps 1997.
– *Différence de genre et rendement en mathématiques et science*, par Yanhong Zhang, DRHC, Recherche appliquée, décembre 1999.
– *« Pas besoin de traverser la rue : L'agressivité des enfants diminue avec l'âge »*, Bulletin de la recherche appliquée, volume 3, numéro 1, hiver/printemps 1997.
– *« Quel est le niveau comparé des étudiants canadiens en mathématiques et en sciences? »*, Bulletin de la recherche appliquée, volume 4, numéro 2, été/automne 1998.
– *« Le secondaire, est-ce suffisant? »*, Bulletin de la recherche appliquée, volume 4, numéro 2, été/automne 1998.

Eyre, Linda. *« After Beijing: Women and Education and Training in New Brunswick »*, Atlantis, volume 24, numéro 1, automne/hiver 1999.

Fédération canadienne des enseignantes et enseignants. *A Cappella : Rapport sur les réalités, préoccupations, attentes et obstacles que connaissent les adolescentes au Canada*, novembre 1990.

Friedman, Sandra Susan. *Girls in the 90s: Facilitators Manual for a Program to Help Girls Safely Navigate the Rocky Road through Adolescence and Avoid Pitfalls Such as Eating Disorders and the Preoccupation with Food and Weight*, Vancouver, Salal Books, 1994.
– *When Girls feel Fat: Helping Girls through Adolescence*, Harper Collins Publishers Ltd., 2000.

Gilligan, Carol. *Une si grande différence*, Paris, Flammarion, 1986.

Harvey, E.B. et J.H. Blakely. *La formation des filles et des femmes : son importance pour l'économie canadienne au XXI^e siècle*, document d'information rédigé pour la réunion conjointe des ministres responsables de la Condition féminine des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des ministres responsables de l'Éducation des provinces et territoires, septembre 1991.

Information Canada. *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Information Canada, 1970.

Institut canadien de la santé infantile. *La santé des enfants du Canada : un profil de l'ICSI*, Ottawa, Ontario, 2000.

Institut canadien de recherches sur les femmes. *Le corps en tête : les jeunes femmes s'expriment*, sous la direction de Sara Torres, 1999.
– *La violence faite aux femmes et aux jeunes filles*, 2000.
En ligne à : www.criaw-icref.ca/Violence_fiche.htm.

Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. *A Checklist for Detecting Bias and Stereotyping in Instructional Materials*, Fredericton, N.-B., 1990.
– *L'école à l'aube du 21^e siècle*, rapport de la Commission sur l'excellence en éducation, Fredericton, N.-B., 1992.
– *Possibilités d'éducation pour les filles et les garçons : un engagement pour l'égalité des sexes*, Fredericton, N.-B., 1987.
– *Résultats scolaires 1999 : Districts scolaires anglophones*, Direction de la mesure et de l'évaluation, 2000.
– *Résultats des examens et tests provinciaux : Districts scolaires francophones*. Direction de la mesure et de l'évaluation, décembre 1999.
– *Sex Equity in Our Schools: A Guideline for Action*, Fredericton, N.-B., 1989.

Ministère de la Santé et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick. *Enquête provinciale sur la consommation de drogues par les élèves : Points saillants*, 1998.

Programme d'indicateurs du rendement scolaire. *Évaluation en mathématique 1997*, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 1998.
– *Rapport sur l'évaluation de la lecture et de l'écriture 1998*, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 1999.
– *Rapport sur l'évaluation en sciences II, 1999*, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 2000.

Queens University at Kingston. *Étude sur les jeunes Canadiens face au sida : Résultats pour le N.-B.*, 1989.

Rimm, Sylvia, Ph.D., et coll. *See Jane Win: The Rimm Report on How 1,000 Girls Became Successful Women*, New York, Three Rivers Press, 1999.

Santé Canada. *À l'écoute des jeunes : Une revue des documents de recherche et de consultation*, par Tullio Caputo, Ph.D., 1999.
– *À l'écoute des jeunes : Une étude sur la participation des jeunes dans diverses municipalités canadiennes*, par Tullio Caputo, Ph.D., 2000.
– *La santé des jeunes, les tendances au Canada*, 1999.

Stewart, P. *Population Health Approach to the Prevention for Teen Pregnancy: Research Evidence for Action. Forming a Canadian Coalition on the Prevention of Teenage Pregnancy: Three Background Papers,* 1998.

Tipper, Jennifer. *Initiative sur la fillette canadienne : les déterminants de la santé et du bien-être des fillettes et des jeunes filles,* Institut canadien de la santé infantile, septembre 1997.

Tremblay, Richard E. et coll. *Les enfants du Canada deviennent-ils plus agressifs à l'approche de l'adolescence? Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes,* Statistique Canada, 1995.

Wellesley College Center for Research on Women. *How Schools Shortchange Girls: The AAUW Report,* American Association of University Women, Washington D.C., 1992.

Willms, J. Douglas et George Frempong. *Mathematics: The Critical Factor,* document de politique, Atlantic Centre for Policy Research, University of New Brunswick, Fredericton, N.-B., mars 1999.

CHAPITRE 4

Ad Hoc Committee on Gender Related Policy. *Survey 1991 Report,* Fredericton, Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, octobre 1991.

Agence de promotion économique du Canada atlantique, *État de la petite entreprise et de l'entrepreneurship dans la région de l'Atlantique,* 1992, 1998, Moncton, APÉCA, 1992, 1998. Édition de 1998. En ligne à : http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/business/entrepreneurship/state_business/index.shtml.

Allain, Greg. *« L'évolution du syndicalisme au Canada et au Nouveau-Brunswick »,* Égalité (printemps 1992), p. 41-74.

Bakan, Abigail B. et Audrey Kobayashi. *Politique d'équité en matière d'emploi au Canada : une comparaison interprovinciale,* Ottawa, Condition féminine Canada, mars 2000. En ligne à : www.swc.cfc.gc.ca/publish/research/000630-0662843347-f.pdf.

Banque de développement du Canada. *Les femmes entrepreneurs au Canada : Tournées vers la réussite,* octobre 1999.

Banque de Montréal. *Myths & Realities: The Economic Power of Women-Led Firms in Canada,* une étude indépendante appuyée par l'Institut de la PME de la Banque de Montréal, 1995.

Benoit, Cecilia M. *Women, Work and Social Rights: Canada in Historical and Comparative Perspective,* Scarborough, Ontario, Prentice Hall Allyn and Bacon Canada, 2000.

Canada. Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi. *Rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi* (Rosalie Silberman Abella, commissaire), Ottawa, Ministre des Approvisionnements et des Services, 1984.

Clark, Warren. *« Le remboursement des prêts étudiants »*, Tendances sociales canadiennes (hiver 1998).

Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes. *Accessibilité à l'enseignement supérieur dans les Maritimes*, rapport préparé par le Groupe Angus Reid, octobre 1997.
– *Rapport au Sous-comité sénatorial de l'enseignement postsecondaire*, 1997. En ligne à : www.mphec.ca.

Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme. *Education for Women and Girls: Recommendations for Achieving Equality*, mémoire présenté au comité de liaison du Conseil des ministres de l'Éducation, Toronto, CCPEF, 1989.

Congrès du travail du Canada. *Jetés au froid : Les travailleuses et travailleurs canadiens privés de l'assurance-chômage*, Ottawa, CTC, 1999.
– Le travail des femmes : un rapport, mars 1997.

Conseil canadien de développement social. *Le progrès des enfants au Canada*, 1996, 1997, 1998, 1999–2000, Ottawa, CCDS, 1996-2000.

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. *Bulletin de la situation des femmes du Nouveau-Brunswick 1997*, Moncton, CCCFNB, mars 1997.
– *Cahier-souvenir du 20e anniversaire*, Moncton, CCCFNB, 1997.
– *La crédibilité de toutes les femmes : Le traitement des femmes dans le système judiciaire*, Moncton, CCCFNB, juin 1992.
– *L'écart salarial : causes, conséquences et actions*, Moncton, CCCFNB, mai 1996.
– *Les femmes en affaires : un aperçu de la littérature*, Moncton, CCCFNB, octobre 1995.
– *Les femmes et la Loi canadienne sur les droits de la personne, une présentation du CCCFNB au comité de révision de la Loi canadienne sur les droits de la personne*, Moncton, CCCFNB, 1er décembre 1999.
– *Les femmes et la Loi sur les normes d'emploi*, mémoire présenté par le CCCFNB au ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick, Moncton, CCCFNB, avril 2000.
– *Une formation qui porte fruit : une étude sur les femmes et la formation à l'emploi au Nouveau-Brunswick*, Moncton, CCCFNB, décembre 1994.
– *Les mythes et la réalité des femmes entrepreneurs du Nouveau-Brunswick*, préparé par Research Design Associates Inc., avril 1992.
– *Plan d'action sur la situation de la femme dans les collèges communautaires*, une présentation au ministère des Collèges communautaires, Moncton, CCCFNB, janvier 1984.
– *Prendre sa place : un guide d'engagement politique pour les femmes du Nouveau-Brunswick*, édition révisée, Moncton, CCCFNB, 1986.

– Préparer l'avenir, février 1999.

Développement des ressources humaines Canada. *Rapport de contrôle et d'évaluation 1998*. Régime d'assurance-emploi, 1999.

Gaudet, Jeanne d'Arc et Claire Lapointe, en coll. avec Renée Gallant et Lise Gauvin. « Les Acadiennes du Nouveau-Brunswick et l'éducation : un bilan de la décennie 1986-1996 », *L'Acadie au féminin : Un regard multidisciplinaire sur les Acadiennes et les Cadiennes*, sous la direction de Maurice Basque et autres, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 2000, p. 15-44.

Gauvin, Monique, Katherine Marcoccio et Alice Guérette-Breau. *Le harcèlement sexiste, le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle à l'Université de Moncton : rapport du sondage mené auprès des étudiantes et des employées au centre universitaire de Moncton*, Moncton, Groupe de recherche et d'intervention sur le harcèlement sexuel et sexiste en milieu d'enseignement francophone, février 1999.

Hughes, Karen D. *Gender and Self-Employment in Canada: Assessing Trends and Policy Implications*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Collection « Évolution des relations en matière d'emploi », 1999.

Information Canada. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Information Canada, 1970.

Institut canadien de recherche sur le développement régional. *L'État des régions : La région économique du Nord-Est du Nouveau-Brunswick*, Moncton, ICRDR, 1999.

Lafleur, Ginette. *Les femmes à l'heure des comptes. Dossier statistique*, 1971-1986, Moncton, Publication d'Action Éducation Femmes Nouveau-Brunswick, mars 1990.

Lahey, Kathleen A. *Are We 'Persons' Yet? Law and Sexuality in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.

MacBeath, Marie E. et Wendy J. Robbins. *See Jane Soar: A Study of Undergraduate Women's Academic Achievement*, University of New Brunswick, Fredericton Campus, 1980-1990, Fredericton, UNB, 1992.

Manley, Jody et Joanne Gallivan. *Un impact économique à évaluer : Profil des entreprises gérées par des femmes au Canada atlantique*, préparé pour la Women's World Finance - Cape Breton Association, avec l'aide financière de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, juin 1997.

McFarland, Joan. *Women's Access to Training in New Brunswick, North York*, Réseau de recherche en formation et travail, 1999. En ligne à : www.nald.ca/fulltext/Womens/cover.htm.

Ministère du travail du Nouveau-Brunswick. Direction des relations industrielles. *Annuaire des syndicats ouvriers*, 1999.

Scott, Katherine et Clarence Lochhead. *Les femmes gagnent-elles du terrain dans la course aux salaires?*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1997.

Statistique Canada. Division de la statistique du revenu. *L'écart persistant : nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes du Canada*, préparé par Marie Drolet, Ottawa, Ministre de l'Industrie, décembre 1999. En ligne à : www.statcan.ca.

- *Femmes au Canada, 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*, numéro 89-503-XPF au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2000.
- *Revue chronologique de la population active*, 71F0004XCB , 1999, CD-ROM.
- *Tendances du revenu au Canada*, 1980-1997, 13F0022XCB, 1999, CD-ROM.

Thompson, Ethel Anne. *Holding Fast That Which is Good*, Fredericton, Fiddlehead Poetry Books and Goose Lane Editions, 1987.

Tulloch, Elspeth. *Nous les soussignées : Un aperçu historique des femmes du N.-B., 1784–1984*, préparé pour le CCCFNB, 1985.

Université du Nouveau-Brunswick, President's Advisory Committee on the Status of Women. *Of More than Academic Interest: Women at UNB* (évaluation des progrès réalisés pendant la décennie ayant suivi le rapport de 1979, *The Status of Women at UNB: Task Force Report to the President and Discussion of Priorities for the 1990s*), Fredericton, UNB, 1990.

Welsh, Sandy, Myrna Dawson et Elizabeth Griffiths. « Les plaintes de harcèlement sexuel déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne », *Les femmes et la Loi canadienne sur les droits de la personne : recueil de rapports de recherche en matière de politique*, Ottawa, Condition féminine Canada, septembre 1999. En ligne à: www.swc-cfc.gc.ca.

CHAPITRE 5

Ambert, Anne-Marie. *Le divorce au Canada : Faits, chiffres et conséquences*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, 1998. En ligne à: http://www.vifamily.ca/ivf/pubs/divorce.htm.

Benoit, Cecilia M. Women, *Work and Social Rights: Canada in Historical and Comparative Perspective*. Scarborough, Ontario, Prentice Hall Allyn and Bacon Canada, 2000.

Centre d'excellence pour la santé des femmes - région des Maritimes. *Les Canadiennes de l'Atlantique sont-elles en train de se faire distancer? Invitation à passer à l'action pour la défense de la santé et du bien-être des femmes au Canada atlantique*, mars 2000.

- *The Caregivers Research Project*, préparé par Gail Bruhm, Joan Campbell et Susan Lilley, 2000.
- *Home Care and Policy: Bringing Gender into Focus*, 2000.

Charpentier, Michèle. *Condition féminine et vieillissement*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995.

Colman, Ronald. « Gender Equality in the Genuine Progress Index », *Made to Measure: Women, Gender & Equity*, Women's Health in Atlantic Canada Trilogy, volume 3, sous la direction de Carol Amaratunga, Halifax, Centre d'excellence pour la santé des femmes – région des Maritimes, 2000, p. 43-54.
- *Women's Health in Atlantic Canada: A Statistical Portrait*, Halifax, Centre d'excellence pour la santé des femmes – région des Maritimes. En ligne à : www.medicine.dal.ca/mcewh/colman-health-stats/colman-toc.htm.

Condition féminine Canada. *À l'aube du XXIe siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, Ottawa, Condition féminine Canada, août 1995.

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. *La femme protectrice de la santé*, 1986.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *La position du CCNTA sur les soins à domicile*, 2000. En ligne à : http://www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines/seniors/french/pubcat_f_anchor_ccnta.htm.

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. *Bulletin de la situation des femmes du Nouveau-Brunswick 1977*, Moncton, CCCFNB, mars 1997.
- *Cahier-souvenir du 20e anniversaire*, Moncton, CCCFNB, 1997.
- *L'écart salarial: causes, conséquences et actions*, Moncton, CCCFNB, mai 1996.
- *Les femmes et l'aide financière au N.-B.*, Moncton, CCCFNB, janvier 1988.
- *Préparer l'avenir*, février 1999.
- *La violence masculine dans les rapports intimes et le système judiciaire*, Moncton, CCCFNB, décembre 1989.
- En coll. avec le Groupe de recherche sur les femmes battues et le projet sur la femme et le droit, Services publics d'information juridique. *Battue* (brochure), Fredericton, CCCFNB, mars 1979.

Cranswick, Kelly. « Les fournisseurs de soins au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, hiver 1997, Statistique Canada, numéro 11-008-XPF au catalogue.

Day, Shelagh et Gwen Brodsky. *Les femmes et le déficit en matière d'égalité : L'incidence de la restructuration des programmes sociaux*, Ottawa, Condition féminine Canada, mars 1998. En ligne à : www.swc-cfc.gc.ca.

Fast, Janet E. et Norah C. Keating. *Family Caregiving and Consequences for Carers: Toward a Policy Research Agenda*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Document de travail numéro F/10, janvier 2000.

Gauthier, Anne Hélène. *The State and the Family: A Comparative Analysis of Family Policies in Industrialized Countries*, Oxford, Clarendon Press, 1996.

Information Canda. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Ottawa, Information Canada, 1970.

Institut canadien de recherches sur les femmes. *Statistiques sur la violence faite aux femmes et aux jeunes filles*. En ligne à : www.criaw-icref.ca/Violence_fiche a.htm.

Jensen, Jane, en coll. avec Sherry Thompson. *Comparative Family Policy: Six Provincial Stories*, Étude des RCRPP numéro F/08, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 1999.
En ligne à : www.cprn.com (en anglais seulement).

Lafleur, Ginette. *Les femmes à l'heure des comptes. Dossier statistique, 1971-1986.*, Moncton, Publication d'Action Éducation Femmes Nouveau-Brunswick, mars 1990.

Lahey, Kathleen A. *Are We 'Persons' Yet? Law and Sexuality in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.

Lochhead, Clarence et Katherine Scott. *La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada*, Ottawa, Condition féminine Canada, mars 2000. En ligne à : http://www.swc.cfc.gc.ca.

Miedema, Baukje. *Obstacles et stratégies : comment améliorer les services destinés aux femmes immigrantes victimes de violence*, Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche en violence familiale, 1999. En ligne à : www.unb.ca/web/arts/CFVR/barr-f.html.

Miedema, Baukje et Sandra Wacholz. *Toile complexe : l'accès au système de justice pour les femmes immigrantes victimes de violence au Nouveau-Brunswick*, Ottawa, Condition féminine Canada, mars 1998. En ligne à : www.swc.cfc.gc.ca/publish/research/nbjust-f.html.

Morris, Marika, Jane Robinson et Janet Simpson. *L'évolution des soins à domicile et la fragilité économique des femmes*, Ottawa, Condition féminine Canada, novembre 1999.

Prentice, Alison et autres. *Canadian Women: A History*, 2e édition, Toronto, Harcourt Brace Canada, 1996.

Santé Canada. *Programmes provinciaux et territoriaux de soins à domicile : une synthèse pour le Canada*, Développement des soins à domicile, Santé Canada, 1999.
- *Les questions relatives aux ressources humaines dans le secteur des soins à domicile au Canada : Point de vue stratégique, Développement des soins à domicile*, juillet 1999.
- *Les soins à domicile au Canada : Vue d'ensemble pour 1999*, 2000.
- *Stratégie pour la santé des femmes*, mars 1999. En ligne à : http://www.hc-sc.gc.ca/women/francais/stratfem.htm.

- *Le vieillissement des populations : les trente dernières années en perspective. Revue de la littérature*, préparé par Pierre-Joseph Ulysse pour la Division du vieillissement et des aînés, Santé Canada, 2000.

Statistique Canada. *Aperçu des statistiques sur la santé*, 82F0075XCB, 1999, CD-ROM.
- *Femmes au Canada, 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*, numéro 89-503-XPF au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2000.
- *Tendances du revenu au Canada*, 1980-1997, 13F0022XCB, 1999, CD-ROM.
- Centre canadien de la statistique juridique. *La violence familiale au Canada : Profil statistique, 2000*, numéro 85-224-XIF au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2000. En ligne à : www.stat.can.
- Division de la démographie. *Statistiques démographiques annuelles, 1999*, numéro 91-213-XPB au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2000.

Tulloch, Elspeth. *Nous les soussignées : Un aperçu historique des femmes du N.-B., 1784-1984*, préparé pour le CCCFNB, 1985.

CHAPITRE 6

Basque, Maurice, et coll. *L'Acadie au féminin : un regard multidisciplinaire sur les Acadiennes et les Cadiennes*, Moncton, Université de Moncton, Chaire d'études acadiennes, 2000.

Centre d'excellence pour la santé des femmes - région des Maritimes. *The Caregivers Research Project*, préparé par Gail Bruhm, Joan Campbell et Susan Lilley, 2000.
- Home Care and Policy: Bringing Gender into Focus, 2000.

Charpentier, Michèle. *Condition féminine et vieillissement*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995.

Colman Ronald. *Women's Health in Atlantic Canada: A Statistical Portrait*, Halifax, GPI Atlantic, 2000.

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. *Vieillir au féminin*, préparé par Louise Dulude, avril 1978.

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. *Les femmes et la réforme de la sécurité sociale*, document présenté au Comité permanent de la Chambre des communes sur les ressources humaines par le Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse, le PEI Advisory Council on the Status of Women, et le Provincial Advisory Council on the Status of Women, Terre-Neuve et Labrador, décembre 1994.

- *Les femmes et le Régime de pensions du Canada*, document présenté au Comité des consultations fédérales-provinciales-territoriales sur le Régime de pensions du Canada par le CCCFNB, Fredericton, 30 avril 1996.
- *Les pensions, la pauvreté et les femmes*, Moncton, CCCFNB, septembre 1983.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *La position du CCNTA sur les soins à domicile*, 2000. En ligne à : http://www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines/seniors/french/pubcat_f_anchor_ccnta.htm.

Cranswick, Kelly. « Les fournisseurs de soins au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, hiver 1997, Statistique Canada, numéro 11-008-XPF au catalogue.

Fast, Janet E. et Norah C. Keating. *Family Caregiving and Consequences for Carers: Toward a Policy Research Agenda*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Document de travail numéro F/10, janvier 2000.

Gifford, C.G. *Canada's Fighting Seniors*, Toronto, James Lorimer and Company, 1990.

Lilley, Susan et Joan M. Campbell. *Les sables vivants. Le profil du Canada Atlantique en transition. Tendances économiques et démographiques et leurs effets sur les aînés*, produit pour la Direction générale de la promotion et des programmes de santé, bureau de l'Atlantique, Santé Canada, mars 1999.

Ministère de la Santé et du Bien-être social du Nouveau-Brunswick. *Report of the New Brunswick Conference on Senior Citizens*, rapport d'une conférence tenue à Fredericton, novembre 1967.

Morris, Marika, Jane Robinson et Janet Simpson. *L'évolution des soins à domicile et la fragilité économique des femmes*, Ottawa, Condition féminine Canada, Fonds de recherche en matière de politiques, novembre 1999.

Santé Canada. *Programmes provinciaux et territoriaux de soins à domicile : une synthèse pour le Canada*, Direction du développement des soins à domicile, Santé Canada, 1999.
- *Les questions relatives aux ressources humaines dans le secteur des soins à domicile au Canada : Point de vue stratégique*, Développement des soins à domicile, juillet 1999.
- *Les soins à domicile au Canada : Vue d'ensemble pour 1999, 2000.*
- *Stratégie pour la santé des femmes*, mars 1999. En ligne à http://www.hc-sc.gc.ca/women/francais/stratfem.htm
- *Le vieillissement des populations : les trente dernières années en perspective.* Revue de la littérature, préparé par Pierre-Joseph Ulysse pour la Division du vieillissement et des aînés, Santé Canada, 2000.

Statistique Canada. *Coup d'œil sur les revenus des Canadiens de 1951 à 1981*, numéro 13-581F au catalogue.
- *Femmes au Canada, 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*, numéro 89-503-XPF au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2000.

- *Pensions et revenus des personnes âgées au Canada, 1971-1985*, par G. Oja et R. Love, Rapport analytique sur le revenu numéro 2, 13-548, numéro 2 au catalogue.
- *Un portrait des aînés au Canada*, 3e édition, numéro 89-519-XPF au catalogue, préparé par Colin Lindsay (lindcol@statcan.ca), 1999.
- *Programmes de revenu de retraite au Canada: un aperçu statistique*, numéro 74-507-XPB au catalogue, 1996.
- *Tendances du revenu au Canada, 1980-1997*, 13F0022XCB, 1999, CD-ROM.
- *Vieillir au Canada : les aspects démographiques et géographiques du vieillissement*, par Eric G. Moore et Mark W. Rosenberg, numéro 96-321-MPF au catalogue.
- *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 1999, Centre canadien de la statistique juridique, 2000.

Stokes, Julie et Joan Lindsay. « Principales causes de décès et d'hospitalisation chez les aînés canadiens », *Maladies chroniques au Canada*, volume 17, numéro 2, printemps 1996.

Townson, Monica. *Réduire la pauvreté parmi les femmes âgées : le potentiel des politiques en matière de revenu de retraite*, préparé pour Condition féminine Canada, Fonds de recherche en matière de politiques, 2000.
- *A Report Card on Women and Poverty*, Centre canadien de politiques alternatives, avril 2000.

Van den Hoonaard, Deborah Kestin. « No Regrets: Widows' Stories about the Last Days of Their Husbands' Lives », *Journal of Aging Studies*, volume 13, numéro 1 (printemps 1999), p. 59-72.

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME DU NOUVEAU-BRUNSWICK
2000–2001

Présidente :	Lucille Riedle
Vice-présidente :	Lynn Merrithew-Boone
Membres :	Denise Daigle-Lavigne
	Georgette Ferlatte
	Patricia Gallagher Jetté
	Corinne Godbout
	Rose-Aimée Haché
	Lorraine Pollock
	Simone Savoie
	Lillian Surette
	Jacquie Walker
	Helen Warren

Cet ouvrage, *Grandir au féminin au Nouveau-Brunswick*, peint une vue d'ensemble de l'histoire populaire des femmes au Nouveau-Brunswick au cours des trente dernières années du XX^{e} siècle. Bien que les statistiques et la recherche fourniront aux lecteurs et aux lectrices une occasion d'apprécier le progrès des femmes pendant cette période, ce livre deviendra d'abord et avant tout un recueil historique officiel du travail accompli par plusieurs organismes féminins dont, entre autres, le Conseil consultatif sur la condition de la femme depuis ses débuts en 1977.

Ce qui frappe dans ce rapport est que les femmes activistes des années 1970 qui étaient les pionnières dans leurs vies respectives privées ou publiques se dévouent encore activement au mouvement et qu'elles sont maintenant en mesure de partager leurs expériences de première main. Ce rapport révèle que les femmes qui amorcent le XXI^{e} siècle sont plus conscientes des problèmes sociaux, plus indépendantes et mieux éduquées et qu'elles sont prêtes à jouer un rôle dynamique dans le développement continu de cette province.

La lutte pour l'équité sociale et économique totale persiste et le flambeau symbolique est remis aux femmes qui deviendront les chefs de file de demain. *Grandir au féminin au Nouveau-Brunswick* se veut un hommage aux femmes qui nous ont précédées, une reconnaissance à nos consoeurs contemporaines et un legs à toutes les femmes qui nous succéderont. L'histoire se poursuit et continuera d'être progressiste et palpitante. Voilà notre héritage.

Lucille Riedle, Présidente
CCCFNB, 1998-2001